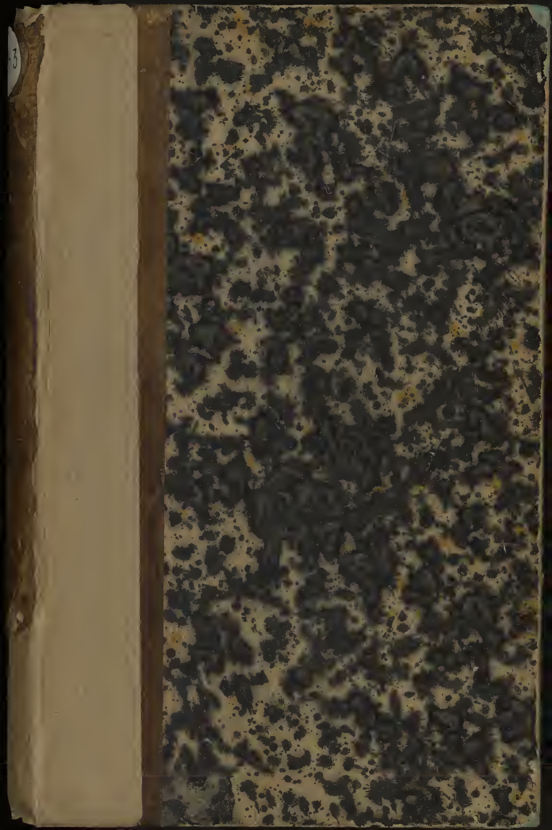
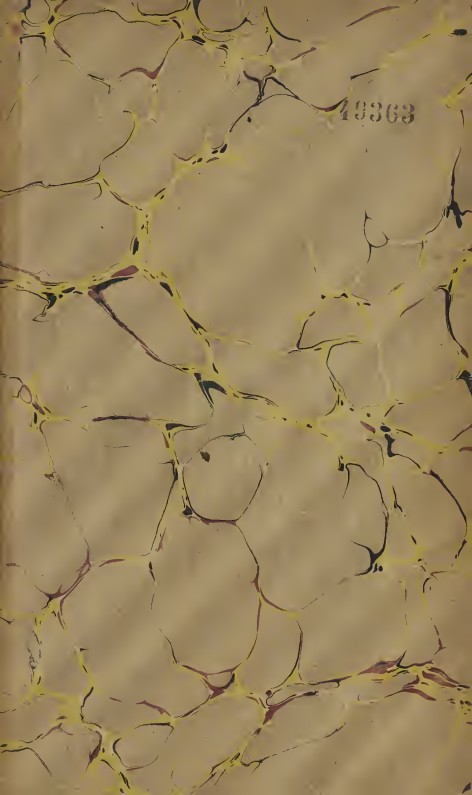





19363

ΠF 2306

49363

49363

4° 363
49363

NOTES ET OBSERVATIONS

DE

MÉDECINE LÉGALE

ATTENTATS AUX MŒURS

49363

NOTES ET OBSERVATIONS

DE

MÉDECINE LÉGALE

PAR

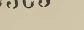
H. LEGLUDIC

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS
MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU
EXPERT PRÈS LE TRIBUNAL D'ANGERS
MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE

ATTENTATS AUX MŒURS

Avec 26 figures dans le texte

49,363



49363



PARIS
G. MASSON, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
120, boulevard Saint-Germain

1896

AVANT-PROPOS

J'ai longtemps hésité à publier ces *Notes et Observations de médecine légale*.

Les publications de ce genre sont rares. La médecine légale n'étant pas une carrière, les fonctions d'expert sont peu recherchées. Quant au médecin-légiste ordinairement chargé des expertises judiciaires, ses multiples occupations professionnelles ne lui laissent guère le temps de colliger de nombreux rapports, de faire des relevés statistiques et d'écrire un livre, d'un intérêt limité, et qui n'aura forcément qu'un nombre restreint de lecteurs.

N'y a-t-il pas lieu de le regretter? Des documents instructifs à divers titres sont inutilisés. Que de matériaux perdus? Si chaque expert voulait bien apporter — pour l'instruction de tous — ses observations, simples ou complexes, normales ou exceptionnelles, il y aurait profit pour la science et pour la justice.

Aussi je me décide à rassembler et produire les faits médico-légaux qui ont été soumis à mon examen.

Le médecin-légiste — celui surtout que les circonstances improvisent et surprennent — a besoin de termes de comparaison. Sans doute chaque expertise a ses particularités et n'est jamais absolument identique à une autre expertise ; elle a son cachet et il est permis de dire que chaque cas est nouveau, au moins par quelque point. Mais si l'expert, toujours appelé à s'occuper d'individualités, doit serrer de près son observation et ne conclure que sur ce qu'il voit, il trouvera cependant dans la lecture de faits analogues, dans leur discussion et jusque dans les réserves qu'ils comportent, un appui et un guide.

Lorsqu'en 1871, à la mort du docteur Daviers, directeur de l'École de Médecine d'Angers, médecin-légiste d'une valeur incontestée et de haute autorité, le Parquet me fit l'honneur de me confier des missions judiciaires, étais-je mieux préparé qu'un autre confrère à recueillir cette succession ?

En aucune façon.

Je ne veux pas, à cette occasion, faire la critique de l'organisation de l'enseignement et de la pratique de la médecine légale en France — à cette époque

surtout. Je me borne à dire que j'ai dû travailler beaucoup, acquérir l'expérience, lutter contre des difficultés toujours renaissantes, résoudre des questions imprévues dont on ne trouve pas la solution dans les meilleurs ouvrages de médecine légale; j'aurais été heureux souvent de pouvoir faire une étude comparative d'observations analogues.

L'étudiant d'aujourd'hui est-il mieux préparé à ce rôle d'expert? Assurément. Du moins il peut l'être, grâce à l'enseignement pratique organisé à la Morgue par l'éminent doyen de la Faculté de Médecine de Paris. Mais il n'en profite pas toujours; il termine ses études; tout le presse; la famille est impatiente, les postes s'offrent à son besoin d'activité; il prépare hâtivement le quatrième examen de doctorat, travaille seul, ouvre un Traité de médecine légale, quand il ne se borne pas à un Manuel, et n'emporte, pour tout bagage médico-légal, que des connaissances vagues et insuffisantes; souvent il n'a même pas assisté à une autopsie judiciaire.

L'étudiant ne devrait cependant pas oublier qu'il ne pourra pas toujours — une fois docteur — se soustraire à une expertise et décliner un mandat en cas de flagrant délit. Qu'il le veuille ou non, il lui

faudra — expert de hasard — faire les constatations nécessaires, répondre — le scalpel à la main — aux questions pressantes du juge d'instruction, rédiger un rapport, formuler des conclusions et les défendre aux assises devant le jury.

C'est parce que, au début de ma carrière médico-légale, j'ai rencontré de sérieuses difficultés et des embarras inattendus, que j'écris ces notes et publie ces observations. Faute de mieux, elles témoignent de la multiplicité des questions soumises à la sagacité de l'expert. Qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée ? En relatant ou résumant de nombreux rapports, je n'ai pas la prétention de les présenter comme des modèles. Ce sont des faits et des documents médicaux. Rien de plus. L'étudiant des Écoles préparatoires de médecine, que des motifs impérieux obligent trop souvent à hâter le terme de ses études, peut y trouver encore une invitation à ne pas rester étranger aux notions essentielles de la médecine légale et à se mettre en mesure, pour sa considération même, de satisfaire aux réquisitions judiciaires. Après tout, le magistrat nous honore en nous confiant cette délicate et grande mission d'expert.

Cette première publication sur les *Attentats aux mœurs* sera suivie de notes et de rapports sur les *Attentats à la reproduction*, les *Blessures*, les *Asphyxies*, les *Empoisonnements*, l'*Aliénation mentale*, etc.

Ce travail résume et analyse une pratique médico-légale de vingt-quatre années.

Angers, 30 août 1895.

NOTES ET OBSERVATIONS

DE

MÉDECINE LÉGALE

ATTENTATS AUX MŒURS

Cette étude médico-légale sur les attentats aux mœurs est divisée en trois parties : l'une consacrée aux viols et aux attentats à la pudeur, la seconde aux outrages publics à la pudeur et la troisième aux attentats contre nature.

Les observations que j'ai recueillies dans des expertises judiciaires sont au nombre de 445, ainsi réparties :

1° Viols et attentats à la pudeur . .	193
2° Outrages publics à la pudeur . .	6
3° Pédérastie	246
	445

VIOLS ET ATTENTATS A LA PUDEUR

Cette étude a pour base l'analyse de 193 rapports médico-légaux ayant trait à l'examen des victimes de viol et d'attentats à la pudeur, à la visite des inculpés et à la recherche de sperme sur des taches suspectes.

Viols.	12
Attentats à la pudeur.	147
Attentats commis par des femmes sur de petits garçons.	4
Examen des inculpés	16
Examen de taches de sperme. . . .	14
	193

STATISTIQUE

Les 159 cas de viols et attentats à la pudeur que j'ai observés ne peuvent constituer une statistique importante ; mais ils permettent des comparaisons avec d'autres statistiques plus nombreuses et peuvent servir d'appoint ; aussi il m'a paru intéressant d'établir leur répartition à divers points de vue.

Répartition par années. — Donnons d'abord les chiffres :

VIOLS OU ATTENTATS COMMIS

	SUR DES ADULTES [1]	SUR DES ENFANTS	TOTAL
1871	3	3	6
1872	1	2	3
1873	2	1	3
1874	4	8	12
1875	2	4	6
1876	2	7	9
1877	1	8	9
1878	4	9	13
1879	2	9	11
1880	1	2	3
1881	0	5	5
1882	0	7	7
1883	3	9	12
1884	0	5	5
1885	1	10	11
1886	2	5	7
1887	1	4	5
1888	0	0	0
1889	2	7	9
1890	1	3	4

[1] Dans la statistique criminelle on entend par adultes les individus âgés de plus de 15 ans.

	SUR DES ADULTES	SUR DES ENFANTS	TOTAL
1891	1	9	10
1892	2	5	7
1893	0	2	2
	35	124	159

En étudiant ce tableau on constate que le nombre des attentats à la pudeur ou des viols commis sur des enfants âgés de moins de quinze ans est près de quatre fois plus considérable que ceux commis sur des adultes ; c'est la proportion indiquée par le professeur Brouardel [1].

En groupant les chiffres par périodes quinquennales, la comparaison est plus facile à saisir.

	VIOLS OU ATTENTATS COMMIS		
	SUR DES ADULTES	SUR DES ENFANTS	TOTAL
1871 à 1875	12	18	30
1876 à 1880	10	35	45
1881 à 1885	4	36	40
1886 à 1890	6	19	25
1891 à 1893	3	16	19
	35	124	159

[1] Brouardel, Commentaires de la traduction française des *Nouveaux éléments de médecine légale* d'Hofmann 1881, p. 713.

Toute autre remarque est inutile. L'abaissement du nombre des victimes adultes est trop léger pour avoir la signification d'une diminution progressive, indiquée par d'autres statistiques plus nombreuses ; et si le chiffre des attentats sur enfants fléchit depuis huit années, il est encore insuffisant pour laisser admettre une amélioration dans les mœurs.

Répartition par mois et par saisons. — Si je recherche dans quels mois ont été commis ces viols et attentats, j'obtiens, selon leur fréquence, le classement suivant :

Juillet	24
Février	20
Août	19
Juin	15
Mars	14
Mai	13
Septembre	13
Avril	11
Octobre	10
Décembre	10
Novembre	6
Janvier	4
	159

Si, à l'exemple de Villermé[1], je les réunis en quatre périodes trimestrielles et les groupe par saisons, je trouve les résultats suivants :

Mai, Juin, Juillet.	52
Février, Mars, Avril	45
Août, Septembre, Octobre. . .	42
Novembre, Décembre, Janvier.	20
	159

Cette petite statistique concorde en partie avec celles déjà publiées.

Dans mon relevé par saisons, le chiffre assez élevé de février a modifié l'ordre trimestriel constaté par Villermé et Tardieu[2] et fait passer au second rang la période de février, mars et avril, qui n'est qu'au troisième dans leurs tableaux ; mais c'est un détail de peu de valeur, les deux trimestres étant les mêmes à quelques unités près.

Ce qu'il importe de noter, c'est la plus grande fréquence des attentats dans les mois de la saison chaude, époque du rut pour les animaux, moment

[1] Villermé, *De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme* (Ann. d'Hyg. et de méd. lég., 1831, t. V, p. 83).

[2] Tardieu, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, 7e édit., 1878, p. 22.

favorable à la fécondation pour les plantes. Les mois froids sont les mois anaphrodisiaques. Villermé a établi que les conceptions les plus nombreuses s'effectuent de février à juillet, et démontré que les mois de mai, juin et juillet fournissent le chiffre le plus élevé d'attentats. Les statistiques du professeur Lacassagne ont confirmé les assertions de Villermé; la mienne vient à l'appui.

Si elle était plus importante, j'ajouterais qu'elle ne démontre pas que les viols et attentats à la pudeur croissent en proportion de la longueur des jours et non de la température, comme l'a noté M. Chaussinaud[1] dans une intéressante étude préparée au laboratoire de médecine légale de Lyon; car c'est en juillet et août, plutôt qu'en juin, que nous les constatons les plus nombreux, malgré la diminution du jour.

Répartition suivant l'âge. — Relativement à l'âge des victimes, les 159 cas se classent de la façon suivante :

2 ans.	1
3 ans.	3
4 ans.	4
5 ans.	5

[1] Chaussinaud, *Étude médico-légale sur la statistique criminelle en France*, 1881.

6 ans.	9
7 ans.	15
8 ans.	15
9 ans.	18
10 ans.	17
11 ans.	12
12 ans.	7
13 ans.	10
14 ans.	8
15 ans.	10
16 ans.	6
17 ans.	3
18 ans.	3
19 ans.	1
21 ans.	2
22 ans.	1
23 ans.	1
29 ans.	1
31 ans.	1
32 ans.	1
37 ans.	1
39 ans.	1
44 ans.	1
62 ans.	1
71 ans.	1
	159

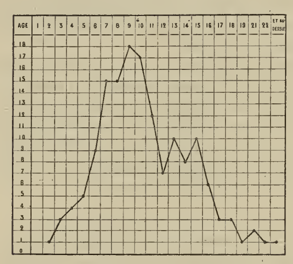


Fig. 1. — Viols et attentats à la pudeur.
Tableau indiquant leur fréquence suivant l'âge des victimes.

Si je dresse de mes observations un tableau semblable à celui de Tardieu, j'ai :

Au-dessous de 13 ans. . .	106
De 13 à 15 ans.	18
De 15 à 20 ans.	23
Au-dessus de 20 ans . . .	12

Ces chiffres attestent la fréquence des attentats à la pudeur sur les jeunes filles âgées de 6 à 15 ans ; la courbe atteint son maximum à l'âge de 9 et 10 ans.

Les deux tiers des victimes étaient âgées de moins de 13 ans. C'est la proportion indiquée par Tardieu

et M. Brouardel[1]; pour MM. Lacassagne et Coutagne[2], elle est plus élevée et atteint les quatre cinquièmes des cas.

Ma statistique démontre encore que le Code pénal de 1810, qui ne punissait l'attentat à la pudeur que lorsqu'il était accompagné de violence, a été sagement modifié par la loi du 23 avril 1832, fixant à 11 ans révolus, et par celle du 13 mai 1863, étendant à 13 ans révolus l'âge au-dessous duquel la violence n'est pas nécessaire et est présumée.

Age du violateur. — Je l'ai noté 134 fois.

Je réunis, dans un tableau, l'âge des inculpés, le nombre des attentats commis par eux et l'âge des victimes.

AGE DU VIOLATEUR	NOMBRE DES ATTENTATS	AGE DE LA VICTIME
12 ans	1	12 ans.
13	2	12, 13.
14	1	10.
15	3	12, 13, 15.
16	4	6, 10, 11, 71.
17	1	8.
18	5	7, 7, 12, 18, 18.

[1] BROUARDEL, Commentaires de la traduction française des *Nouveaux Éléments de Médecine légale* d'HOFMANN, 1881, p. 717.

[2] Paul BERNARD, *Des attentats à la pudeur sur les petites filles*, 1886, p. 43.

AGE DU VIOLATEUR	NOMBRE DES ATTENTATS	AGE DE LA VICTIME
19 ans.	2	15, 15.
20	2	10, 11.
21	6	4, 7, 8, 12, 14, 18.
22	2	10, 14.
23	2	8, 16.
24	2	3, 11.
25	4	4, 9, 10, 12.
26	2	8, 15.
27	3	7, 9, 22.
28	2	7, 10.
29	3	5, 6, 13.
30	5	2, 6, 9, 15, 62.
31	4	9, 10, 11, 23.
32	5	4, 5, 12, 13, 15.
33	2	9, 11.
34	3	12, 13, 15.
35	7	5, 9, 9, 10, 12, 13, 14.
36	2	13, 14.
37	3	9, 10, 10.
38	5	11, 13, 14, 14, 16.
39	2	8, 16.
40	5	7, 7, 10, 17, 17.
41	5	5, 7, 11, 15, 16.
42	2	12, 14.
43	3	8, 8, 11.
44	4	3, 9, 14, 15.

AGE DU VIOLATEUR	NOMBRE DES ATTENTATS	AGE DE LA VICTIME
45 ans.	1	17.
46	3	13, 16, 19.
47	1	9.
48	2	7, 16.
49	1	9.
50	1	9.
51	2	6, 9.
52	1	8.
53	1	8.
54	1	18.
56	3	8, 8, 14.
57	2	10, 10.
59	1	9.
60	4	7, 8, 15, 39.
61	2	11, 15.
62	1	15.
63	1	7.
71	1	5.
73	1	9.
	134	

Pour simplifier les chiffres de comparaison, on peut grouper les inculpés par périodes décennales :

De 10 à 20 ans	19
De 20 à 30 ans.	28
De 30 à 40 ans.	38

De 40 à 50 ans.	27
De 50 à 60 ans.	12
De 60 à 70 ans.	8
De 70 à 80 ans.	2
	134

En étudiant ce tableau, on voit que le maximum de fréquence de ces crimes est de 30 à 40 ans, résultat conforme à celui obtenu par M. Delens [1] dans un relevé de 161 cas de viols et attentats à la pudeur.

Il est encore intéressant de mettre en parallèle l'âge des accusés et celui des victimes, à l'exemple de MM. Garraud et Bernard [2]. Pour rendre la comparaison plus facile, j'ai réuni dans un tableau, et par périodes décennales, l'âge des violateurs et le nombre des attentats commis sur les adultes et sur les enfants — et j'ai dressé un graphique indiquant les variations du nombre des accusés d'après leur âge.

	ATTENTATS	
AGE DES ACCUSÉS	SUR DES ADULTES	SUR DES ENFANTS
De 10 à 20 ans	6	13
De 20 à 30 ans	4	24

[1] *In* Briand et Chaudé, *Manuel de Médecine légale*, 10e édit., 1879, t. I, p. 150.

[2] R. Garraud et P. Bernard, *Des attentats à la pudeur et des viols sur les enfants* (Arch. de l'Anthr. crim. et des sc. pénales, 1886, t. I, p. 413).

AGE DES ACCUSÉS	SUR DES ADULTES	SUR DES ENFANTS
De 30 à 40 ans	6	32
De 40 à 50 ans	9	18
De 50 à 60 ans	1	11
De 60 à 70 ans	4	4
De 70 à 80 ans	0	2
	30	104

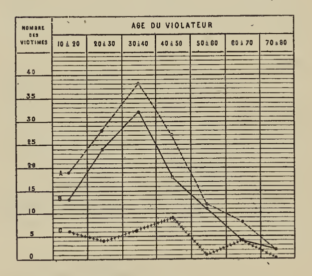


Fig. 2. — Viols et attentats à la pudeur.
Tableau indiquant les variations du nombre des accusés d'après leur âge

A. Courbe de la totalité des attentats.
B. Courbe des attentats commis sur des enfants.
C. Courbe des attentats commis sur des adultes.

Comme MM. Garraud et Bernard, « nous ne nous faisons aucune illusion ; le tableau que nous avons

dressé de l'âge du violateur comparé à celui de la victime n'est pas très probant » ; cette statistique aurait besoin d'être plus fournie. Telle qu'elle est, elle permet quelques remarques.

On constate d'abord la prédominance du nombre des actes sur les enfants.

De 20 à 40 ans, le nombre des inculpés sur enfants augmente notablement, tandis que celui des inculpés sur adultes ne s'accroît pas.

De 50 à 60 ans, les attentats sur enfants sont fréquents, tandis que ceux sur adultes deviennent rares.

Encore convient-il de noter que sur les 30 attentats sur adultes, 12 ont été commis sur des jeunes filles de 15 ans et 6 sur des jeunes filles de 16 ans seulement? Je me soumets aux exigences de la statistique criminelle ; mais je tiens à indiquer que sur les 4 attentats imputés à des individus de 60 à 70 ans, trois se rapportent à des jeunes filles de 15 ans.

Je puis donc dire que la proportion des attentats sur les enfants augmente avec l'âge des accusés.

Cette conclusion apparaît plus évidente si, au lieu de considérer les chiffres bruts, on calcule combien — sur 100 attentats commis par des individus du même âge — on en compte sur adultes ou sur enfants. Il est clair en effet que, entre 50 et 60 ans, il y a beaucoup moins de survivants qu'entre 20 et 30 et que, proportion gardée, il y a moins de crimes commis.

Tardieu[1] a établi une statistique de ce genre ; pour les individus de 20 à 30 ans, il compte 73 o/o d'attentats sur les enfants, et pour ceux de 50 à 60 ans, 95 o/o.

Mon calcul établit, pour les individus de 20 à 30 ans, 85 o/o d'attentats, et pour ceux de 50 à 60 ans, 91 o/o.

En résumé, c'est au-dessus de 50 ans que les attentats sur les enfants sont les plus nombreux. « C'est alors, comme le dit M. Brouardel[2], que la faiblesse et l'impuissance arrivent, que ces instincts de débauche honteuse semblent au contraire se développer avec plus de force ». Tardieu[3] avait déjà fait remarquer « qu'à mesure que l'âge des criminels s'élève, celui de leurs victimes s'abaisse et que c'est presque exclusivement à des enfants que s'adresse la lubricité criminelle des vieillards ».

Des professions. — Elles ont été relevées dans 134 observations.

[1] Art. Viol du *Dict. encycl. des sc. méd.*, 5e série, t. III, p. 664.

[2] Brouardel, Commentaires de la traduction française des *Nouveaux Éléments de médecine légale* d'Hofmann, 1881, p. 720.

[3] Tardieu, *Étude sur les attentats aux mœurs*, 1878, 7e éd., p. 62.

	ATTENTATS		
	SUR ENFANTS	SUR ADULTES	TOTAL
Agent d'affaires	2	»	2
Agent d'assurance	2	»	2
Armurier	1	»	1
Blanchisseur	»	1	1
Boucher	1	»	1
Boulanger	1	»	1
Brossier	1	»	1
Cabaretier	1	2	3
Carrier	6	1	7
Chaisier	»	1	1
Charron	1	»	1
Chaudronnier	1	»	1
Chauffeur	»	1	1
Ciseleur	1	»	1
Commissionnaire	1	1	2
Cordonnier	5	2	7
Couvreur	2	»	2
Cultivateur	4	4	8
Dessinateur	1	»	1
Domestique	8	4	12
Employé de chemin de fer	1	»	1
Employé de commerce	2	»	2
Forgeron	1	1	2
Journalier	15	2	17
Journaliste	»	1	1

	SUR ENFANTS	SUR ADULTES	TOTAL
Maçon	5	1	6
Marchand de chevaux	1	»	1
Marchand de journaux	»	1	1
Marinier	1	1	2
Menuisier	4	2	6
Mineur	1	»	1
Ouvrier de fabrique	8	»	8
Ouvrier en parapluies	2	»	2
Peintre	1	1	2
Propriétaire	3	»	3
Receveur buraliste	1	»	1
Tailleur d'habits	1	1	2
Tapissier	2	»	2
Terrassier	4	»	4
Tisserand	1	»	1
Tonnelier	»	1	1
Vannier	1	»	1
Sans profession	10	1	11
	104	30	134

État civil des accusés. — Je l'ai noté 134 fois.

	ATTENTATS		
	SUR ENFANTS	SUR ADULTES	TOTAL
Célibataires	48	11	59
Mariés	53	14	67
Veufs	7	1	8
	108	26	134

La répartition des attentats est à peu près égale entre les célibataires et les gens mariés, et, parmi ces derniers, beaucoup étaient pères de famille. Le mariage et la famille sont restés sans influence sur leurs passions, trop souvent même sur leurs désirs incestueux.

Parenté des accusés. — Sur 134 auteurs d'attentats, je trouve :

Le père	17 fois
Le beau-père.	2 —
L'oncle	2 —
Le cousin germain. . .	1 —
	22 —

17 attentats commis par des pères sur leurs filles. Quelle triste constatation! une proportion de 12,68 o/o.

VIOL

Je compte 12 cas.

Je n'ai observé que quatre viols accomplis sur des filles vierges; deux étaient âgées de 14 ans (Obs. I et II), la troisième de 13 ans (Obs. XXIII) et la quatrième de 10 ans seulement.

Le viol est assez rare.

Il est surtout rare chez les enfants : leur conformation sexuelle le rend difficile ; le peu de développement des organes génitaux, l'étroitesse du canal vaginal, la disposition même du squelette, qui offre un faible écartement de l'arcade pubienne, constituent des obstacles à l'intromission du membre viril. Quand la défloration est complète, elle s'accompagne presque toujours de désordres graves, parfois de déchirures du périnée (Obs. III).

Trois viols ont été accomplis sur des femmes antérieurement déflorées ; je n'ai pas remarqué de lésions sexuelles ; il est vrai que souvent l'acte du coït, violent et inaccordé, ne laisse pas de traces sur les parties génitales ; les victimes présentaient seulement des ecchymoses à la face antérieure du cou, aux poignets, à la face interne des cuisses.

Enfin cinq tentatives de viol, bien caractérisées, n'ont pas été suivies de défloration, par des circonstances indépendantes de l'agresseur (Obs. IV et V), et les victimes portaient sur diverses parties du corps des traces des violences subies, des ecchymoses reproduisant parfois la forme des doigts et des égratignures accusant la pression des ongles. Le siège de ces lésions aux bras et aux poignets, à la face interne et supérieure des cuisses, ainsi qu'aux parties sexuelles, attestait la lutte, la résistance de la femme et l'effort déployé par le violateur pour la vaincre.

Une fois, les violences ont déterminé la mort (Obs. VI).

Ces cinq cas sont-ils bien à leur place dans le groupe des viols? Devraient-ils plutôt figurer parmi les attentats à la pudeur?

La place que je leur donne indique mon sentiment, le viol pouvant être tenté ou consommé.

La question cependant prête à discussion, tout au moins mérite d'être examinée.

Le Code pénal n'a pas défini le viol et l'attentat à la pudeur. Si ces deux mots ont une signification assez claire en droit criminel, ils n'offrent pas toujours au médecin de distinction suffisamment tranchée. Or, la médecine légale ne doit pas être conjecturale; sa langue a besoin d'être rigoureuse et de préciser ce qui constitue la nature d'un délit ou d'un crime. Sans doute il n'appartient pas au médecin-légiste de donner la définition légale de l'attentat à la pudeur ou du viol et d'édicter la jurisprudence; mais il a le devoir de bien comprendre ce qu'on lui demande et il lui importe de trouver dans la science, à défaut de la loi muette, des termes nets, des descriptions exactes, des limites précises. Il serait utile que magistrats et experts s'entendissent sur la valeur et le sens des mots, pour éviter toute équivoque dans la commission rogatoire et dans la rédaction du rapport.

Tardieu[1], qui juge inutile d'entrer dans de longs commentaires de droit pénal, dit : « Ce qui importe au point de vue médico-légal, c'est moins de définir le viol et l'attentat à la pudeur, dont la signification vulgaire est connue, que de les distinguer par quelque caractère précis et constant. »

Encore faut-il s'entendre? bien saisir et déterminer ce critérium caractéristique?

Là est le désaccord. La tâche de l'expert serait rendue facile si, pour différencier les degrés des attentats aux mœurs, les médecins adoptaient un langage uniforme et intelligible à tous.

Où commence le viol, où finit l'attentat à la pudeur? En l'absence de division bien tranchée, en face d'opinions variées, les hésitations sont permises sur le classement de faits souvent analogues au fond et indivisibles au point de vue moral.

Convient-il, avec Tardieu, « d'admettre entre les actes attentatoires à la pudeur, commis avec ou sans violence, ce signe distinctif : l'intromission complète, avec ou sans défloration, caractèrise le viol ; et la non intromission est propre au simple attentat ». Mais quand y aura-t-il véritablement intromission? quand sera-elle complète? à quelle profondeur de la cavité vaginale s'arrêtera-t-elle? et surtout quelle

[1] Tardieu, *Étude sur les attentats aux mœurs*, 1878, 7e édit., p. 16.

en sera la preuve, la base anatomique? Car la défloration n'est pas la conséquence constante du viol; certaines femmes peuvent avoir ou subir des rapports sexuels tout en conservant leur hymen dans son intégrité. Dans ces cas, où sera la limite séparative de l'attentat à la pudeur et du viol?

Faut-il avec Maschka[1] et Hofmann[2], considérer la tentative de viol comme produite par le simple contact des organes sexuels de l'homme et de la femme, sans intromission complète du pénis, déterminant ou non une déchirure partielle de l'hymen — le violateur étant empêché d'accomplir le coït soit par l'étroitesse des parties, soit par un hymen trop résistant, soit par la venue d'une personne étrangère, soit pour tout autre motif?

Est-il préférable d'adopter les trois degrés nettement établis par Pénard[3]? Sa classification graduelle du crime est basée sur l'état de l'hymen, intact, partiellement ou complètement déchiré :

« 1° L'attentat à la pudeur, en ce qui concerne la lésion des organes sexuels, est l'ensemble de tous

[1] Maschka, *Handbuch der gerichlichen medicin.*

[2] Hofmann, *Nouveaux éléments de médecine légale,* 1881, p. 54.

[3] Pénard, *De l'intervention du médecin légiste dans les questions d'attentats aux mœurs* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 2e série, t. XIV, 1860, p. 148).

les désordres possibles, en tant, toutefois, que la membrane hymen restera complètement intacte ;

« 2° La tentative de viol est l'attentat à la pudeur, plus un commencement, peu ou beaucoup, de rupture de la membrane hymen, assez considérable pour s'apprécier sans le moindre doute par les caractères physiques ordinaires, insuffisant cependant pour laisser pénétrer complètement dans la cavité vaginale un membre viril en érection ;

« 3° Le viol, enfin, c'est la rupture de la membrane hymen assez complète pour laisser pénétrer librement le membre viril dans la cavité vaginale ; c'est, en tout cas, rupture ou non rupture de la membrane hymen mise à part, la pénétration violente, inaccordée, du membre viril dans la cavité vaginale. »

Je suis convaincu également que, dans la pratique médico-judiciaire, l'écart est trop grand entre les deux degrés extrêmes de l'attentat à la pudeur et du viol, qu'il y a place entre eux pour une quantité de faits qui ne sont pas encore le viol et qui ne sont plus l'attentat, que l'expert est exposé à ne pas dire assez ou à dire trop, que la tentative a sa raison d'être indiquée et nettement définie. Le mot est employé parfois dans les commissions rogatoires. Pourquoi n'en pas préciser exactement la valeur et le sens ?

Mais la division de Pénard ne me satisfait pas. Que la distinction est légère entre l'attentat à la

pudeur et la tentative de viol ? Une minime déchirure de l'hymen, une petite encoche de son bord libre suffit pour les différencier. L'acte coupable peut être le même, l'intention criminelle égale. Sans doute, tant que l'hymen est intact, rien ne prouve, de la part de l'assaillant, une tentative violente d'intromission du pénis. Que de causes cependant, sous la même agression, peuvent empêcher ou faciliter la rupture partielle de l'hymen ? Peut-on, scientifiquement, établir une démarcation bien nette sur un signe aussi fragile ? Attentat à la pudeur en-deçà de cette membrane, tentative de viol au-delà.

De plus, en l'absence de lésion hyménéale, l'attentat à la pudeur est loin de présenter des désordres constants.

Convient-il d'ajouter un quatrième degré ? Le coït externe ou périnéal, bien décrit par M. Lacassagne [1], coït qui se fait en dehors ou au voisinage des organes génitaux et ne laisse souvent pas de traces de violences, de lésions matérielles, même après des actes répétés.

Doit-on restreindre l'attentat à tous les actes commis en dehors du rapprochement des sexes ? le limiter, avec M. E. Garimond [2], à tous les actes cou-

[1] Lacassagne, *Attentats à la pudeur sur les petites filles* (Arch. de l'anth. crim. et des sc. pénales, t. I, 1886).

[2] E. Garimond, *De l'hymen et de son importance en médecine légale* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1874, 2e série, t. XLII).

pables commis sur l'un ou l'autre sexe en dehors de la sphère génitale et réserver la dénomination de viol à tous ceux, de quelque nature qu'ils soient, ayant leur action sur les organes génitaux?

Assurément, au point de vue pratique, le médecin légiste peut se désintéresser de toute définition; il n'a qu'à constater l'état de l'hymen, sa rupture ou sa conservation. L'interprétation de l'acte appartient aux magistrats. Cependant il semble ressortir de cet exposé des idées des médecins experts que notre législation pénale n'est pas en rapport avec la variété des faits médico-légaux.

Si criminalistes et médecins étaient disposés à admettre la division des attentats aux mœurs en trois degrés, je souhaiterais entre eux une démarcation tranchée, ne laissant aucune place au doute, s'imposant par son texte précis.

Ne pourrait-on restreindre l'*attentat à la pudeur* à tout acte matériel autre que le coït, à tous les attouchements contraires à la pudeur de la personne qui en est l'objet?

Considérer comme *tentative de viol* tout coït externe, caractérisé par le seul rapprochement, le seul contact des organes sexuels, sans lésions de l'hymen, l'intromission n'ayant été empêchée que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur?

Enfin appeler *viol* tout coït interne, accompli par

violence, avec intromission complète ou incomplète du pénis, avec déchirure partielle ou totale de l'hymen, avec ou sans défloration ?

Mais à quoi bon insister. Toute dissertation est oiseuse pour le moment. La loi est.

Puisque les médecins n'ont pas arrêté un texte uniforme, adopté une définition intelligible pour tous, il convient de s'attacher aux faits, de les analyser le mieux possible, de bien connaître les signes de la virginité et les caractères de la défloration, de faire le diagnostic du coït accompli.

Or, c'est l'état de l'hymen qui seul peut fournir la preuve décisive de la défloration ; il importe donc de bien connaître cette membrane dans toutes les particularités de sa constitution et ses variétés, pour apprécier judicieusement les modifications survenues après des rapprochements sexuels.

Hymen. — J'ai toujours rencontré cette membrane très nette et bien distincte, quelles que soient sa forme, ses dimensions et sa consistance ; si elle est parfois rudimentaire, elle me paraît constante, et je n'ai jamais vu une absence complète d'hymen.

Je ne m'appuie pas seulement sur les 159 cas que j'ai examinés en qualité d'expert, mais j'invoque encore les nombreuses observations de femmes et enfants soignés dans la clientèle ou à l'Hôtel-Dieu. Je l'ai toujours recherchée sur les petites filles dans

les cas d'infanticide, et sa présence n'a jamais fait défaut ; si elle est plus enfoncée et d'une constatation moins facile, elle est nettement visible dès le moment de la naissance. Chez les femmes qui ont eu des enfants, chez les filles soumises que je visite depuis vingt ans, j'ai toujours retrouvé les débris irréguliers, les vestiges de la membrane hymen.

Aussi je m'étonne qu'elle ait pû être contestée, voire niée. Sans doute, « lorsque nous voyons, comme le dit Roze[1], tous les organes présenter des difformités et manquer dans certains cas, pourquoi refuserions-nous de croire que cet organe puisse, lui aussi, offrir quelque anomalie et manquer même quelquefois ? » Alors, qu'on nous cite un cas bien rigoureusement observé ; les affirmations de Capuron, Huscke[2], Richet[3], ne sont pas suffisantes, et les cas d'absence d'hymen rapportés par Toulmouche[4] et Garimond[5] sont loin d'être démontrés.

Au point de vue de la *forme*, l'hymen présente de nombreuses variétés.

[1] F. Roze, *De l'hymen*, thèse de doctorat, Strasbourg, 1865, 2e série, no 872.

[2] Huscke, *Encyclopédie anatomique*, t. V. p. 472.

[3] A. Richet, *Traité pratique d'anatomie chirurgicale*, 1860, 2e édit., p. 772.

[4] Toulmouche, *Des attentats à la pudeur et du viol* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1856, 2e série, t. VI).

[5] E. Garimond, *De l'hymen et de son importance en médecine légale* (Ann. d'hyg. et de méd. lég. 1874, 2e série, t. XLII, p. 394).

On peut ramener à trois formes principales la disposition de l'hymen et adopter les types annulaire, semi-lunaire et labié. Sans doute ces types ne sont pas toujours parfaits ; il y a des degrés intermédiaires ; les hymens annulaires ont un orifice plus ou moins circulaire, parfois central, souvent excentrique et se rapprochant de la partie supérieure du vagin ; les hymens semi-lunaires ont un croissant plus ou moins allongé, en fer à cheval ou en cœur de carte à jouer ; les hymens labiés sont plus ou moins plissés et froncés et, parfois, si dentelés sur leur bord libre, qu'ils deviennent frangés. Ces variétés établissent entre eux une sorte de transition ménagée.

Relativement à la forme de l'hymen, les 159 cas que j'ai examinés se répartissent ainsi :

Hymen annulaire.	73
Hymen semi-lunaire . . .	41
Hymen labié	35
Caroncules myrtiformes. .	10
	159

S'il était permis de conclure de chiffres relativement faibles, le type annulaire serait le plus fréquent. Hofmann le considère, en effet, comme le type fondamental, d'où dérivent, par des modifications insensibles, les formes semi-lunaire et labiée.

La répartition des trois types d'hymen suivant les âges donne le tableau suivant :

	HYMEN		
	ANNULAIRE	SEMI-LUNAIRE	LABIÉ
2 ans	»	»	1
3 —	»	2	1
4 —	2	1	1
5 —	3	1	»
6 —	5	2	3
7 —	5	9	1
8 —	8	5	2
9 —	9	8	1
10 —	8	6	2
11 —	5	3	2
12 —	3	2	3
13 —	7	»	3
14 —	4	»	4
15 —	4	1	4
16 —	2	»	6
17 —	3	»	»
18 —	3	»	»
19 —	»	»	1
21 —	1	»	»
22 —	»	1	»
23 —	1	»	»
	73	41	35

Ce tableau — vu le petit nombre des observations — ne peut donner de résultats très probants ; je me borne à consigner que l'hymen labié, considéré comme appartenant surtout à l'enfance, s'est présenté le plus souvent chez des jeunes filles au-dessus de dix ans.

A côté des types habituels de l'hymen existent des formes plus rares.

Trois fois j'ai rencontré l'hymen biperforé, en forme de pont, si bien décrit par M. Delens[1] ; une bandelette de même structure que l'hymen, en ayant l'aspect, la souplesse et la coloration rosée, n'offrant aucun des caractères d'une bride cicatricielle, est tendue au-devant de l'orifice du vagin qu'elle divise en deux parties, en deux ovales plus ou moins symétriques.

Ces trois cas de malformation se distinguent par des caractères différents. Dans le premier, l'hymen biperforé ressemble de tous points à celui décrit et figuré par M. Delens ; une languette médiane partage l'ouverture d'un hymen annulaire en deux orifices ovales et symétriques. Dans le second, c'est un hymen semi-lunaire divisé en deux orifices ovalaires et de mêmes dimensions par une bandelette exactement médiane, rosée et saine (*Fig. 3.* — Obs. VII).

[1] Delens, *De quelques vices de conformation de l'hymen dans leurs rapports avec la médecine légale* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1877, 2e série, t. XLVII, p. 493).



Fig. 3. — Hymen semi-lunaire biperforé.

Le troisième se particularise par une bandelette à bords lisses et réguliers, absolument intacte, qui sépare obliquement en deux parties inégales l'orifice d'un hymen semi-lunaire (*Fig. 4.* — Obs. VIII).



Fig. 4. — Hymen semi-lunaire biperforé.

Cette bandelette a parfois une épaisseur et une consistance qui rend la copulation impossible. Récemment, j'ai dû sectionner chez une jeune femme, de mœurs légères, une bride de cette nature que des tentatives fréquemment répétées de coït n'avaient pas réussi à rompre.

Souvent elle n'existe plus que dans ses vestiges, dit M. Brouardel[1]; le pont n'est plus représenté que par une ou deux petites languettes médianes, antérieure et postérieure ; j'ai longtemps visité une fille soumise qui présentait une languette longue et flottante, suspendue au tubercule sous-uréthral, et qui, selon toutes probabilités, n'avait pas d'autre origine.

J'ai eu encore l'occasion d'examiner chez une jeune femme, déflorée, un hymen annulaire biperforé, dont la bandelette, en forme de pont, nettement transversale, épaisse, séparait l'ouverture hyménéale en deux orifices superposés, à bords nets et réguliers, d'inégale grandeur, l'un supérieur, petit, circulaire, laissant passer une sonde de trousse, et l'autre inférieur, plus grand, ovale, permettant l'introduction de l'index. Ce n'était pas une bride cicatricielle ; elle avait la couleur rosée et l'état lisse de la muqueuse saine. Ce cas étant rare, je crois intéressant de le reproduire (*Fig. 5*).

[1] Brouardel, *Des causes d'erreur dans les expertises relatives aux attentats à la pudeur*, 1883, p. 15.

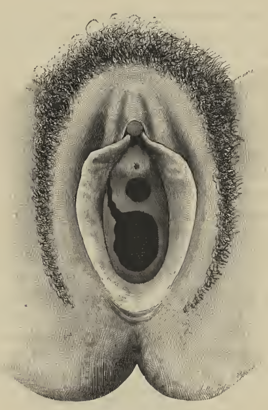


Fig. 5. — Hymen annulaire biberforé.

La défloration se borne à une déchirure unique, intéressant complètement l'hymen jusqu'à son insertion, au niveau de son tiers supérieur droit. Tout d'abord l'inspection extérieure ne révèle qu'une fente irrégulière ; mais un examen plus minutieux fait constater un second orifice dans le lambeau gauche,

légèrement rétracté. En rapprochant au contact les deux bords de la déchirure de l'hymen, il est facile de reconstituer la forme exacte de cette membrane et de se rendre compte de sa malformation congénitale.

Tardieu a contesté cette variété d'hymen en bride ; pour lui, ce n'était pas là une disposition naturelle ; elle devait être le résultat d'une déchirure de la membrane vers sa base d'implantation : M. Budin[1] accepte cette conclusion.

Sans doute Tardieu[2] a signalé des hymens déchirés à leur base par des tentatives d'introduction brusque des doigts et réduits à une bandelette



Fig. 6. — Hymen biperforé par l'introduction brusque du doigt.

[1] Budin, Progrès médical, 1879. *Recherches sur l'hymen et l'orifice vaginal*, nos 35, 36, 37, 38.

[2] Tardieu, *Étude sur les attentats aux mœurs*, 1878, 7e éd., p. 161.

étroite tendue au-devant du vagin. Mais ces déchirures ou perforations hyménéales peuvent être différenciées ; elles sont un peu curvilignes ; quand on écarte les lèvres, leur orifice est elliptique et surtout leurs extrémités sont effilées et plus ou moins aiguës (*Fig. 6*[1]. — Obs. XI).

Dans les malformations congénitales, au contraire, on rencontre des ouvertures assez régulièrement circulaires ou ovalaires, à bords lisses et à angles arrondis.

Il faut donc admettre deux variétés d'hymen biperforé, l'une accidentelle et l'autre naturelle ; cette dernière ne peut plus être mise en doute.

F. Roze[2] a figuré peut-être le premier cas de ce genre.

Richet[3] a vu une jeune fille chez laquelle l'hymen était remplacé par « une simple bride allant d'un des bords de l'orifice vulvaire à l'autre ».

Les deux cas de Delens sont probants.

[1] Je dois les quatre dessins d'hymen biperforé à l'obligeance et au talent artistique de mon collègue le docteur Mâreau, professeur d'anatomie à l'École de Médecine et à l'École des Beaux-Arts ; je lui adresse mes sincères remerciements.

[2] F. Roze, *De l'hymen,* thèse de doctorat, Strasbourg, 2e série, 1865, no 872.

[3] A. Richet, *Traité pratique d'anatomie chirurgicale,* 1860, 2e éd., p. 775.

Dohrn[1], dans un mémoire sur les anomalies de développement de l'hymen, a décrit et figuré l'hymen biperforé.

M. Émile Demange[2] en rapporte un cas et en cite un second, observé par son père, le 28 mai 1848, où la bride transversale, s'insérant de chaque côté sur les bords de l'hymen, avait persisté pendant la grossesse et qu'il dut sectionner au moment de l'accouchement, lorsque la tête se présentait à la vulve.

J'ai eu l'occasion d'observer deux fois un hymen annulaire double (Obs. X et XVII) ; il était formé dans sa moitié supérieure de deux feuillets, nettement séparés l'un de l'autre, réunis à leur base et divisés par quelques encoches.

La défloration. — L'expert doit déterminer si la défloration, c'est-à-dire la déchirure de l'hymen, est complète ou incomplète, récente ou ancienne, et quelle en est la cause.

L'examen de l'hymen chez les 159 jeunes filles et femmes, présumées victimes de viol et d'attentats à la pudeur, a donné les résultats suivants :

[1] Dohrn, *Zeitschrift für Geburtshülfe und Gynèkologie*, 1884, Bd. XI, Heft 1, p. 8.

[2] E. Demange, *De l'hymen biperforé ; sa valeur médico-légale, sa persistance pendant la grossesse et l'accouchement* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1887, 3e série, t. XVII, p. 275).

Défloration complète			16
	Ancienne	14	
	Récente	2	
Défloration incomplète			18
	Ancienne	16	
	Récente	2	
Défloration douteuse			5
Pas de défloration			120
			159

Dans les cas de défloration complète, la constatation en est ordinairement facile, surtout si les déchirures hyménéales sont récentes.

Il n'en est plus de même lorsque la défloration est incomplète ou ancienne ; en présence d'un hymen partiellement déchiré, il s'agit de préciser si cette scissure est congénitale ou le résultat d'un traumatisme.

Si l'hymen avait son bord libre toujours régulier, comme le présentent beaucoup d'hymens semi-lunaires, le diagnostic serait aisé à établir ; mais il offre souvent des entailles, des échancrures naturelles, de profondeur variable, et la difficulté est plus grande encore sur les hymens labiés et frangés.

Les scissures congénitales ont, il est vrai, des sièges de prédilection ; la moitié supérieure du bord libre est plus fréquemment encochée que la moitié

inférieure ; leur position est le plus ordinairement symétrique et leurs angles sont arrondis. Hofmann les localise à l'union du tiers antérieur avec les deux tiers postérieurs.

D'autre part, les signes de la défloration varient suivant la forme et la consistance des hymens ; tandis que l'hymen annulaire se fragmente le plus souvent en trois ou quatre lambeaux, l'hymen semilunaire se déchire selon son axe transversal et l'hymen labié à sa partie inférieure.

Malgré les exceptions qu'explique l'inégalité de structure et de résistance de l'hymen en certains endroits, ce sont là d'utiles indications. Rien de plus. La place des échancrures congénitales ou des déchirures traumatiques ne permet pas d'affirmer sans restriction l'origine naturelle ou accidentelle de l'encoche.

Il y a lieu d'examiner avec la plus minutieuse attention la cicatrisation des scissures ; mais il faut avouer que souvent la cicatrice est si fine et si peu teintée qu'il est impossible de la distinguer des parties voisines. J'ai parfois nettement observé sur des hymens annulaires et semi-lunaires, au fond de la déchirure, à l'union des deux lèvres de la plaie guéric, un tissu cicatriciel tranchant par sa couleur blanche (Obs. XX).

Après une défloration, les deux lambeaux de l'hymen peuvent-ils se réunir, se souder sans encoche

et rétablir l'intégrité, ainsi que la forme primitive de la membrane? MM. Brouardel et Laugier[1] ont publié un exemple de restauration parfaite, avec ligne cicatricielle blanche et apparente. Je n'ai jamais constaté de cicatrice linéaire de cette nature, et cependant, dans plusieurs cas (Obs. II), les deux lèvres de la plaie hyménéale étaient étroitement juxtaposées.

L'examen des parties génitales ne permet donc pas toujours de reconnaître avec certitude une défloration.

D'ailleurs l'hymen peut être le siège de déchirures produites de toute autre façon que par l'intromission pénienne — notamment par l'introduction forcée et brutale des doigts de l'agresseur. — Je publie deux cas (Obs. XI et XII), où les blessures hyménéales, d'origine traumatique, ont été manifestement déterminées par des ongles.

L'onanisme, exercé avec le doigt ou un corps étranger, peut-il être parfois pratiqué avec assez de violence pour occasionner dans les parties sexuelles des lésions analogues à la défloration? Il est permis d'en douter; on a peut-être accordé aux manœuvres de masturbation une importance exagérée. Beaucoup d'enfants m'ont avoué leurs habitudes vicieuses et

[1] BROUARDEL, *Des causes d'erreur dans les expertises relatives aux attentats à la pudeur*, 1883, p. 16.

leurs pratiques répétées ; je n'ai jamais constaté chez elles de blessures hyménéales significatives ; ces constatations négatives ont leur valeur, s'il est vrai — comme le dit Hofmann[1] — que l'onanisme est très répandu chez les jeunes filles. Les cas de ce genre doivent être très rares ; « il n'est guère présumable, comme l'a dit Fodéré[2], que la personne même se soit permis ces introductions contre nature assez forcément pour causer des déchirements qui sont toujours plus ou moins douloureux ».

Si l'intégrité de l'hymen constitue la meilleure preuve de la virginité, elle n'a cependant pas une valeur absolue. Dans les rapprochements sexuels, dans des tentatives de viol avérées, et même dans des viols consommés, la défloration, dans le sens médical du mot, ne se produit pas toujours, soit que la verge, d'une gracilité extrême, pénètre dans le vagin sans rupture de l'hymen, soit qu'elle refoule cette membrane et achève l'acte dans le vestibule, soit qu'elle la trouve d'une laxité extrême et dilatable au point d'admettre sans déchirure l'introduction du pénis en érection.

Dans ces cas la preuve du coït est impossible à établir, puisqu'il ne laisse pas de traces matérielles.

On sait l'extensibilité facile de certains canaux

[1] Hofmann, *Nouveaux éléments de médecine légale*, 1881, p. 68.

[2] Fodéré, *Traité de médecine légale*, 1813, t. IV, p. 356.

étroits ; on utilise en chirurgie celle du canal de l'urèthre chez la femme. G. Tourdes[1] a rapporté des exemples de dilatation graduelle et progressive du méat urinaire ; j'ai vu, avec mon collègue le professeur Dezanneau, une dame mariée pour la seconde fois, atteinte d'imperforation vaginale, et qui présentait une déformation infundibuliforme du méat et du canal du l'urèthre, assez large et assez hospitalière pour permettre une intromission partielle du pénis.

La membrane hymen se prête souvent, par sa souplesse et son élasticité, à une distension progressive ; avec ces hymens complaisants l'entrée du vagin n'est plus défendue.

Or, cette dilatation de l'hymen est plus commune qu'on ne le suppose, qu'elle soit naturelle ou le résultat d'habitudes d'onanisme, ou le fait d'attouchements répétés et pratiqués sans violence. « Quand on examine, dit M. Budin[2], les organes génitaux chez des femmes qui ont eu des premiers rapports faciles, on voit qu'il n'existe pas la moindre déchirure de l'orifice vaginal ; ses bords sont souples et laissent pénétrer, sans y apporter d'obstacle, un, deux et même trois doigts. Et ces faits ne sont pas aussi rares

[1] G. Tourdes, *Des cas rares en médecine légale*, thèse de concours, Strasbourg, 1840.

[2] Budin, *Progrès médical*, 1879.

qu'on pourrait le croire, puisque j'en ai obtenu 13 en 3 mois, sur 75 femmes enceintes. »

Huit fois j'ai constaté ce relâchement de l'hymen (Obs. IX, XIII).

Sans doute la défloration est pour l'expert un signe de la plus haute valeur ; elle caractérise bien le viol ; mais elle n'en est pas la résultante nécessaire, car la femme peut subir les derniers outrages avec conservation de l'hymen. Le coït et la fécondation sont possibles avec l'intégrité de cette membrane. Les observations des accoucheurs ne laissent pas de doute.

M. Destarac[1] rapporte 47 observations de grossesse avec persistance de l'hymen et présente de judicieuses réflexions.

« Dans un premier cas, des rapports ont eu lieu, de la façon la plus complète et avec violence, mais, par suite de son élasticité ou de sa structure fibreuse, l'hymen est resté intact ; ce n'est là qu'un attentat à la pudeur. De plus, la femme devient enceinte et au dommage moral viendra s'ajouter un dommage matériel. Ce n'est toujours qu'un attentat à la pudeur, puisque l'hymen ne présente pas de déchirure. Le prévenu sera puni seulement de réclusion. Dans un second cas, le rapprochement a été incom-

[1] Destarac, *De la persistance de l'hymen dans la grossesse et de son importance au point de vue obstétrical et médico-légal*, thèse, Paris, 1890, nº 172.

plet et commis avec moins de violence ; la femme n'est pas fécondée. Mais ici la membrane hymen, d'une structure plus délicate, a été rompue. Le crime, dans ce cas, n'est plus le même ; il est moins grave, pensez-vous? Point du tout; ce n'est plus un attentat à la pudeur, c'est un viol manifeste, un crime plus grave, et le coupable sera puni, non plus de la réclusion simple, mais des travaux forcés, et cela parce que l'hymen a été déchiré.

« Pourquoi donc séparer arbitrairement des actes qui, ayant les mêmes conséquences et tendant au même but, sont de même nature ? »

M. Chabbert[1] relate aussi un cas *de viol suivi de grossesse avec persistance de l'hymen.*

M. Charier[2], professeur suppléant à l'École de Médecine d'Angers, a signalé un cas de persistance de l'hymen jusqu'à l'accouchement, pendant deux ans de mariage.

Le terme viol ne comporte donc pas nécessairement l'idée de défloration.

Cette opinion a déjà été exprimée.

Toulmouche[3] admet que la membrane hymen peut

[1] *Ann. d'Hyg. et de Méd. lég.*, 1893, 3e série, t. XXX, p. 556.

[2] CHARIER, *Persistance de l'hymen au moment de l'accouchement* (Bull. de la Soc. de méd. d'Angers, 1894, p. 8).

[3] TOULMOUCHE, *Des attentats à la pudeur et du viol* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1856, 2e série, t. VI, p. 104).

se laisser dilater sans se déchirer, « en sorte que de ce qu'il la trouverait intacte, le médecin-légiste ne devrait pas en conclure que des tentatives de viol n'auraient pas eu lieu..... Il devrait aussi conclure de la même manière ; c'est au moins l'opinion de Capuron, s'il rencontrait la membrane hymen intacte chez une fille engrossie ».

Le professeur Taylor[1] dit également que la présence d'un hymen intact donne des présomptions, mais non une preuve absolue de virginité. « Le coït peut avoir eu lieu malgré l'intégrité de l'hymen ; en dépit de la présence de cet organe, une femme peut être coupable de manque de chasteté ; un viol peut même être tenté et accompli au point de vue légal sur une femme adulte, sans que la membrane soit nécessairement déchirée. »

M. Delens[2] déclare aussi que certaines conformations de l'hymen sont « un obstacle à la défloration et que, dans ces cas, l'appréciation des faits ne doit pas se baser exclusivement sur l'absence de la déchirure caractéristique ».

En résumé, la défloration, quelle que soit d'ailleurs son importance en médecine légale, ne peut être

[1] Taylor, *Traité de médecine légale*, trad. H. Coutagne, 1881, p. 814.

[2] Delens, *De quelques vices de conformation de l'hymen dans leurs rapports avec la médecine légale* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 1877, 2e série, t. XLVII, p. 503).

assimilée au viol et n'en est pas la caractéristique absolue, puisque certaines femmes peuvent avoir des rapports sexuels, être violées et même concevoir, tout en conservant leur hymen dans son intégrité. La preuve est faite. M. Guillot[1] peut dire à la Société de Médecine légale : « Comme magistrat instructeur, je retiens de la discussion qu'une femme peut être violée et conserver sa membrane intacte. » Qu'importe à l'expert ? Il n'a que des constatations médicales à faire ; il relate l'intégrité ou la déchirure de l'hymen, son degré d'entensibilité, et il prend soin de noter si, en raison de son élasticité, un rapport sexuel a pu néanmoins avoir lieu sans rupture de la membrane. Le médecin légiste n'a pas à interpréter l'acte incriminé ; il appartient au magistrat et à l'avocat de tirer de l'instruction les déductions utiles.

Obs. I. — **Viol. Défloration complète et récente.**

Visite de la jeune M..., 5 juin 1882.

M..., âgée de 14 ans et demi, est de constitution moyenne.

Elle ne porte pas sur le corps, sur les seins, les bras, les cuisses, de traces de violences.

[1] *Séance du 12 juin 1893* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, 1893. t. XXX, p. 180).

Érythème de la partie interne des cuisses et des grandes lèvres.

Les organes sexuels sont régulièrement conformés; pas de flaccidité des grandes et petites lèvres, pas de développement exagéré ni de turgescence du clitoris.

Assez vive inflammation de la muqueuse vulvaire; léger écoulement puriforme.

La fourchette n'est pas déchirée, mais elle présente deux érosions superficielles et récentes.

La membrane hymen, rouge, tuméfiée, forme une sorte d'anneau autour de l'orifice vaginal, de repli circulaire saillant; la partie supérieure de l'hymen est boursouflée, un peu saignante et, en écartant ses bords, on remarque une déchirure complète de l'extrémité inférieure de son bord gauche, un peu en dehors de la ligne médiane; cette déchirure a entamé tout le repli hyménéal et est de date récente; les deux lèvres de la plaie, légèrement écartées l'une de l'autre, sont rouges, saignantes et sensibles au toucher.

Par suite de cette division de l'hymen, l'orifice du vagin est assez élargi et assez dilatable pour permettre l'introduction facile du doigt indicateur.

Conclusion :

1° M... est déflorée;

2° La défloration est complète et récente;

3° Elle est le résultat de l'introduction d'un corps dur et volumineux comme le membre viril;

4° M... ne porte pas sur le corps de traces de violences récentes.

Obs. II. — **Viol. Défloration assez récente.**

Visite le 14 novembre 1884 de la jeune G..., victime de viol.

G..., âgée de 14 ans, est de constitution moyenne, pubère, peu intelligente.

Les organes sexuels, régulièrement conformés, présentent l'état suivant :

Les grandes lèvres sont fermes et s'appliquent l'une à l'autre ; les petites lèvres et le clitoris ne sont pas plus développés que l'âge ne le comporte.

La fourchette est déprimée, sans traces de violences anciennes ou récentes.

La muqueuse vulvaire est rosée ; pas d'écoulement.

La membrane hymen affecte la disposition annulaire ; elle constitue un repli saillant, assez régulier, un peu plus épais et consistant à sa partie postérieure, et forme à l'entrée du vagin un anneau assez lâche. Elle ne porte qu'une lésion, mais très nette ; sur son bord droit, à l'union des deux tiers supérieurs avec le tiers inférieur, elle a été déchirée dans toute l'épaisseur de son bord libre, sur une hauteur de quatre millimètres. La solution de continuité ne répond pas à une échancrure normale ; les lambeaux sont au contact et leurs angles ne sont pas arrondis.

La déchirure n'est pas toute récente, car les bords de l'entaille sont cicatrisés; mais — sans pouvoir en préciser absolument la date — il est permis de dire que cette cicatrice fine et tendre vient en quelque sorte de s'achever, car les bords de la plaie hyménéale sont un peu gonflés et la muqueuse est hypérémiée.

Nous avons examiné une seconde fois, le 27 novembre 1884, cette lésion de l'hymen, et nous avons remarqué que les bords des deux lambeaux n'étaient plus rouges et tuméfiés, que la muqueuse avait en ce point la même coloration que sur les autres parties de l'hymen.

L'orifice du vagin est élargi et assez dilatable pour permettre l'introduction facile de deux doigts et pouvoir admettre un corps dur et volumineux comme le pénis.

La déchirure de l'hymen étant le signe caractéristique de la défloration, il résulte de notre examen que cette jeune fille n'a plus sa virginité.

Et nous concluons :

G... est déflorée.

Obs. III. — **Viol. Défloration complète. Déchirure du périnée.**

Examen de la jeune B..., à l'effet de rechercher :

« 1° S'il y a eu viol;

« 2° S'il y a eu des attentats d'une nature moins grave, dans le cas où le viol n'aurait pas été commis ;

« 3° S'il existe ailleurs qu'aux parties sexuelles de l'enfant des traces de violences ».

La jeune B..., âgée de 10 ans, est de taille moyenne ; assez bonne constitution.

Les organes sexuels sont couverts de sang coagulé. Les grandes lèvres, peu épaisses, sont très écartées à leur partie inférieure ; le prépuce clitoridien présente, à gauche, une petite excoriation superficielle, curviligne, en forme de coup d'ongle.

La vulve, débarrassée par le lavage du sang coagulé, apparaît largement ouverte et profondément lésée à son angle inférieur ; une déchirure, encore saignante, a entamé complètement, non seulement l'hymen, mais la fourchette et le périnée, jusqu'au pourtour de l'anus. La persistance de la cloison recto-vaginale empêche seule la communication du vagin et du rectum.

La membrane hymen, annulaire, est complètement divisée en deux lambeaux, qui forment de chaque côté deux replis saillants, rouges, tuméfiés, excoriés, sensibles au toucher. Ces symptômes sont surtout accusés sur le lambeau gauche. La déchirure hyménéale s'étend en avant et à gauche, jusqu'au pourtour du méat urinaire, et se confond en arrière, sur la ligne médiane, avec la déchirure de la fourchette et du périnée.

La plaie périnéale offre, sur un fond grisâtre, de nombreux petits points noirs et sanguinolents.

L'orifice agrandi de la vulve permet l'introduction

très facile du doigt indicateur, qui constate un col utérin petit et conique.

Le canal de l'urèthre est sain.

Ganglions inguinaux un peu tuméfiés.

L'examen des parties génitales démontre qu'il y a eu introduction forcée, violente, brutale, d'un corps dur et volumineux comme le pénis en érection.

Nous constatons, en outre, sur le corps les lésions suivantes :

1° Ecchymose à la partie inférieure de la joue droite, au niveau de l'angle de la mâchoire inférieure, longue de 13 centimètres et large de 7 millimètres ;

2° Ecchymose à la partie moyenne du bord antérieur du muscle sterno-mastoïdien droit ;

3° Ecchymose sous-conjonctivale dans le grand angle de l'œil gauche ;

4° Ecchymose sous-muqueuse de la paupière inférieure gauche.

Pas de traces de violences à la poitrine, aux poignets, aux cuisses.

Conclusions :

1° La jeune B..., complètement et récemment déflorée, a été victime d'un viol ;

2° La défloration est le résultat de l'intromission forcée et violente d'un corps dur et volumineux comme le membre viril ;

3° Il existe, à la face et au cou, des traces de violences récentes.

Obs. IV. — **Tentative de viol. Traces de violences.**

Examen de la nommée X..., à l'effet « de rechercher si elle porte des traces de violences sur le corps ou aux parties sexuelles ».

La nommée X... est âgée de 23 ans.

Elle présente à la face antérieure de l'avant-bras gauche, à l'union du tiers inférieur avec les deux tiers supérieurs, une excoriation linéaire, une sorte d'égratignure, longue de vingt-cinq millimètres, oblique de dedans en dehors et de bas en haut, entamant très superficiellement le derme et couverte sur toute sa longueur de très petites croûtes noirâtres de sang coagulé. Du bord inférieur de cette excoriation se détachent, comme les barbes d'une plume, en deux points, vers le milieu et à trois millimètres de l'extrémité externe, deux petites égratignures, également linéaires, rosées et obliquement dirigées de haut en bas et de dehors en dedans.

Ces excoriations linéaires et très régulières ont été produites par un corps ou instrument piquant, glissant sur la peau ; elles n'ont pas été faites par les ongles, car elles ne présentent pas de ligne concave à l'extrémité qui correspond à l'arrêt de l'ongle ; elles ont pu être déterminées par une épingle, une plume... ; elles sont de date récente.

A la partie postérieure du thorax, du côté gauche, à la hauteur de la huitième côte et au niveau de

l'angle de cette côte, est une ecchymose mesurant trois centimètres de largeur, moins haute que large, transversale, de teinte bleue; la peau est saine; la suffusion sanguine est le résultat de la contusion des parties molles sous-jacentes ; à ce niveau, il y a une légère tuméfaction et une assez vive sensibilité à la pression.

Cette contusion est le résultat, soit de l'action directe et violente d'un corps contondant, soit de la chute brusque ou d'un choc violent de la poitrine contre un corps résistant ; en tous cas, le siège, la forme et les dimensions de la lésion témoignent que le côté gauche du thorax ne s'est trouvé en contact, avec le corps vulnérant, que dans un espace circonscrit; nulle difficulté d'expliquer la lésion par l'action directe d'un instrument contondant ; mais, s'il y a eu chute ou choc, il faut admettre que le tronc a porté sur un corps résistant et offrant des parties saillantes capables de circonscrire ainsi la lésion.

Les seins sont fermes, arrondis ; le mamelon est entouré d'une aréole rosée ; pas de traces de violences à leur surface.

Les parties génitales externes, bien conformées, présentent l'état suivant :

Les grandes lèvres, assez fermes, peu épaisses, s'appliquent l'une à l'autre, de manière à cacher en partie les petites lèvres et à masquer la vulve ; les

petites lèvres et le clitoris n'offrent pas de dimensions exagérées. La fourchette forme une bride assez mince, peu saillante ; elle est rouge, mais n'est pas déchirée. Les petites lèvres sont rosées ; mais elles présentent, l'une et l'autre, à la partie inférieure de leur face interne, une rougeur plus foncée ; il n'y a pas de suffusion sanguine, mais une hypérémie notable, que l'on constate également dans la fosse naviculaire.

En écartant les petites lèvres, on remarque l'intégrité absolue de l'hymen ; cette membrane est rosée, sans traces de contusion, ni déchirures anciennes ou récentes. L'hymen se présente sous la forme d'un diaphragme irrégulièrement circulaire, interrompu à sa partie supérieure par une ouverture assez étroite ; l'orifice de l'hymen est légèrement ovale, avec grand diamètre vertical ; il est petit et n'admet guère que l'introduction d'une sonde ordinaire. L'hymen, un peu replié sur lui-même, forme un pli saillant dans la direction du raphé du périnée ; si on le tend, par l'écartement des lèvres, une sorte de raphé persiste sur la ligne médiane. L'hymen est épais, résistant ; son bord libre n'offre pas la moindre déchirure.

L'intégrité de l'hymen démontre que la nommée X... n'est pas déflorée.

En arrière de la vulve, la peau de la région périnéale antérieure qui s'étend de la fourchette à l'anus offre, surtout près de la fourchette, une rubéfaction

notable, qui peut parfaitement être le résultat de pressions, de frottements exercés récemment sur cette région.

Enfin l'anus présente, en arrière, trois éraillures linéaires, encore saignantes, à surface rouge. Ces déchirures, ces fissures sont situées dans l'intervalle des plis rayonnés de la peau et ne s'étendent pas jusqu'au point où ces plis se continuent avec la muqueuse anale ; elles semblent avoir été produites de dehors en dedans. Le pourtour de l'anus est légèrement tuméfié et très sensible au toucher. Ces lésions sont récentes.

Ces éraillures superficielles nous paraissent devoir être attribuées à l'action directe et forcée, dans la direction du canal anal, d'un corps plus ou moins dur.

Nous ne constatons pas de traces de violences récentes sur d'autres parties du corps.

De ces observations nous concluons :

1° La nommée X... porte à l'avant-bras gauche une excoriation récente, produite par le glissement sur la peau d'un corps piquant ;

2° Elle présente au côté gauche de la poitrine une contusion, de date récente, produite soit par l'action directe et violente d'un instrument contondant, soit par la chute ou le choc brusques du tronc contre un corps résistant, offrant des parties saillantes et agissant par une surface circonscrite ;

3° Elle n'est pas déflorée ;

4° Elle présente à la partie interne et inférieure des petites lèvres, dans la fosse naviculaire, à la fourchette et sur la peau de la région périnéale antérieure, des rougeurs récentes — et à l'anus trois fissures également récentes — qui peuvent être attribuées à des pressions, à des tentatives d'introduction d'un corps plus ou moins dur.

Obs. V. — **Tentative de viol. Traces de violences aux parties sexuelles.**

Visite le 17 septembre 1890, à 3 heures et demie du soir, de l'enfant J..., « présumée avoir été violée ce jour à 9 heures du matin ».

La jeune J..., âgée de 3 ans et demi, est de bonne constitution.

Les parties génitales externes, bien conformées, sont fermes et pas plus développées que l'âge ne le comporte.

La fourchette n'est pas déchirée, mais elle présente sur sa face vulvaire une érosion linéaire, superficielle, longue d'un centimètre environ, à direction antéro-postérieure, de date récente.

La membrane hymen est intacte, à forme semilunaire, à orifice étroit ; pas la moindre déchirure de son bord libre. Mais la muqueuse vulvaire offre, du côté gauche et près du bord adhérent de l'hymen, une rougeur assez vive, avec petites érosions superficielles, laissant suinter quelques gouttelettes de

sang. De plus, nous constatons, immédiatement en avant du méat urinaire, une ecchymose sous-muqueuse de trois à quatre millimètres.

La fesse droite, en dehors de l'orifice anal, est contuse et une ecchymose violacée mesure deux centimètres de diamètre environ.

De cet examen il résulte que J... n'est pas déflorée, la déchirure de l'hymen étant le signe caractéristique de la défloration, mais qu'elle a subi des violences sexuelles. Ces violences sont de date récente, comme l'attestent l'érosion non cicatrisée de la fourchette, l'état sanguinolent de la muqueuse vulvaire, l'ecchymose voisine du méat urinaire et l'ecchymose fessière. Ces lésions diverses sont le résultat manifeste de frottements exercés, d'une tentative d'introduction d'un corps dur et volumineux.

En résumé, nous concluons :

1° L'enfant J... n'est pas déflorée ;

2° Elle présente aux organes sexuels des érosions et ecchymoses de production récente ;

3° Ces lésions sont l'indice de violences exercées et résultent d'une tentative d'introduction d'un corps dur et volumineux.

Obs. VI. — **Tentative de viol. Lésions aux poignets et aux cuisses. Compression de la poitrine et de l'abdomen ; mort.**

Nous,... commis par M. le Juge d'Instruction d'Angers à l'effet de procéder « à l'autopsie du

cadavre de la femme Z..., constater les violences que cette femme aurait subies et dire si la mort est le résultat de ces violences », avons, serment prêté, procédé aux opérations nécessaires, le 18 juillet 1886, à 8 heures du matin, à l'amphithéâtre de l'École de médecine, où le corps a été transporté à cet effet.

Des renseignements fournis par l'instruction il résulte que la femme Z... a été victime, le 16 juillet 1886, 9 heures du soir, d'une tentative de viol ; elle fut terrassée par un jeune homme et, quand on lui porta secours, elle put faire péniblement une centaine de mètres environ, s'affaissa et ne tarda pas à mourir. Elle était âgée de 71 ans.

Inspection extérieure. — Lividités cadavériques d'un rouge plus ou moins violacé, nombreuses sur les membres supérieurs, sur les parties latérales et postérieures du tronc et du cou.

Lorsqu'on déplace le cadavre, apparaît à la bouche une écume à bulles fines et blanchâtres.

Ecchymose sous-conjonctivale droite, en dehors de la cornée.

Relâchement du sphincter anal, dont l'orifice, largement béant, donne issue facile aux matières fécales.

Ballonnement du ventre.

Les parties sexuelles externes ne présentent pas la moindre trace de violences récentes.

Mais nous constatons sur le corps plusieurs ecchymoses et contusions :

1° Au poignet droit, légères ecchymoses bleuâtres, de forme irrégulière, plus nettes à la face antérieure ;

2° A l'avant-bras droit, sur sa face dorsale et près du bord cubital, à l'union du tiers supérieur avec les deux tiers inférieurs, excoriation linéaire de trois centimètres ;

3° Au poignet gauche, légères ecchymoses violacées, diffuses, surtout appréciables à la face antérieure ;

4° Au coude gauche, quelques ecchymoses punctiformes, de teinte bleuâtre ;

5° Sur la partie latérale gauche de la poitrine, au niveau des dernières côtes, cinq ecchymoses arrondies, violacées, dont deux sont brunâtres, ayant les dimensions et la forme de la pulpe des doigts ;

6° Plus en arrière, sur la région dorsale gauche, au-dessous de l'omoplate, ecchymoses arrondies, moins nettes que les précédentes, de dimensions variables, au nombre d'une douzaine ; trois seulement sont un peu plus nettement circonscrites et semblent accuser la pression d'un corps résistant et volumineux comme le doigt ;

7° A l'aine gauche, au-dessus de l'épine iliaque antérieure et inférieure, ecchymose violacée, transversale, mesurant trois centimètres de largeur sur un centimètre de hauteur ;

8° A la cuisse droite, à sa face interne et à l'union de son tiers supérieur avec les deux tiers inférieurs,

ecchymose diffuse, bleuâtre, large de huit à neuf centimètres, haute de six environ ;

9° A la cuisse gauche, à sa face interne et également à l'union de son tiers supérieur avec ses deux tiers inférieurs, large ecchymose bleuâtre sur une surface de sépt à huit centimètres, mais présentant trois contusions distinctes et disposées de la façon suivante, en allant de dedans en dehors et de bas en haut, — la première allongée et mesurant six à sept centimètres, et les deux autres plus petites, arrondies, de la dimension de l'extrémité des doigts ;

10° A la jambe gauche, entre la tubérosité antérieure du tibia et la tubérosité du jambier antérieur, ecchymose bleuâtre, transversale, large de deux centimètres ;

11° Au tiers inférieur de la jambe gauche, en dedans du tibia, ecchymose bleuâtre, de forme irrégulière, mesurant quinze millimètres carrés.

Autopsie. — Incision longitudinale du cuir chevelu sur la ligne médiane ; les deux lambeaux sont très hyperémiés. Nous constatons dans le tissu cellulaire périostique une douzaine de taches ecchymotiques ponctuées, disséminées sur la voûte crânienne, bien circonscrites, quelques-unes grosses comme une lentille.

Pas de fractures du crâne.

Les sinus de la dure-mère sont remplis de sang noir et fluide ; très légère hyperémie de la pie-mère.

Sur les coupes de la substance cérébrale suintent de petites gouttelettes de sang ; ce piqueté rouge, assez abondant, accuse assurément un état congestif de la masse encéphalique, mais n'est cependant pas assez tranché pour caractériser anatomiquement une congestion cérébrale, capable de déterminer seule une mort rapide. Hyperémie des plexus choroïdes ; petite quantité de liquide dans les ventricules.

Intégrité de la face et de la cavité buccale.

Les téguments du cou ne sont pas lésés ; pas d'épanchements sanguins sous-cutanés ou intramusculaires ; pas de fractures du larynx.

Les parties molles qui recouvrent le côté gauche de la poitrine nous offrent, au niveau des ecchymoses ci-dessus décrites, du sang noir infiltré dans le tissu cellulaire et partiellement coagulé.

Pas de fractures des côtes, ni du sternum.

L'artère pulmonaire, les veines caves et leurs branches d'origine sont remplies de sang.

Pas d'ecchymoses sous-péricardiques. Petite quantité de sérosité dans le péricarde. Cœur assez volumineux, mou, flasque ; sang noir et fluide très abondant dans les cavités droites, en faible quantité dans les cavités gauches ; intégrité des valvules et orifices cardiaques.

Sérosité sanguinolente assez abondante dans les plèvres. Pas de taches ecchymotiques sous-pleurales. Poumons volumineux, saillants à l'ouverture du

thorax, couverts d'arborisations vasculaires sur un fond rouge foncé, excepté à la partie antérieure des poumons, où la coloration est moins accentuée. Les vaisseaux pulmonaires sont gorgés de sang. Les poumons, incisés, sont assez denses et laissent échapper, de tous les points de la surface des coupes, du sang et de l'écume à fines bulles. La muqueuse bronchique est rougeâtre, injectée et recouverte d'un mucus spumeux, parfois sanguinolent.

Les intestins, surtout le gros intestin, sont distendus par des gaz. Le foie est normal, la vésicule biliaire à peu près vide. L'estomac est rempli de matières alimentaires en pleine digestion ; le chyme peut être évalué à 200 grammes environ.

Rate normale. — En dedans de la rate, au niveau des épiploons gastro-splénique et pancréatico-splénique, est du sang épanché, formant de nombreux petits caillots noirâtres, sur une surface de neuf centimètres carrés environ.

Intégrité des reins, de la vessie, de l'utérus, du vagin.

La dissection des parties molles, au niveau des diverses contusions ci-dessus décrites, établit la présence de sang extravasé dans le tissu cellulaire souscutané, et parfois entre les muscles, comme au poignet gauche.

De ces observations il résulte que la femme Z... porte sur divers points du corps des traces de vio-

lences subies récemment et produites pendant la vie. De ces lésions on peut faire trois groupes.

Les unes, sans caractères précis, peuvent être le résultat ou de coups directs ou de chute brusque du corps sur le sol résistant et inégal — ainsi les lésions de l'avant-bras droit, du coude gauche, de la jambe gauche.

Les autres, — les ecchymoses des poignets et de la face interne des cuisses — sont caractéristiques d'une pression exercée sur ces régions pour immobiliser les mains et pour écarter les cuisses ; leur siège témoigne de la nature des violences et du but de l'attentat ; à la cuisse gauche, deux contusions reproduisent assez bien la forme et les dimensions de l'extrémité des doigts. Leur signification n'est pas douteuse, même en l'absence des lésions des organes génitaux. L'étendue des ecchymoses des cuisses accuse particulièrement et les efforts de l'agresseur et la résistance énergique de la victime. Ces contusions ne sont pas très graves par elles-mêmes et n'ont pas occasionné la mort ; mais elles révèlent une lutte vive, qui n'a pu qu'épuiser rapidement les forces d'une femme de 71 ans.

Dans le troisième groupe, nous plaçons les lésions de la poitrine et de l'abdomen. Elles sont le résultat d'une pression exercée sur le ventre, peut-être avec le genou ou le poing, et d'une compression violente de la poitrine, exercée surtout du côté gauche, avec

les mains, selon toute vraisemblance, — compression assez énergique pour troubler la respiration, déterminer un commencement de suffocation qu'accusent l'ecchymose sous-conjonctivale et les ecchymoses ponctuées épicrânieuses, produire une congestion pulmonaire et, finalement, amener la mort. Toutes les lésions anatomiques constatées à l'autopsie suffisent parfaitement pour cette explication ; si la congestion pulmonaire est la lésion principale, nous constatons, en outre, la turgescence des vaisseaux, la présence d'un sang noir abondant dans les cavités droites du cœur, l'hyperémie du cuir chevelu et le piqueté cérébral — et la mort est survenue par un mécanisme très analogue à celui de l'asphyxie, c'est-à-dire par un trouble brusque et rapide de la respiration et de l'hématose. Pour occasionner de tels accidents, il n'est pas besoin, d'ailleurs, de violences exercées sur une large surface ; une pression limitée sur la poitrine ou le ventre d'une personne terrassée peut parfaitement produire la mort. Nous devons tenir compte aussi, sans parler de l'émotion inévitable qu'a dû ressentir la femme Z..., du grand âge de la victime ; les vieillards résistent mal à des influences que d'autres pourraient supporter sans danger et, particulièrement, aux troubles circulatoires et respiratoires.

Nous estimons donc que la mort de la femme Z... est le résultat des violences subies.

Conclusions :

1° La femme Z... porte sur le corps des traces de violences subies récemment et produites pendant la vie ;

2° Les lésions des poignets et surtout des cuisses attestent des pressions exercées pour immobiliser les bras et écarter les cuisses — et indiquent que la mort a été précédée d'une tentative de viol ;

3° Les lésions de l'abdomen et de la poitrine témoignent de compressions énergiques exercées, et ces violences ont déterminé des troubles brusques de la respiration, de la congestion pulmonaire et la mort.

ATTENTATS A LA PUDEUR

L'examen des jeunes filles présumées victimes d'attentats à la pudeur ne donne souvent que des conclusions négatives (Obs. VII, XIV). Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Ces attentats sont, la plupart du temps, consommés ou tentés sans violences ; ils se bornent à de simples attouchements avec les doigts, à de légers et superficiels contacts avec la verge, à des pratiques obscènes ; alors même que les actes incriminés ne font pas de doute, les constatations médicales sont nulles.

Sur 147 rapports médico-légaux, 55 donnent des

conclusions négatives ; dans 9 cas les résultats sont douteux.

Lorsque les attentats laissent des traces matérielles, quelles sont les lésions observées? quelle valeur leur accorder ?

Irritation de la vulve. — Je n'accorde pas grande importance aux simples rougeurs de la vulve, même lorsqu'elles sont limitées, circonscrites et qu'elles siègent à la partie inférieure de la vulve (P. Bernard [1]). Sans doute elles peuvent être provoquées dans le coït périnéal par le frottement de la verge et occuper la fourchette, la fosse naviculaire et autres points variables, suivant la position réciproque du violateur et de la victime ; mais elles sont si souvent le résultat du défaut de soins et du séjour malpropre de la matière sébacée que l'expert ne saurait être trop réservé dans ses conclusions (Obs. IX).

Il n'en est plus de même lorsque les rougeurs s'accompagnent d'excoriations, d'égratignures, de traces de coups d'ongles, d'ecchymoses. Encore n'est-il pas toujours facile d'affirmer sans restriction l'origine de certaines lésions vulvaires (Obs. X)?

Déformation de la vulve. — Tardieu a beaucoup insisté sur cette déformation de la vulve, qu'il

[1] P. Bernard, *Des attentats à la pudeur sur les petites filles,* 1886, p. 91.

estime caractéristique, sorte d'infundibulum formé lentement aux dépens du canal vulvaire et déterminé par la répétition fréquente des mêmes actes.

J'ai observé 21 cas de déformation périnéo-vulvaire nettement accusée.

Cette disposition infundibuliforme doit être examinée de près, et il convient de n'en pas exagérer la valeur.

D'abord mes constatations sont toutes contraires à l'assertion de Tardieu, que le périnée n'entre pas dans la formation de cet infundibulum. J'ai toujours trouvé la fourchette effacée, le périnée déprimé et contribuant à l'entonnoir vulvaire; parfois l'orifice anal se rapprochait de la vulve, au point de lui être contigu.

Je ne saurais trop dire combien, lors de mes premières observations médico-légales, j'ai été frappé de la contradiction des faits avec l'enseignement de Tardieu, portant que chez les petites filles la vulve est entr'ouverte à la partie supérieure et fermée à la partie inférieure. J'ai souvent remarqué le contraire; c'était, il est vrai, la plupart du temps, sur des enfants pauvres, mal nourries, débilitées, partant maigres et peu riches en tissu adipeux. Mais, imbu des idées de ce maître, dont les leçons orales étaient pleines de charme, dont les publications étaient notre code à une certaine époque, je m'étonnais de rencontrer cet écartement inférieur des lèvres, cette

dépression du périnée, alors que la muqueuse vulvaire était saine et l'hymen intact.

La science est fixée aujourd'hui sur ce point; cette déformation périnéo-anale se rencontre chez des enfants qui n'ont pas été victimes de tentatives de rapprochements sexuels. Le professeur Brouardel[1] a donné l'explication anatomique de cette anomalie.

Donc, sans nier que cette déformation puisse être parfois l'indice de frottements fréquemment répétés avec le pénis, le fait du *coït périnéal*, adopté par beaucoup de violateurs, on doit la considérer, le plus souvent, comme le résultat d'une conformation anatomique naturelle. En tous cas, cette disposition infundibuliforme de la vulve commande des conclusions réservées (Obs. XIV, XV, XIX, XXI).

Inflammation de la vulve. — Les vulvites et vulvo-vaginites que l'on rencontre fréquemment chez les enfants sont d'une distinction bien difficile; l'expert ne saurait se prononcer avec trop de circonspection sur la cause de l'écoulement et sur sa nature,

Nul doute que des violences exercées sur les organes sexuels d'une petite fille ne soient capables

[1] Brouardel, Commentaires de la traduction française des *Nouveaux éléments de médecine légale* d'Hofmann, 1881, p. 666.

de déterminer une vulvite aiguë, avec écoulement purulent.

Mais toutes les vulvo-vaginites n'ont pas cette origine traumatique ; elles ne sont même qu'exceptionnellement le fait d'une tentative criminelle ; leur source, dit M. Jules Comby[1], « n'est presque jamais *vénérienne* ». Il est des vulvites spontanées, aiguës ou chroniques ; si elles s'observent souvent chez les enfants lymphatiques et malpropres, elles résultent ordinairement d'une contagion accidentelle, la plupart du temps familiale ; la transmission, parfaitement innocente, se fait au foyer domestique, dans la communauté des lits et l'usage des mêmes objets de toilette intime ; c'est la mère, une grande sœur, atteintes de fleurs blanches, qui la déterminent par des contacts directs ou indirects, par l'intermédiaire des mains, des draps, des éponges. La contagiosité de la vulvite infantile n'est pas douteuse. Dans mon service d'enfants, à l'Hôtel-Dieu, j'en ai rencontré de fréquents exemples. Il faut les différencier des vulvites traumatiques ; cela n'est pas toujours facile, — je dirai même : cela n'est pas toujours possible.

J'ai été appelé à donner mon appréciation dans 17 cas et j'ai toujours cru devoir émettre des conclusions réservées (Obs. XVI, XVII).

[1] Jules Comby, *Étude sur la vulvo-vaginite des petites filles* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, 1892, t. XXVII, p. 66).

On peut ébaucher un diagnostic différentiel ; on ne peut guère l'établir nettement et sans restrictions. La rapidité du début, sa soudaineté même, l'intensité de la rougeur, l'acuité de l'inflammation, sa limite au voisinage du méat urinaire, l'abondance de l'écoulement purulent ne sont pas des signes incontestés de vulvite traumatique et ne constituent pas des caractères cliniques ou anatomo-pathologiques qui lui soient propres.

La vulvite spontanée présente souvent des phénomènes inflammatoires d'une acuité excessive d'emblée et des caractères objectifs analogues à ceux de la vulvite traumatique. L'embarras est grand, en l'absence de lésions matérielles, d'ecchymoses, de coups d'ongles, de déchirures.

Je ne connais pas d'examen plus délicat pour l'expert ; car son rapport sera souvent le point de départ de l'accusation, en tout cas lui servira de base.

Une égale réserve s'impose pour les vulvites blennorrhagiques (Obs. XVIII, XIX).

Peut-être l'inflammation est-elle plus vive, les grandes lèvres plus œdématiées, l'écoulement plus verdâtre ? Peut-être les vaisseaux répandus à l'entrée de la vulve et du vagin sont-ils plus turgescents et la vascularisation de la muqueuse plus intense, comme le dit Tardieu ? Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces symptômes ne peut que faire soupçonner la blennorrhagie et ne la démontre pas. Je serais dis-

posé à attacher plus de valeur à l'uréthrite; mais l'inflammation se limite le plus souvent à la vulve, au vagin, et s'étend plus rarement à l'urèthre. Sur 17 cas de vulvo-vaginites je n'ai rencontré que trois fois une uréthrite concomitante.

Faut-il admettre avec Cullerier que « la contagion est absolument nécessaire pour le développement de l'uréthrite chez les femmes » ? Cette opinion, qui est aussi celle de Rollet[1], est trop absolue ; il est indiscutable qu'à côté de l'uréthrite blennorrhagique on doit admettre des uréthrites de natures diverses. Dans une de mes observations, le traumatisme, des attouchements répétés avec les doigts étaient certainement la cause de l'écoulement uréthral ; le début avait été rapide chez une enfant de 7 ans ; l'écoulement avait suivi de près l'excitation mécanique et avait été d'assez courte durée. Cet exemple vient à l'appui de l'opinion émise par M. Brouardel[2], « que ces uréthrites traumatiques des petites filles ne survivent pas à la période la plus aiguë de la vulvite traumatique ou spontanée, tandis que, lorsque l'uréthrite est d'origine blennorrhagique, sa durée est beaucoup plus longue ».

[1] Rollet, Dict. encyclop. des sc. méd., art. *Blennorrhagie*, 1868, t. IX, p. 689.

[2] Brouardel, Commentaires de la traduction française des *Nouveaux éléments de médecine légale* d'Hofmann, 1881, p. 682.

L'uréthrite étant rare, il convient surtout de suivre la marche de la vulvite elle-même ; blennorrhagique, elle a une durée plus longue, provoque plus de gonflement des ganglions inguinaux et se complique fréquemment de bartholinites ; mais tous ces symptômes n'ont qu'une valeur relative, ce sont des signes de probabilité, et non de certitude.

Mes dernières observations datent d'une dizaine d'années ; depuis, de nombreux travaux ont été publiés sur la nature et l'origine de la blennorrhagie, — sur le gonocoque, sa recherche et son importance en médecine légale.

Le médecin expert est-il actuellement en mesure d'affirmer la nature blennorrhagique d'une vulvo-vaginite ? Le critérium bactériologique existe-t-il ? La spécificité du gonocoque de Neisser est-elle unanimement admise ? La médecine légale, qui ne doit s'appuyer que sur des données scientifiques incontestables, peut-elle utiliser sûrement la notion du gonocoque ?

Des réserves s'imposent encore. Trop d'opinions discordantes se sont fait jour dans les divers travaux publiés sur le gonococcus de Neisser ; il suffit de lire l'étude critique, présentée récemment par M. Bosc[1] dans une excellente thèse soutenue devant la Faculté de Montpellier, pour se rendre compte

[1] P. Bosc, *Le gonocoque ; bactériologie, clinique, médecine légale.* — Montpellier, 1893.

que le diagnostic du médecin légiste ne peut encore être établi avec une rigueur absolue.

M. Finger[1] est assurément très affirmatif; il prétend que le gonocoque se retrouve sans exception dans toutes les suppurations de nature blennorrhagique, que ce microorganisme fait défaut dans tous les autres processus et que l'inoculation des cultures de gonocoques reproduit toujours la blennorrhagie.

M. Chantemesse[2] estime que la vulvo-vaginite des petites filles est presque toujours de nature blennorrhagique et que la présence du microbe de Neisser dans des écoulements uréthraux qui ne sont pas d'origine vénérienne prouve simplement qu'il ne présente pas toujours le même degré de virulence.

Le professeur Castiaux[3] et M. Lober se croient en mesure de caractériser avec certitude le gonocoque dans les écoulements et même dans les taches qui se trouvent sur les linges desséchés; ils proclament sa valeur en médecine légale.

Mais d'autres auteurs nient la spécificité du gonocoque et font remarquer qu'on le trouve parfois dans le mucus vaginal de femmes saines, — que, dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas tou-

[1] E. Finger, *La blennorrhagie et ses complications*, traduit d'après la troisième édition allemande, par M. A. Hogge, 1894.

[2] *Bulletins et mémoires de la Société médicale des Hôpitaux de Paris*, 1891.

[3] *Bulletin médical du nord de la France*, 1887, p. 221.

jours possible de le distinguer des autres microcoques qui peuvent exister dans les écoulements vaginaux, — que la culture de ce microorganisme ne le caractérise pas toujours d'une façon certaine, — et que le même syndrôme morbide peut être produit par des agents bactériens différents.

M. De Amicis[1] nie la possibilité de différencier le gonocoque des diplocoques qu'on trouve dans la vaginite des petites filles.

Le professeur Strauss[2] rapporte le cas d'un jeune malade de seize ans qui, à la suite de manœuvres de masturbation et sans rapports sexuels, fut atteint d'une uréthite à écoulement, dans lequel le gonocoque fut rencontré.

MM. Vibert et Bordas[3] ont examiné des petites filles atteintes de vulvite et qui avaient été l'objet de violences de la part d'individus sains, n'offrant pas le moindre écoulement blennorrhagique, et ont cependant constaté la présence de gonocoques, qui, au point de vue bactériologique, par leurs réactions, leur morphologie et leurs cultures, ne différaient en

[1] De Amicis, *Sulla natura parasitaria della blennoragia* (Rivista clin. e terap., 1884, traduit in France médicale, 2 août 1884).

[2] Strauss, *Présence du gonocoque de Neisser dans un écoulement uréthral survenu sans rapports sexuels* (Arch. de méd. expérim., mars 1889, t. I, nº 2).

[3] Vibert et Bordas, *Du gonocoque en médecine légale* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, 1891, t. XXV, p. 443).

rien des gonocoques ordinaires. Ils en concluent que le pus des vulvites ne permet pas actuellement de reconnaître si celles-ci sont ou non de nature blennorrhagique ; et la *Société de médecine légale*, qui recevait leur communication, a accepté leurs prudentes conclusions ainsi formulées : « Nous pouvons donc dire qu'actuellement la question du gonocoque est loin d'être résolue avec cette certitude complète qu'exigent les applications médico-légales. Nous pensons que, dans aucun cas, l'expert n'est autorisé à affirmer la nature blennorrhagique d'une vulvite en se basant sur l'examen bactériologique même le plus complet. »

M. Comby[1], devant la *Société médicale des Hôpitaux de Paris*, a déclaré que la présence du gonocoque dans le pus des leucorrhées ne prouvait rien, que, s'il a été constaté dans les écoulements blennorrhagiques, il a été trouvé également dans le liquide normal du vagin et de l'urèthre et qu'on ne pouvait assimiler complètement la vulvite à la blennorrhagie.

M. Carry[2] a fait voir les nombreuses erreurs de diagnostic quand il s'agit d'établir la nature blennorrhagique ou non des écoulements venant de l'urèthre, des follicules périuréthraux, des glandes de Bartholin

[1] J. Comby, *Étude sur la vulvo-vaginite des petites filles* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, 1892, t. XXVII, p. 66).

[2] Carry, *Le gonococcus de Neisser au service sanitaire de Lyon* (Lyon médical, janvier 1894).

ou du col utérin ; sur 278 écoulements suspects, le gonocoque spécifique a été rencontré 94 fois.

M. Coutagne[1], avec la plupart des auteurs qui ont étudié le gonocoque au point de vue médico-légal, prétend qu'on ne peut trouver ce microbe sur les linges desséchés.

M. Verchère[2], comme résumé d'un aperçu historique sur la blennorrhagie de la femme, conclut « qu'il est infiniment probable, sinon absolument certain, que la blennorrhagie est causée par un microbe particulier ; que cet organisme se rencontre toujours dans la blennorrhagie virulente, mais que la preuve de la production de cette maladie avec des cultures de gonococcus n'est pas donnée encore d'une façon absolue ».

Ces divers travaux, aux conclusions divergentes, imposent au médecin légiste une sérieuse réserve.

Sans doute il est probable que *la blennorrhagie vraie est une*, qu'elle est constituée par un micro-organisme spécial, que la blennorrhagie seule peut donner la blennorrhagie et que, selon l'expression de Gosselin, « l'on ne gagne jamais la chaudepisse,

[1] Coutagne, *Soc. des sc. méd. de Lyon*, in Lyon méd., 1888, t. LIX.

[2] F. Verchère, *La Blennorrhagie chez la femme*, 1894, t. I, p. 17.

quoi qu'on fasse, avec une femme qui n'a pas la chaudepisse ». Peut-être arrivera-t-on à démontrer sans conteste que le gonocoque existe chez tous les blennorrhagiques et n'existe que chez eux, à le rencontrer toujours à condition de le chercher en temps voulu, dans les premiers jours de la maladie, avant l'apparition des bactéries banales qui le masquent souvent ?

Mais c'est justement ce diagnostic de la blennorrhagie vraie qui importe à l'expert, et nos connaissances actuelles ne permettent pas de l'établir avec précision.

Enfin, je suppose la blennorrhagie démontrée ; avec les progrès de la bactériologie, la théorie gonococcienne triomphe. La cause n'est pas encore entendue pour le médecin légiste ; de la nature blennorrhagique de la maladie et de sa contagiosité il ne saurait conclure à son origine vénérienne.

Les modes de contagion sont nombreux. Tout gonocoque n'est pas nécessairement importé par un coït infectant, un attouchement pénien ou un viol. La contagion peut être accidentelle, dans la famille, à l'école, à l'atelier, — directe ou indirecte par le toucher, l'usage d'éponges ou de linges contaminés, le séjour dans un bain, le contact de sièges de cabinet ou de draps malpropres. L'expert devra songer à tous les modes de propagation accidentelle de vul-

vites et, par une enquête discrète, rechercher toutes les causes d'infection gonococcienne.

Ces réserves faites, je crois qu'il convient de rechercher maintenant le gonocoque dans toutes les affaires d'attentats aux mœurs. Sa valeur est assurément contestée, encore insuffisante pour la pratique médico-légale ; elle ne le sera peut-être plus demain. La science fait son chemin.

Fausses déclarations des enfants. — Pour établir le diagnostic, il n'y a pas le moindre compte à tenir des déclarations des enfants, et il ne convient même pas de les rechercher. C'est particulièrement dans les affaires d'attentats aux mœurs et pour éviter toute cause d'erreur que, suivant l'heureuse expression du professeur Brouardel, « le médecin doit fermer les oreilles et ouvrir les yeux avant de se former une conviction ».

Beaucoup de ces petites filles sont mal élevées, vagabondes, audacieuses et menteuses par perversité. Souvent mes rapports ont démontré, par leurs constatations négatives, la fausseté de leurs assertions (Obs. XX).

Parfois c'est la mère qui, de bonne foi et inquiète d'un écoulement qui lui semble suspect, a, par ses questions imprudentes et ses menaces, fourni à sa fille les bases d'une accusation et les particularités d'une histoire que celle-ci répète invariable. Après

Astley Cooper[1], M. Brouardel[2] en a fait le récit saisissant.

Et je ne parle pas des petites filles dressées à ce qu'on appelle le *chantage au viol*, simulant des attentats vénériens, provoquant des irritations vulvaires et portant contre des innocents, par spéculation ou par vengeance, des accusations mensongères contre lesquelles se débat avec peine l'homme honnête. Le professeur Fournier a cité plusieurs faits curieux de vulvites traumatiques, déterminées par des frictions avec une *brosse à cirage*, avec un *torchon rude et sale*, et n'offrant pas de lésions propres et capables d'éclairer l'expert sur l'étiologie des accidents. La similitude des symptômes est telle que M. Fournier[3], avec sa haute autorité, déclare : « Je l'affirme et ne saurais l'affirmer trop énergiquement, *entre une inflammation vulvaire dérivant d'un attentat criminel et une inflammation vulvaire déterminée par une violence d'autre nature, il n'est pas un signe, un seul signe, qui permette d'établir sur de solides bases un diagnostic différentiel.* »

Je ne veux pas, incidemment, discuter la valeur des témoignages des enfants en justice ; mais ils ont

[1] Astley Cooper, *Surgicat lectures* (The lancet, 1824, t. III, IV, p. 275).

[2] Brouardel, *Des causes d'erreur dans les expertises relatives aux attentats à la pudeur*, 1883, p. 8.

[3] A. Fournier, *Simulation d'attentats vénériens sur de jeunes enfants du sexe féminin*, 1880, p. 12.

besoin d'être contrôlés de près, et j'avoue que plus je vieillis dans la pratique de la médecine légale, plus je deviens méfiant à l'égard de leurs récits. La vérité ne sort pas toujours, comme on a l'habitude de le dire, de la bouche des enfants.

J'emprunte à M. Rassier[1] deux cas qui méritent d'être reproduits.

M. Bourdin[2], dans une étude sur les *enfants menteurs*, rapporte le fait suivant :

« Une petite fille abandonnée fut adoptée par M. et Mme X..., gens des plus honorables. Un jour, M. X... lut à haute voix le récit d'un scandale qui fit beaucoup de bruit dans une ville du Midi. La petite fille était présente ; mais elle jouait avec ses poupées et paraissait d'ailleurs ne prêter aucune attention à ce qui se disait autour d'elle.

« Le mari et la dame firent leurs commentaires, supposant que l'enfant était incapable de comprendre la conversation tenue à mots couverts. Quelques jours après, M. X... surprit la petite fille qui, tenant sa poupée, l'embrassait avec effusion à la partie supérieure des jambes tenues écartées ; Mme X... demanda à l'enfant qui pouvait lui avoir appris une pareille chose.

[1] Rassier, *De la valeur du témoignage des enfants en justice*, 1892, thèse, Lyon.

[2] C.-E. Bourdin, *Annales médico-psychologiques*, 6e série, t. IX, 1883.

« Nullement déconcertée, elle répondit qu'elle faisait à sa poupée ce qu'on lui avait fait à elle-même. Elle déclara, en outre, qu'étant en nourrice, son frère de lait couchait avec elle et qu'ils se conduisaient comme mari et femme. Après le petit garçon, était venu le père nourricier, puis le grand-père lui-même, qui avait pris les mêmes licences que le frère de lait.

« Grand émoi dans la maison. La petite fille fut soumise à l'examen d'un médecin habile, qui déclara nettement qu'aucun attentat n'avait été commis sur elle.

« Questionnée et poussée dans ses derniers retranchements, elle avoua qu'il n'y avait rien de vrai dans son récit et qu'elle avait simplement voulu faire comme les dames que l'on avait mises dans le journal. »

Le professeur Lasègue racontait qu'un jour il avait eu à intervenir dans une affaire grave.

« Un négociant chemisier est appelé chez un juge d'instruction sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur un enfant de dix ans. Il proteste en termes indignés; il affirme qu'il n'a pas quitté sa maison de commerce à l'heure où aurait été commis l'attentat dont on l'accuse. La déposition de l'enfant est là, claire, précise ; il la reproduit dans tous ses détails, et les parents confirment ses dires. Le magistrat, ébranlé par l'attitude du négociant, homme parfai-

tement honorable, s'arrête et ne poursuit pas l'affaire. Mais celui-ci reprend l'enquête pour son compte ; il veut savoir pourquoi l'enfant l'accuse, et voici ce qu'il apprend, dirigé par les conseils de M. Lasègue.

« L'enfant avait fait l'école buissonnière. Il était rentré à la maison après l'heure habituelle. A son arrivée, sa mère, inquiète, lui demande d'où il vient ; il balbutie ; elle le presse de questions, il répond « oui » à tout ce qu'elle demande ; elle s'imagine qu'il a pu être victime d'un attentat à la pudeur et, lancée sur cette piste, on ne sait pourquoi, elle interroge dans ce sens, elle prépare à son insu ses réponses et, quand le père arrive, c'est elle qui, devant l'enfant, raconte l'histoire telle qu'elle l'a créée. L'enfant la retient, il la sait par cœur ; il se laisse emmener rue Vivienne et, quand on lui demande s'il reconnaît la maison où il a été conduit par « le Monsieur », il désigne la demeure du négociant et l'histoire est ainsi complète, jusqu'au jour où il a été possible de reconstituer l'escapade et de réduire à néant une fable dont les conséquences pouvaient être si graves. »

Il convient donc d'être prudent en présence des dépositions des enfants, de rechercher si elles ne sont pas troublées ou faussées par une influence quelconque, au besoin d'examiner leur état psychologique et de se rendre compte des conditions dans lesquelles se sont formés leurs récits, parfois mensongers

sous les apparences de la vérité. Qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée? Je ne dis pas qu'il faut tenir en suspicion tous les témoignages des enfants et priver la justice des indications utiles qu'ils peuvent lui fournir ; il faut seulement les serrer de près et, dans certains cas particuliers, rester en défiance, notamment quand l'enfant accusateur reproduit sans variantes, comme une leçon apprise, les particularités d'un crime dont il prétend avoir été la victime ou le témoin. Je dirais volontiers avec le docteur Motet[1] : « Quand le médecin expert, après plusieurs visites, retrouve les mêmes termes, les mêmes détails, lorsqu'il suffit de la mise en train pour entendre se dérouler dans leur immuable succession les faits les plus graves, il peut être sûr que l'enfant ne dit pas la vérité et qu'il substitue, à son insu, des données acquises à la manifestation sincère d'événements auxquels il aurait pu prendre part. »

Onanisme. — La jeune fille a-t-elle des habitudes de masturbation? Si cette question n'est pas posée par le Juge d'instruction, elle l'est assez souvent par le défenseur ; l'expert a le devoir de la prévoir et de consigner dans son rapport les constata-

[1] A. Motet, *Les faux témoignages des enfants devant la justice* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, 1887, t. XVII, p. 495).

tions utiles. Au cours des débats, certains témoignages mettent parfois en doute la moralité et insinuent la perversité de la petite fille plaignante ; il importe alors de déterminer si elle porte des traces de violences ou des lésions provoquées par des habitudes d'onanisme. Sans doute, ces pratiques vicieuses ne sont pas exclusives d'attouchements exercés avec plus ou moins de brutalité ; mais il n'échappera à personne que les déclarations de l'enfant ne pourront que perdre de leur gravité si, personnellement dépravée, elle s'adonne à la masturbation.

C'est là l'intérêt que présentent, au point de vue médico-légal, dans les affaires d'attentats aux mœurs, les constatations physiques de cette perversion du sens génital.

Malheureusement les habitudes d'onanisme ne laissent le plus souvent que des traces incertaines et n'apportent aux parties sexuelles que des modifications discutables. Le médecin légiste ne peut guère émettre de conclusion ferme, car il n'est qu'exceptionnellement en présence des troubles somatiques ou psychiques qui sont la conséquence fatale d'excès effrénés : épuisement nerveux, langueur anémique, amaigrissement, affaiblissement des facultés cérébrales, symptômes qui impriment à l'organisme le cachet de la dégradation physique et de la déchéance intellectuelle et morale.

Les masturbateurs modérés sont exempts ordinai-

rement de troubles durables ; chez eux, il ne sera que très rarement possible de trouver, dans des modifications des organes génitaux, des traces affirmatives d'habitudes vicieuses ; souvent on les soupçonnera, mais on ne les démontrera pas. Beaucoup de petites filles, qui m'ont fait l'aveu de leurs mauvais penchants et de leurs manipulations fréquentes, ne présentaient rien d'anormal aux parties sexuelles, ou seulement des signes susceptibles également d'une autre interprétation.

Tous les caractères, sur lesquels Martineau[1] a insisté, ont leur intérêt ; sans doute, quand on rencontre sur une petite fille le clitoris rouge, turgescent, développé et facilement érectile, une muqueuse vulvaire violacée, une rougeur livide des bords de l'hymen, une dilatation de l'orifice hyménéal, de l'élongation et de la flaccidité des petites lèvres, une sorte de flétrissure des parties sexuelles, on est en droit d'admettre la probabilité d'habitudes d'onanisme clitoridien ou vaginal. Faut-il aller plus loin ? Je ne le crois pas ; les assertions de Martineau sont certainement trop absolues, dangereuses même en médecine légale ; aucun de ces signes n'est caractéristique ; aussi je ne me suis jamais cru autorisé à affirmer la masturbation sans restriction et je me

[1] MARTINEAU, *Leçons sur les déformations vulvaires et anales produites par la masturbation, le saphisme, la défloration et la sodomie*, 1884.

suis borné à en admettre la vraisemblance ou la possibilité (Obs. XXI, XXII).

Maladies communiquées. — A propos des vulvo-vaginites, j'ai constaté qu'il était à peu près impossible de déterminer la nature blennorrhagique d'un écoulement, que l'expert était tenu à la plus grande réserve et devait suivre l'évolution de la maladie (Obs. XIX).

La syphilis, bien que d'un diagnostic plus rigoureux et plus sûr, exige aussi beaucoup de circonspection. Je n'ai pas eu à reconnaître, dans ma pratique médico-judiciaire, d'accident primitif, de chancre; mais les syphiliographes les plus éminents, notamment le professeur Fournier[1], enseignent que le chancre, à sa période initiale, ne possède pas toujours de caractère typique et peut être confondu avec un herpès, avec une érosion inflammatoire ou traumatique; pour éviter toutes causes d'erreurs, « il faut attendre », comme le conseille M. Brouardel[2], et suivre les phases de son évolution jusqu'à l'apparition, à une échéance fixe, des manifestations secondaires.

Alors le doute n'est plus possible. Je n'ai observé que des accidents secondaires, des plaques muqueuses

[1] Fournier, *Leçons cliniques sur la syphilis*, 1881.

[2] Brouardel, *Des causes d'erreur dans les expertises relatives aux attentats à la pudeur*, 1883, p. 33.

(Obs. XXIII), et le professeur Cornil[1] admet « que la plaque muqueuse est absolument caractéristique par elle-même et qu'elle indique toujours la vérole confirmée, la syphilis constitutionnelle ».

Sur mes 159 observations, je ne relève que 4 cas de syphilis ; je n'en suis pas surpris si j'examine les statistiques de cette maladie dans les cas de viol ou d'attentat à la pudeur. Tardieu l'a observée 17 fois sur 300 cas ; M. Vibert[2], dans 109 expertises, ne l'a notée que 3 fois chez les victimes, et encore chez aucune d'elles il n'a pu être démontré que la transmission résultait réellement du viol ou de l'attentat allégués.

Mais, le diagnostic institué, de réelles difficultés sont encore à résoudre ; il s'agit d'établir la relation de cause à effet entre les manifestations syphilitiques observées chez les sujets confrontés, de démontrer le fait de la transmission de l'un à l'autre. « Il y a là, comme le dit Tardieu[3], non seulement une aggravation morale du fait criminel qu'il serait superflu de faire ressortir ; il y a surtout pour nous un élément matériel de preuve à rechercher dans le rapprochement qui peut être fait de deux affections

[1] Cornil, *Leçons sur la syphilis*, 1879.

[2] Vibert, art. *Syphilis*, N. Dict. de méd. et de ch., 1883, t. XXXIV, p. 929.

[3] Tardieu, *Étude médico-légale sur les maladies produites accidentellement*, 1879, p. 156.

analogues sur la personne de l'inculpé et sur celle de la victime. »

Dans trois cas observés, le mode de transmission n'a pu être déterminé ; dans le quatrième, j'ai formulé une conclusion négative (Obs. XXIV).

Pour résumer mes notes sur les 159 cas de viols et attentats à la pudeur, je ne puis mieux faire que de dresser, à l'exemple de M. Delens[1], un tableau des diverses lésions révélées par l'examen des victimes.

Constatations négatives		55
Résultats douteux		9
Défloration complète		16
Ancienne	14	
Récente	2	
Défloration incomplète		18
Ancienne	16	
Récente	2	
Défloration douteuse		5
Dilatation de l'orifice de l'hymen, avec ou sans lésions concomitantes		9
Anomalies de l'hymen		5
Déformation périnéo-vulvaire (le plus souvent congénitale)		21
Aspect flétri des parties sexuelles		5

[1] Briand et Chaudé, *Manuel de médecine légale*, 10e éd., 1879, t. I, p. 150.

Rougeur et signes d'irritation de la vulve, avec ou sans lésions concomitantes, *et quelle qu'en fût la cause*.	29
Écoulement muqueux	11
Écoulement muco-purulent.	13
Écoulement blennorrhagique	2
Adénite inguinale.	5
Ulcérations de la vulve.	2
Plaques muqueuses vulvaires	3
Plaques muqueuses anales	3
Rougeur et éraillure de l'anus. . . .	2
Traces de violences en dehors des organes génitaux	10

ATTENTATS COMMIS PAR DES FEMMES SUR DE PETITS GARÇONS

Les femmes se rendent également coupables d'attentats à la pudeur ; les victimes sont parfois de petits garçons qui subissent des attouchements plus ou moins répétés et sont même initiés à un commerce sexuel.

J'ai observé quatre cas de ce genre.

C'est une domestique qui pratique l'onanisme sur le fils de sa maîtresse, jeune garçon de 10 ans, et l'excite au coït ; l'enfant était atteint de balano-pos-

thite et offrait des symptômes d'anémie et de fatigue générale.

Une autre fois, c'est une femme, âgée de 30 ans, qui est accusée d'avoir, par des attouchements manuels, provoqué une uréthrite et une balano-posthite aiguës chez un jeune enfant de 4 ans (Obs. XXV).

Un troisième cas a trait à un enfant de 6 ans, atteint de balanite et victime présumée d'attouchements répétés par une femme de 35 ans.

Dans les balano-posthites, comme dans les vulvites, les conclusions doivent être prudentes; car elles peuvent se rattacher à des causes diverses, dénuées de toute spécificité. Si l'excitation mécanique de la verge est susceptible de les déterminer, on ne doit pas oublier qu'elles sont spontanées dans les deux tiers des cas; la malpropreté les produit, l'herpétisme y prédispose, le phimosis les provoque. Ne peuvent-elles être aussi le résultat d'une contagion accidentelle, par l'intermédiaire des mains ou des éponges de toilette?



Quant à la nature blennorrhagique de l'écoulement, il est encore impossible de l'établir sûrement.

Enfin, dans le quatrième cas, c'est un petit garçon de 5 ans et demi atteint de syphilis secondaire : plaques muqueuses aux commissures des lèvres, aux narines et sur les amygdales; adénopathie cervicale; syphilide papuleuse. — Deux femmes, tour à tour inculpées de cet attentat, ne présentaient pas de

traces de syphilis ancienne ou récente. La preuve de la transmission syphilitique n'a pu être faite.

EXAMEN DES INCULPÉS

Le médecin expert est encore chargé, dans les affaires de viols et d'attentats à la pudeur, d'examiner les inculpés. J'ai fait 21 expertises de ce genre, pour fixer les points suivants :

1° L'inculpé présente-t-il des traces de lutte, des lésions attestant une résistance de la part de la victime ?

Dans deux cas, j'ai constaté sur la face des égratignures multiples, manifestement produites par des ongles.

2° Est-il atteint de maladie syphilitique ou vénérienne ?

Sur dix observations recueillies, neuf fois les individus sont sains ; je note un seul cas de syphilis.

3° Porte-t-il des signes spéciaux, remarqués et décrits par la plaignante, déterminant son identité ?

La conformation des organes sexuels, la présence de taches ou de cicatrices sur le corps, ont parfois, en médecine légale, une importance capitale.

Une jeune fille de 12 ans porte une accusation d'attentat à la pudeur et, à l'appui de sa plainte, signale des cicatrices sur une région qu'elle précise.

La constatation médicale aura une grande valeur (Obs. XXVI).

L'expert doit donc toujours, dans son rapport, faire une description précise, parfois minutieuse, de la conformation et des particularités des diverses parties du corps; un détail, sans intérêt pour lui, servira utilement soit l'accusation, soit la défense.

Dans une affaire de pédérastie, où l'examen médical était négatif, j'avais relaté la gracilité extrême du pénis. Or le plaignant, lors des débats correctionnels, en fit la remarque, et cette déclaration, conforme aux constatations consignées au rapport, ne fut certainement pas sans influence sur la condamnation.

4° Y a-t-il disproportion entre les organes génitaux de l'homme et de la femme? La forme et le volume du membre viril se rapportent-ils aux déclarations de la plaignante?

L'appréciation est souvent délicate; il me paraît difficile de fixer, d'après l'inspection du pénis à l'état de repos, de flaccidité, les dimensions qu'il peut acquérir en état d'activité, d'érection. Deux fois le magistrat instructeur m'a posé cette question, et, dans une affaire, j'ai fait écarter la prévention. La victime déclarait que le membre viril du violateur devenait *gros comme le bras;* or l'inculpé avait 59 ans et portait plus que son âge; le pénis était de petite dimension; il était difficile d'admettre, pendant l'érection, un développement excessif.

5° L'inculpé est-il apte au coït? Est-il atteint d'une infirmité physique ou d'une affection le rendant incapable de commettre les actes qui lui sont reprochés? Son âge le rend-il impuissant?

J'ai été invité à donner mon avis dans les deux circonstances suivantes :

Dans le premier cas, l'inculpé, diabétique depuis plusieurs années, affirme que le diabète, dès son début, a amené la frigidité et allègue son impuissance comme moyen de défense (Obs. XXVII).

Dans le second cas, il s'agit d'un garçon de 13 ans, qui déclare s'être livré à l'acte du coït avec une jeune fille de même âge. En principe, c'est admissible; à cet âge, et même chez des enfants plus jeunes, le phénomène de l'érection se produit et un acte sexuel peut être accompli. Mais, en fait, il n'y avait pas eu d'intromission complète du pénis, car la jeune fille n'était pas déflorée; un hymen en croissant, à orifice étroit, formait au devant du vagin un voile épais et résistant.

C'est là, sans doute, ce qui se passe le plus souvent; le rapprochement sexuel est limité à la vulve. Mais il n'y a plus à mettre en doute la possibilité d'un coït complet sur des petites filles. M. Wilhelm Stekel[1]

[1] Vilhelm Stekel, *Études de psychopathie sexuelle. — Le coït chez les enfants* (traduit des « Wiener medizinische Blätter », n° 16, 18 avril 1895, par le Dr Thierry-Mieg et cité par Rev. de méd. lég., 1895, p. 189).

cite des observations d'intromission partielle du pénis dans la vulve. M. Minime[1] rapporte le cas d'un enfant de 13 ans qui pratiquait le coït avec une petite fille de son âge. Si ces actes précoces de sexualité sont très rares en Europe, ils sont assez communs chez d'autres peuples; les enfants arabes, initiés de bonne heure aux pratiques sexuelles, se livrent dès le jeune âge au coït et surtout à la pédérastie.

« Le voyageur — dit encore M. Minime — qui parcourt certaines régions de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, où les enfants nègres vivent ensemble à l'état de nudité, est souvent témoin des jeux sexuels auxquels se livrent les petits négrillons, sans que personne songe trop à crier au scandale. On considère cela comme de simples jeux, comparables à ceux des jeunes animaux qui commencent à sentir le rut. J'ai vu souvent des petits nègres en érection pratiquer, ou essayer de pratiquer le coït vaginal ou anal; je dis *essayer*, car je n'ai pu m'assurer si l'intromission était complète. »

6° L'inculpé est-il sain d'esprit et responsable de ses actes?

Dans quatre rapports j'ai eu à apprécier l'état mental d'individus accusés de viol et d'attentats à la pudeur, atteints de faiblesse d'esprit, d'imbécillité, d'épilepsie et de paralysie générale.

[1] Minime, *Revue de méd. lég.*, 1895, p. 251.

Je me réserve d'examiner ultérieurement, dans une étude d'ensemble, les divers cas d'aliénation mentale que j'ai été à même d'observer, ainsi que les questions médico-légales qui s'y rattachent.

EXAMEN DE TACHES DE SPERME

Dans quatorze expertises, j'ai recherché le sperme sur des draps de lit et sur des chemises, pantalons ou jupons.

La simple inspection du linge peut assurément fournir des présomptions ; mais elle ne permet pas d'affirmer la nature des taches suspectes, quelle que soit la netteté des caractères physiques ; il faut mettre en évidence, dans le champ du microscope, le spermatozoïde qui constitue en quelque sorte le corps du délit et *seul* apporte la preuve décisive de l'acte incriminé avec une certitude complète.

Cette importante recherche, si facile sur du sperme frais, devient souvent difficile sur des taches anciennes, desséchées, sales et tiraillées pendant l'examen, l'empaquetage et le transport des pièces à conviction ; de ces froissements de toutes sortes — et il faut y ajouter encore les manipulations de l'expert et surtout le raclage — il résulte que les éléments caractéristiques du sperme sont brisés et n'offrent trop souvent que des débris, des têtes ou des queues isolées. Je n'ai jamais cru devoir con-

clure, sur ces constatations partielles, à la nature spermatique de la tache, quelle que fût ma conviction sur sa provenance ; le spermatozoïde doit être entier, nettement reconnaissable ; il est vrai qu'on ne le rencontre souvent qu'après des examens microscopiques répétés, même sur des vêtements souillés de la façon la moins équivoque ; pour le découvrir, il convient alors de prolonger l'imbibition des taches et de varier les modes de préparation.

Dans mes premières recherches, je me suis servi du procédé de Ch. Robin [1] ; les fragments suspects de l'étoffe sont découpés en lanières étroites et ces bandelettes sont mises à macérer par leur extrémité non maculée dans des verres de montre contenant de l'eau distillée ; le liquide s'élève par capillarité, imbibe et gonfle la tache ; un léger raclage avec la pointe d'un bistouri propre exprime une goutte de sperme reconstitué, que l'on étale sur la lame porte-objet du microscope (Obs. XXVIII). Cette méthode du raclage exige de la délicatesse dans la pratique ; non seulement on divise les spermatozoïdes, mais on détache des fibrilles végétales, difficiles parfois à distinguer de leur filament caudal.

Le procédé de dissociation, préconisé par Roussin [2],

[1] Ch. Robin et Tardieu, *Mémoire sur quelques applications nouvelles de l'examen microscopique à l'étude des diverses espèces de taches* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 2e série, 1860, t. XIII, p. 434).

[2] Z. Roussin, *Examen microscopique des taches de sperme* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 2e série, 1867, t. XXVII, p. 142).

me paraît préférable, parce que le sperme s'est infiltré dans le tissu ; le fragment d'étoffe, humidifié et ramolli, est, à l'aide d'aiguilles, dissocié doucement, brin à brin, sur une lame de verre, puis chaque fil est effiloché de manière à isoler les fibrilles de chanvre ou de coton auxquelles adhèrent les spermatozoïdes ; l'examen microscopique porte sur les filaments ainsi obtenus et sur le liquide qui les baigne.

Plus tard j'ai eu recours à des réactifs colorants. La solution iodo-iodurée de Roussin ne m'a pas donné de résultats encourageants ; elle colore le milieu tout entier, les fibrilles végétales comme les éléments cellulaires.

La solution ammoniacale de carmin, conseillée par M. Longuet[1], offre de sérieux avantages, surtout dans la méthode par dissociation où le spermatozoïde reste agglutiné aux filaments du tissu ; alors que la queue reste intacte, la tête se colore en rouge. Je reproche seulement au carmin de teinter d'autres éléments, des cellules épithéliales ; aussi je donne la préférence à l'éosine.

Il m'est arrivé (Obs. XXIX) de n'obtenir d'abord, avec les procédés ordinaires, que des résultats incomplets ; l'emploi d'une goutte de glycérine éosinée rendait les expériences plus faciles et tout à fait probantes ; ce réactif donne aux têtes une coloration

[1] Maurice LONGUET, *Recherche médico-légale des spermatozoïdes* (Bull. de la Soc. de méd. lég., 1877, t. IV, p. 396).

rouge tranchant vivement sur la préparation et aux queues une coloration rose encore visible.

Je n'ai pas eu l'occasion d'employer la solution de crocéine qui, de tous les réactifs essayés, a donné le plus de satisfaction à M. Florence[1].

Obs. VII. — **Attentat à la pudeur. Signes négatifs. Hymen en forme de pont.**

Visite de la jeune F..., âgée de sept ans et demi. Bonne constitution.

Les parties sexuelles sont bien conformées; grandes lèvres fermes; pas de développement exagéré des petites lèvres, ni du clitoris.

La fourchette est intacte, non déprimée.

Vulve étroite, muqueuse vulvaire rosée, saine. Pas de rougeurs, d'excoriations, d'ecchymoses. Pas d'écoulement.

Hymen semi-lunaire, à bordure nette, sans déchirures anciennes ou récentes; de plus l'hymen est en forme de pont; une languette de même structure, dirigée dans le sens antéro-postérieur et située exactement sur la ligne médiane, divise l'orifice hyménéal en deux parties latérales, de dimensions égales, de forme ovalaire et bien symétriques. Cette languette se continue en haut avec le tubercule sous-uréthral;

[1] Florence, *Du sperme et des taches de sperme en médecine légale* (Arch. d'anthr. crim., 1895, t. X, p. 417).

elle mesure deux à trois millimètres de largeur et n'adhère pas à la paroi vaginale ; le grand diamètre des deux orifices ovales est de six millimètres, le petit de trois millimètres (*Fig. 3*, p. 42).

Pas de traces de violences, ni sur les bras, ni sur les membres inférieurs.

Conclusions :

1° F..., n'est pas déflorée ;

2° Elle ne présente pas aux organes sexuels de traces de violences anciennes ou récentes.

Obs. VIII. — **Attentat à la pudeur. Pas de traces de violences. Déformation infundibuliforme. Hymen biperforé.**

Visite de Émilie T..., le 21 juin 1883, à l'effet « de constater les traces de violences qu'elle pourrait porter aux parties sexuelles ».

Émilie T..., âgée de 9 ans, est de petite taille et de constitution moyenne.

Les grandes et petites lèvres, ainsi que le clitoris, ne présentent pas de développement exagéré ; les grandes lèvres sont assez épaisses et fermes.

La fourchette est complètement effacée.

La muqueuse vulvaire est rosée et saine. Pas d'excoriations, d'ecchymoses. Pas d'écoulement.

Au niveau de la fourchette et de la fosse naviculaire, nous constatons une déformation infundibuliforme nettement accusée ; le périnée est excavé.

L'hymen est semi-lunaire, en forme de croissant à concavité supérieure, dont les deux extrémités vont, en s'amincissant, se perdre au-devant des petites lèvres; il circonscrit un orifice ovalaire, divisé en deux parties d'inégale grandeur par une bandelette, de même structure que la membrane hymen, tendue comme une bride, comme un pont, au-devant de l'orifice du vagin, légèrement oblique de haut en bas et de gauche à droite, de la partie inférieure gauche du méat urinaire vers le bord droit de l'hymen, un peu en dehors de la ligne médiane. La membrane hymen ne présente pas de traces de déchirures anciennes ou récentes (*Fig. 4*, p. 42).

De ces observations il résulte que Émilie T... ne porte pas de traces de violences récentes, — qu'elle n'est pas déflorée, — et qu'elle présente une déformation infundibuliforme des organes sexuels. Faut-il considérer cet infundibulum périnéo-vulvaire comme le résultat d'un commerce sexuel prématuré, se bornant à des frottements et pressions sur cette région, de tentatives répétées d'intromission d'un corps dur et volumineux comme le pénis ? Sans en rejeter la possibilité, nous ne pouvons émettre une conclusion affirmative; cette disposition sexuelle existe en dehors de toutes tentatives de rapprochement sexuel et constitue une anomalie qui est loin d'être exceptionnelle.

En résumé nous concluons :

1° Émilie T.., n'est pas déflorée.

2° Elle ne porte pas aux parties sexuelles de traces caractéristiques de violences anciennes ou récentes.

Obs. IX. — **Irritation de la vulve. Pas de défloration. Relâchement de l'hymen permettant, sans rupture, l'introduction complète du pénis.**

Léontine B..., âgée de 17 ans, lingère, est une jeune fille brune, forte et de robuste constitution.

Les organes sexuels présentent l'état suivant :

Le pubis est couvert de poils abondants.

Pas de volume exagéré des grandes lèvres ; petites lèvres assez développées et flasques ; clitoris turgescent.

Fourchette intacte, saillante.

La muqueuse vulvaire a une coloration d'un rose vif ; en bas et à gauche, près de l'insertion hyménéale, la rougeur est plus accusée encore.

Pas d'écoulement.

Pas d'uréthrite.

La membrane hymen est annulaire, sans la moindre déchirure ; mais elle offre un relâchement notable et un orifice agrandi ; l'index pénètre dans le vagin sans éprouver aucune constriction et la collerette de l'hymen est assez extensible pour permettre l'introduction facile de deux doigts et au besoin admettre,

sans rupture, un corps aussi volumineux que le membre viril en érection.

Pas de rougeur anale.

De cet examen il résulte que cette jeune fille n'est pas déflorée, puisque l'hymen a conservé son intégrité, mais qu'elle présente de l'irritation de la vulve et un relâchement de l'hymen. La rougeur de la vulve n'a pas de caractères suffisants pour autoriser une conclusion ferme ; si des attouchements peuvent parfaitement l'expliquer et semblent même l'expliquer mieux que toute autre cause, elle peut être aussi le résultat de pratiques un peu vives d'onanisme, voire même de l'insuffisance de soins de propreté. L'élargissement de l'orifice hyménéal a vraisemblablement été produit par des tentatives répétées d'intromission de corps durs et volumineux comme les doigts ; rien ne démontre que cette dilatation soit le fait de l'introduction du pénis, mais la membrane hymen est assez lâche et dilatable pour admettre, sans se rompre, un corps aussi volumineux que le membre viril.

Conclusions :

1° Léontine B... n'est pas déflorée.

2° Elle offre une rougeur de la vulve sans signification précise.

3° L'hymen présente un relâchement qui est le résultat d'attouchements répétés et qui rend même possible, sans déchirure, l'intromission du membre viril.

Obs. X. — **Attentat à la pudeur. Pas de défloration. Ecchymoses vulvaires punctiformes. Violences probables.**

Louise G... se dit victime d'attentats à la pudeur avec violences.

Elle est âgée de 17 ans ; bonne constitution.

Pas de traces de violences sur le corps ; pas d'ecchymoses sur les bras, sur les cuisses, sur les seins.

Les organes sexuels sont régulièrement conformés.

Grandes et petites lèvres peu développées ; clitoris petit.

Fourchette saillante, un peu rouge, sans déchirures ni érosions.

Muqueuse vulvaire rosée, saine, à l'exception d'un point contus ; à droite et en bas, en dehors de l'insertion périphérique de l'hymen est une ecchymose, d'un centimètre de diamètre, formée de petits épanchements sanguins miliaires agglomérés, de teinte peu foncée et probablement décroissante.

L'hymen a la forme annulaire et, dans sa moitié supérieure, est composé de deux feuillets concentriques, adossés ; pas la moindre déchirure de son bord libre ; l'orifice hyménéal admet à peine l'introduction de l'extrémité du doigt indicateur et n'est pas assez dilatable pour permettre, sans rupture, l'intromission complète d'un corps aussi volumineux que le pénis.

Pas de vulvite ; pas d'écoulement.

Cette exploration démontre que cette jeune fille n'a pas été déflorée.

A-t-elle été l'objet d'attouchements, d'attentats ?

La rougeur de la fourchette et surtout les ecchymoses punctiformes constatées à droite de l'hymen permettent de le croire et en laissent admettre la grande probabilité; si notre conclusion n'est pas sans réserve, c'est que ces points ecchymotiques, malgré leur siège, pourraient être, à la rigueur, le résultat d'une pratique brusque et vive de masturbation.

Conclusions :

1° Louise G... n'est pas déflorée.

2° Elle ne porte pas sur le corps, notamment sur les bras et les cuisses, de traces de violences.

3° Les ecchymoses punctiformes, situées à droite de l'hymen, ont été — selon toutes probabilités — produites par une tentative d'introduction d'un corps dur dans les parties sexuelles.

Obs. XI. — **Attentat à la pudeur. Déchirure partielle de l'hymen par l'introduction brusque du doigt.**

Visite, le 13 juillet 1880, de la jeune G..., âgée de 9 ans.

Les parties génitales sont bien conformées; pas de développement prématuré des lèvres, ni du clitoris.

Fourchette intacte, résistante, nullement déprimée.

Muqueuse vulvaire saine, rosée. Pas d'écoulement.

La membrane hymen est semi-lunaire ; son bord libre est intact et ne porte pas de traces de déchirures anciennes ou récentes ; mais elle a été perforée du côté gauche et près de son insertion. Cette déchirure, complètement cicatrisée, est curviligne, à concavité dirigée à droite et en avant ; elle a divisé l'hymen dans toute son épaisseur, respectant son bord libre et laissant intacte une étroite bandelette qui circonscrit son orifice central. Quand on écarte les lèvres et qu'on tend la membrane hymen, on constate deux ouvertures, — l'une supérieure, ovalaire et normale, — l'autre inférieure, elliptique et traumatique (*Fig. 6*, p. 45).

Par sa forme curviligne et ses dimensions analogues à celles d'un ongle, la déchirure hyménéale ne laisse pas de doute sur son origine ; elle a été produite par l'introduction brusque et brutale d'un doigt; un corps volumineux comme le pénis en érection n'a pu la déterminer.

Conclusion :

1° La jeune G... n'est pas déflorée ;

2° Elle a été victime d'une tentative d'introduction brusque du doigt, qui a perforé l'hymen ;

3° Cette déchirure est ancienne et remonte à une date impossible à préciser.

Obs. XII. — **Attentat à la pudeur. Déchirure partielle de l'hymen par l'introduction brusque du doigt.**

Examen le 5 août 1878, à 6 heures du soir, de la jeune Madeleine D..., présumée victime d'attentats à la pudeur — le dernier acte ayant eu lieu le matin de dix à onze heures.

La jeune D..., âgée de 7 ans et 9 mois, est de constitution moyenne et d'une bonne santé habituelle.

Les organes génitaux sont bien conformés; pas de développement exagéré des lèvres, ni du clitoris ; les grandes lèvres sont un peu écartées l'une de l'autre à leur partie inférieure; légère excavation vulvo-périnéale, insuffisante pour caractériser des attentats répétés.

Fourchette intacte, mais déprimée.

Muqueuse vulvaire rouge, enflammée ; à sa surface écoulement puriforme, surtout dans le pli que forme le pourtour de l'hymen ; quelques taches jaunâtres existent à la partie antérieure de la chemise de cette enfant. Cette vulvite n'est pas très aiguë ; D... n'accuse qu'une médiocre sensibilité. Intégrité du canal de l'urèthre.

La membrane hymen a la forme d'un croissant dont le bord libre est intact ; elle n'est pas déchirée dans toute sa hauteur, comme cela se produit par le fait de la défloration, mais elle est lésée à sa partie inférieure et sur la ligne médiane, entamée partielle-

ment dans son épaisseur, divisée, décollée en deux lamelles dont l'une, profonde et continue avec le reste de l'hymen, ferme normalement l'orifice vaginal, et l'autre, plus superficielle et très mince, large à peine d'un centimètre, forme un cul-de-sac, une sorte de petit nid de pigeon à concavité dirigée en avant, dont la base se confond avec le bord adhérent de l'hymen et dont le bord libre est curviligne et un peu irrégulier. Cette déchirure est complètement cicatrisée.

Pas d'engorgement ganglionnaire dans les aines.

Rien n'indique chez cette enfant des habitudes d'onanisme.

De ces observations il résulte que D... n'est pas déflorée, la déchirure complète de l'hymen caractérisant la défloration, — mais qu'elle a été victime d'attouchements violents, avec un corps dur et volumineux comme le doigt, à une date impossible à préciser. La forme curviligne et en cul-de-sac de la plaie hyménéale atteste l'action vulnérante d'un ongle. L'inflammation vulvaire doit être le résultat des violences exercées ; cette origine est vraisemblable, étant donnée la lésion de l'hymen.

Conclusion :

1° Madeleine D... n'est pas déflorée ;

2° Elle présente une déchirure partielle de l'hymen, résultat évident d'une tentative d'introduction brusque d'un corps dur comme le doigt et coupant comme l'ongle ;

3° Elle est atteinte d'une vulvite, selon toutes probabilités d'origine traumatique.

Obs. XIII. — **Attentat à la pudeur. Relâchement de l'hymen permettant, sans rupture, des rapports sexuels.**

La nommée P..., âgée de 15 ans et demi, est de taille ordinaire ; excellente constitution ; pubère ; réglée à 14 ans.

Pubis couvert de poils assez abondants. Pas de développement exagéré des grandes lèvres ; petites lèvres allongées ; clitoris assez volumineux.

Fourchette intacte, légèrement déprimée.

Muqueuse vulvaire rosée, saine ; pas d'excoriations, pas d'ecchymoses ; pas d'écoulement.

Hymen labié ; les bords sont séparés par une ouverture verticale, sinueuse, et affrontés l'un à l'autre ; mais, en écartant fortement les lèvres, l'hymen s'entr'ouvre et forme autour de l'orifice vaginal une sorte d'anneau souple, plissé, froncé, saillant de 3 à 4 millimètres et présentant des encoches ou scissures qui lui donnent un aspect frangé. Ces découpures du bord hyménéal sont, pour le plus grand nombre, naturelles. Le sont-elles toutes ? Nous n'avons pas trouvé au fond de ces replis de traces de tissu cicatriciel. Mais il convient de dire que ces cicatrices ne sont qu'exceptionnellement rencontrées, la muqueuse offrant souvent, sur ces encoches trauma-

tiques, le même aspect lisse des parties voisines; c'est surtout sur ces hymens labiés et frangés qu'il est, la plupart du temps, impossible de reconnaître si, parmi les nombreuses scissures qui les divisent, il en est une ou plusieurs résultant d'une déchirure violente.

Cette réserve scientifique faite, il importe de noter chez cette jeune fille une dilatation notable et une grande dilatabilité de l'hymen ; cette membrane est tellement lâche et extensible qu'elle peut parfaitement permettre — et sans la moindre rupture — la pénétration dans le vagin d'un corps dur et volumineux comme le membre viril.

L'introduction d'un spéculum est très facile et fait constater l'intégrité du canal vaginal et du col utérin.

Aux parties sexuelles, pas la moindre trace de violences récentes.

Pas d'adénopathie inguinale.

Rien à l'anus.

Conclusions :

1° La nommée P... n'est pas déflorée, dans le sens médical du mot;

2° Mais le relâchement et la dilatabilité de l'hymen sont tels qu'elle a pu avoir des rapports sexuels, sans déchirure de cette membrane;

3° Elle ne porte pas aux organes sexuels de traces de violences anciennes ou récentes.

Obs. XIV. — **Attentat à la pudeur. Signes négatifs. Déformation vulvaire non caractéristique.**

Examen, le 9 août 1882, de la jeune R..., âgée de 9 ans, à l'effet « de rechercher si cette enfant porte des traces quelconques d'un ou plusieurs attentats à la pudeur dont elle aurait été récemment victime; dire notamment s'il y a eu défloration ».

Assez bonne constitution.

Les parties génitales externes, grandes et petites lèvres, clitoris, ne présentent pas de développement exagéré. Les grandes lèvres diminuent d'épaisseur en se rapprochant de la fourchette; accolées l'une à l'autre, elles ne se séparent un peu que dans l'écartement forcé des cuisses; en aucun cas elles ne sont assez écartées pour laisser voir l'orifice vaginal.

La fourchette est mince, déprimée, mais sans traces de déchirures anciennes ou récentes. Au niveau de la fourchette, les parties sexuelles offrent un peu d'enfoncement, une légère disposition infundibuliforme se continuant avec le périnée excavé.

La muqueuse vulvaire est saine, rosée. — Pas d'inflammation, pas de contusions; pas d'écoulement.

La membrane hymen a la forme annulaire; elle est intacte et ne porte pas de traces de déchirures anciennes ou récentes; son orifice peut recevoir une sonde de trousse.

De cet examen il ressort que R... ne présente pas

de signes de défloration, la rupture de l'hymen caractérisant la défloration, — qu'elle n'a pas été l'objet de violences directes récentes, ce que démontre l'absence d'inflammation et d'écoulement, — qu'elle n'a pas, selon toutes probabilités, d'habitudes d'onanisme, car nous n'en avons pas constaté les signes : flaccidité des lèvres, turgescence du clitoris, coloration plus ou moins violacée de la muqueuse vulvaire.

Le seul point à noter est la déformation vulvaire. Peut-elle être le résultat d'attouchements, de frottements plus ou moins répétés, de pressions exercées, de tentatives d'intromission d'un corps dur et volumineux comme le membre viril ? Nous ne voudrions pas le nier absolument ; mais, si cette disposition infundibuliforme permet d'en admettre la possibilité, elle n'en démontre nullement la certitude, — pour deux motifs principaux : 1° parce qu'elle n'existe qu'à un faible degré ; 2° parce qu'elle n'est pas un témoignage sûr d'attentats répétés et qu'elle constitue une anomalie qui est loin d'être exceptionnelle.

En résumé, nous concluons :

1° La jeune R... n'est pas déflorée ;

2° Elle ne porte pas aux organes sexuels de traces de violences récentes ;

3° La déformation vulvaire ne permet pas de déclarer que cette enfant a été victime d'attentats à la pudeur répétés ;

4° Rien ne démontre des habitudes d'onanisme.

Obs. XV. — **Attentats à la pudeur. Déformation de la vulve.**

Visite de la jeune M..., âgée de 8 ans, à l'effet « de dire si cette enfant porte sur les organes sexuels des traces de défloration ou d'attouchements plus ou moins récents ».

M... est de petite taille et de constitution délicate.

Pas de développement précoce et exagéré des lèvres, ni du clitoris.

Les grandes lèvres s'amincissent inférieurement et s'écartent de manière à mettre à découvert l'orifice du vagin.

La fourchette est très déprimée, mais sans lésions.

Ce qui frappe, à la simple inspection, c'est une déformation infundibuliforme de la vulve et du périnée, très nettement accusée.

La muqueuse vulvaire est saine dans sa majeure partie; mais, au pourtour du méat urinaire, elle offre une légère rougeur, résultat possible d'attouchements, en tout cas insuffisante pour autoriser une conclusion affirmative.

L'hymen a la forme annulaire et est comme refoulé au fond de l'entonnoir ; il ne présente pas de signes de déchirures récentes ou anciennes ; son orifice, sans être étroit, ne permet pas l'introduction de l'extrémité de l'index.

Conclusions :

1° La jeune M... n'est pas déflorée ;

2° Elle ne porte pas de traces positives d'attouchements récents, car la rougeur du pourtour du méat urinaire n'est pas significative ;

3° Mais elle présente une déformation de la vulve et du périnée qui — si elle n'autorise pas l'affirmation d'attentats répétés — permet d'en admettre la possibilité.

Obs. XVI. — **Défloration ancienne. Hymen double. Vulvo-vaginite.**

Visite, le 13 février 1886, de la nommée K..., à l'effet de « rechercher si cette jeune fille a été déflorée, depuis quel temps ; si elle porte des traces certaines d'attouchements violents ».

La nommée K..., âgée de 14 ans, est grande, de constitution moyenne et d'une bonne santé habituelle ; elle n'a jamais été menstruée.

Un écoulement jaunâtre, purulent, baigne les parties externes de la génération ; quelques croûtes jaunâtres sur le bord des grandes lèvres. Érythème des grandes lèvres et de la face interne des cuisses. Gonflement des ganglions inguinaux gauches, non douloureux. La pression sur le périnée fait écouler une notable quantité de liquide puriforme par l'orifice du vagin.

La chemise que porte cette jeune fille est souillée en avant, et surtout en arrière, de taches, de dimensions variables, de couleur plus ou moins foncée,

quelques-unes d'un jaune verdâtre, formées par un mucus purulent desséché.

Les parties génitales externes sont bien conformées; mais le clitoris et les petites lèvres, assez flasques, sont plus développés que l'âge ne le comporte.

La fourchette est déprimée, mais ne présente pas de traces de déchirures anciennes ou récentes.

La muqueuse vulvaire est rouge, légèrement congestionnée; elle est tapissée, comme l'hymen et la muqueuse vaginale, d'un liquide jaunâtre et épais.

Le méat urinaire n'est pas enflammé et le canal de l'urèthre ne donne issue à aucune gouttelette puriforme, quand on le comprime avec le doigt d'arrière en avant. Pas d'uréthrite.

L'hymen est annulaire; le repli qu'il forme est mince, peu saillant et a subi, à la partie inférieure et à gauche de la ligne médiane, une déchirure complète, aujourd'hui entièrement cicatrisée. Le bord libre de l'hymen, très légèrement festonné, est hyperémié, mais n'offre pas de lésions caractéristiques d'attouchements violents de date récente. L'hymen est doublé dans son tiers supérieur d'un second feuillet, qui se continue, à droite comme à gauche, avec les replis du vagin; cette membrane est donc double; son feuillet interne, plus court, se confond avec les colonnes vaginales et son feuillet externe circonscrit l'orifice vaginal.

L'hymen est souple, dilaté, extensible au point de permettre l'introduction facile d'un spéculum ; le canal vaginal est, dans toute sa longueur, congestionné et baigné d'un liquide purulent. Le col utérin petit, rosé, conique, à orifice circulaire, est sain.

Six jours après cet examen, nous avons procédé à une deuxième visite ; les divers symptômes se sont légèrement améliorés ; l'hyperémie de la muqueuse vaginale est moindre ; l'écoulement, muco-purulent, est moins abondant.

Des observations qui précèdent il résulte que la jeune K... a été déflorée, — que sa défloration n'est pas récente et remonte à une époque impossible à préciser, la déchirure de l'hymen étant complètement cicatrisée, — qu'elle ne porte pas, aux organes génitaux, de lésions caractéristiques d'attouchements violents et récents, — qu'elle a pu avoir des relations sexuelles assez fréquentes, étant donnés le relâchement et la dilatabilité de l'hymen, — enfin qu'elle est atteinte de vulvite et de vaginite.

Quelle est l'origine de cette inflammation vulvo-vaginale et de l'écoulement constaté ? Il serait difficile de la déterminer. Cette vaginite, peu aiguë, ne nous paraît pas récente ; nous ne l'attribuons pas à des habitudes d'onanisme. Elle peut être assurément le résultat de coïts plus ou moins répétés, avoir été provoquée ou entretenue par des attouchements avec les doigts, que rien ne démontre violents et qui ont

pu être parfaitement consentis ; mais nous devons déclarer qu'elle a pu naître aussi spontanément, sous l'influence de la malpropreté sexuelle de cette jeune fille ou par contagion accidentelle.

Conclusions :

1° La nommée K... est déflorée ;

2° Cette défloration est ancienne ;

3° Les organes sexuels ne présentent pas de traces de violences récentes ;

4° L'inflammation vulvo-vaginale a pu être le résultat de rapports ou attouchements sexuels plus ou moins répétés, mais elle a pu se développer spontanément et son origine ne peut être affirmée.

Obs. XVII. — **Attentat à la pudeur. Vulvite érosive.**

Juliette G..., âgée de 8 ans et demi, visitée le 15 juillet 1876, est d'une assez bonne constitution.

Pas de traces de violences sur le corps.

Les parties génitales externes, bien conformées, présentent une tuméfaction notable. Les grandes lèvres sont gonflées, la lèvre gauche surtout ; les petites lèvres sont allongées, le clitoris assez développé et saillant.

Nous constatons à la vulve, plus particulièrement à la face interne des lèvres, de petites érosions superficielles, circulaires, n'entamant que l'épithélium, à

fond rouge et plat, de dimensions variables, la plupart petites, punctiformes, les plus larges n'atteignant même pas le diamètre d'une lentille ; nous en comptons huit à gauche et cinq à droite.

Pas d'inflammation aiguë ; légère rougeur de la muqueuse vulvaire ; un écoulement jaunâtre, mucopurulent, recouvre les parties sexuelles et masque les érosions desquamatoires ; il sort avec abondance de l'orifice vaginal, si l'on exerce une pression sur le périnée. Pas d'uréthrite.

L'écartement des lèvres ne provoque pas de douleur. La fourchette n'est nullement déprimée. Pas de déformation vulvaire.

Hymen intact ; cette membrane a la forme d'un diaphragme semi-lunaire, d'un croissant à concavité supérieure ; son orifice est petit ; elle est hyperémiée, mais n'offre ni érosions ni déchirures.

Légère adénopathie indolente dans les aines.

Nous avons revu cette enfant le 23 juillet ; nous constatons une notable amélioration ; plus de tuméfaction des lèvres ; les ulcérations superficielles sont cicatrisées ; seul l'écoulement persiste, encore abondant, mais moins épais.

De cet examen il ressort que Juliette G... n'a pas été déflorée, la déchirure de l'hymen étant le signe caractéristique de la défloration, qu'elle ne porte aux parties sexuelles aucune trace de violences directes permettant d'affirmer des attouehements, mais qu'elle

présente les symptômes d'une inflammation peu franche, à forme érosive.

Nous sommes en présence d'une vulvite, selon de grandes probabilités non traumatique, en voie d'amélioration, ayant perdu les caractères qui eussent peut-être permis d'en mieux préciser l'origine. Cette vulvite, qui n'a peut-être pas été d'emblée très intense, est en décroissance. Peut-on l'attribuer à des habitudes d'onanisme ? Nous ne le pensons pas, malgré le développement précoce des organes sexuels, l'élongation des petites lèvres et la saillie notable du clitoris; il est difficile d'admettre que les enfants se livrent à la pratique de la masturbation avec assez de violence pour déterminer une inflammation aiguë.

Est-elle le résultat d'attouchements, de violences directes ? Aucun symptôme n'autorise une affirmation de ce genre.

Conclusions :

1° Juliette G... n'est pas déflorée ;

2° Les organes sexuels sont le siège d'une inflammation en voie de décroissance dont nous ne pouvons affirmer l'origine ;

3° Rien ne démontre que cette vulvite érosive soit le résultat de violences directes.

Obs. XVIII. — **Attentat à la pudeur. Vulvite aiguë.**

Visite, le 13 avril 1873, de Marie-Louise P...,

âgée de 4 ans, à l'effet de déterminer « si elle présente des traces d'attentats à la pudeur, quelle en est la nature et la gravité, et si elle est atteinte de maladie vénérienne ».

Bonne constitution ; excellente santé habituelle ; extérieur intéressant ; physionomie souriante et fraîche.

Les parties génitales externes, bien conformées et pas plus développées que ne le comporte l'âge de l'enfant, sont le siège d'unc inflammation aiguë, assez intense. La face interne des grandes et petites lèvres, mais surtout la membrane hymen, sont le siège d'une rougeur vive et d'une douleur qui rend l'examen pénible et difficile.

Un écoulement purulent, d'un jaune verdâtre, épais et crémeux, abondant, baigne les parties extérieures de la génération et sort par l'orifice du vagin lorsqu'on presse sur le périnée. Le canal de l'urèthre n'est pas enflammé et la pression sur ce canal ne donnc issue à aucun écoulement ; la miction n'est pas douloureuse.

La fourchette déprimée ne présente pas de traces d'érosions, de déchirures ancienncs ou récentes. Légère dépression périnéale.

L'ouvcrture de la vulve est étroite et enfoncée ; on aperçoit la mcmbrane hymcn, qui la ferme complètement et forme une sorte de bourrelet saillant, à bords frangés ; cet hymen labié, rouge et tuméfié,

présente en haut et à droite une petite déchirure linéaire, transversale, récente, entaillant à peine d'un millimètre son bord libre et se prolongeant superficiellement, comme une égratignure, jusqu'à son insertion. Dans l'état d'irritation où se trouvent ces organes, très sensibles au moindre toucher, il est difficile de déterminer le diamètre de l'orifice hyménéal ; la simple introduction d'un stylet cause une vive douleur, qui ne permet pas un examen plus minutieux.

Deux chemises, celle qu'elle porte, ainsi qu'une autre chemise qu'on nous a présentée, sont souillées, en avant et en arrière, de taches nombreuses, de couleur jaune plus ou moins foncée, quelques-unes d'un jaune verdâtre, empesant le linge, formées par un mucus purulent desséché, auxquelles se mêlent en arrière d'autres souillures produites par des matières fécales.

Le 21 avril, nous examinons cette enfant une seconde fois. Nous n'observons plus de trace appréciable de la déchirure de l'hymen ; c'est à peine si une petite encoche persiste sur le bord libre. L'écoulement est beaucoup moins abondant, moins épais, moins coloré, d'une teinte jaunâtre plus claire. Seule, la membrane hymen est encore rouge. La vulvite s'est notablement améliorée. — Toujours pas d'uréthrite.

De ces observations il résulte pour nous que Marie-Louise P... a été l'objet de violences, de frottements ou d'attouchements exercés vraisemblable-

ment avec les doigts ou avec un corps dur comme le doigt, violences caractérisées par la déchirure partielle de l'hymen et par l'inflammation aiguë dont les parties sexuelles sont le siège.

Quelles sont la nature et l'origine de cette inflammation? En d'autres termes, la vulvite est-elle spontanée ou traumatique?

Les symptômes observés nous semblent attester une irritation produite par des violences directes et nullement une leucorrhée constitutionnelle ou une simple inflammation catarrhale.

Les leucorrhées qu'on observe chez les petites filles sont liées habituellemment à une constitution débile, affaiblie, à un tempérament lymphatique. Ce n'est pas le cas.

L'inflammation simplement catarrhale présente parfois une grande acuité, une rougeur aussi intense et une sensibilité aussi vive; mais alors les organes sexuels sont indemnes de toute lésion.

La déchirure hyménéale nous porte à admettre que cette vulvite est le résultat d'attouchements, de pressions ou frottements exercés sur les parties génitales et très probablement pratiqués avec les doigts. Pourrait-elle être attribuée à des attouchements personnels? Nullement. L'onanisme chez les petites filles n'amène pas d'inflammation suraiguë; dans ces cas, la muqueuse vulvaire a une rougeur livide, l'écoulement est plus séreux et plus pâle et, lorsque les

habitudes vicieuses sont anciennes, les organes génitaux offrent un développement et une flaccidité que nous n'avons pas constatés. D'ailleurs l'âge de l'enfant n'autorise guère cette supposition.

Enfin cette vulvite est-elle de nature blennorrhagique ?

La distinction est très difficile entre une inflammation par violence directe et une inflammation spécifique. Des attouchements, des frottements exercés sur les parties sexuelles d'une petite fille peuvent produire une inflammation aussi aiguë et un écoulement aussi abondant, aussi épais, que le contact de pus blennorrhagique ; de plus, il est impossible de différencier le mucus purulent indépendant de toute contagion de la matière virulente de la blennorrhagie. Cependant, si nous considérons que dans les maladies vénériennes on observe souvent une turgescence plus grande des vaisseaux répandus à l'entrée de la vulve et du vagin, et de plus une uréthite concomitante, nous sommes porté à penser que l'inflammation et l'écoulement vulvaires, constatés chez Marie-Louise P..., ne sont probablement pas de nature blennorrhagique ; mais, sur ce point, nous faisons la plus grande réserve.

Conclusions :

1° Marie-Louise P... porte des traces de violences caractérisées par une déchirure partielle de l'hymen et une vulvite aiguë ;

2° Cette inflammation des parties sexuelles et l'écoulement qui l'accompagne ont été produits par des attouchements directs, des frottements plus ou moins répétés et pratiqués vraisemblablement avec les doigts ou avec un corps dur comme les doigts ;

3° Cette inflammation ne peut être attribuée, soit à la mauvaise constitution de l'enfant, soit à des habitudes vicieuses de sa part ;

4° Rien ne démontre que l'écoulement soit le résultat d'une affection vénérienne communiquée.

Obs. XIX. — **Attentat à la pudeur. Vulvite aiguë. Déformation de la vulve. Blennorrhagie possible.**

Examen les 18, 23 et 29 septembre 1885 de la jeune T..., « à l'effet de déterminer si elle a été violée ou si elle est atteinte de maladie vénérienne ».

La jeune T..., âgée de 7 ans, est d'une bonne constitution et d'une excellente santé habituelle ; assez grande pour son âge ; pas d'adénopathie cervicale.

Pas de développement prématuré des organes sexuels. Erythème de la face interne des cuisses et des grandes lèvres, écartées inférieurement l'une de l'autre.

Un écoulement purulent, jaune verdâtre, épais, crémeux, baigne les parties génitales ; il a formé

quelques croûtes à la surface des grandes lèvres ; il sort abondamment par l'orifice du vagin, lorsqu'on presse sur le périnée, et le pus est bien lié.

La chemise de l'enfant porte, en avant et en arrière, de nombreuses taches jaune verdâtre, desséchées.

Fourchette intacte, très déprimée. L'extrémité inférieure de la vulve et le périnée présentent une excavation infundibuliforme, appréciable à la simple inspection ; cette déformation peut assurément être le résultat de pressions, de frottements exercés sur les parties, de tentatives d'intromission d'un corps dur et volumineux comme le membre viril ; mais elle n'autorise pas une affirmation absolue, parce qu'elle se rencontre chez des enfants qui n'ont jamais été victimes d'attentats à la pudeur.

L'ouverture de la vulve est étroite ; la muqueuse vulvaire est très rouge et douloureuse au toucher ; le capuchon du clitoris est œdématié.

Le méat urinaire est enflammé, gonflé, rouge vif et son pourtour est le siège d'une vascularisation intense. Uréthrite aiguë ; miction très douloureuse ; une légère pression sur le canal de l'urèthre, d'arrière en avant, à l'aide d'une petite sonde introduite dans le vagin, donne issue à du pus.

La membrane hymen est semi-lunaire, rouge, enflammée, mais elle est intacte, sans déchirures ; son orifice laisse facilement passer une sonde de trousse.

Les ganglions inguinaux sont tuméfiés et sensibles.

A cinq et six jours de distance nous avons visité de nouveau la jeune T... L'inflammation a certainement perdu de son acuité, mais elle persiste encore vive. L'écoulement vaginal est moins abondant. La miction n'est plus douloureuse, mais l'uréthrite n'a pas disparu.

Quelles sont la nature et l'origine de cette inflammation vulvaire ?

Peut-on l'attribuer à des attouchements personnels ? Nous ne le croyons pas. L'onanisme chez les petites filles n'amène pas d'inflammation suraiguë ; dans ces cas, la muqueuse vulvaire a une rougeur un peu violacée, l'écoulement est séreux et pâle et, lorsque les habitudes sont anciennes, les parties sexuelles offrent souvent un développement et une flaccidité que nous n'avons pas observés.

Sommes-nous en présence d'une vulvite spontanée ? La constitution de l'enfant ne semble pas l'y prédisposer. La vulvite traumatique nous paraît plus probable, en raison de l'acuité de l'inflammation, de l'uréthrite, de la miction douloureuse et de la persistance des symptômes aigus ; mais nous n'émettons cette conclusion qu'avec réserve, certaines inflammations spontanées de la vulve offrant aussi une grande intensité.

Si la vulvite est traumatique, l'écoulement est-il de nature blennorrhagique ? L'uréthrite aiguë qui

l'accompagne peut le faire supposer ; cependant il importe de noter qu'aucune recherche ne permet encore de différencier sûrement le pus blennorrhagique. Aussi sur ce point nous sommes obligé de faire toute réserve.

En résumé, nous concluons :

1° La jeune T... n'est pas déflorée ;

2° Elle présente une déformation sexuelle et périnéale qui est parfois une dispositon naturelle, mais qui a pu être produite ou augmentée par des tentatives répétées d'intromission d'un corps dur et volumineux comme le membre viril ;

3° Elle est atteinte d'une vulvite et d'une uréthrite aiguës, dont l'intensité permet d'admettre la probabilité de violences directes, d'attouchements ou de frottements exercés sur les parties sexuelles ;

4° Mais cette inflammation vulvaire ne fournit pas une preuve certaine et indiscutable d'attentats, parce qu'elle a pu également se produire spontanément ;

5° Il est possible que l'écoulement soit le résultat d'une affection vénérienne communiquée ; mais nous ne pouvons en déterminer avec certitude la nature blennorrhagique.

Obs. XX. — **Fausse déclaration. Pas de violences récentes aux parties sexuelles. Défloration ancienne.**

Visite, le 11 mai 1883, de la nommée Marie F...,

« afin de déterminer si elle porte sur le corps ou aux parties sexuelles des traces de violences récentes ».

La nommée Marie F..., âgée de 18 ans, est grande et de bonne santé habituelle ; elle nous déclare que le 3 mai 1883, vers 5 heures et demie du soir, elle a été victime de violences de la part de trois jeunes gens et qu'elle a dû subir l'acte du coït à plusieurs reprises ; elle nous a affirmé qu'elle n'avait jamais eu, avant cette date, de relations sexuelles.

Nous constatons à la partie supérieure de la hanche gauche, au-dessous de la partie moyenne de la crête iliaque, une ecchymose transversale, mesurant trois centimètres environ, jaune verdâtre, pouvant dater de six à sept jours ; il est impossible d'en préciser l'origine. Le corps ne présente pas d'autres violences

Les seins sont petits, arrondis ; les mamelons peu saillants.

Grandes lèvres peu épaisses ; petites lèvres et clitoris assez développés. Fourchette déprimée.

La muqueuse vulvaire est saine et n'offre pas la moindre rougeur.

L'hymen est annulaire et le repli circulaire qu'il forme est peu saillant ; il présente à sa partie postérieure et à droite de la ligne médiane une déchirure complètement cicatrisée et de date antérieure au 3 mai, car la cicatrice est blanchâtre et ancienne. L'orifice du vagin est dilaté et la membrane hymen est assez dilatable pour permettre, sans nouvelles

déchirures, l'intromission d'un corps dur et volumineux comme le pénis.

De ces observations, il résulte que Marie F... est déflorée, que cette défloration est ancienne, remonte à une époque indéterminable, mais à coup sûr antérieure au 3 mai ; qu'elle ne porte qu'à la hanche gauche une ecchymose sans gravité et sans signification, et que nous n'avons constaté ni sur les bras, ni sur les cuisses, ni sur les seins, de traces de violences ; enfin que les organes sexuels sont parfaitement sains, sans déchirures, excoriations ou ecchymoses récentes.

D'où nous concluons :

1° Marie F... est déflorée ;

2° La défloration, déjà ancienne, est antérieure au 3 mai ;

3° Les organes sexuels ne présentent pas de traces de violences récentes ;

4° L'ecchymose, qu'elle porte à la hanche gauche, date de six à sept jours, est sans gravité et n'a pas de signification précise.

Obs. XXI. — **Attentat à la pudeur. Déformation périnéo-vulvaire. Habitudes probables d'onanisme.**

Examen de la jeune Amélie N..., à l'effet « de constater si elle porte sur son corps ou aux parties sexuelles des traces de violences, — de dire si cette

enfant est d'une bonne constitution et n'aurait pas des habitudes de masturbation ».

La jeune N..., âgée de 10 ans, est d'une bonne santé habituelle; taille moyenne; forte constitution.

Pas de traces de violences sur le corps.

Les grandes lèvres n'offrent pas de développement exagéré et manquent seulement de fermeté; elles s'écartent inférieurement l'une de l'autre et mettent à découvert l'orifice vaginal. Les petites lèvres sont allongées, flasques, ridées. Le clitoris est saillant, turgescent, rouge.

Fourchette intacte, mais très déprimée.

L'extrémité inférieure de la vulve et le périnée offrent une légère déformation infundibuliforme, dont l'origine ne peut être précisée; elle peut être assurément le résultat d'attouchements répétés sur cette région, de tentatives incomplètes d'intromission d'un corps volumineux comme le pénis en érection; mais on rencontre aussi cette dépression périnéo-vulvaire chez des enfants qui n'ont jamais été l'objet d'attentats; c'est là une conformation anatomique naturelle.

La muqueuse vulvaire n'est pas rosée et fraîche; elle a une coloration vineuse.

La membrane hymen a la forme annulaire; ses bords sont minces, peu saillants et d'une rougeur violacée; son ouverture est assez large et admet

l'extrémité du doigt ; mais elle ne permettrait pas, sans se rompre, l'introduction du membre viril.

Léger écoulement muqueux.

En résumé, l'intégrité de l'hymen atteste que cette jeune fille n'est pas déflorée ; mais la coloration violacée de la muqueuse vulvaire et de l'hymen, l'élongation et la flaccidité des petites lèvres, la dilatation de l'orifice hyménéal sont des signes probables d'habitudes d'onanisme.

Conclusions :

1° La jeune Amélie N... n'est pas déflorée ;

2° Elle ne porte pas de traces de violences récentes, soit aux parties sexuelles, soit sur le corps ;

3° La déformation périnéo-vulvaire n'est pas caractéristique d'attouchements répétés et de tentatives renouvelées d'intromission d'un corps dur et volumineux comme le pénis ;

4° Suivant toutes probabilités, elle a des habitudes d'onanisme.

Obs. XXII. — **Attentat à la pudeur. Attouchements possibles. Onanisme probable.**

Visite, le 2 août 1891, de la nommée Marguerite D..., à l'effet « de dire si cette jeune fille est déflorée, si cette défloration est ancienne ou récente et si elle porte aux parties sexuelles des traces de violences ».

La nommée Marguerite D..., âgée de 16 ans,

blonde, est d'une bonne constitution ; excellente santé habituelle ; pubère ; légère pâleur du teint, accusant de l'anémie ; les yeux sont languissants, les pupilles dilatées, la paupière inférieure bistrée ; la physionomie manque d'expression, de vivacité.

Pas d'égratignures, de traces de violences à la partie supérieure des cuisses et sur l'abdomen. Poils au pubis et aux grandes lèvres.

Pas de développement exagéré des grandes lèvres ; petites lèvres allongées, pendantes et flasques ; le clitoris est saillant, facilement turgescent ; son capuchon est mobile et ridé.

Fourchette intacte, mais effacée.

Muqueuse vulvaire saine, de coloration rosée pâle, sans fraîcheur. Pas d'excoriations, d'ecchymoses, d'ulcérations. Pas d'écoulement.

Le méat urinaire est hyperémié et la muqueuse du vestibule est légèrement violacée.

Hymen annulaire, à orifice assez régulièrement circulaire. La membrane forme autour de l'ouverture vaginale un repli saillant, régulier, sans traces positives de déchirures anciennes ou récentes ; du côté gauche, vers sa partie moyenne, elle présente une petite encoche, entamant légèrement son bord libre et que nous considérons comme une disposition naturelle.

Mais il importe de noter la consistance lâche et élastique de l'hymen, les dimensions de l'orifice cen-

tral, assez large pour permettre l'introduction facile d'un doigt, souple et dilatable au point de pouvoir admettre — sans rupture — un corps plus volumineux ; nous ne croyons cependant pas à l'intromission possible, sans déchirures, d'un corps dur et volumineux comme le pénis en érection.

De ces observations il résulte que la jeune D... n'est pas déflorée, la déchirure de l'hymen constituant le signe caractéristique de la défloration, — qu'elle ne porte pas aux organes sexuels de traces de violences anciennes ou récentes, — que la largeur et la dilatabilité de l'orifice hyménéal permettent d'admettre la possibilité d'attouchements modérés et plus ou moins répétés, — mais que la flaccidité et l'élongation des petites lèvres, la coloration violacée du méat urinaire, la facile turgescence du clitoris, jointes à l'expression fatiguée et nonchalante de cette jeune fille, peuvent faire supposer et rendent plus probables des habitudes d'onanisme.

Conclusions :

1° La nommée Marguerite D... n'est pas déflorée ;

2° Elle ne porte pas aux organes sexuels de traces de violences anciennes ou récentes ;

3° Il est possible qu'elle ait été l'objet d'attouchements ;

4° Il est probable qu'elle a des habitudes d'onanisme.

Obs. XXIII. — **Viol. Défloration ancienne. Syphilis secondaire.**

Examen, le 9 octobre 1888, de Madeleine J..., âgée de 13 ans, domestique de ferme, à l'effet « de constater si cette jeune fille n'a pas été déflorée et si cette défloration n'est pas déjà ancienne, et de dire si elle n'est pas atteinte de mal vénérien et à quelle époque peut remonter la cause du mal ».

Madeleine J..., âgée de 13 ans, est grande, forte, brune, de bonne constitution et d'excellente santé habituelle ; elle a été, depuis quatre mois, deux fois menstruée. Intelligence médiocre.

Les organes sexuels sont régulièrement conformés.

Poils assez abondants sur le pénil.

Léger écoulement sanguin, début des troisièmes règles.

Les grandes et petites lèvres sont assez développées, mais souples et flasques ; clitoris saillant. Les grandes lèvres présentent, à droite et à gauche, sur leur face externe et à la partie supérieure de leur bord libre, plusieurs plaques muqueuses, sous forme d'élevures papuleuses, circulaires, à bords relevés et réguliers, se détachant nettement des parties voisines, humides, fongueuses, et laissant suinter un liquide fétide.

Au pourtour de l'anus existent des papules muqueuses de même nature, très fendillées et suppurantes.

Au total, nous comptons à l'anus et aux grandes lèvres une quinzaine de plaques muqueuses.

La fourchette est aplatie, déprimée.

La vulve est rosée; la muqueuse vulvaire est saine, sans ulcérations, sans inflammation ni écoulement.

La membrane hymen forme un anneau assez lâche, un repli circulaire dont le bord libre aminci a été complètement déchiré de haut en bas, à la partie postérieure et sur la ligne médiane, à une époque qu'il est impossible de fixer — cette déchirure étant cicatrisée. L'orifice du vagin est béant, aussi le toucher vaginal est très facile; la membrane hymen, dilatée et dilatable, permet même l'introduction d'un petit spéculum. Le col utérin et le vagin n'offrent rien d'anormal.

Aux aines, une pléiade de ganglions petits, durs et indolents.

Le corps est entièrement sain.

A l'examen de la gorge, nous remarquons des amygdales rouges, volumineuses, saillantes entre les piliers du voile du palais, et une plaque muqueuse opaline sur l'amygdale gauche.

Pas d'adénopathie cervicale postérieure.

De cette exploration il résulte que Madeleine J... a été déflorée, à une époque impossible à préciser, mais non récente. La flaccidité des lèvres, le relâchement et la dilatabilité de l'hymen laissent admettre la probabilité d'attouchements, d'intromissions plus

ou moins répétées de corps durs et volumineux comme les doigts et le membre viril.

Enfin cette fillette porte à l'anus et aux grandes lèvres des plaques muqueuses très nettes, qui caractérisent la période secondaire de la syphilis. A quelle date faire remonter cette syphilis, dont nous constatons un des accidents constitutionnels les plus constants et souvent précoces ? il est difficile de préciser son apparition. La jeune J... ne peut nous fournir aucun renseignement sur les premières manifestations de la maladie ; elle ne s'observe pas, n'a pas de soins de sa personne et n'est guère surveillée par sa famille ou ses maîtres.

Quelle a été la durée de l'incubation de l'accident primitif, du chancre infectant ? Quelle a été celle des accidents secondaires, de la deuxième incubation ? Depuis combien de temps cette enfant porte-t-elle des plaques muqueuses ? Quelle a été l'évolution de la maladie constitutionnelle ?

Autant de questions délicates à résoudre. Mais, s'il n'est pas facile de déterminer exactement l'époque de la contamination syphilitique, on peut essayer de la calculer approximativement d'après les données scientifiques acquises. En acceptant, comme moyenne, — car les limites de l'incubation des deux premières périodes de la syphilis sont assez étendues et variables, suivant les individus — que la première période, celle de l'accident primitif, soit de 25 jours, et souvent

elle se prolonge davantage, puis celle de l'apparition des accidents secondaires de 45 à 60 jours, on peut déclarer que l'origine du mal remonte à quelques mois, approximativement à trois mois environ.

Conclusions :

1° Madeleine J... est déflorée ;

2° Cette défloration est ancienne ;

3° La flaccidité des organes sexuels, la dilatation de l'hymen et de l'orifice vaginal permettent d'admettre la répétition d'attouchements ou de rapprochements sexuels ;

4° Elle est atteinte de syphilis, à la période secondaire, caractérisée par des plaques muqueuses siégeant à l'anus et aux grandes lèvres ;

5° Le début de la syphilis doit remonter à quelques mois ; sans pouvoir en préciser la date, on peut la fixer approximativement à trois mois environ.

Obs. XXIV. — **Attentat à la pudeur sur une petite fille. Visite de la victime, de la mère et de l'inculpé. Syphilis secondaire chez la mère et la fille.**

Examen, le 13 août 1891, de Eugénie C..., de la veuve C..., sa mère, et du nommé H..., à l'effet de déterminer « si la mère et la fille sont atteintes d'une affection de même nature, si cette affection est la syphilis ou toute autre maladie vénérienne, enfin si le sieur H... présente des traces de syphilis qu'il

aurait pu communiquer à sa victime ou à sa maîtresse ».

I

Eugénie C..., âgée de 9 ans et demi, se porte bien ordinairement et est d'une forte constitution. Cheveux noirs ; yeux vifs ; physionomie expressive. Elle nous déclare qu'elle a été victime, à trois reprises, d'attentats à la pudeur et, la première fois, en août 1890.

Légère adénopathie cervicale postérieure. Pas d'alopécie.

Pas d'altérations des lèvres, de la langue, de la bouche, des amygdales et du pharynx.

Le corps est intact.

Des plaques muqueuses se sont développées sur les grandes lèvres ; la lèvre droite, légèrement œdématiée, porte au tiers supérieur de sa face externe une large papule, tuberculeuse et saillante dans sa moitié supérieure, rouge, lisse et brillante dans sa moitié inférieure ; la lèvre gauche offre, également dans son tiers supérieur, deux plaques saillantes, circulaires, sèches, tuberculeuses ; l'une d'elles atteint presque la ligne médiane sous-pubienne.

Adénopathie inguinale double ; les ganglions sont petits, indolents, bien distincts les uns des autres et disposés en chapelets.

Pas de développement exagéré des organes géni-

taux. Fourchette intacte. Vulve étroite. L'hymen est annulaire ; mais le repli circulaire que forme cette membrane n'est pas complet ; il ne remonte jusqu'au méat urinaire que du côté gauche et est complètement effacé à droite, à quelques millimètres de cet orifice. Il est difficile de déterminer si cette disposition est congénitale ou le résultat d'une ulcération aujourd'hui guérie. L'hymen n'offre pas de déchirures anciennes ou récentes et son orifice admet à peine l'extrémité du petit doigt.

De chaque côté de l'anus font saillie deux plaques muqueuses se détachant nettement des parties voisines ; l'une, située à gauche et en arrière, est petite, rouge, à surface irrégulière et fongueuse ; l'autre, située à droite, est large, plus plate, grisâtre, fendillée et suintante.

Ces plaques muqueuses, très caractéristiques par elles-mêmes, constituent des accidents secondaires de la syphilis.

Conclusion :

1° Eugénie C... n'est pas déflorée ;

2° Elle est atteinte d'accidents secondaires de la syphilis.

II

La nommée Jeanne P..., veuve C..., est âgée de 39 ans ; elle a eu cinq grossesses. Santé bonne habituellement.

Elle s'est sentie malade en juillet 1890 ; elle était fatiguée, anémiée et souffrait fréquemment de douleurs de tête ; à cette époque elle a perdu ses cheveux. Elle n'a jamais remarqué de roséole. Actuellement, pas d'alopécie.

Les lèvres, la bouche, la langue et le pharynx sont intacts.

Pas d'adénopathie cervicale postérieure.

Pas d'éruptions, pas de taches sur le corps.

Légère adénopathie inguinale des deux côtés ; de petits ganglions roulent sous le doigt, indolents.

Au pourtour de l'anus nous constatons, en dehors de saillies hémorrhoïdales, deux plaques muqueuses assez épaisses et fendillées, grisâtres et suppurantes.

Les organes génitaux sont sains ; pas de lésions des grandes et petites lèvres, du clitoris, de la muqueuse vulvaire ; l'observation la plus minutieuse ne nous fait pas découvrir la moindre cicatrice. L'examen au spéculum révèle également l'intégrité du vagin et du col utérin.

Somme toute, les plaques muqueuses constatées à l'anus constituent actuellement chez la veuve C... l'unique lésion, mais caractéristique de la syphilis constitutionnelle ; elles offrent les mêmes caractères que celles observées sur sa fille.

Conclusion :

La veuve C... est atteinte d'accidents secondaires de la syphilis.

III

Le sieur H... Pierre, 44 ans, maçon, nous affirme qu'il n'a jamais eu de maladie vénérienne ou syphilitique.

Nous constatons l'intégrité absolue de la bouche, des lèvres, de la langue, de l'arrière-gorge.

Le corps est net et sain. Pas d'alopécie.

Verge très longue. Pas de signes de syphilis, ni de cicatrices anciennes sur le gland ou le prépuce. Pas d'hyperémie du méat urinaire, pas d'uréthrite.

Pas la moindre trace syphilitique sur le scrotum.

Quelques rares ganglions, petits et indolents, dans les aines.

Anus intact : pas de déformation infundibuliforme; pas d'effacement des plis radiés; pas la moindre cicatrice; pas la moindre tache, tranchant par sa coloration moins foncée, sur les parties voisines.

Malgré ces résultats négatifs, nous avons procédé ultérieurement à deux autres visites, le 20 avril et le 1er mai; chez un syphilisé, certains accidents secondaires — comme les plaques muqueuses, notamment celles de la bouche et de la gorge — peuvent disparaître et se reproduire à un autre moment. Nos constatations ont été les mêmes. L'inculpé ne nous paraît donc pas pouvoir être considéré comme l'auteur de la transmission de la syphilis à la veuve C... et à sa fille.

Conclusion :

Le sieur H... ne porte pas de traces, anciennes ou récentes, de syphilis.

Obs. XXV. — **Attentat à la pudeur commis par une femme sur un petit garçon. Uréthrite et balano-posthite.**

Visite, le 11 octobre 1874, du jeune enfant Aimé C..., qui aurait été victime, le 2 du même mois, d'un attentat commis par la femme E..., âgée de 30 ans.

C'est la mère qui a porté plainte ; elle avait confié pendant une heure son petit garçon, âgé de 4 ans, à la femme E... ; elle affirme que son fils n'était précédemment atteint d'aucune maladie et qu'elle ne lui connaissait pas d'habitudes vicieuses. A son retour, l'enfant présentait un paraphimosis, qu'un médecin réduisit de suite, et deux jours après survenait un écoulement.

Le jeune Aimé C..., âgé de 4 ans, est d'une taille moyenne et d'assez bonne constitution ; pas de signes de lymphatisme ou de scrofule.

Les parties génitales sont bien conformées, sans développement précoce. Le gland est recouvert par le prépuce, légèrement tuméfié et sensible au toucher ; la pression sur la verge donne issue, par l'orifice préputial, à un écoulement jaunâtre, assez abondant ; cet orifice n'est pas étroit, mais il faut cependant le forcer un peu pour découvrir le gland.

La chemise de l'enfant est maculée de nombreuses taches jaunâtres, quelques-unes verdâtres.

Le ventre n'est pas douloureux ; les aines ne sont ni gonflées, ni sensibles. La miction a été très douloureuse et s'accompagne encore d'une sensation de cuisson dont l'enfant se plaint.

Si l'on découvre doucement l'extrémité du gland par le renversement du prépuce en arrière, la muqueuse préputiale apparaît rouge et offre sur quelques points des exulcérations superficielles, de simples exfoliations épithéliales. La muqueuse du gland est également rouge, surtout au niveau de son collet.

Les lèvres du méat urinaire sont tuméfiées et une faible pression sur le canal de l'urèthre en fait sourdre un liquide jaunâtre, du muco-pus.

Ce sont là les symptômes d'une uréthrite et d'une balano-posthite aiguës.

Nous avons revu l'enfant le 17 octobre ; la balano-posthite est à peu près guérie ; quelques rougeurs persistent encore sur la muqueuse du prépuce. L'écoulement uréthral n'est pas guéri, mais il est muqueux et peu abondant.

Comment expliquer l'uréthrite et la balano-posthite du jeune C... ? Quelle en a été la cause, spontanée ou traumatique ?

Rien ne démontre une prédisposition morbide spéciale, herpétique ou scrofuleuse.

Faut-il incriminer des habitudes d'onanisme ?

Le paraphimosis est souvent chez les enfants le fait de mauvaises habitudes ou de la curiosité qui les conduisent à découvrir le gland et la balano-posthite peut être la conséquence de la masturbation. Mais nous ne constatons pas chez ce petit garçon, qui n'a d'ailleurs que quatre ans, les signes habituels de ce vice : teint pâle, yeux cernés, figure fatiguée, parties sexuelles développées.

Si nous n'étions en présence que de la balano-posthite, notre conclusion serait très réservée, car — en dehors même de l'onanisme — des balanites se développent souvent spontanément chez les petits garçons comme des vulvites chez les jeunes filles ; le défaut de soins suffit pour les déterminer et, quelle qu'en soit la cause, il est très difficile de préciser si une balano-posthite est spontanée ou traumatique.

Mais l'enfant a en outre de l'uréthrite — inflammation simple, selon toutes probabilités non blennorrhagique, car son acuité n'a pas été de longue durée. Doit-on l'attribuer à des attouchements violents pratiqués par une main étrangère ? Le paraphimosis et l'inflammation, constatée encore neuf jours après l'attentat présumé, nous portent à l'admettre ; on comprend difficilement, de la part de l'enfant, des habitudes d'onanisme poussées au point de provoquer une uréthrite.

L'inflammation préputiale et glandaire s'est-elle propagée simplement à la muqueuse de l'urèthre ?

Une contagion accidentelle, notamment par le contact direct des mains (la femme E... était atteinte de leucorrhée), a-t-elle pu la provoquer? Il suffit que d'autres causes soient admissibles, bien que peu probables, pour que nous n'affirmions pas d'une façon absolue et sans restriction des manœuvres de masturbation.

Aussi nous concluons :

1° L'enfant Aimé C... est atteint d'uréthrite et de balano-posthite aiguës ;

2° Cette double inflammation peut remonter parfaitement aux premiers jours d'octobre ;

3° Elle n'est pas expliquée par une prédisposition morbide spéciale ou par des habitudes d'onanisme ;

4° Elle est vraisemblablement le résultat de manœuvres pratiquées sur la verge.

Obs. XXVI. — **Attentat à la pudeur. Cicatrices à l'aine gauche. Identité.**

Visite de Th..., à l'effet de « faire connaître la conformation de ses organes génitaux et de dire s'il présente des signes particuliers ».

Th..., âgé de 42 ans ; bonne constitution.

Les parties sexuelles sont normalement conformées et ne présentent, ni dans leur disposition, ni dans leur volume, de caractères exceptionnels. Le gland, recouvert par le prépuce, et le pénis, de forme cylindroïde, ont une dimension moyenne. Les bourses

n'offrent rien de particulier à noter. En somme, les organes génitaux ne sont ni plus ni moins développés que ne le comportent l'âge et la constitution de Th...

Mais, si nous n'avons pas remarqué de particularités sur les organes génitaux, il n'en est pas de même dans les parties avoisinantes. L'inculpé porte à l'aine gauche, s'irradiant sur l'abdomen et sur la face interne de la cuisse correspondante, de larges traces cicatricielles, irrégulières, retractées et plissant la peau, analogues à celles que laissent les brûlures. Th... nous fait connaître qu'il fut atteint, dans cette région, à l'âge de 22 ans, d'un abcès ouvert par un caustique, la pâte de Vienne ; soit que les parties voisines n'aient pas été protégées, soit que l'application du caustique ait été trop prolongée ou mal surveillée, il en est résulté de vastes eschares dont la cicatrisation a mis deux ans à se faire complètement.

Aujourd'hui, et c'est ce qui nous intéresse, comme signe d'identité, il existe des cicatrices indélébiles et très accusées :

1° Au pli de l'aine, formant à sa partie inférieure des brides fibreuses ;

2° A la paroi gauche de l'abdomen, sur une hauteur de sept centimètres environ ;

3° A la partie supérieure et interne de la cuisse gauche, sur une longueur de quinze centimètres.

Conclusions :

1° Th... ne présente pas, dans la conformation et les dimensions des organes sexuels, de caractères significatifs et exceptionnels ;

2° Mais il porte, à la région de l'aine gauche, de larges, anciennes et indélébiles cicatrices.

Obs. XXVIII. — **Attentats à la pudeur. Allégation d'impuissance. Diabète.**

Nous soussignés, docteur Bousseau, médecin à Cholet, docteur Jagot, professeur suppléant à l'École de médecine d'Angers, et docteur Legludic, directeur de l'École de médecine et de pharmacie d'Angers, commis... à l'effet de procéder à l'examen du nommé Z..., prévenu d'attentats à la pudeur, et de dire :

« S'il est dans un état d'impuissance qui ne lui permet pas d'avoir des relations sexuelles ;

« A quelle date, en cas d'affirmative, remonterait cet état » ;

Avons, le 8 juillet 1891..., et serment préalablement prêté, procédé à l'examen nécessaire.

La réquisition du magistrat instructeur dit : « Le prévenu allègue qu'il est impuissant et qu'il n'a pu, en conséquence, commettre les attentats à la pudeur qui lui sont reprochés ».

M. Z... nous a fait la même déclaration, ajoutant qu'il est diabétique depuis plusieurs années et que, dès le début de cette maladie, dont il ne peut

exactement préciser la date, il est devenu impuissant.

Le diabète chez M. Z... est certain ; dans notre premier rapport du 8 juillet, nous l'avons déclaré, après analyse des urines.

Or, quelle est l'influence du diabète sur le sens génésique? L'impuissance est un symptôme fréquent, presque constant dans les périodes ultimes de la maladie, s'observant parfois comme manifestation de début et longtemps avant la cachexie diabétique ; mais ce qu'il importe de noter et ce qui ne peut être mis en doute, c'est qu'il est des cas, si peu fréquents qu'ils puissent être, dans lesquels l'érection persiste.

De plus, en admettant l'inaptitude à remplir la fonction sexuelle, il n'en faut pas forcément conclure qu'il y a en même temps perte de l'appétit génésique. Les passions ne sont pas toujours éteintes, ni les désirs vénériens abolis ; et si les rapports sexuels réguliers sont devenus impossibles, il est d'autres manœuvres et attouchements « auxquels — selon l'expression de Tardieu — l'impuissance la plus caractérisée ne peut faire obstacle ».

Ceci dit, examinons le cas particulier qui nous est soumis. M. Z..., diabétique, est-il impuissant ?

M. Z... est un homme de 67 ans, de taille moyenne, très gras et qui présente particulièrement un développement abdominal considérable. Il a une barbe très longue et une chevelure abondante à peine gri-

sonnante. Il est graveleux et diabétique ; la gravelle est légère et le diabète, plus sérieux, ne présente pas de complications graves. Il a bon appétit, mange beaucoup et, malgré cela, se dit très faible ; il parle bas, mais n'offre pas d'aphonie. Les grandes fonctions organiques s'exécutent convenablement.

Les testicules sont volumineux et, du côté gauche, l'épididyme est le siège d'une induration chronique ; la verge est de dimension moyenne, mais bien saillante et présente une fermeté qu'on ne rencontre pas toujours chez un homme de cet âge ; le prépuce recouvre le gland, a son orifice un peu rétréci et offre un léger gonflement et quelques érosions superficielles de la muqueuse, dûs à une irritation que les urines sucrées produisent fréquemment.

De cet examen que ressort-il? L'absence de signes généraux et locaux attestant l'impuissance. M. Z... n'est pas arrivé à la période cachectique du diabète, qui la détermine sûrement, et les symptômes locaux, sur lesquels sont généralement basées des conclusions positives dans des expertises de ce genre font absolument défaut.

Il est vrai que l'impuissance est parfois un symptôme de début du diabète et M. Z... nous a déclaré que, depuis plusieurs années, sept à huit peut-être, il n'a plus d'érections, pour nous servir de son expression, « de roideurs de verge ». Mais si l'impuissance est complète depuis longues années, elle

aurait dû vraisemblablement déterminer dans les organes sexuels des modifications atrophiques en rapport avec le repos prolongé d'une fonction disparue; or, nous n'avons rien constaté; la verge n'est pas petite et faible, les parties génitales ne sont pas flétries et flasques.

En résumé, l'exploration n'a pas donné de résultat. Loin de nous la pensée de dire — en présence d'un diabète établi — que M. Z... a conservé sa puissance génitale; mais, en nous appuyant sur l'examen général et local, nous pouvons légitimement affirmer que rien ne démontre qu'il l'ait perdue.

Et nous concluons :

L'impuissance, alléguée par M. Z..., n'est nullement démontrée.

Obs. XXVIII. — **Examen de taches de sperme.**

Examen, le 29 juin 1876, sur la réquisition de M. le Commissaire de police du Ier arrondissement d'Angers, de la chemise de la nommée S... « à l'effet de faire connaître la nature des taches qu'on y remarque ».

Nous constatons sur le devant de la chemise plusieurs taches, de dimensions variées, échelonnées les unes au-dessus des autres, inégalement distantes, et dont quatre sont plus particulièrement apparentes. La première tache est à 55 millimètres au-dessus du

bord inférieur de la chemise; elle est petite et mesure un centimètre de hauteur sur 25 millimètres de largeur. La deuxième, située à 45 millimètres au-dessus de la précédente, offre comme dimensions 3 centimètres de diamètre. La troisième se remarque à 35 millimètres au-dessus, est plus large, mesure 6 centimètres dans sa plus grande largeur et 8 centimètres en hauteur, et se continue par une partie plus rétrécie et sans ligne de démarcation avec une quatrième tache, très large aussi, et présentant 8 centimètres dans sa plus grande largeur et 10 centimètres en hauteur.

Ces quatre taches offrent des caractères physiques analogues ; leur coloration est d'un gris jaunâtre ; leur circonférence est onduleuse, à contours sinueux et irréguliers, mais nettement accusés et plus teintés que le centre ; la chemise a, sur ces points, acquis une consistance plus grande, a plus de roideur et paraît comme empesée. En un mot ces taches présentent, comme caractères physiques, une grande ressemblance avec les taches spermatiques.

Mais l'aspect extérieur d'une tache n'autorise jamais une conclusion affirmative; l'examen microscopique seul peut en révéler la nature, en décelant la présence des éléments caractéristiques du sperme : les spermatozoïdes.

Dans ce but, nous avons coupé avec des ciseaux, sur les deuxième, troisième et quatrième taches ci-

dessus décrites, trois petites bandelettes d'un centimètre de largeur environ et assez longues pour porter la tache sur leur milieu et offrir leurs extrémités intactes; ensuite nous avons fait tremper l'un des bouts dans un verre de montre contenant de l'eau distillée, en disposant la lanière de manière à l'y plonger jusqu'au voisinage de la tache, celle-ci étant laissée hors de l'eau. Bientôt le liquide s'est élevé par capillarité dans le tissu, a imbibé les taches et les a gonflées.

A plusieurs reprises, après imbibition plus ou moins prolongée de ces taches et variant comme durée d'une demi-heure à 24 heures, nous avons raclé légèrement les bandelettes à l'aide d'un scalpel et porté la matière ainsi enlevée sur la lame porte-objet du microscope, que nous avons recouverte d'une mince lame de verre. Les préparations furent examinées plusieurs fois à un grossissement de 500 D. environ.

Au milieu de filaments provenant du tissu et détachés par le raclage, de granulations de dimensions, de forme et de coloration variées, nous avons nettement distingué des spermatozoïdes, quelques-uns entiers, avec le renflement de la tête et leur queue ténue et effilée — mais le plus grand nombre brisés, des fragments disséminés de têtes ou de queues très reconnaissables à leur forme et à leur aspect.

D'où nous concluons :

Les taches que nous avons examinées sur la chemise de S... sont des taches de sperme.

Obs. XXIX. — **Examen de taches de sperme.**

Nous.....

Commis par M. le Juge d'Instruction d'Angers à l'effet d'exécuter la commission rogatoire de M. le Juge d'Instruction de Segré, d'examiner une chemise et de « rechercher si cette chemise porte des taches de sperme », avons, serment préalablement prêté, procédé, le 7 juillet 1883 et jours suivants, aux opérations nécessaires.

La chemise est une chemise de femme, en toile grise ; nous l'avons reçue dans un paquet en fort papier gris, ficelé et scellé par quatre cachets de cire rouge portant l'empreinte du sceau du Tribunal de 1re instance de Segré. Les scellés étaient intacts.

Le bas de la chemise présente :

1° A la face externe de la partie postérieure — de nombreuses taches grisâtres, de nuance plus foncée sur les bords, sinueuses, à contours irréguliers rappelant une carte géographique, empesant fortement le linge ; on les trouve à huit centimètres du bord inférieur de la chemise, vers la partie médiane, disséminées sur une surface mesurant 15 centimètres de hauteur et 20 de largeur environ ; quatre sont larges et apparentes ; les autres sont petites, assez nombreuses ; nous en comptons une douzaine environ.

2° A la face interne de la partie postérieure — des taches de même nature, mais plus difficiles à distinguer ; la chemise offre en effet sur cette face d'autres taches, les unes jaunâtres, les autres brunâtres, d'origines diverses, urineuse et fécaloïde ; sur ce fond jaunâtre sale, on reconnaît cependant quelques plaques grisâtres, offrant les mêmes caractères physiques que celles décrites à la face externe ; trois surtout plus distinctes, grisâtres, empèsent fortement le linge et, comme situation, correspondent exactement à celles de la face externe.

Nous y coupons quatre bandelettes, choisies de préférence sur les points les plus empesés et les plus imprégnés.

3° A la face externe de la partie antérieure — de larges taches jaunâtres, assez mal délimitées, donnant cependant au linge une certaine consistance.

4° A la face interne de la partie antérieure — une large surface salie, jaunâtre sur plusieurs points, brunâtre sur d'autres, offrant par endroits quelques taches plus grisâtres et donnant au linge une certaine roideur.

Sur une de ces taches, nous coupons une bandelette.

Nous ne nous arrêterons pas aux caractères physiques des taches ci-dessus décrites, malgré leur analogie avec des taches spermatiques ; car, quelle que soit leur netteté, ils ne permettent jamais de formuler

une conclusion affirmative. C'est l'examen histologique — et l'examen histologique seul — qui peut fournir des indications certaines, irréfutables, en révélant la présence ou l'absence des éléments caractéristiques du sperme : les spermatozoïdes.

C'est pour cet examen que nous avons coupé cinq bandelettes de 6 à 8 millimètres de largeur environ et assez longues pour porter la tache sur une partie de leur longueur et offrir une extrémité intacte. Nous avons fait tremper le bout intact dans un verre de montre contenant de l'eau distillée, en disposant la lanière de manière à l'y plonger jusqu'au voisinage de la tache, celle-ci étant laissée hors de l'eau. Bientôt le liquide s'est élevé par capillarité dans le tissu, a imbibé les taches et les a gonflées.

A nombreuses reprises, après imbibition plus ou moins prolongée et variant comme durée d'une heure à 48 heures, nous avons raclé les bandelettes à l'aide d'un scalpel et porté la matière ainsi enlevée sur la lame porte-objet du microscope, que nous avions préalablement recouverte d'une mince lame de verre. Cela fait, les préparations furent examinées plusieurs fois et avec soin à un grossissement de 500 diamètres environ.

Dans tous nos examens successifs, nous n'avons jamais distingué de spermatozoïdes entiers ; au milieu de filaments provenant du tissu et détachés par le raclage — de granulations de dimensions, de

forme et de coloration variées — de petites écailles roussâtres, irrégulières de forme et produites par le mucus vaginal, nous avons trouvé des granulations arrondies, très réfringentes, ressemblant à la tête des spermatozoïdes et des filaments linéaires ressemblant à la queue.

En présence de ces résultats incomplets, nous avons recommencé des expériences suivant un autre procédé.

Prenant sur ces mêmes bandelettes un petit carré de tissu, nous avons placé ces cinq petits carrés dans cinq verres de montre, sous des cloches de verre, et les avons imbibés d'eau distillée ; après une macération de durée très variable, 2 heures, 4 heures, 12, 24 et même 48 heures, nous avons procédé de deux façons différentes.

Les uns ont été raclés sur les deux faces avec un scalpel et le produit de ce raclage, porté sur la lame de verre, a été mélangé avec une goutte de glycérine chargée d'éosine à 0,50 p. 100, — puis recouvert d'une lamelle.

Les autres ont été dissociés avec l'extrémité d'une aiguille, puis effilés brin à brin ; chacun de ces brins a été divisé en fibrilles ; à ces préparations nous avons ajouté une goutte de glycérine chargée d'éosine et recouvert le tout d'une lamelle de verre.

L'éosine colore vivement les spermatozoïdes, la tête en rouge carminé et la queue en rose ; c'est

un excellent réactif qui les rend beaucoup plus apparents.

Ces diverses expériences ne nous ont donné que des résultats négatifs pour la bandelette coupée sur la partie antérieure de la chemise ; mais elles nous ont permis de constater avec évidence la présence de spermatozoïdes sur les bandelettes détachées de la partie postérieure de la chemise. Non seulement nous avons reconnu des débris isolés, des têtes et des queues, mais nous avons trouvé des spermatozoïdes entiers, avec leur tête ovalaire colorée en rouge et leur queue teinte en rose. Les uns étaient complètement libres, les autres étaient réunis en petits groupes et accolés aux fibrilles végétales.

D'où nous concluons :

La chemise, soumise à notre examen, porte des taches de sperme à la partie postérieure.

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR

Le médecin légiste n'est pas toujours consulté pour les actes attentatoires à la pudeur, commis dans un endroit public ou dans un lieu accessible à la vue du public, par intention ou négligence ; les faits de ce genre n'ont pas besoin du contrôle médical ; ils se sont passés nécessairement devant des témoins et les preuves ressortent des témoignages mêmes. Mais s'il n'a pas à intervenir pour établir les faits ou gestes qui constituent l'outrage public à la pudeur, il est parfois appelé à se prononcer sur leur nature et leur gravité, sur les excuses que l'accusé ou sa famille présentent, à déterminer s'ils peuvent être la conséquence d'une maladie ou infirmité locale ou le résultat d'un dérangement intellectuel.

J'ai eu à donner mon avis dans six affaires ; il s'agissait d'examiner l'état mental des inculpés et de rechercher s'ils étaient ou non responsables des actes impudiques commis ; deux imbéciles ont été trouvés sur la voie publique dans un état de nudité à peu près complète ; un idiot et un épileptique ont mis à découvert leurs organes sexuels ; dans deux

cas, un homme de 30 ans et un jeune homme de 18 ans ont réitéré plusieurs fois l'exhibition de leurs organes génitaux.

Dans ces deux cas je me suis demandé si je ne me trouvais pas en présence d'*exhibitionnistes*, de ces malades dont l'aberration sexuelle consiste dans l'étalage des organes génitaux, qui cèdent à une idée obsédante et à une impulsion irrésistible.

Le premier est un homme de 30 ans, marié, que des jeunes filles accusent de se déboutonner devant elles et d'exhiber ses parties sexuelles ; les faits se passent dans sa boutique de coiffeur et se reproduisent avec uniformité, au dire des plaignantes. Il importe de déclarer que les dépositions des fillettes manquent de précision, que quelques-unes sont erronées et même mensongères. L'inculpé a un passé irréprochable ; il est certainement sain d'esprit, se défend énergiquement, sans passion, nie les faits et les discute. Ce n'est pas là l'impulsif, l'exhibitionniste atteint d'obsession invincible, incapable de résistance, reconnaissant le non-sens des actes commis et indifférent à leurs conséquences.

Il est vrai que les véritables exhibitionnistes sont rares — ceux qui, sous le joug d'une obsession tenace et pressante, exhibent leurs organes sexuels périodiquement, non pas au hasard, mais dans les mêmes lieux et souvent aux mêmes heures, dont l'acte est précédé d'anxiété et de lutte avec une

conscience parfaite de l'état morbide, qui obéissent à une incitation instinctive, supérieure à leur volonté, et finalement éprouvent, après la chute, un sentiment de détente, de soulagement et de délivrance. Je n'en ai pas rencontré et, dans les sept observations de Lasègue[1], on compte des déments, un hypocondriaque et peut-être un épileptique.

C'est dans le groupe de ces *exhibitionnistes* atteints de maladies cérébrales diverses que peut rentrer le second cas (Obs. XXX); ceux-là accomplissent l'acte impudique sans lutte intérieure, presque automatiquement, sans angoisse préalable et sans satisfaction consécutive; l'impulsion existe, mais peu énergique; ils se ressentent, comme le dit M. Magnan[2], du fonds maladif lui-même.

Obs. XXX. — Outrage public à la pudeur. Exhibitionniste.

R... est âgé de 18 ans. Deux fois, en janvier 1886, dans un jardin public, il s'est présenté devant des femmes le pantalon déboutonné et les organes sexuels découverts; les mêmes actes se sont peut-être produits à d'autres époques. En janvier 1882, il a été

[1] Lasègue, *Les exhibitionnistes* (Union médicale, 3e série, 1877, t. XXIII, p. 709).

[2] Magnan, *Des exhibitionnistes* (Bull. de la Soc. de méd. lég., 1890, t. XI, p. 312).

arrêté pour complicité de vol d'une bouteille de liqueur, puis remis à ses parents.

Au point de vue mental, que trouvons-nous dans le dossier? Les renseignements suivants du commissaire de police : « R... ne peut se livrer à aucun travail, étant à demi idiot. »

Son père est mort; il faisait abus des boissons alcooliques.

Sa mère est en bonne santé; elle nous a déclaré que son fils avait eu des convulsions pendant ses premières années, qu'il a des vertiges fréquents et qu'il a présenté autrefois des pertes complètes de connaissance. Il n'a jamais eu d'incontinence nocturne d'urines.

R... est de petite taille, de constitution grêle et délicate; teint pâle; il ne porte pas son âge; le front est bas, mais bombé et saillant dans sa moitié supérieure; aplatissement de la glabelle; saillie de la mâchoire inférieure; dentition des plus irrégulières; la plupart des dents sont usées, cariées, détruites; la mâchoire supérieure n'offre plus que les deux canines et la première molaire droite; les autres dents sont ou disparues ou mal venues; la mâchoire inférieure porte les deux canines et les deux premières molaires à peu près intactes, les autres partiellement usées ou détruites. Pas d'inégalité pupillaire. Les oreilles n'offrent rien de particulier à signaler. Contractions involontaires de la lèvre supérieure.

La physionomie manque d'expression ; la parole est hésitante, bredouillante et indistincte ; les fonctions d'expression et de langage sont défectueuses ; les contractions des muscles de la face n'accusent qu'un sourire niais ; tout chez lui trahit l'affaissement et l'imbécillité.

Les membres ne présentent pas de troubles de la motilité. Pas de troubles de la sensibilité.

Questionné sur son enfance, il ne nous fournit que des renseignements imparfaits. Il sait un peu lire et écrire — compter, non sans erreurs fréquentes. Il est incapable de tout travail soutenu et régulier ; il fait des courses pour sa mère. Il avoue des habitudes d'onanisme.

L'attention est peu soutenue ; le jugement fait défaut ; les sentiments affectifs paraissent peu développés. Interrogé sur les faits qui ont motivé son arrestation, il ne paraît pas en comprendre la portée ; il ne semble pas avoir le sentiment de la faute commise. Toute notion du bien et du mal n'est pourtant pas éteinte, car, dans le jardin public, il a su, par la fuite, se soustraire aux poursuites dont il était l'objet. Ses réponses sont naïves et enfantines. Nous lui demandons s'il a l'habitude de boire : « Oui, de l'eau et du cidre » ; — s'il a recherché des jeunes filles et tenté de s'amuser avec elles : « Oui, nous avons joué au loup ». Quand M. le Juge d'Instruction lui demande pourquoi il découvrait ses parties

sexuelles, il répond : « C'est une idée qui m'a passé par la tête, mais je ne le ferai plus. » — Son raisonnement est nul.

De ces observations, que conclure ? Que R... est un imbécile, qu'il est atteint d'une infirmité cérébrale, vraisemblablement congénitale, aggravée peut-être par des attaques d'épilepsie et des habitudes d'onanisme ; il a été frappé dès sa naissance ou ses jeunes années dans les sources mêmes de l'intelligence. Au point de vue moral, ses sentiments affectifs sont affaiblis ou peu prononcés. Au point de vue psychique, son horizon est très borné ; il ne possède qu'une somme assez restreinte d'intelligence ; sa mémoire est affaiblie ; il est incapable de réflexion et dénué de jugement. Toutes ses réponses sont simples, courtes, n'exigeant pas un grand effort de l'esprit. Toute sa manière d'être porte le cachet du relâchement, de la passivité, qui caractérisent les abaissements intellectuels et moraux.

Si nous envisageons les outrages publics à la pudeur qu'il a commis, nous remarquons leur répétition uniforme ; le dossier ne relève que deux faits, mais il en avoue d'autres analogues. Peut-être doit-il prendre place parmi les individus bizarres qui, obéissant à une impulsion invincible, parfois intermittente et périodique, ont la singulière habitude de découvrir leurs organes génitaux devant les passants, souvent aux mêmes endroits — et sont connus en

médecine mentale sous le nom d'*exhibitionnistes ?* Son infériorité intellectuelle ne permet pas de connaître et de préciser s'il était sous le joug d'une idée obsédante, irrésistible, triomphant facilement de sa résistance et de sa volonté, ou s'il s'est simplement abandonné à des pratiques vicieuses ; ce qui est certain c'est qu'il peut être classé dans ce groupe de malades divers, déments, dégénérés, idiots, épileptiques, qui se livrent à l'exhibition génitale et sont assez fréquemment observés dans les asiles.

En tous cas, dans l'état d'imbécillité que nous constatons, nous ne pouvons considérer R... comme responsable des actes qui lui sont reprochés. C'est un déshérité de l'intelligence ; chez lui la faculté de penser est défectueuse, quand elle ne fait pas défaut ; une sorte d'oppression mentale étouffe sa volonté, amoindrit ou annule sa liberté morale et le rend aussi incapable d'agir raisonnablement que de penser.

Et nous concluons :

1° R... est atteint d'imbécillité ;

2° Il n'est pas responsable des outrages publics à la pudeur qu'il a commis ;

3° Sa place est dans un hospice ou un asile d'aliénés.

PÉDÉRASTIE

Mes observations ont porté sur 246 individus.

Je dois dire que, dans la grande majorité des cas, les inculpés avouaient leurs habitudes vicieuses, ou l'instruction judiciaire établissait leur culpabilité sur des charges accablantes.

J'ai pu ainsi, dans de nombreuses expertises, apprécier la valeur des signes de la pédérastie.

STATISTIQUE

Répartition suivant les professions. — En relevant les professions, bien diverses d'ailleurs, je n'entends faire aucune application ; c'est une simple statistique que je produis.

Architecte	1
Boucher.	2
Boulanger	2
Capitaine.	1
Carrier	4
Chapelier	1
Charcutier	3
Charpentier	1
Chemisier	1

Chiffonnier	1
Coiffeur	4
Commis-greffier	1
Commissionnaire	1
Coquetier	1
Cordier	4
Cordonnier	10
Couvreur	2
Cultivateur	15
Dessinateur	2
Détenu dans une maison de correction	1
Domestique	23
Doreur sur métaux	1
Écolier	60
Élève en pharmacie	1
Employé de commerce	12
Facteur	1
Ferblantier	1
Forgeron	3
Garçon de café	18
Huilier	1
Infirmier	1
Journalier	16
Maçon	1
Marchand ambulant	4
Menuisier	2
Meunier	2

Ouvrier de fabrique	16
Peintre	1
Professeur	1
Rentier	4
Sabotier	1
Serrurier	2
Tailleur	5
Teinturier	1
Tisserand	1
Typographe	1
Indéterminée	7
	246

Ce qui frappe, dans cette statistique, c'est le grand nombre d'enfants, 60 écoliers — soit une proportion de 24, 48 o/o.

Puis on compte :

23 domestiques ;
18 garçons de café ;
16 journaliers ;
16 ouvriers de fabrique ;
15 cultivateurs ;
12 employés de commerce ;
10 cordonniers.

Les 67 autres inculpés appartiennent à 39 professions diverses.

Répartition suivant les âges. — Elle donne les chiffres suivants :

3	ans	1
4	—	2
5	—	1
7	—	1
8	—	3
9	—	3
10	—	13
11	—	20
12	—	16
13	—	17
14	—	16
15	—	9
16	—	9
17	—	9
18	—	12
19	—	6
20	—	7
21	—	4
22	—	4
23	—	3
24	—	2
25	—	1
26	—	3
27	—	2
28	—	8
29	—	6
30	—	3
31	—	2

32 ans	1
33 —	10
34 —	3
35 —	2
36 —	2
37 —	4
38 —	2
39 —	5
40 —	1
41 —	3
43 —	2
44 —	3
45 —	2
47 —	1
48 —	2
50 —	1
51 —	2
52 —	1
53 —	2
55 —	1
57 —	1
58 —	1
61 —	2
62 —	1
64 —	1
65 —	1
66 —	1
67 —	1

68 ans	1
71 —	2
72 —	1
	246

La répartition des âges par périodes quinquennales fournit le tableau suivant :

Au-dessous de 5 ans. . . .	3
De 5 à 10 ans	8
De 10 à 15 —	82
De 15 à 20 —	45
De 20 à 25 —	20
De 25 à 30 —	20
De 30 à 35 —	19
De 35 à 40 —	15
De 40 à 45 —	9
De 45 à 50 —	5
De 50 à 55 —	6
De 55 à 60 —	3
De 60 à 65 —	4
De 65 à 70 —	4
De 70 à 75 —	3
	246

Si je les répartis conformément au tableau de Tardieu[1], je constate :

[1] TARDIEU, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, 7e édit., 1878, p. 207.

Au-dessous de 15 ans	93
De 15 à 25 ans	65
De 25 à 35 —	39
De 35 à 45 —	24
De 45 à 55 —	11
De 55 à 65 —	7
De 65 à 75 —	7
	246

Cette statistique serait plus probante si elle avait pour base des actes similaires ; elle réunit, en effet, les victimes et les agresseurs, les pédérastes actifs et passifs.

Telle qu'elle est, elle atteste la fréquence des actes contre nature de 10 à 20 ans.

Au-dessous de 10 ans, ce sont de jeunes enfants victimes de violences sodomiques.

Au-dessus, c'est le plus souvent la justification étymologique du mot *pédérastie*, c'est l'amour des jeunes garçons. Certes, beaucoup d'enfants ont été amenés par des promesses à subir et tolérer ces pratiques ; ils cédaient aux mauvais penchants d'hommes dépravés ; mais je dois à la vérité de dire qu'ils n'ont pas tous été la victime ou l'instrument d'hommes plus âgés ; plusieurs avaient entre eux des relations réciproques.

J'ai examiné notamment une jeune bande de 24 garçons, de 12 à 15 ans ; ils se connaissaient tous, se

réunissaient par groupes, échangeaient le plus souvent des attouchements manuels et parfois des pratiques pédérastiques ; cette petite association, si précoce dans la débauche, avait ses actifs et ses passifs, mais sans ligne de démarcation bien tranchée, et se prêtait volontiers à l'interversion des rôles. J'ajoute que ce vice n'était pas pour eux la conséquence d'une vie commune dans un internat mal surveillé ou d'une promiscuité dans de misérables logements ; ils appartenaient pour la plupart à d'honnêtes familles, vivaient séparés et fréquentaient les uns des écoles primaires, les autres des établissements d'enseignement privés ou publics. Venus de divers points de la ville, ils se recherchaient seulement pour la satisfaction de leurs appétits vénériens.

Cette *inversion scolaire* a été étudiée.

M. A. Moll[1] a remarqué qu'un certain degré d'hermaphrodisme psycho-sexuel se rencontre assez souvent avant le développement complet des organes génitaux.

Cette observation ne s'applique pas seulement à l'homme. Dans les espèces animales, les *jeunes*, sous l'impulsion de l'instinct sexuel à son éveil, hésitent sur le sexe, se fourvoient souvent et se trompent dans des tentatives de coït contre nature.

Ce qui se passe chez les jeunes animaux se pro-

[1] A Moll, *Les perversions de l'instinct génital*, trad. franc. par MM. Pactet et Romme, 1893, p. 193.

duit également chez les adolescents, à l'apparition de la puberté ; leur sexualité est parfois indifférente et ne se précise pas. Les circonstances disposeront d'eux.

Loin de moi la pensée de faire le procès de l'internat et surtout d'en charger le tableau. Mais le milieu scolaire a de pernicieux effets : la réunion d'enfants du même sexe, leur vie en commun, le contact, l'imitation aussi, peuvent entraîner, comme conséquence directe, des altérations de l'instinct sexuel. Il n'y a pas à nier ses dangers, contre lesquels une bonne éducation lutte le plus souvent avec succès.

C'est d'ailleurs un fait d'expérience : toutes les fois que l'on groupe et isole des individus du même sexe, dans les prisons, dans les asiles, sur les navires, parfois dans les ateliers, l'irrésistible passion homosexuelle peut se faire jour ; dans toute agglomération humaine exclusive, sous l'influence de la continence, de la promiscuité, de la sédentarité, l'instinct génésique se fausse et dévie, les rapprochements contre nature se réalisent. Loi fatale, puisque ces perversions se montrent aussi dans toute collectivité animale ; les mêmes causes amènent les mêmes effets.

« Il n'est nullement besoin, comme le dit M. Chevalier[1], qu'une éducation vicieuse préalable ou l'im-

[1] J. Chevalier, *L'inversion sexuelle*, 1893, p. 203.

portation interviennent ; ce qui se passe là, c'est quelque chose de comparable à une génération spontanée. »

En étudiant l'éclosion et le développement de ces inversions sexuelles, on constate leur évolution lente et successive. Les jeunes gens, troublés par l'éveil de l'instinct génital qui ne trouve pas son chemin, ne se laissent entraîner que par degrés ; les intimités scolaires ont des étapes. Ces jeunes garçons, ignorants de leur nature, sont d'abord portés l'un vers l'autre par un vague besoin d'affection ; c'est la période des tendresses naïves, des confidences, des serments d'attachement durable. Bientôt cet amour innocent s'exalte, se modifie et appelle des satisfactions matérielles ; on se recherche avec plus de désirs, on se donne rendez-vous les jours de sortie, on ne peut plus se quitter. L'inexpérience est longtemps une sauvegarde. La chute est prochaine, spontanée ou non. Vienne un enfant débauché ; sous l'influence des mauvais conseils et des pernicieux exemples, les liaisons dégénèrent ; les caresses, les exhibitions, les masturbations réciproques préludent à des rapprochements plus intimes.

Répartition suivant les années :

	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
1874	86	8	94
1875	24	34	58

	ADULTES	ENFANTS	TOTAL
1876	11	30	41
1877	6	4	10
1878	4	1	5
1879	5	1	6
1880	5	0	5
1881	2	0	2
1882	1	0	1
1883	4	7	11
1885	0	1	1
1886	0	1	1
1887	1	0	1
1888	2	1	3
1889	0	1	1
1893	2	4	6
	153	93	246

Cette répartition par années est sans intérêt et ne prouve pas une diminution des habitudes de pédérastie ; elle accuse seulement, pendant trois années (1874-1876), des poursuites multipliées, « et qui maintenant plus rares, semblent — comme le dit Tardieu [1] — avoir lassé la justice sans décourager les coupables ».

[1] TARDIEU, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, 7e édit., 1878, p. 201.

DES SIGNES DE LA PÉDÉRASTIE

Les signes de la pédérastie sont loin d'être constants; la pratique et la répétition du coït anal ne laissent pas toujours, dans la conformation des organes, des traces matérielles significatives, des modifications de forme caractéristiques.

Tardieu a exagéré leur importance.

Il est acquis que des pédérastes, aux habitudes invétérées, n'offrent parfois que des traces douteuses et incertaines, quelquefois même pas la moindre trace (Obs. XXXI, XXXII, XXXIII). Je n'en conclurai pas avec Casper[1] que les signes diagnostiques indiqués n'ont aucune valeur, parce qu'ils peuvent manquer ; je dirai seulement que la constatation des actes sodomiques, souvent difficile, commande beaucoup de circonspection et de prudence.

Mes 246 observations, au point de vue des conclusions, peuvent être ainsi classées :

Habitudes	certaines	48
—	probables	43
—	possibles	49
—	non caractérisées . .	106
		246

[1] CASPER, *Traité de médecine légale*, 1862, t. I, p. 122.

DES SIGNES GÉNÉRAUX

Extérieur des pédérastes. — Il est assurément des pédérastes qui se font remarquer par leurs allures extérieures, une coquetterie étrange, la couleur voyante de leurs vêtements ajustés et dessinant les formes du corps. On les reconnaît à leur visage imberbe ou rasé, à leur teint flétri et souvent fardé, à leur regard provocateur, à leurs cheveux bouclés ou frisés, à leur démarche composée, aux odeurs parfumées dont ils sont imprégnés.

J'en ai observé plusieurs dont l'habitus était aussi caractérisé que possible ; mais la plupart ne présentaient rien de particulier dans leur extérieur ; quelques-uns même étaient négligés dans leur tenue et malpropres dans leur costume. Encore convient-il d'ajouter que les caractères ci-dessus relatés, s'ils trahissent ou font supposer ces mauvaises habitudes, ne les démontrent pas. Ce sont des indices : rien de plus Obs. XXXIV).

Troubles généraux de la santé. — Ce serait leur accorder une importance injustifiée que d'en faire la conséquence directe, la manifestation certaine des habitudes pédérastiques ; assurément ces actes vicieux peuvent porter une atteinte plus ou moins profonde à la santé, mais au même titre que tous les excès vénériens. Comment établir une dis-

tinction ? Sans compter que le dépérissement et l'affaiblissement de la constitution peuvent tenir à d'autres causes concomitantes. Comme tous les débauchés, les prostitués pédérastes présentent des stigmates de dégradation physique et intellectuelle, mais sans caractères particuliers et décisifs. Il n'y a pas lieu d'insister.

DES SIGNES DE PÉDÉRASTIE PASSIVE

Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner les signes fournis par un coït anal récent.

Je me propose de passer successivement en revue ceux qui résultent d'habitudes anciennes et sont donnés comme caractéristiques par Tardieu : le développement excessif des fesses, la déformation infundibuliforme de l'anus, l'effacement des plis radiés, le relâchement du sphincter et la dilatation de l'orifice anal.

Développement des fesses. — Tardieu déclare que, parmi les hommes adonnés à la prostitution pédéraste, beaucoup offrent un développement excessif des fesses, qui sont larges, saillantes, parfois énormes. Je ne comprends pas bien que cette disposition, d'ailleurs inconstante, puisse être la conséquence d'habitudes sodomiques et, bien que j'aie pris soin de la noter dans la plupart de mes rapports, je n'attache pas de valeur à ce signe.

J'en dirai autant de leur flaccidité.

La fermeté, le volume et la rondeur des fesses dépendent de l'âge, de la santé, de l'état de nutrition de l'individu. Certes, j'ai rencontré parfois leur développement exagéré chez des pédérastes, leur saillie et leur accolement complet ; mais la plupart offraient un embonpoint précoce, des formes arrondies, et se rapportaient au type décrit par Lorain sous le nom *d'infantilisme*. Rien ne prouve que cet habitus féminin soit le résultat de vicieuses habitudes ; il les précède au contraire et marque même l'absence d'aptitudes musculaires énergiques ; comme le dit M. Brouardel[1], « ils n'ont pas les ardeurs entreprenantes dévolues au mâle dans la série animale et, s'ils sont débauchés, ils subissent plutôt qu'ils ne provoquent les actes génitaux auxquels ils participent ». C'est pour ce motif peut-être, pour leurs allures féminines, que ces infantiles sont recherchés et se prêtent plus facilement aux pratiques sodomiques.

Déformation infundibuliforme de l'anus. — J'attache une réelle valeur à ce signe, contesté par plusieurs médecins légistes. Pour Casper[2], l'ouver-

[1] Brouardel, *Étude critique sur la valeur des signes attribués à la pédérastie* (Bull. de la Soc. de méd. lég., t. VI, 1881, p. 321).

[2] Casper, *Traité de médecine légale*, 1862, t. I, p. 122.

ture en entonnoir du rectum « doit être complètement rayée de la science ». Hofmann[1] écrit : « L'enfoncement infundibuliforme des fesses n'a aucune valeur. » Le professeur Tillaux[2] ne lui accorde pas beaucoup d'importance ; M. Vibert[3] également, « parce que la profondeur de l'anus varie considérablement suivant les individus ».

Assurément des conditions diverses, l'état d'embonpoint ou de maigreur, la saillie plus ou moins prononcée des fesses, peuvent modifier la largeur comme la profondeur de l'infundibulum ; de plus, il est admis par tous que ce signe est inconstant et fait défaut chez des individus qui avouent des habitudes invétérées ; je pourrais citer bien des exemples, notamment celui d'un pédéraste qui, pendant plusieurs années, s'était livré à la prostitution masculine et chez lequel on ne constatait pas le moindre cornet anal.

Mais parce que cette déformation manque souvent, s'ensuit-il qu'elle est sans importance médico-légale, lorsqu'elle existe ? Je ne le crois pas ? Il est des cas où la disposition en entonnoir de la région anale est absolument caractéristique d'habitudes passives, où

[1] Hofmann, *Nouveaux éléments de médecine légale*, 1881, p. 105.

[2] Tillaux, cité par Lutaud, *Manuel de médecine légale*, 4e éd., 1886, p. 31.

[3] Vibert, *Précis de médecine légale*, 1886, p. 329.

la simple inspection fait reconnaître cet infundibulum lisse, uni, se prolongeant sans ligne de démarcation jusqu'au travers et au-delà du sphincter (Obs. XXXIV); chez quelques enfants notamment, j'ai observé cette déformation vraiment typique.

M. Brouardel[1], en signalant ce fait important que l'infundibulum peut être prononcé après un seul acte de pédérastie, a donné l'explication de l'inconstance de ce signe. Il est déterminé par la contracture du releveur de l'anus; c'est ce muscle qui tire en haut l'anus, le tient relevé, dilaté, ouvert, et forme ainsi un cornet à sommet anal. Dans quelles conditions ce phénomène se développe-t-il? Chez les individus jeunes et nerveux.

J'ai été bien des fois à même de confirmer cette observation, chez de jeunes garçons, sous le simple contact du doigt et sous l'influence de la crainte que provoque l'examen; la contraction des muscles fessiers, en même temps que celle du releveur, créait ou augmentait une disposition infundibuliforme, qui s'effaçait au fur et à mesure que cessait l'impression nerveuse. Dès 1874, lors de mes premières expertises, je fus frappé et même, je puis le dire, très embarrassé de la fréquence de l'infundibulum formé, non aux dépens des fesses, mais bien aux dépens de

[1] Brouardel, *Étude critique sur la valeur des signes attribués à la pédérastie* (Bull. de la Soc. de méd. lég., t. VI, 1881, p. 317).

l'anus et du sphincter; l'écartement, surtout brusque, des fesses, le produisait, et j'avais parfois la « sensation d'une petite dépression annulaire, en forme de cupule », à laquelle Martineau[1] accorde une valeur très exagérée. Je multipliai alors les observations, en toute occasion, sur des sujets à l'abri de tout soupçon, et je constatai si souvent cette disposition infundibuliforme que je dus écarter, pour l'expliquer, les habitudes sodomiques. M. Brouardel a interprété ce signe, en a fixé l'origine, en a démontré expérimentalement la formation; l'épreuve est utile à reproduire. Récemment j'explorai doucement l'anus d'un jeune homme en ne touchant que la région fessière; une fois toute impression disparue, je renouvelai l'écartement des fesses avec les mains préalablement plongées dans l'eau froide; immédiatement les fessiers se contractèrent, l'anus se releva en formant un entonnoir, qui disparut ensuite. L'expérience est démonstrative.

Il est facile alors de comprendre que cette déformation anale ne se produira pas si l'acte sodomique a été consenti, si l'individu passif n'a ni honte ni crainte, si l'introduction de la verge ne rencontre pas de résistance sphinctérienne et ne provoque pas de douleurs. Ainsi s'explique sans doute son absence,

[1] Martineau, *Leçons sur les déformations vulvaires et anales produites par la masturbation, le saphisme, la défloration et la sodomie*, 1884, p. 119.

très commune chez les filles publiques qui se livrent à la sodomie.

J'ajoute que cette déformation se produit encore dans des cas pathologiques divers, qui s'accompagnent de réflexes — fissures, hémorrhoïdes enflammées, toutes les lésions douloureuses de la marge de l'anus. C'est un diagnostic à faire.

En tout cas, quand l'infundibulum est ainsi limité aux dépens de l'anus et rien que de l'anus, je ne lui accorde pas grande signification médico-légale et je ne le considère pas comme l'indice d'un coït répété.

S'il est plus prononcé, convient-il d'interpréter sa formation de la même façon? Faut-il écarter l'explication de Tardieu[1] qui l'attribuait au refoulement graduel — sous l'effort pénien — des parties situées au-devant de l'anus, à la résistance de l'extrémité supérieure du sphincter et au relâchement progressif de l'anneau musculeux? Selon M. Brouardel, à la phase de la contracture du sphincter et du releveur succède une phase d'atonie complète, d'affaiblissement musculaire et, comme conséquence, de disparition des plis de la marge de l'anus.

J'hésite à généraliser cette interprétation. En présence de cornets profonds et lisses, que j'ai plusieurs fois constatés, j'accepte difficilement l'action exclusive du releveur, se contractant sous l'influence d'un

[1] Tardieu, *Étude médico-légale sur les attentats aux mœurs*, 7e éd., 1878, p. 223.

réflexe, puis perdant sa tonicité et amenant ainsi le relâchement du sphincter, une dilatation anale, un effacement intégral des plis, une chute ou un boursoufflement de la muqueuse rectale. Il me paraît légitime d'admettre, dans bien des cas, le refoulement graduel des parties situées au-devant de l'anus et leur dilatation progressive sous l'action répétée de coïts difficiles.

C'est encore l'avis du Dr Tarnowsky, professeur à l'Académie de médecine de Saint-Pétersbourg. « La formation de l'anus infundibuliforme, chez les pédérastes passifs, n'est pas due uniquement à la contraction du releveur de l'anus, mais aussi aux changements qui s'opèrent dans le sphincter. Pendant l'introduction du membre viril volumineux dans le rectum, la portion inférieure, plus faible, du sphincter cède plus volontiers pendant que les fibres supérieures, plus puissantes, se contractent énergiquement et empêchent jusqu'à un certain point l'irruption du pénis dans le rectum. En conséquence, le pénis fait glisser les couches musculaires supérieures en haut vers les profondeurs du rectum, tout en écartant les couches inférieures du sphincter, qui lui opposent moins de résistance. Lorsque l'introduction du membre viril se répète souvent, la portion inférieure du muscle s'élargit et forme la base d'un entonnoir, qui est limité par le bord des fesses, tandis que la partie supérieure, refoulée en haut sous

la forme d'un anneau étroit, ferme l'entrée du rectum et forme le sommet de l'infundibulum[1]. »

Les deux modes de formation de l'infundibulum ne s'excluent pas d'ailleurs.

Mais, quelle que soit son origine, ce signe — quand il est nettement accusé — a une incontestable signification.

Je l'ai constaté 68 fois sur 246 expertises ; ma proportion est de 27,64 o/o, bien inférieure à celle de Tardieu, qui a relevé l'infundibulum 217 fois sur 272 cas — soit un pourcentage de 79,48.

Effacement des plis radiés. — Je l'ai noté 52 fois sur 246 individus, soit dans la proportion de 21,13 o/o.

C'est, à mon avis, le moins important des signes sodomiques.

Quel que soit son mode de production, qu'il soit le fait de frottements répétés ou de perte de tonicité du sphincter, qu'il soit même le résultat de ces deux causes réunies, il n'a de valeur que lorsque l'effacement des plis de l'orifice anal est complet.

Ce signe est d'ailleurs inconstant.

Parfois les plis de la marge de l'anus, au lieu d'être effacés, sont gonflés, mollasses et forment des replis saillants, flasques et lisses ; la membrane muqueuse,

[1] Reuss, *Des aberrations du sens génésique chez l'homme* (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, t. XVI, 1886, p. 322).

avec le renouvellement des rapports contre nature, se ramasse et se boursouffle. Certés je ne veux pas dire que ces excroissances, ces crêtes de la muqueuse, sont caractéristiques d'habitudes vicieuses ; on les rencontre chez des personnes non suspectes ; mais je les ai observées maintes fois chez des pédérastes (Obs. XXXI, XXXII, XXXV).

Relâchement du sphincter. — C'est le meilleur signe. Il faut savoir le rechercher. Souvent un seul coup d'œil suffit pour le reconnaître ; mais l'introduction du doigt est toujours nécessaire pour apprécier le degré de tonicité du muscle et les efforts de contraction. En prolongeant l'exploration par le toucher rectal, en faisant parler ou même marcher l'inculpé, on se rend compte du caractère intermittent des contractions sphinctériennes et bientôt de l'épuisement de la contractilité volontaire.

Le degré de relâchement du sphincter est variable; il s'accompagne parfois d'une dilatation telle de l'orifice anal que les gaz s'échappent par le simple écartement des fesses et que les matières fécales ne sont plus retenues (Obs. XXXIV).

Son origine doit d'ailleurs être précisée. D'autres causes que la pédérastie peuvent le déterminer ; une fièvre typhoïde l'explique (Obs. XXXIII), une dysenterie antérieure rend la constatation plus délicate et la conclusion plus réservée (Obs. XXXVI). Il convient

donc d'en établir le diagnostic, de faire sa pathogénie spéciale.

Sur 246 expertises, j'ai constaté avec évidence le relâchement du sphincter 108 fois — soit 43,9 o/o; cette proportion est bien inférieure à celle de Tardieu qui l'a noté 182 fois sur 217 cas — soit 83,87 o/o.

QUESTIONS RELATIVES A LA PÉDÉRASTIE

Moyens de défense allégués par les pédérastes. — J'ai eu bien des fois l'occasion de constater la justesse des observations faites par Tardieu sur la tenue et le langage des pédérastes, sur les excuses qu'ils allèguent lors de la visite médicale.

L'un affecte d'aller au-devant de l'examen et prend de lui-même, sans y être particulièrement invité, l'attitude la plus favorable (Obs. XXXIV).

Un autre déclare, avant toute inspection, qu'il est habituellement constipé et qu'il a très fréquemment recours aux lavements et aux purgatifs (Obs. XXXVII); celui-ci, qu'il a fréquemment des vers intestinaux et qu'il a l'habitude de se mettre les doigts dans l'anus (Obs. XXXVIII); celui-là qu'il est obligé de prendre souvent des bains de siège et de pratiquer des lotions fréquentes pour calmer l'irritation habituelle de la région anale.

D'autres, au contraire, se refusent tout d'abord à

l'examen, sous prétexte qu'ils redoutent la douleur que provoquera l'exploration (Obs. XXXII).

Syphilis communiquée. — Je n'en ai observé qu'un seul cas, sur un très jeune enfant victime de violences sodomiques (Obs. XXXIX).

Il s'agissait d'accidents secondaires, dont l'origine est plus difficile à préciser.

DES SIGNES DE PÉDÉRASTIE ACTIVE

Si la pédérastie passive présente des signes inconstants ou imparfaits, la pédérastie active ne laisse pas de traces caractéristiques.

Mon éducation médico-légale s'est faite sous l'influence de l'enseignement de Tardieu et j'ai toujours recherché avec soin les signes indiqués par lui. Je les ai souvent trouvés, mais — malgré l'autorité du maître — ils ne m'ont jamais paru assez probants pour autoriser une affirmation sans réserve.

Sur 66 cas observés, où l'instruction judiciaire consignait des aveux ou établissait la culpabilité avec évidence, mes conclusions ont été :

Habitudes certaines	0
— probables.	7
— possibles.	18
— non caractérisées . .	41

J'ai observé plusieurs fois la gracilité du pénis (Obs. XXXIV), allongé et effilé, avec gland pointu et aminci. Convient-il de la rapporter à des pratiques répétées ? Rien ne le démontre absolument. Je serais même disposé à l'attribuer plutôt à un développement insuffisant, au *féminisme*.

Je n'admets pas facilement d'ailleurs des modifications permanentes de la verge, à la suite de pressions momentanées exercées par le sphincter anal, quelque répétés que soient les actes sodomiques. Un organe aussi vasculaire et élastique se prête mal à des déformations durables.

J'ai vu également des pénis volumineux, des glands étranglés à la base, sans que j'aie pu accorder à ces dimensions excessives du corps ou du gland la moindre signification diagnostique. Dans la pratique médicale, on a fréquemment l'occasion de constater l'inégalité de développement et de conformation du pénis et de reconnaître, comme l'a dit M. Brouardel, que « la forme, le volume du gland et de la verge varient infiniment plus que les traits du visage ».

Que dire de la torsion de la verge, de son changement de direction, de l'inclinaison du méat urinaire? J'ai plus d'une fois observé cette disposition, bien décrite par Tardieu (Obs. XXXIV). Faut-il l'expliquer par les tentatives d'intromission, par la résistance de l'orifice anal, par une sorte de mouvement de vis ou de tire-bouchon ? Je crains bien que cette

explication soit plus théorique que clinique. Il importe, en effet, de rappeler que la torsion de la verge sur l'axe longitudinal a été indiquée comme un stigmate de dégénérescence.

MM. Ch. Féré et Perruchet[1] ont observé chez un sujet épileptique une torsion du pénis sur l'axe longitudinal.

M. E. Marandon de Montyel[2], étudiant les anomalies des organes génitaux externes chez les aliénés, a eu l'occasion de noter « pas mal de fois » la



Fig. 7. — Torsion de la verge à gauche.

[1] Ch. Féré et E.-V. Perruchet, *Anomalies des organes génitaux et du sens génital chez un épileptique* (Nouv. iconogr. de la Salpêtrière, 1889, t. II, p. 130).

[2] E. Marandon de Montyel, *Des anomalies des organes génitaux externes chez les aliénés et de leurs rapports avec la dégénérescence et la criminalité* (Arch. de l'anthr. crim., t. X, 1895, p. 277).

torsion de la verge, sous les deux variétés, droite et gauche.

Grâce à l'obligeance de M. le docteur Petrucci, directeur-médecin en chef de l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, j'ai pu rechercher la torsion du pénis sur 298 malades de l'asile ; je l'ai rencontrée quatre fois chez des dégénérés.

La *figure 7* représente la torsion de la verge à gauche chez un dégénéré âgé de 49 ans.

La *figure 8* montre un cas de torsion à droite de la verge chez un sujet de 28 ans, atteint d'épilepsie, avec dégénérescence physique et intellectuelle.



Fig. 8. — Torsion de la verge à droite.

De mes observations, conformes d'ailleurs à celles de la plupart des médecins légistes, il ressort que la pédérastie active ne possède pas de signes caracté-

ristiques, « même — comme le dit M. Brouardel[1] — quand les actes sont fréquemment répétés ».

Aujourd'hui, plus que jamais, je m'associe au mouvement de réaction qui s'est produit contre les signes donnés par Tardieu ; et si, dans quelques cas, ils peuvent faire soupçonner des habitudes vicieuses, en faire admettre la possibilité, plus rarement la probabilité, ils n'en démontrent jamais la certitude.

Obs. XXXI. — **Habitudes possibles de pédérastie passive. Pas de signes caractérisés.**

D..., âgé de 15 ans et demi, est visité le 31 août 1874 ; il est d'une forte constitution.

Les organes génitaux ne portent pas de traces d'habitudes actives de pédérastie ; le pénis, assez développé, est régulièrement conformé, sans torsion, sans obliquité de méat urinaire. Un prépuce souple et dilatable recouvre le gland dans sa majeure partie.

En écartant les fesses, dont le développement est normal, nous constatons une très légère disposition infundibuliforme de l'anus ; assurément la déformation n'est pas assez marquée pour être caractéristique d'habitudes passives, mais l'anus est un peu enfoncé et, lorsqu'on écarte plus fortement les fesses,

[1] Brouardel, *Étude critique sur la valeur des signes attribués à la pédérastie* (Bull. de la Soc. de méd. lég. t. VI, 1881, p. 315).

on observe qu'un infundibulum très court se forme au niveau et aux dépens du sphincter anal.

Les plis ne sont pas effacés ; ils sont plutôt légèrement boursouflés et forment, en avant et en arrière de l'orifice anal, deux replis, deux crêtes, l'une saillante à la partie postérieure et l'autre plus petite à la partie antérieure.

A la simple inspection, le sphincter anal offre un peu de relâchement et, lorsqu'on écarte les fesses, il cède assez facilement ; le toucher révèle que sa contractilité, sans être épuisée, n'est pas très énergique ; le doigt pénètre sans difficulté dans le rectum, sans causer de douleur, sans éveiller de sensibilité et sans y éprouver de constriction forte et durable. Cependant D... ne se prête pas très bien à l'examen ; il fait des efforts manifestes pour fermer étroitement l'anus ; mais, quand on fixe son attention, qu'on le fait parler ou respirer, le sphincter se relâche et le doigt constate une certaine dilatation de l'orifice anal.

De cet examen il résulte que D... ne présente pas — nettement accusés — les signes de la pédérastie passive, dont les plus importants sont la déformation en entonnoir de l'anus, l'effacement des plis et le relâchement notable du sphincter. Cependant la région anale n'a pas sa configuration tout à fait normale. Si l'infundibulum n'est pas très prononcé, il

existe cependant ; si les plis ne sont pas effacés, ils sont au contraire saillants et forment deux crêtes ; or le boursouflement des plis radiés et les crêtes se rencontrent chez des pédérastes ; enfin, si le relâchement du sphincter n'est pas considérable, ce muscle a cependant un peu perdu de sa puissance contractile et ne ferme pas énergiquement le rectum. Ce sont là des signes d'une certaine valeur qui, s'ils ne nous permettent pas de formuler une conclusion rigoureuse, laissent parfaitement admettre, comme possibles, des habitudes de pédérastie passive.

Il importe, d'ailleurs, de faire remarquer que, chez certains individus adonnés à la pédérastie, ces habitudes vicieuses existent parfois sans laisser de traces appréciables dans la conformation physique.

De plus, si D... a cessé depuis quelque temps ses pratiques sodomiques, la région anale, qui n'avait pas encore subi une déformation considérable, a pu se modifier dans une certaine mesure ; nous n'aurions plus à constater aujourd'hui que les signes atténués d'habitudes antérieures.

Conclusions :

1° Il est possible que D... se soit livré à la pédérastie passive ;

2° Mais les traces de ces habitudes ne sont pas assez caractérisées pour permettre une affirmation absolue.

Obs. XXXII. — **Pédérastie passive possible. Pas de signes caractéristiques.**

Visite, le 29 octobre 1878, de F..., « à l'effet de constater et de dire s'il porte des indices de nature à révéler des habitudes de pédérastie active ou passive ».

F..., âgé de 38 ans, est d'une bonne et forte constitution.

Les organes génitaux ont une conformation normale ; pénis de dimension moyenne ; gland découvert, sans élongation ni torsion. Pas de signes de pédérastie active.

Pas d'enfoncement, ni de disposition infundibuliforme de l'anus.

Les plis de l'anus ne sont pas effacés ; ils sont au contraire plus saillants ; la muqueuse anale est boursouflée. Sans constituer un signe aussi probant que l'effacement des plis, le boursouflement et la saillie de la muqueuse anale ont été signalés comme des signes d'habitudes passives.

L'examen du sphincter ne se fait pas sans difficulté. F... refuse d'abord l'introduction du doigt, sous prétexte qu'il redoute le mal que lui causera ce mode d'examen ; il consent cependant à cette visite, mais ne s'y prête qu'en contractant les muscles avec force. Malgré les efforts visibles de constriction exercée, le doigt pénètre facilement dans le rectum ; en prolongeant l'examen, le doigt toujours maintenu

dans l'anus, nous constatons que les contractions du sphincter sont intermittentes; en faisant parler l'inculpé, nous remarquons un certain relâchement du sphincter et le doigt ne ressent pas de constriction énergique; mais ce relâchement, qui nous semble anormal, n'est pas assez considérable pour autoriser une affirmation d'habitudes passives.

De ces observations il résulte que F... ne porte pas de traces positives de pédérastie passive; mais la région anale n'offre pas une conformation absolument normale et, s'il n'existe pas de caractères suffisamment affirmatifs, le boursouflement et la saillie de la muqueuse, la constriction peu soutenue du sphincter et son état assez lâche, quand on écarte un peu fortement les fesses, en laissent du moins admettre la possibilité.

D'ailleurs, il importe de noter que chez certains individus, des habitudes vicieuses existent sans laisser leur empreinte dans la conformation physique.

D'où nous concluons :

1° F... ne présente pas de signes de pédérastie active;

2° Il est possible qu'il ait des habitudes passives;

3° Mais les traces de ces habitudes ne sont pas assez caractérisées pour permettre une affirmation absolue.

Obs. XXXIII. — **Pédérastie. Deux inculpés. Pas de signes caractérisés.**

Nous soussigné.....

Commis par M. le Juge d'Instruction d'Angers à l'effet de procéder à « l'examen des sieurs C..., âgé de 19 ans, et R..., âgé de 18 ans, et de dire s'ils portent des traces de pédérastie active ou passive », avons, serment prêté, procédé, le 30 juillet 1884, aux visites nécessaires.

I. C..., âgé de 19 ans, couvreur, a une bonne santé habituelle et une robuste constitution.

Le pénis est de volume moyen, le gland découvert et globuleux ; l'urèthre présente une anomalie, connue sous le nom d'hypospadias balanique ; le méat urinaire est à la face inférieure du gland et occupe la place du filet qui a disparu ; il y a un double orifice ; le premier n'est que l'ouverture d'un petit cul de sac et le second, situé un peu en arrière et à droite du précédent, ayant la forme d'un petit pertuis, est le véritable méat urinaire.

L'anus ne présente pas de disposition infundibuliforme ; les plis ne sont pas effacés ; le sphincter n'est pas relâché.

Pas de traces de violences.

D'où nous concluons :

C... ne porte pas de traces positives d'habitudes de pédérastie active ou passive.

II. R..., âgé de 18 ans, marchand de fruits, est

d'une constitution délicate et affaiblie, il est convalescent d'une fièvre typhoïde et vient de passer deux mois à l'hôpital.

Le pénis est un peu allongé, mais sans torsion.

Les fesses sont flasques. Pas d'infundibulum anal, ni d'effacement des plis. Le sphincter est lâche et ne serre que faiblement le doigt introduit dans l'anus.

En somme les organes génitaux et l'anus n'offrent pas de modifications caractéristiques de sodomie ; le pénis et le gland sont bien un peu allongés et amincis, mais cette disposition n'autorise pas une conclusion d'habitudes actives. Quant à la flaccidité des fesses et au relâchement du sphincter, ces phénomènes s'expliquent par la maladie récente qui a affaibli ce jeune homme et ne sauraient être considérés comme des signes affirmatifs de pédérastie passive.

Il importe, d'ailleurs, de noter que ces habitudes vicieuses peuvent exister sans laisser leur empreinte dans la conformation physique.

En résumé, nous concluons :

R... ne porte pas de traces certaines d'habitudes de pédérastie active ou passive.

Obs. XXXIV. — **Pédérastie. Habitudes passives évidentes. Habitudes actives possibles.**

F..., 19 ans, employé de bureau, est visité le 17 mai 1876.

Son attitude et ses gestes ont quelque chose d'efféminé qui attire l'attention; figure imberbe; teint blême; visage flétri. Il est bien peigné, pommadé, parfumé; sa mise est soignée et ses vêtements serrés mettent en relief les formes du corps; il est maniéré; on pourrait presque dire qu'il fait le coquet.

Assez bonne constitution.

Prié de se déshabiller, il prend spontanément la position la plus favorable à l'examen.

Pas de développement exagéré des fesses.

Lorsqu'on les écarte, l'anus apparaît enfoncé et entr'ouvert à l'extrémité d'un large et profond infundibulum, constitué dans sa portion évasée par la dépression des masses musculaires des fesses et se prolongeant, sans ligne de démarcation, au travers du sphincter, jusqu'au rectum dont la muqueuse est congestionnée.

Plus de plis radiés; ils sont complètement effacés.

La simple inspection de la région anale démontre le relâchement considérable du sphincter, dont l'insuffisance laisse passer les gaz intestinaux et même quelques matières fécales. Pas n'est besoin d'écarter beaucoup les fesses pour constater la dilatation insolite de l'orifice anal.

Le toucher rectal complète le diagnostic; pas la moindre résistance au doigt qui y pénètre; les contractions intermittentes du sphincter n'exercent qu'une constriction imparfaite et de courte durée.

Ces différents caractères ne peuvent laisser de doute sur les habitudes passives de sodomie.

Le pénis est long, un peu grêle ; un prépuce étroit recouvre un gland petit et effilé ; le membre viril est tordu de gauche à droite et le méat urinaire est dirigé obliquement. Légère balanite.

Nous ne voudrions pas, sur ces signes, affirmer des habitudes actives de sodomie ; tels qu'ils sont, ils permettent du moins d'en admettre la possibilité.

En résumé, nous concluons :

1° F... porte des traces évidentes d'habitudes passives de pédérastie ;

2° Des habitudes actives de pédérastie sont possibles.

Obs. XXXV. — **Habitudes passives de pédérastie. Signes caractéristiques.**

V..., 47 ans, perruquier, examiné le 15 juin 1874.

Assez bonne constitution.

Les fesses sont très développées et si rapprochées l'une de l'autre qu'elles forment une masse sphérique ; légère flaccidité.

En les écartant, on n'observe qu'un petit infundibulum anal, formé uniquement au niveau et aux dépens du sphincter. Mais la muqueuse anale présente un boursouflement considérable, des replis saillants, des excroissances que l'on peut saisir avec les doigts et qui simulent des petites lèvres.

Les plis sont à peine sensibles.

Le sphincter offre un relâchement manifeste et la dilatation de l'orifice anal est appréciable à la vue comme au toucher. L'introduction du doigt indicateur se fait sans aucune difficulté et le doigt se déplace sans éprouver la moindre constriction. Le sphincter est sans relief et sans contractilité. Toute contraction énergique et soutenue est impossible de la part de l'inculpé.

Le pénis est petit, grêle ; gland conique, en partie recouvert par le prépuce, sans élongation ni torsion. Pas le moindre signe d'habitudes actives de pédérastie. V..., d'ailleurs, affirme qu'il n'a plus d'érections depuis sept années.

De cet examen, nous concluons :

V... présente des signes caractéristiques d'habitudes passives de pédérastie.

Obs. XXXVI. — **Habitudes très probables de pédérastie passive.**

Visite, le 9 décembre 1875, de L..., âgé de 27 ans, forgeron.

L... est d'une bonne constitution ; il a été, dit-il, atteint, en septembre 1871, d'une dysenterie grave qui a duré deux mois.

En écartant les fesses dont le développement est normal, nous constatons que l'anus est un peu enfoncé ; mais il n'a pas de déformation infundibuli-

forme caractéristique. Les plis existent, peu nombreux, plutôt légèrement boursouflés qu'effacés et, quand on écarte les bords de l'anus, ils se déplissent complètement et il se produit, aux dépens et au niveau du sphincter, un infundibulum limité exclusivement par la muqueuse anale.

Le sphincter est manifestement relâché; ce relâchement est appréciable à la simple inspection; si l'on presse sur les bords de l'anus, le sphincter laisse échapper des gaz, s'entr'ouvre, et on aperçoit le rectum. L'anus offre assurément une dilatation insolite, surtout visible lorsqu'on exerce une traction transversale sur ces parties; le doigt pénètre sans la moindre difficulté, sans éprouver de résistance. L... se plaint que cette introduction lui cause de la douleur; nous ne le croyons en aucune façon; la laxité du muscle ne permet pas d'accepter comme vraie cette observation. Le sphincter a perdu une grande partie de sa contractilité; nous invitons L... à serrer autant que possible notre doigt introduit dans le rectum et le sphincter est impuissant à exercer sur lui une constriction notable.

Le relâchement du sphincter est toujours un signe important d'habitudes passives de sodomie et, si l'intestin n'avait pas été atteint antérieurement d'une dysenterie, nous n'hésiterions pas à affirmer de la façon la plus expresse la pédérastie passive. Est-ce à dire que la dysenterie a pu produire, *seule*, la dila-

tation anale ci-dessus décrite? Nous ne le pensons pas. Assurément cette maladie affaiblit la contractilité du sphincter, pendant sa durée surtout; mais elle remonte déjà à quatre années et nous estimons que ce muscle aurait dû recouvrer une énergie contractile plus marquée. Tout en accordant que la dysenterie a pu contribuer dans une certaine mesure à la dilatation anale, nous ne croyons pas qu'elle en soit la cause principale. Néanmoins, en présence des modifications qu'elle a pu déterminer dans la région anale, nous ne formulerons pas une conclusion rigoureuse; mais si nous apportons quelque réserve dans notre appréciation, si nous n'acceptons pas comme certaines des habitudes passives de pédérastie, nous les considérons comme très probables.

Le pénis ne présente pas de signes de pédérastie active; pas de développement exagéré ni d'élongation du pénis; pas de conicité du gland.

Conclusion :

L... porte des traces très probables d'habitudes passives de pédérastie.

Obs. XXXVII. — **Habitudes passives de pédérastie.**

T..., 29 ans, garçon d'hôtel, visité le 12 juin 1874.

Avant tout examen, il nous déclare qu'il est atteint de constipation opiniâtre et qu'il fait un fréquent usage de purgatifs.

Bonne constitution.

Fesses saillantes et fermes, que l'inculpé contracte fortement. En les écartant, on constate — nettement accusée — une déformation infundibuliforme de l'anus; l'entonnoir est caractéristique; circonscrit dans sa partie la plus évasée par le rebord des fesses, il se continue, lisse et poli, à travers l'orifice anal refoulé, au niveau et aux dépens du sphincter.

Rougeur érythémateuse du pourtour de l'anus.

Les plis radiés sont effacés complètement.

Le sphincter est relâché et l'ouverture anale élargie. La simple inspection, sans exercer même une forte pression transversale sur les fesses, suffit pour constater ce relâchement; le toucher le confirme. Malgré des efforts visibles de constriction, le doigt pénètre avec la plus grande facilité dans le rectum, sans la moindre résistance.

Le pénis n'offre rien de particulier; il est assez volumineux, sans torsion. Le gland est découvert.

Conclusion :

T... portes des traces manifestes d'habitudes passives de pédérastie.

Obs. XXXVIII. — **Habitudes probables de pédérastie passive.**

R..., âgé de 13 ans, apprenti coiffeur, est de constitution moyenne; il nous déclare qu'il a fréquemment des vers intestinaux et qu'il a l'habitude

de se mettre les doigts dans l'anus pour les expulser.

Les organes génitaux sont peu développés et sans déformation.

L'anus est enfoncé et présente une légère disposition infundibuliforme, qui s'accuse davantage lorsqu'on écarte les fesses et se prolonge jusqu'au sphincter interne.

Les plis, peu saillants, ne sont pas cependant assez effacés pour constituer un signe important.

Le sphincter offre un relâchement notable; le doigt pénètre facilement dans le rectum, sans éprouver de résistance ni de constriction sérieuse. Assurément la contractilité du muscle n'est pas épuisée, mais elle est affaiblie.

Si chaque signe, pris isolément, n'est pas assez marqué pour autoriser une conclusion affirmative et sans restrictions d'habitudes passives, — réunis ensemble, ils en laissent admettre la probabilité. Certes l'introduction répétée dans l'anus d'un corps dur et volumineux comme le doigt pourrait déterminer des modifications analogues à celles que la sodomie produit et la déclaration de R..., si elle était démontrée vraie, commanderait une plus grande réserve. Mais n'est-elle pas seulement un moyen de défense? Avant tout examen et toute question, il prend soin de nous prévenir.

Aussi, sous le bénéfice de ces observations, nous concluons :

R... porte des traces probables d'habitudes passives de pédérastie.

Obs. XXXIX. — **Violences sodomiques sur un enfant. Syphilis secondaire.**

Visite, le 27 juin 1877, de l'enfant G..., âgé de 3 ans, à l'effet « de dire s'il a été victime d'attentats à la pudeur et si une maladie vénérienne lui a été communiquée ».

Jules G..., âgé de 3 ans, est de bonne constitution.

Adénopathie cervicale postérieure et sous-maxillaire.

Sur la langue existent des plaques muqueuses opalines, peu saillantes, situées sur la face supérieure et sur les bords, offrant une forme ovalaire à grand diamètre antéro-postérieur et légèrement sinueuses à la périphérie.

Pas de lésions semblables sur les amygdales et le voile du palais.

Suivant le récit de la mère, ces plaques linguales datent à peine d'une année.

Le corps ne porte pas de traces anciennes ou récentes de syphilis.

Les organes génitaux sont sains. Les ganglions de l'aine ne sont pas engorgés.

Mais l'anus est entouré de plaques muqueuses, saillantes, quelques-unes fissurées, un peu saignantes, plus larges et épaisses sur les parties latérales ; rougeur érythémateuse péri-anale, sur une largeur de deux centimètres.

De plus, l'anus offre une disposition infundibuliforme assez marquée ; il est enfoncé et l'entonnoir se prolonge à travers l'orifice anal jusqu'au sphincter refoulé.

Les plis radiés sont en partie masqués par les plaques muqueuses et sur quelques points paraissent effacés.

Le sphincter est lâche et dilatable; l'index pénètre facilement, mais éprouve cependant une résistance de moyenne intensité.

De cet examen il résulte que G... présente des signes de syphilis secondaire et une déformation infundibuliforme de l'anus.

Deux questions se posent :

1° La syphilis est-elle héréditaire ou acquise ?

2° La déformation anale est-elle le résultat de violences contre nature ?

En ce qui concerne la syphilis, nous pensons qu'elle est plutôt accidentelle que congénitale. Les renseignements fournis par la mère nous apprennent que les plaques muqueuses de la langue existent au plus depuis un an et celles de l'anus depuis trois mois ; du moins elle ne s'en est aperçue qu'à cette

époque, à la suite d'une diarrhée qui avait duré une quinzaine de jours.

Les observations maternelles sont-elles exactes? Nous ne savons. En les supposant telles, nous signalons que c'est en général du premier au troisième mois de la vie extra-utérine que la syphilis héréditaire se manifeste, qu'elle apparaît rarement au delà du troisième mois, et d'autant plus rarement qu'on s'éloigne davantage de cette époque. Une année peut être considérée comme la limite extrême de cette apparition et on doit n'accepter qu'avec les plus grands doutes les faits de syphilis qui se développeraient une ou plusieurs années après la naissance.

Or, rien ne démontre que G... soit venu au monde dans de mauvaises conditions de santé et que les premiers mois ou la première année de sa vie aient été marqués par des accidents syphilitiques. Nous ne constatons pas de déformations crâniennes ou nasales, ni d'altérations dentaires.

Certes, les renseignements donnés par la mère — que rien ne fait suspecter, mais dont nous ne pouvons contrôler l'exactitude — ne doivent être accueillis qu'avec une certaine réserve et n'autorisent pas une conclusion absolue.

Mais l'examen des lésions nous porte à admettre, selon toutes probabilités, l'origine accidentelle de la syphilis de cet enfant.

Comment s'est-elle produite ? Une réponse ferme est difficile.

Elle-elle le résultat d'un contagion médiate, au moyen de verres à boire, de cuillers ou de fourchettes, d'ustensiles qui — dans les ménages pauvres — servent successivement aux usages de chacun ? La communauté des objets usuels est parfois une cause d'inoculation.

Est-elle le résultat d'une contagion immédiate, c'est-à-dire la suite d'un contact direct entre un syphilitique et cet enfant sain ? C'est possible. Quelle a été la porte d'entrée ? Nous ne pouvons le dire. Y a-t-il eu transformation *in situ* d'un chancre anal en plaques muqueuses ?

Certes, des attentats contre nature, commis par un syphilitique, peuvent déterminer la syphilis à la région anale.

Chez l'enfant G..., la déformation infundibuliforme de l'anus permet assurément d'admettre la possibilité de ce mode de contagion, mais ne le démontre pas — car les plaques muqueuses se développent souvent dans cette région sans inoculation directe.

Quant à l'infundibulum anal, est-il le résultat de l'évolution des plaques muqueuses ? Nous ne le croyons pas. Sans nier qu'elles aient pu contribuer dans une certaine mesure à sa formation, qu'en outre une diarrhée de quinze jours ait pu provoquer un relâ-

chement du sphincter, nous ne pouvons admettre que ces deux causes aient été capables de produire seules la disposition en cornet que nous avons observée.

Il ne nous paraît donc pas impossible que des attouchements contre nature aient amené le refoulement de l'anus, l'infundibulum, le léger effacement des plis ; il n'entre pas dans notre pensée de dire que les violences sodomiques ont été complètes, que l'intromission du pénis dans le rectum s'est effectuée entièrement; mais il est possible que des frottements répétés, des pressions exercées, des tentatives d'intromission aient déterminé la déformation anale.

Si les signes ne sont pas assez caractérisés pour autoriser une affirmation absolue de violences sodomiques, ils permettent parfaitement d'en admettre la possibilité.

En résumé, nous concluons :

1° L'enfant Jules G... porte des traces manifestes d'une syphilis secondaire ;

2° Cette syphilis nous paraît plutôt acquise que congénitale ;

3° Il est possible que cet enfant ait été victime de violences sodomiques.

L'INVERSION SEXUELLE

L'inversion sexuelle est une question très étudiée actuellement; elle mérite d'arrêter les réflexions du médecin légiste. Que penser de ce trouble psycho-sexuel, consistant dans le penchant anormal, dans l'amour dévié, platonique ou non, d'un individu pour un individu du même sexe et dans l'indifférence, ou même la répulsion, pour un individu du sexe opposé? Cette anomalie de l'instinct génésique est d'une analyse délicate. Les deux sexes ont des penchants analogues, une perversion semblable; la *pédérastie* chez l'homme et le *tribadisme* chez la femme ne sont que deux modalités de la même déviation.

Aussi on ne peut que suivre avec intérêt et profit l'enquête entreprise sur ce sujet par le laboratoire de médecine légale de l'*Université lyonnaise*[1].

Autrefois on ne considérait que la dépravation; l'expertise se bornait à bien déterminer les modifications anatomiques des actes contre nature.

L'inculpé présente-t-il des signes de pédérastie active ou passive? Telle est la question posée par le magistrat instructeur dans toutes les commissions

[1] *Archives d'anthropologie criminelle,* 1894, t. IX, p. 101.

rogatoires qui m'ont été adressées. Je n'ai jamais reçu mission d'examiner l'état mental des pédérastes.

Cependant ces aberrations sexuelles sont fréquentes et « de tout temps — comme le dit M. Chevalier[1] — elles ont été une cause d'étonnement pour le psychologue et le moraliste, un sujet de méditation pour le clinicien, de perplexité pour le médecin légiste, d'embarras de conscience pour le juge ».

Il est vrai que la majeure partie de mes observations datent de vingt années.

C'est seulement en 1870 que Westphal décrit, avec observations à l'appui, cette inversion du sens génital. Le professeur de Berlin la rattache à un état psychopathique anormal et s'efforce de démontrer que l'être humain peut être entraîné par un penchant invincible vers un individu de même sexe, par une perversion des sensations sexuelles, en un mot qu'une femme peut être physiquement femme et psychiquement homme, comme un homme peut être physiquement homme et psychiquement femme. Ce symptôme, il le dénomme *die conträre sexualempfindung, sens sexuel contraire*.

Cette question a depuis provoqué de nombreux travaux ; les deux premiers cas de sexualité contraire relatés par Westphal ont été suivis de beaucoup

[1] J. Chevalier, *L'inversion sexuelle*, 1893, p. 11.

d'autres; plusieurs autobiographies ont été publiées.

Je possède, depuis 1874, un manuscrit de 350 pages, illustré par l'auteur de portraits à la plume. C'est l'histoire d'un uraniste, Arthur W..., âgé de 34 ans à l'époque où je l'examinai, à la maison d'arrêt d'Angers.

C'est, en même temps que le récit de sa vie, une étude — assez superficielle d'ailleurs — de la prostitution masculine et féminine.

A titre documentaire, je publie une partie des *Confidences* d'Arthur W... ; je relate surtout celles qui permettent d'apprécier son état d'âme, de fixer l'origine et l'évolution de son inversion, de juger aussi sa perversité acquise; j'y joins également celles ayant trait aux habitudes et aux actes des Complaisants et des Tribades.

Je n'ignore pas que les récits des pédérastes sont sujets à caution et qu'il convient de ne pas leur accorder une valeur exagérée. Leur vanité constante, leurs vantardises, imposent une réserve nécessaire; il faut faire la part de leurs mensonges ou de leurs réticences dans leurs autobiographies intéressées. Là encore, la plume à la main, ils posent; ils essaient de forcer l'attention; ils cherchent des justifications à leurs propres yeux, et leurs commérages, leurs aveux futiles ou impudents, n'ont souvent pour but que leur disculpation.

Arthur W... n'échappe pas à ce besoin de parade et de mise en scène. Après tout, c'est déjà un défaut de nature.

Les extraits de sa vie curieuse se rapportent à trois périodes : son éducation, — sa prostitution, — son amour en maison centrale.

Il hérite de la grande vanité de son père et de l'émotivité extrême de sa mère.

Son enfance, son adolescence, sont instructives. Il grandit sous la douce direction d'une mère affectueuse à l'excès et sentimentale ; il est enveloppé de la tendresse de femmes qui le cajolent, le gâtent, le flattent. Il les trouve belles et se plaît au milieu d'elles ; il les regarde avec envie ; il aime à palper leurs dentelles, à jouer avec leurs bijoux. Ce n'est pas qu'il se sente attiré sexuellement vers la femme, mais il est heureux de ses câlineries, de ses caresses. Nulle trace d'éducation vicieuse ; ses parents sourient de ses manières de petite fille, de sa coquetterie, de ses poses devant la glace, ou de ses travestissements ; ils se félicitent d'avoir un fils de goûts aussi paisibles. La puberté peut paraître. Il est déjà féminisé ; l'entourage, l'éducation ont étouffé tout penchant sexuel vers le sexe opposé, ou tout au moins influencé les manifestations génitales. Il voudrait être femme ; il s'ingénie à les imiter. Il n'a pas de virilité dans le caractère ; le premier embrassement d'un homme le trouble. Tout s'enchaîne ; il a

pris des habitudes efféminées, il ne peut guère se comporter autrement qu'il ne fera ; il a les goûts de la femme, il en aura les passions et subira l'entraînement vers l'homme. A la première occasion il deviendra pédéraste.

La chute est proche. Il est en point. Le fils de son maître, un jeune et séduisant marquis, se présente ; il s'abandonne. Est-ce le vice précoce ? Pourquoi ? Est-ce que son éducation ne lui a pas retourné en quelque sorte l'intelligence, ne l'a pas livré sans énergie et sans résistance ? Sa place est marquée parmi les « individus du troisième sexe » dont parle Balzac.

Faut-il, pour expliquer plus complètement cet affaissement moral, faire intervenir, comme le dit M. Raffalovich[1], la différence de caste ? L'homme du peuple est-il susceptible de se laisser plus facilement séduire par le fils de son maître ou de son patron que par un garçon de sa condition ? Est-il flatté de le soumettre à son joug ? ou cède-t-il aux passions de son jeune maître par une sorte d'obéissance passive, produit de la domesticité ? Je ne saurais le dire. Toujours est-il qu'une fois, suivi de près par un homme qui cherchait à l'entraîner, Arthur W. a fui, ému et effrayé.

Il a conscience de son état. En vain essaiera-t-il

[1] Raffalovich, *L'uranisme* (Arch. d'anthr. crim., t. X, 1895, p. 112).

de se ressaisir ? Il ira vers la femme, mais son indifférence sexuelle sera plus forte que sa volonté ou son désir ; en face d'elle il restera impuissant. Après les déboires de la sexualité hétérosexuelle, il reprendra sa vie homosexuelle.

Assurément Arthur W..., pendant toute une période de son existence, est devenu un perverti et un vicieux. Son marquis l'a quitté. Il s'enrôle dans la prostitution pédéraste ; par nécessité il exerce un métier, il fait payer ses faveurs et exploite les passions d'autrui. Il a un souteneur. S'il a cédé par effémination à un séducteur passionné et expérimenté, il continue de se livrer par calcul aux pratiques sodomiques. C'est sa profession. Derrière l'homme vénal apparaîtra le criminel ; l'indélicatesse est dans les habitudes de tous les prostitués. Il devient voleur et, quand il est condamné, le 11 juillet 1861, il ne mérite que notre mépris et n'a même plus droit à notre pitié.

Nous le retrouvons dans les maisons centrales. A Fontevrault, il est pris d'un violent amour pour un *garçon ;* il est curieux de suivre l'évolution de cette passion ardente, irrésistible, offrant successivement les phases colorées de la tendresse la plus vive ou celles plus attristées de la jalousie et de la rupture. On assiste à la lutte entre le cœur et la raison, à la persistance invincible de la passion. Arthur W... ressent évidemment toutes les émotions constitutives de l'amour.

Il se plaît, dans ses *confidences*, à retracer la vie des Complaisants et des Tribades, de ces deux prostitutions qui évoluent côte à côte, en parfaite similitude de sentiments, dans un sympathique accord et se prêtant appui à l'occasion. Quand le marquis entraîne le jeune Arthur, c'est une tribade qui le reçoit, l'encourage, le console et lui donne les premières leçons de tenue et de maquillage. L'unisexualité se ressemble chez les femmes comme chez les hommes ; l'inversion est une.

C'est dans ce milieu qu'il a passé ses années libres. Il publie quelques passages intéressants ; c'est le fond du tableau.

Arthur W… est, comme beaucoup d'homosexuels, doué de certaines qualités artistiques. Il regarde, observe et dessine.

Je reproduis quelques-uns de ses dessins. Que sont-ils ? Des portraits de femmes, d'hommes au milieu desquels il a vécu. Il n'imagine rien ; aucune passion ne l'anime, aucune idée supérieure ne l'inspire. Cette remarque a déjà été faite par M. Em. Laurent[1]. « J'ai eu, dit-il, entre les mains, un grand nombre de dessins de criminels. Eh bien, jamais, au grand jamais, je n'ai pu y saisir une pensée élevée, y sentir palpiter un sentiment noble. Comment, d'ailleurs,

[1] Em. Laurent, *Les Beaux-Arts dans les prisons* (Arch. de l'anthr. crim. et des sc. pén., t. IV, 1889, p. 266).

pourraient-ils exprimer ces émotions de l'âme qu'eux-mêmes ne ressentent pas?...

« Alors que rendra le criminel dans ses dessins? Ce qu'il ressent et surtout ce qu'il voit. »

C'est le cas d'Arthur W... Il se peint en femme dans son boudoir, se maquillant le visage, ou sur la scène des cafés-concerts, recherchant les sourires et les applaudisssements. Puis il reproduit des *Complaisants* comme lui; il se plaît à dessiner des *Tribades*, qui font avec eux si bon ménage, et, quand il est dans les maisons centrales, ce sont les mêmes types de *Mignons* qu'il prend plaisir à figurer.

J'oubliais les *Garçons*, les amants de cœur. Il les grandit et les flatte et, si l'on regarde avec attention, en certaines régions, ses dessins à la plume, on devine l'égarement de sa pensée au soin qu'il prend d'accuser, sous le vêtement, des organes qu'il regrette de ne pas posséder au même degré de développement.

Cette autobiographie met en scène un type complexe.

Quelles sont les causes du mal?

Multiples, assurément, — sociales et individuelles. Chez Arthur W..., il faut noter les conditions de milieu, d'entourage et d'existence; son éducation n'a certes pas été sans influence sur la direction de sa sexualité, au fur et à mesure qu'il grandissait, notamment à la période de l'incertitude génitale; — mais

il importe aussi de ne pas omettre les causes subjectives, sa médiocre constitution sexuelle, ses échecs dans l'essai du coït normal et ses regrets constants d'une conformation qu'il trouve insuffisante.

Loin de moi la pensée de l'innocenter plus qu'il ne convient ; il n'a pas su résister à des exemples pernicieux ou à des penchants vicieux ; il n'en offre pas moins un état névropathique primitif, héréditaire, favorable assurément au développement de l'inversion sexuelle, qui n'est qu'un symptôme de dégénérescence.

J'hésite à mettre mon mot dans l'enquête ouverte par le laboratoire de médecine légale de l'*Université lyonnaise;* l'expérience me fait défaut pour répondre au paragraphe premier du questionnaire. Il me semble cependant que le processus de l'inversion ne peut être bien déterminé que par l'étude anatomo-physiologique.

Il est certain que la sexualité résulte de la conformation anatomique des organes de la génération. L'embryon est d'abord mâle et femelle ; puis, à un certain moment de son évolution, un sexe s'accuse davantage, s'oriente, prédomine et étouffe l'autre. Une altération de l'appareil reproducteur, un hermaphrodisme physique amènera évidemment un trouble dans la fonction et, comme conséquence, une modification de l'activité psychique, une déviation de l'instinct sexuel. Le physique, puis le moral sont influencés.

Mais aux organes génitaux correspondent des centres nerveux, médullaires et corticaux ; ce sont là les deux facteurs de la sexualité, qui en assurent l'exercice régulier par leurs réactions réciproques. Peu importe à l'état normal la part prépondérante d'action de l'appareil générateur ; il est relié au système nerveux ; entre la glande sexuelle, testicule ou ovaire, et le centre cortical existe une harmonie nécessaire. On conçoit qu'elle soit parfois troublée par une discordance embryologique ; dans ces cas, exceptionnels sans doute, la sexualité pourra être déterminée par le centre nerveux.

Renversement des facteurs. Supposons une altération du cerveau — altération que l'histologie ne précise pas, mais que la clinique révèle ! Ce vice de constitution anatomique ou ce trouble fonctionnel de l'encéphale, cet hermaphrodisme psychique aura pour résultat une déviation des sentiments et des idées, puis une modification de l'activité physique, une inversion de sens génital. Alors, comme le dit M. Gley[1], « ce n'est plus ici l'organe qui détermine le sexe, c'est l'état du système nerveux central qui dirige la fonction. Ce n'est plus l'organe qui agit sur le cerveau, mais le cerveau sur l'organe. Or, par rapport à l'instinct sexuel, le cerveau de ces hommes est un cerveau de femme et celui des femmes un cerveau d'homme. »

Un cerveau de femme, ou plutôt un centre psycho-

[1] E. Gley, *Les aberrations de l'instinct sexuel d'après des travaux récents* (Revue philosophique, 1884, t. XVII, p. 91).

sexuel féminin, dirige un corps d'homme ; psychiquement femelle et morphologiquement mâle, l'individu est tout préparé à subir l'obsession masculine, à s'abandonner à la pédérastie. Il en est de même pour le tribadisme ; un corps de femme est conduit par un cerveau d'homme, par un centre psycho-sexuel masculin et entraîné à des relations féminines.

C'est l'hermaphrodisme croisé de V. Krafft-Ebing[1], où la partie physique et la partie psychique sont monosexuelles, mais chacune dans un sens opposé à l'autre.

Sans doute cette explication est trop anatomique et ne doit pas être acceptée à la lettre, sous peine d'erreur. C'est le processus du réflexe sexuel qu'il faut déterminer, c'est la loi physiologique qu'il convient de formuler.

M. Dallemagne[2], après avoir mis en évidence l'importance de l'association des centres nerveux et de l'association des images, le rôle des unes dans le fonctionnement des autres, résume en ces termes sa théorie psycho-physiologique :

« A l'état normal, l'acte sexuel associe des images et des sensations dont le réveil provoque les différentes phases du réflexe génital.

« Or, il arrive qu'à l'état morbide ces associations sont troublées ; les sensations génitales ne sont plus

[1] R. Von Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis*, trad. par Émile Laurent et Sigismond Csapo, 1895, p. 301.

[2] J. Dallemagne, *Dégénérés et déséquilibrés*, 1895, p. 511.

liées à des images normales dont la femme et ses attributs sexuels forment les éléments essentiels ; il s'interpose dans le circuit du réflexe des associations différentes ; l'influx, parti des centres médullaires, trouve sur son chemin ces résidus étrangers qu'il doit franchir. Il en provoque le réveil, le souvenir dans la conscience, et ce souvenir n'est autre que l'idée fixe désordonnée, l'obsession, quelle qu'en soit la forme ».

Telle qu'elle est formulée, cette explication de la vie sexuelle a une portée générale ; elle ramène aux mêmes lois l'acte physiologique et l'acte pathologique ; ce dernier ne représente que la déviation du premier, plus ou moins anormale et étrange, innée ou acquise, le plus souvent renforcée par l'hérédité. Le mécanisme de l'inversion est indiqué.

C'est la voie ouverte à une interprétation physiologique plus précise, quand nous connaîtrons mieux les relations des circonvolutions cérébrales et des organes de la génération.

Il me suffit de l'indiquer, voulant seulement apporter un document à l'enquête sur l'inversion sexuelle.

En ce qui concerne Arthur W..., il est plus facile de répondre à quelques points du deuxième paragraphe du questionnaire.

Comment se juge-t-il ?

Ni plus mauvais, ni plus pervers que d'autres. Il reconnaît et déplore sa dépravation ; mais il a con-

servé de bons et affectueux sentiments et paraît convaincu que, placé dans d'autres conditions, il eût pu mieux diriger sa vie.

Comment s'excuse-t-il ?

Tout en déclarant qu'il ne cherche pas d'excuses à ses désordres, il les attribue surtout au milieu où il a grandi, à l'éducation reçue, à l'excès des tendresses dont il a été entouré. Au nombre des causes prédisposantes il signale particulièrement la douceur et la timidité ; le jeune homme se replie en lui-même, arrête les premiers élans de sa nature et éloigne toute idée de possession des femmes.

Peut-être plaide-t-il les circonstances atténuantes ?

A quelle cause rapporte-t-il son anomalie ?

A son insuffisant développement des organes génitaux. C'est un de ses regrets constants de n'être pas conformé comme les autres hommes. Sa différence sexuelle l'attriste et l'intimide.

Pour le moment, le dernier mot n'est pas dit sur ces anomalies psycho-sexuelles ; plus d'un point reste obscur et les cas à élucider sont souvent complexes.

Mais, dans l'état actuel de la science, il n'y a plus à mettre en doute l'existence de sensations sexuelles féminines chez des hommes normalement conformés. On ne peut nier davantage que ces déviations de l'appétit génital soient compatibles avec la plus saine raison. Force est d'admettre parfois, à côté du vice, la maladie.

Le perverti sexuel n'est pas toujours un criminel ; c'est souvent un malheureux, un dégénéré héréditaire, un névrosé, subissant le joug d'une prédisposition morbide congénitale ou l'influence d'une éducation et de conditions sociales qui le féminisent et l'adaptent, dès son enfance, corps et âme, aux idées d'inversion sexuelle.

Le penchant homosexuel devient un phénomène morbide qu'il faut étudier ; il y a lieu de distinguer la perversion de la perversité ; pour chaque individu un diagnostic est à faire entre une anomalie maladive ou une habitude vicieuse acquise.

J'entends que le diagnostic ne sera pas dans tous les cas aisé à établir, qu'on ne sera pas toujours en présence d'une dépravation incontestable ou d'une aberration sexuelle manifeste, d'un criminel ou d'un fou. Comme en pathologie, il y aura des états plus indécis, intermédiaires entre le vice et la perversion, ou tenant de l'un et de l'autre une sorte d'immoralité morbide.

Ce sera le rôle du clinicien, de l'expert, de déterminer alors la part exacte de la dépravation voulue et de la prédisposition particulière de l'individu.

L'examen de l'état mental des inculpés et l'appréciation de leur responsabilité sont maintenant nécessaires. Dans la plupart des cas l'expertise psychique devra être ordonnée. Sans vouloir imposer aux magistrats l'intervention médicale, il est permis de leur signaler les altérations fréquentes de la volonté chez

les pervertis sexuels, les progrès de la criminologie positive et les services que l'expert instruit peut rendre à la vérité et à la justice. L'expertise ne peut plus se restreindre à l'examen de l'anus et des parties génitales ; le pédéraste doit être étudié dans toutes les particularités de sa vie ; comme le dit M. Reuss[1], « les moindres détails de son développement, de son activité génésique, de son caractère, de son activité intellectuelle, de ses relations sociales doivent être pris en considération. Il faut remonter du sujet à son père et à sa mère, à ses parents consanguins ; en un mot il faut étudier les conditions d'hérédité et de milieu qui ont pu, avec d'autres facteurs encore, amener sa dégénérescence. Alors seulement on pourra déterminer le type de perversion génésique dont il est atteint et en reconnaître la cause, autant que le permet, du moins, l'état actuel de la science ».

[1] Reuss, *Des aberrations du sens génésique chez l'homme*, (Ann. d'hyg. et de méd. lég., 3e série, t. XVI, 1886, p. 334).

CONFIDENCES ET AVEUX

D'UN

PARISIEN

CONFIDENCES ET AVEUX

D'UN PARISIEN

LA COMTESSE

PARIS (1850-1861)

PROLOGUE

Ce que c'était que la Comtesse

En la belle année de 1860, il existait à Paris une femme que tout Paris doré et galant connaissait. Beaucoup de cocodès se flattaient d'avoir eu les faveurs de cette créature, sans présager que plus tard cette vantardise serait pour eux un brevet de honte, un blason d'infamie. Beaucoup se targuaient d'obtenir les mêmes droits ; mais cette personne, quoique placée dans un milieu de facile accès, était d'un abord assez difficile ; pourtant ce n'était qu'une fille entretenue, mais ce n'était pas la fille et la maîtresse de tout le monde.

Cette femme pouvait avoir, à l'époque dont je parle, de vingt-deux à vingt-trois ans. Elle se nommait la comtesse Laure ; certains curieux affirmaient qu'elle s'appelait aussi Laure Maxence, Pauline de Floranges, Nathalie Pelletier et Berthe Lamy ; mais ces gens-là ne faisaient qu'éveiller le rire chez les cocottes à qui ils contaient ces propos.....

On ne l'appelait jamais que la Comtesse ; Laure n'était prononcé que par un très petit nombre et, alors ils y joignaient le prénom *la*, coutume usitée parmi les viveurs, les femmes galantes et les gens de théâtre. La Comtesse était presque toujours seule, au bois, aux courses, au théâtre ou au bal. C'était une personne de moyenne taille, plutôt grande que petite ; sa figure plaisait. Au premier coup d'œil on pouvait la trouver jolie, mais il eût été impossible de la trouver belle. Elle était très agréable dans la causerie ; elle plaisait par ce je ne sais quoi qui charme et attire de prime-saut ; son aspect avait un attrait que ne possède pas toujours la véritable beauté.

La pécheresse avait le masque du visage d'un ovale assez bien modelé ; son teint était pâle ; ses yeux étaient grands, un peu battus, très expressifs, à la fois tendres et timides, doux comme ceux d'un enfant, hardis, lascifs et moqueurs comme ceux d'une courtisane. Pour les embellir, la Comtesse avait soin de les *maquiller* (*Fig. 9*) à l'instar des almées

du Caire et des beautés de Constantinople..... Le nez était d'un modèle plus qu'ordinaire ; il avait



Fig. 9. — La Comtesse se faisant la figure.

même quelque chose d'assez commun et n'appartenait à aucun genre; par exemple, les narines en étaient roses, mignonnes et frémissantes, indice de finesse de sentiments et aussi de sensualisme. La bouche était petite, les lèvres charnues, gracieuses, bien colorées par la nature, les dents blanches soigneusement alignées, mais un peu larges ; en somme, toute la tête était expressive.

Ce qui plaisait surtout dans la Comtesse, c'était, en plus de son langage coloré et attachant, un certain air de mélancolie, une teinte de tristesse qui, malgré ses efforts, assombrissait parfois sa figure rieuse un instant avant. Cela arrivait prompt comme l'éclair en été, au milieu de ses plus folles heures, au lac Saint-Fargeau, quand elle écoutait les platitudes galantes des gandins qui lui formaient cour, à Madrid, au milieu d'une partie des plus animées, à la Maison d'or, au sein d'une orgie, en sablant le Clicquot et quand elle avait à peine fini de chanter une de ces obscénités si fort prisées dans les soupers des fils de familles et des viveurs parisiens.....

Cette tête pensive éveillait la sympathie; le cou qui la supportait était rond, blanc et sans l'ombre d'un pli ou d'un ride. La Comtesse eût été heureuse sans une laideur violente que la nature s'était plu à lui infliger, et cela dans une des parties les plus apparentes de tout son être; elle avait de laides mains. Ces mains étaient petites, toujours merveil-

leusement gantées; elles pouvaient produire illusion au loin, car leur propriétaire les soignait avec une véritable religion; mais elle avait beau faire, ni poudre, ni pâte ne pouvaient effiler ses doigts aux ongles plats et mal enchâssés. Aucun soin, aucun homme de l'art n'avait jamais pu faire disparaître les sillons qui se croisaient en tous sens dans l'intérieur de ses mains, que leur blancheur, pas plus que les bagues brillantes dont elles étaient parées, ne changeaient de forme. Les doigts étaient trop courts et les joints qui les soudaient trop apparents. Pourtant, chose rare, cette main si laide était gracieuse en ses moindres mouvements et cette grâce ne contribuait pas peu à en atténuer la laideur.

Comme consolation, et en dehors des règlcs de la nature qui veulent que les personnes affligées de vilaines mains aient aussi de vilains pieds, la Comtesse possédait le plus joli pied du mondc...

En plus de la laideur de ses mains, la Comtesse avait encore un sujet de chagrin relativement à la beauté; elle était d'une maigreur de corps excessive et ses bonnes amies avaient coutume dc dire : « *C'est maigre comme la Comtesse* »...

Un artiste avait un jour dessiné à grands traits un portrait frappant de la Comtesse; puis, obéissant à ces instants de brusquerie boudeuse qui l'agitaient si souvent et se basant sur les dires de tous ceux qui accusaient la Comtesse d'insensibilité, il avait

écrit au bas de son dessin ce seul mot : *Pas de cœur !...*

Quand l'original regardait le portrait, il restait pendant de longs instants plongé dans une muette immobilité. Son visage déjà pensif s'attristait encore ; des larmes brûlantes tombaient de ses yeux et on l'entendait répéter : « Non, il est dans le faux, lui comme tous les autres ; je ne manque pas de cœur ; hélas ! c'est peut-être parce que le mien est plus sensible que les autres que je le cache avec tant de soin. Du cœur, puis-je en avoir, puis-je en montrer dans le métier honteux, infâme, que j'exerce ? Misérable que je suis ! j'ai troqué toutes les noblesses de la nature pour les hontes les plus ignobles, je ne suis plus qu'une marchandise qui se donne au plus offrant, qu'un objet que l'on paie selon l'éclat qu'il paraît avoir. Dois-je souiller la pureté de mon pauvre cœur au contact de tant d'infamie ? »

Tout n'était donc pas joie pour cette malheureuse nature, qui, à de certaines heures, semblait si radieusement folle, si enjouée, si oublieuse de toute morale, de toute retenue. Ces instants de gaieté qui naissaient au milieu des cris de l'orgie, au travers des flammes bleuâtres du punch et des baisers bruyants, étaient pour la Comtesse comme tout le reste : comédie.

Vous connaissez maintenant l'héroïne de ce livre au physique, dans ses moindres particularités. Les

quelques mots que nous avons rapportés de son monologue avec elle-même vous l'ont fait deviner au moral. Nous allons compléter cette étude en esquissant le caractère de cette figure à double face. La Laure avait les goûts littéraires; elle lisait beaucoup, dessinait passablement, chantait agréablement...

Sa physionomie, qui se prêtait merveilleusement au maquillage, comme toutes celles dont le masque est large, plein et accentué de traits grossiers, — car il ne faut pas croire que la beauté délicate fasse bien sur la scène; le fard, la lumière de la rampe, les feux des lustres exigent des types saillants — inspira à une de ses amies la pensée de la lancer dans les cafés chantants. Cette idée fut accueillie avec joie par celle que toute exhibition charmait. Ce fut en 1854 que la Comtesse débuta sur la scène d'un pavillon d'été des Champs-Élysées...

Esclave du beau, du luxe et de la splendeur, la Comtesse, en mettant le pied sur l'estrade d'un café-concert, se voyait bien plus excusable. Il lui fallait des toilettes tapageuses, un luxe nouveau, inouï, pour illusionner sur sa faible beauté. Dès lors, son ignoble trafic lui semblait admissible en ce qu'il était presque indispensable; les palliatifs ne manquent jamais à ceux qui veulent de parti pris excuser à leurs yeux les débordements de leur vie coupable. Grâce à ce surcroît de gain, la Laure étala un luxe

plus prodigieux encore, si cela était possible ; mais ce qui fut réel, ce furent les chalands amoureux, les protecteurs, qui affluèrent. On la vit alors plus gaie ; elle riait souvent, et cette gaieté, qui sied si bien à la jeunesse et à la parure, l'embellissait. Les gandins du boulevard des Italiens la pouvaient lorgner chaque jour...

Dans les lieux publics qu'elle fréquentait, il arrivait souvent qu'un jeune viveur, au début, disait à un vieux beau : « Quelle est donc cette femme si pâle que vous venez de saluer ? — Ça ! ah ! très cher, c'est notre belle Comtesse. — Mais, qu'est-ce que la Comtesse ? — La Comtesse, mon bon, c'est la plus singulière créature que je sache, la fille la plus étrange, la plus gracieuse que nous comptons parmi toutes nos marchandes de plaisir. Je suis au mieux avec elle. »

Souvent de telles hâbleries parvenaient jusqu'à la créature qui en était l'objet. Alors un observateur eût pu remarquer un singulier sourire effleurer les lèvres railleuses de la pécheresse, puis la tristesse l'envahir aussitôt ; mais ce n'était qu'un éclair. Les bonnes filles, scs amies, qui avaient, malgré leur légèreté, remarqué ces changements subits, disaient alors : « Bon ! voilà la Comtesse qui a son papillon noir ! »

Bonne malgré son air froid, sensible malgré sa réputation d'insensibilité, un peu romanesque peut-être, généreuse jusqu'à la prodigalité, l'héroïne de

ce récit trop véridique, hélas! avait déjà compté bien des déceptions, bien des ingratitudes. Ces déceptions, en paralysant son énergie, la jetèrent dans le désordre le plus complet qui, un jour, amena une chute effrayante. C'est ce dénouement qui me donne l'idée d'écrire cette étude...



Fig. 10. — La Comtesse en toilette de concert.

Mais, avant d'arriver à l'esquisse de ces tristes tableaux, il me faut raconter la vie de l'être étrange

que j'ai nommé jusqu'ici la Comtesse. Il me faut expliquer les incidents qui, d'un enfant timide, doux, studieux et aimant, d'un jeune homme enfin, ont fait cette monstruosité attrayante que tout le personnel du boulevard connaissait et qui n'est que le repentant auteur de ce livre.

Arthur W.

PREMIÈRE PARTIE

Pauline de Floranges

CHAPITRE PREMIER

Mon père et ma mère. — La maison de la rue Saint-Honoré. — Les couturières, — Le café-chantant des Champs-Élysées. — Nos goûts ne sont que des réminiscences. — Le baiser d'Alfred. — Mes tendances pour le luxe. — Soirées au Café chantant. — Mon antipathie pour les pantalons. — Les contes de fée. — La rue de Rumford.

Mes parents étaient d'honnêtes gens, dans toute la sincérité de ce mot. Mon père, ancien cocher, devint intendant, grâce à sa réputation de probité intègre et à ses capacités... Mon père n'avait ni les façons ni le langage d'un laquais ; il avait été élevé chez son premier maître qui l'aimait beaucoup et lui fit donner de l'éducation. Mon père était de haute taille, de figure avantageuse et fort aimable ; son caractère était un peu prétentieux, le *moi* y tenait lieu de beaucoup de choses. Il était de la race de ces anciens domestiques, perdue aujourd'hui, et qui fai-

saient en quelque sorte partie de la famille qu'ils servaient. Mon père chérissait ses maîtres ; pour lui l'état de valet n'était pas une profession avilissante. Il se serait exposé aux plus grands périls afin de leur éviter un chagrin. Bercé par les habitudes et le langage de la noblesse, il épousait leurs haines et chérissait leurs sympathies... Il résulta de cette vie de château et des tendances naturelles de mon pauvre père, qu'avec beaucoup de conduite, il fut toujours dépensier, généreux jusqu'à la prodigalité. Intendant et sachant parfaitement compter et administrer la fortune des autres, il ne sut jamais établir ses gains et ses pertes une fois qu'il se fut mis dans les affaires. Il agissait toujours en grand seigneur et comme s'il eût eu en sa possession les millions des nobles qu'il avait servis. Homme élégant, accessible à la louange, à la flatterie même, aimant le beau, s'habillant comme un petit maître, tel était celui qui n'eut jamais qu'un tort : trop de faiblesse de caractère jointe à trop de vanité. Ces deux défauts me sont échus presque en entier. Mon père avait été un des jolis hommes de son temps ; cette beauté de corps et de figure était encore très sensible quand j'eus l'âge d'observation. Il disait avoir fait nombre de conquêtes, et je le crois aisément.

Pour ma mère, c'était un ange ; elle en avait la beauté calme, la pureté, les suaves caresses, les inépuisables dévouements. Son visage était le reflet de

sa belle âme ; ses yeux étaient tout un foyer d'ardent amour maternel, car, trop chaste et trop paisible, elle ne connut jamais les orages que causent les amours de la terre. Ses enfants étaient toutes ses joies, toutes ses passions.

Mon Dieu ! il me semble encore entendre sa douce voix, qui résonnait à mes oreilles comme un chant de séraphin. Je me la rappelle encore, me prenant sur ses genoux, me joignant les mains et m'apprenant mes prières ; plus tard, elle m'apprit à chanter de belles mélodies.

Quand je fus plus grand, elle se trouvait heureuse d'avoir un enfant de goûts aussi paisibles. Son bonheur était complet quand je lui disais : « Mère nous allons passer la soirée à causer et à chanter, le veux-tu ? — Cher Arthur, tu sais bien que c'est ma plus grande joie ; mais toi, cher enfant, il ne faut pas rester ainsi enfermé, il faut t'amuser, tu es trop raisonnable. Ah ! Dieu est bon de m'avoir donné un tel fils ! » Et elle m'embrassait, la chère femme, comme lorsque j'étais petit... Pauvre mère !

Souvent, pendant qu'elle cousait, je lui faisais lecture de vieux romans qui étaient depuis longtemps enfermés dans une malle, au fond d'un cabinet. C'étaient les livres les plus dangereux que l'on puisse trouver ; mais ma mère était trop ignorante, malgré son esprit naturel, pour comprendre le danger de telles lectures. Pour elle, tout livre sentimental était

un beau livre et devait être bon ; elle croyait développer en moi les meilleurs sentiments, en y éveillant une sensibilité qui, plus tard, devait être une des causes de ma perdition...

Souvent les larmes qui voilaient mes yeux me forçaient d'arrêter ma lecture ; ma bonne mère pleurait aussi et nous séchions nos larmes dans de mutuels baisers. « Cher petit, disait-elle, tu as un bon cœur. »

Ces émotions sans cesse renaissantes me donnaient un goût vif pour la solitude. Cela se conçoit ; les enfants de mon âge étaient si différents de moi ; ils jouaient aux billes, aux barres ; ils étaient bruyants dans leur joie ; enfin ils avaient en eux ces élans qui annoncent la virilité précoce, ce qui fait les hommes en un mot. Moi, je les regardais étonné et froid, je ne trouvais aucun charme à poursuivre une toupie ou à bloquer des billes dans un trou.

Les choses allèrent ainsi jusqu'à mon entrée en pension. Mais, quand l'adolescence eut remplacé le jeune âge, lorsque je fus même un être immoral et dégradé, j'eus toujours le même bonheur à passer de longues soirées auprès de cette bonne mère, qui acceptait tous mes mensonges avec la croyance d'un cœur qui ne sait rien cacher...

Ma mère aimait le chant; elle chantait chaque jour avec moi. Ces heures ravissantes développèrent en moi un goût puissant pour les chanteuses et les

concerts ; je dis les chanteuses, car ma nature vaniteuse était séduite par le brillant de leur parure.

La première période de ma vie fut donc un long poème musical. Je chante près de ma bonne mère, je chante au piano avec la jolie femme de M. P. Les riants souvenirs de ce passé ont souvent, pendant les tristes heures de ma captivité, bercé mon esprit de songes doux et consolants, lueurs fugitives qui illuminent çà et là le ciel sombre de mes dix ans de nuit.

Lorsque mon père connut maman, elle était lingère de la marquise de Y... ; le mariage la débarrassa de cette pénible situation... Les jeunes mariés vinrent se fixer dans un petit appartement de la rue Saint-Honoré. Maman s'établit couturière et mon père entra une seconde fois au service de M[me] la duchesse de Z... C'est dans cette maison que je vins au monde, le 13 avril 1839...

Ma mère avait vite obtenu une nombreuse clientèle ; elle était adroite, jolie, élégante et aimable ; il n'en fallait pas tant pour être la couturière des femmes à la mode. Quelques actrices du Vaudeville parlèrent d'elle, et un grand nombre de femmes de théâtre vinrent se faire habiller par elle. Toutes se montraient très aimables pour moi ; les femmes galantes aiment d'autant plus les enfants que presque toujours elles en sont privées. Toutes ces dames me faisaient de ces cadeaux qui rendent si vite les enfants

confiants et familiers. C'étaient de jolies boîtes de bonbons, dont les peintures me flattaient autant que les sucreries, des livres richement reliés et remplis de belles images ; puis toutes me prenaient sur leurs genoux, et c'étaient des baisers, des éloges à n'en plus finir sur ma gentillesse et mes réparties, drôles et piquantes comme toutes celles dites par les enfants précoces.

Dans ces instants-là, je ne me sentais pas d'aise ; la vue de ces femmes parées comme des châsses, parfumées comme des sachets, me rendait joyeux au possible ; je palpais leurs dentelles, je jouais avec leurs bijoux ; elles me paraissaient toutes belles ; leur air hardi et décidé me troublait bien un peu, car j'étais naturellement timide, mais leurs caresses dissipaient vite cette crainte passagère. Voilà ce dont je me souviens de mes premières impressions touchant le luxe dans les habillements...

La rue Saint-Honoré est peu loin des Champs-Élysées ; ma bonne mère aimait beaucoup cette belle promenade. Nous nous y rendions quelquefois le jour, mais il ne se passait pas de soirée d'été sans que maman, accompagnée soit de mon père, soit d'une de ses ouvrières, qui était à demeure à la maison, ne s'y rendît avec moi...

Ma mère s'amusait beaucoup à ces soirées chantantes ; pour moi je n'avais pas assez d'oreilles pour entendre, pas assez de mes deux yeux pour regarder...

Ces soirées avaient un attrait puissant sur moi ; j'y pensais tout le jour et, chaque soir, je disais à maman : « Maman, irons-nous au café chantant ce soir ? » Je devais un jour monter, moi aussi, sur ces planches qui avaient à mes yeux tant de charme. Lamartine l'a dit : « Tous nos goûts ne sont que des réminiscences... »



Fig. 11. — Pauline de Floranges chantant *Polkette.*

Mon frère avait pour ami un grand jeune homme nommé Alfred B... Il était d'une figure aimable et d'un caractère en harmonie avec elle ; il était prévenant pour ma mère et rempli de petits soins pour

moi. Il me prenait dans ses grandes jambes, me faisait sauter sur ses genoux, m'apportait des livres d'images et me confectionnait de petites cocottes en papier qui m'amusaient beaucoup et que je collectionnais dans une boîte en les plaçant par grandeur. Un jour il vint; j'étais seul avec la bonne; il s'assit et me prit dans ses bras, me caressa comme toujours, puis, me prenant la tête, il me donna un baiser sur mes lèvres avec tant d'ardeur que je le regardais avant de le lui rendre. Sa figure, si tranquille et si calme d'ordinaire, était toute changée; ses yeux brillaient et ses lèvres avaient une animation singulière. Maman rentra et il redevint calme. Ce baiser me troubla et, quand j'y songe, même à cette heure, il me fait former d'étranges conjectures.

J'ai dit que ma mère travaillait pour le théâtre du Vaudeville. Il y avait par cette raison presque toujours chez nous des toilettes à refaire ou à changer. Un jour Mme D... envoya une robe de satin bleu de ciel lamée d'argent, pour guider ma mère sur la façon d'une autre robe du même genre. Quand maman eut pris les renseignements, cette belle robe bleue fut mise dans un salon où l'on exposait les toilettes terminées; je jouai encore quelques instants, puis, quand je vis maman bien occupée, je me glissai dans le salon. La robe de satin me trottait par la tête depuis sa venue; je la vois, je la touche, je la retire de dessus le mannequin et je la mets, tant

bien que mal sur mon petit personnage. La robe était si longue que je ne trouvais plus mes pieds, mais le devant seul me gênait ; j'avais vu des princesses au théâtre et je n'avais eu garde d'oublier les queues de leur robe. J'attachai donc le devant avec des épingles et me voilà traînant cette robe qui entrave mes pieds d'enfant. Je prends l'éventail de maman qui se trouvait sur le guéridon et je le fais jouer tant bien que mal, puis, ainsi fagoté, je me mire avec complaisance dans la grande glace qui me rendait ma plaisante image en entier.

J'en étais là de mon manège de coquetterie bien opposée à un garçon, quand des éclats de rires et des chuchotements me font tourner la tête. Maman et deux ouvrières riaient franchement de cette singulière fantaisie d'enfant. « Eh ! cher petit, dit ma mère, que fais-tu ainsi affublé ?... — Maman, répondis-je, mais sans bouger de place, la confusion m'avait cloué au sol, maman *je fais les chanteuses !...* » Ma bonne et excellente mère trouva la réponse charmante et fut ravie de l'intention ; je crois l'avoir déjà dit, son plus vif désir eût été d'avoir une fille ; elle reprit en souriant et en venant à moi : « C'est très gentil, mais il faut quitter la robe de Mme D..., tu pourrais la flétrir. » Il n'en fut dit que cela. Elle raconta la scène tout au long à papa, qui en rit beaucoup et ajouta avec orgueil : « Il est étonnant cet enfant-là ! Il fait tout ce qu'il voit faire. »

Si j'aimais déjà avec passion la robe et les ajustements féminins, en revanche je pleurais à la vue d'un petit pantalon. Il n'y avait que les broderies et les dentelles qui l'ornaient qui me le faisaient endosser, et maman de dire en riant : « Quel drôle de petit garçon, je devrais l'habiller en demoiselle »...

Mes lectures favorites à cet âge, et que tout le monde regarde comme très innocentes, étaient les Contes de fées de Perrault, et c'est à ces fictions charmantes, mais dangereuses, que je dus mes premiers mouvements de vanité. Les descriptions merveilleuses de ces palais ruisselants d'or, de pierreries, ces robes de soie, de brillants et d'argent, tout cela miroitait à mes yeux, me faisait rêver et jetait en mon jeune cerveau l'envie des richesses et le le goût de l'extraordinaire...

La rue de Rumford fut le quartier que ma mère choisit en quittant la rue Saint-Honoré ; le médecin lui avait conseillé de ne plus exercer son métier de couturière... La rue de Rumford était, en 1850, dans toute sa splendeur ; elle avait de magnifiques trottoirs où prenaient pied de riches maisons à balcons découpés et dorés, voire même de beaux hôtels. La plus grande partie de ces élégantes maisons était louée à des femmes du demi-monde, mais femmes de ton et qui, pour la plupart, avaient équipages.

Maman avait ouvert dans la rue de Rumford un magasin de parfumerie et de tabletterie ; beaucoup

de ses pratiques lui avaient promis de se fournir chez elle, les principales lui avaient tenu parole. Alors, toujours comme les moutons du bon Panurge, les filles entretenues, nos voisines, voyant journellement des calèches et des coupés à la porte de notre magasin, s'étaient empressées de grossir la clientèle. Ma mère là encore captiva, à peine connue; c'était un de ses privilèges...

Arrivé à ces pages, si celui qui les lit en a parcouru le contenu avec un peu d'attention, il conviendra, à part lui, qu'avec les tendances innées de ma nature, le hasard avait beaucoup fait pour développer en moi cet amour du beau et du coquet qui, poussé jusqu'à l'enthousiasme, devait plus tard dégénérer en frénésie et causer en moi ces désordres et ces égarements dont ma vie est un exposé continuel. Il n'est pas au monde, j'en suis persuadé, un seul homme qui ait été dès son enfance environné comme moi d'autant de beautés féminines, pas un qui ait vu autant de jolis visages penchés sur son berceau, lui sourire et lui promettre caresses, joies et bonheur. Mon enfance s'écoula tout entière dans une atmosphère de grâce, de délicatesse et de figures telles, que les années, les malheurs, les déceptions accablantes de la vie et les heures lugubres de la captivité n'ont pu parvenir à en ternir le radieux mirage.

CHAPITRE II

Le cabinet de lecture et les romans. — Le théâtre de Montmartre. — Le Monsieur de la rue de Rougemont. — Le pot de fard.

Tout proche de la maison de ma mère se trouvait un beau cabinet de lecture. Mon père, qui aimait passionnément à lire, y faisait de fréquents pèlerinages; je ne tardai pas à l'imiter; mais les livres étant déjà pour moi des amis auxquels je m'attachais, comme l'on fait envers des affections trompeuses, je ne louais pas, j'achetais des romans à la maîtresse de ce magasin fort bien pourvu. Cette dame... m'aimait beaucoup; moi, j'avais plaisir à aller chez elle parce qu'elle était très aimable pour moi et qu'elle me laissait fouiller partout et feuilleter les milliers de volumes qui garnissaient les rayons de son magasin...

Je passais parfois des demi-nuits à lire ces romans et la licence de leurs pages me faussait l'esprit, tout en souillant mon imagination et mon cœur.

. . . .

Une concierge voisine, dont le fils jouait les jeunes premiers au théâtre Montmartre, donnait souvent des billets à ma mère... C'étaient de grandes parties

de plaisir pour moi; quelquefois j'allais dans les coulisses plutôt que d'utiliser ma place dans la salle, bien que ce fût toujours une première. Alors je voyais de près les acteurs, ces heureux aux yeux du public, souvent si misérables; je voyais les actrices toujours élégantes.

Une de celles que j'ai vu jouer le plus souvent et qui me fit le plus gentil accueil fut une nommée A... qui jouait les grandes coquettes. Son amabilité se traduisit la première fois qu'elle me vit par ces mots : « Le gentil petit garçon, on dirait une *fille!* » Puis elle me prit la main : « Quel âge avez-vous, cher petit? — J'ai onze ans, madame », lui répondis-je en baissant les yeux, car je me voyais entouré de tous les acteurs, et leurs regards et leurs sourires, que je croyais railleurs, m'intimidaient bien plus que ceux des actrices. « Onze ans! fit A... Dis donc, B..., ajouta-t-elle, en se tournant vers une grosse femme à la figure bienveillante et qui tenait dans la troupe les rôles de duègne, sais-tu qu'il serait fort gentil sur les planches? — Oui, dit Mme B..., on pourrait au besoin l'habiller en petite fille et il serait de ressources. » Elle me caressa la figure et me demanda : « Seriez-vous content de jouer la comédie, mon enfant? » J'allais répondre quand la voix du régisseur s'écria : « Au rideau, au rideau! »

J'allai encore souvent au théâtre de Montmartre, mais je n'y allai presque plus seul; un jeune homme,

de six ans plus âgé que moi, m'accompagnait souvent. Ma mère me confiait à lui et j'étais heureux de sa compagnie, car Frédéric était plein de douceur pour moi.

A un an de là, — je me préparais à cette époque à faire ma première communion, — c'était dans les premiers jours de janvier, j'étais allé me promener sur le boulevard pour acheter des étrennes pour mon père et ma chère maman. C'était une habitude, à moi et mon frère, de faire des cadeaux à nos parents le premier de chaque année et les jours de leur fête qui se trouvaient être à la même date.

Deux ou trois mois avant ces solennités, pour moi sans pareilles, je mettais de côté une partie de l'argent que mes parents me donnaient et, la veille du jour bienheureux, ayant toujours près de vingt-cinq à trente francs, je m'en allais faire mes emplettes qui, déjà, à cette époque, étaient marquées au bon coin de l'élégance et de la distinction. Le 31 décembre de l'année 1851, j'avais acheté pour ma mère une châtelaine de cachemire orange, brodée de soie plate blanche et rehaussée d'argent fin ; rien n'était plus riche que cette écharpe de cou, qui était enfermée dans un carton moiré blanc à filets de papier doré.

Je revenais donc leste et joyeux, comme l'on est quand on vient de faire un acte qui doit rendre heureux ceux que l'on aime ; il faisait noire nuit, bien qu'il ne fût guère que sept heures du soir. Dans la

rue de Rougemont, un monsieur très bien mis, les mains dans les poches de son pardessus, marchait très près de moi. Si je m'arrêtais à un magasin, il s'arrêtait aussi ; si je quittais un trottoir pour un



Fig. 12. — La Comtesse chantant la scène comique : *La Reine des Halles.*

autre, il le quittait de même. Bien que ce monsieur eût très bon air, je ne sais pourquoi il me causa un effroi tel que je sentais mes jambes faiblir et que j'avais comme un tremblement par tout le corps. Puis, il me dit d'une voix rude et brusque : « Voilà un petit jeune homme auquel je donnerais avec plaisir de jolies étrennes, s'il voulait venir un instant avec moi », et comme, loin de lui répondre, je pressais davantage le pas, il ajouta : « On dirait, petit, que je te fais peur, je ne suis pourtant pas bien effrayant. — Vous ne me faites pas peur, monsieur, mais je ne vous connais pas, et je ne sais pourquoi vous me suivez pas à pas. — C'est que je veux que nous fassions connaissance et de la bonne façon », dit-il en baissant la voix et en me pressant le bras ; puis il me regardait et je sentais la peur grandir en moi. Nous étions en ce moment au commencement de la rue de Provence ; le monsieur commençait à devenir inquiétant, surtout pour un jeune garçon de mon âge ; il se pressait contre moi de façon à arrêter ma marche et je ne sais ce qu'il allait advenir quand, au détour de la rue Lepelletier, je jetai un cri de joie en apercevant mon grand mentor Frédéric qui se dirigeait de mon côté. Me jeter vers lui, lui dire d'une voix entrecoupée : « Débarrasse-moi de cet homme qui me poursuit », lui prendre le bras et m'attacher après, comme le naufragé à la planche de salut, tout cela fut l'affaire d'une seconde, et pour-

tant ce fut assez pour faire disparaître le beau monsieur.

Frédéric me questionna; je lui appris tout. Quand j'eus fini, il me dit : « Écoute-moi bien, mon petit Arthur, quand tu rencontreras des hommes qui te diront des choses dans le genre de celles que te disait celui-là, il faut de suite te plaindre à un sergent de ville; si tu n'en vois pas, adresse-toi au premier passant venu. Ces hommes-là, vois-tu, ce sont de sales gars ! Me le promets-tu ? — Oui, Frédéric ! »

C'était un honnête jeune homme que ce grand Frédéric. Que ne l'ai-je toujours eu près de moi, que n'ai-je suivi ses bons conseils ?...

Parmi les femmes que j'ai connues étant enfant, toutes ne s'illusionnaient pas sur mes qualités. Il en fut une surtout qui me devina et qui, à cette découverte, apporta toutes les délicatesses possibles pour me sauvegarder des fâcheux penchants qu'elle présageait en moi. En me disant que j'étais efféminé, elle disait bien vrai. Un jour, en voyant dans la montre d'un parfumeur du passage du Ham un charmant petit pot de fard de théâtre, en porcelaine, rehaussé de raies et de filets d'or, j'entrai et demandai : « Combien ? — Six francs », dit la demoiselle de boutique. C'était juste ce que je possédais, sauf quelques sous en plus ; mais je n'osais demander un de ces pots que ma mère vendait également et, les idées de théâtre me trottant par la tête, j'achetai

celui-là ; puis je m'en fardais le soir quand tout le monde dormait. Je me relevais pour accomplir cette belle besogne et, plaçant les deux bougies de ma cheminée de chaque côté de la glace de ma toilette, je me regardais avec un extrême plaisir.

CHAPITRE III

La pension B. — Les grands élèves. — La masturbation. — Mon secret. — Ma première tentative amoureuse. — Je ne fus jamais heureux.

Ce fut avec un vif serrement de cœur que jc quittai ma bonne mère pour cntrer en pension, bien que cette pension fût à quelques minutes de notrc maison et que je dûsse revenir chaque soir ; il me scmblait que je quittais ma chère mère pour toujours ; j'étais si habitué à la voir, à l'entendre, qu'unc séparation d'un long jour me semblait un siècle.

[Il a sous les yeux les plus pernicieux exemples ; les grands élèves se livrent à des actes obscènes : exhibitions, attouchements, onanisme.

Mais ce fut un jeune garçon, voisin de sa maison rue Rumford, qui l'initia aux pratiques de la masturbation.]

Charles K... — tel se nommait mon camarade — me parlait alors de choses que je ne comprenais

guère, mais qui me charmaient sans que je puisse m'en expliquer la cause. Je crois que cette cause prenait sa raison dans les flatteries qui en émanaient. C'était une nature sensuelle que ce Charles ; voyant que les mots étaient sans puissance sur moi, il usa des actions...

Je restai seul avec la pensée de mon abaissement ; mais alors je ne songeais pas au mal accompli, je ne songeais qu'à le commettre encore et le plus tôt possible. Charles, en me faisant connaître le plaisir des sens, avait anéanti toutes mes bonnes tendances. Le pas immense que j'avais franchi m'avait frayé ma route sans retour ; j'étais perdu à jamais, perdu de conduite, perdu de nature ; en m'amusant avec un plus grand que moi, j'avais puisé à la source de toutes les prédilections qui font l'homme qui se prostitue, non par occasion, non par une misère, qu'une importante somme d'argent chasse quelquefois pour toujours ; non, je devais, en débutant avec un jeune homme de quatre ans plus âgé que moi, être à jamais dans ce rôle de femme qui fait des *Mignons* une partie bien distincte et bien tranchée des autres hommes à passions analogues...

Quelle épouvantable bizarrerie qu'un jeune homme ressentant une jouissance infinie, violente, dans les bras d'un autre homme ! Jouissance des sens, jouissance du cœur qui se dilate et semble, en obéissant à ce plaisir contre nature, éprouver une volupté légi-

time ; jouissance de la vue, de la vue surtout, dévorant son semblable avec une avidité de regards inexplicables, intraduisibles. Je vais, moi, essayer de traduire ces sensations voluptueuses qui ont tant de fois bouleversé tout mon être, et qui, chaque fois, ont laissé en moi le regret et le chagrin — chagrin qui éclatait si visiblement sur ma figure, quand la pensée qui s'y rattachait venait à traverser mon esprit. Ce changement dans mes traits, nul n'en a jamais su la cause ; c'était mon secret, — secret qui m'a rongé au dedans comme le cancer impitoyable ronge la chair du malheureux qu'il étreint. Ce secret qui intriguait si grandement mes amis, il me coûte à dire, c'est en hésitant que je le confie à ce papier dépositaire de mes plus chères pensées.

L'on m'a dit souvent que, moralement, je n'étais pas fait comme les autres hommes ; moi seul peux ajouter que, corporellement surtout, je diffère d'eux également, et que cette *différence* fut la douleur, le chancre rongeur de tous mes instants de joie, le poison qui corrompt ma vie depuis l'âge de raison virile. Cette douleur si puissante est la cause vraie du charme que je trouvais à voiler mon sexe sous les dehors de celui de la femme.

Le regret cuisant, le chagrin qui empoisonne ma vie, qui m'a causé tant de défaillances d'esprit et de corps et qui m'a inspiré des envies qu'aucun tourment ne saurait égaler, c'est de n'être pas conformé

sexuellement comme tous les hommes ; non que je diffère d'eux par la forme, mais par les proportions. Aucun jeune homme ne pourra comprendre ce qu'é-



Fig. 13. — Les Mignons de Paris. — L'amant de cœur.

prouve de pensées navrantes, de peines d'amour-propre, le jeune homme *moins pourvu* que ses pareils. Cette idée — je ne suis pas comme les autres — est le point de départ de toutes les fantaisies monstrueuses, de toutes les sensualités, de tous les moyens mis en œuvre pour satisfaire cette soif de curiosité douloureuse qui s'emparait de moi aux heures où le sang, en bouillonnant dans mes veines, y portait le désordre et les violences d'une imagination surexcitée; douloureuse souffrance en effet, et pour moi sans égale, toujours suivie d'un retour sur moi-même et d'une dépréciation qui faisait saigner mon amour-propre comme un coup de stylet fait saigner le cœur. Cette souffrance naissant de la comparaison, je l'ai ressentie dès l'âge de seize ans; jusque-là j'avais cru être conformé comme tous les jeunes garçons de cet âge, bien que j'aie, bien avant, été frappé des *différences* que j'avais eu occasion de remarquer dans les instants d'amusements d'écoliers. Mais ces changements, je les attribuais à l'âge de mes camarades, plus grands, plus forts que moi et plus vieux de quatre ou cinq ans; néanmoins j'en souffrais déjà; une voix secrète semblait me crier intérieurement : « jamais tu ne seras ainsi », et je me prenais à rêver, puis je soupirais; puis encore l'espérance en l'avenir chassait ces tristes pressentiments. J'avais alors près de douze ans.......

Je revis quelquefois encore Charles K... En me

tentant le premier, Charles avait de beaucoup aplani les difficultés que ma timidité aurait opposées aux désirs que ma vue fit naître dans l'esprit de M. le marquis de X...

Comment, en effet, si je n'avais pas été initié aux débauches de la masturbation, me faire comprendre des intentions et un caprice que cet homme élégant ne me dépeignait que d'une façon presque insaisissable pour une intelligence vraiment naïve. Mais, je le répète, les leçons de Charles, en s'alliant à ma préoccupation chagrine relativement aux *avantages secrets*, m'avaient disposé à tout accepter pour satisfaire une passion sans cesse activée par l'envie. Mon abjection fut sans remède du jour où je le vis pour la première fois en érection ; je n'avais plus qu'une pensée, qu'un désir : savoir si tous les jeunes gens étaient aussi grandement fournis. Cela m'avait paru tellement prodigieux que je n'y pouvais croire comme à une régularité de notre nature.

J'ai entendu bien des fois agiter cette question de la passion de l'homme pour son semblable ; j'ai assisté à ce sujet à des discussions assez profondes, dissertations engagées par des hommes d'esprit, de jugegement. Tout en s'effrayant de cette passion, tout en la déplorant comme une source d'appauvrissement d'énergie virile, quelques-uns arrivaient à cette conclusion qu'elle est beaucoup plus dans nos penchants natifs qu'elle n'est la suite ou la solution for-

cée d'une débauche précoce ou de la satiété des sens. En effet, quand nous sommes tout enfant quel désir premier nous agite? Celui de savoir comment nous serons, une fois devenu homme; de là la curiosité d'en contempler le détail, de là aussi cette facilité à accéder aux complaisances que demande un ami plus âgé. Ici j'ouvre une parenthèse : Beaucoup de petits garçons s'amusent entre eux; ces désirs sensuels sont plus puissants qu'on ne croit dans un âge aussi tendre; mais ils ne sont pour beaucoup que le réveil de la nature, que l'instinct de l'amour, que la naissance de la virilité. Si les débuts sont semblables, les résultats n'en sont pas toujours les mêmes heureusement. Tel enfant, tel jeune homme, qui s'est amusé avec un ami à l'âge de timidité qui arrête toute entreprise vis-à-vis de la femme, quelques années après oublie ces égarements, et il deviendra un homme ayant maîtresse, un véritable homme enfin. Là est la généralité; ici se présente l'exception. Pour le jeune adolescent, céder aux sollicitations d'un plus grand, d'un plus âgé que lui, là est l'abîme. Mon exemple me servira ici encore à développer ma pensée, pensée que des détails d'enfance racontés avec sincérité par plusieurs Complaisants m'a fait regarder comme le nœud gordien de la passion aimée et exploitée par eux. En m'amusant avec un plus grand que moi, j'avais puisé à la source de cette volupté la complaisance passive. L'enfant

qui deviendra un jour un *Mignon tarifé* a toujours au début de la vie, ou presque toujours, possédé les mêmes qualités : la douceur, la timidité. De ces deux qualités naît le véritable abaissement de ceux-ci devenus à l'âge de puberté. Rien de plus pernicieux pour un jeune homme que les suggestions rêveuses d'une nature timide ; son caractère devient moins entreprenant que celui des autres ; il se replie en lui-même, il s'isole. Alors le vice a son complet développement et nous voyons surgir au milieu de la société masculine de notre beau Paris ces sortes d'êtres mignons et prétentieux, hardis et timides, audacieux par tempérament, pusillanimes par caractère, cupides par prodigalité, vaniteux par amour du luxe, sortes d'hermaphrodites, quoique faits comme tout le monde, et qui ne ressemblent à personne, ni pour les habitudes, ni pour le langage. Ces personnalités étranges, le bas peuple, dans son grossier langage les a baptisées du nom de *Tantes ;* les hommes bien élevés les appellent des *Petits*, des *Filles ;* les filles de joie en rapport d'amitié avec eux et pour les séparer de leur sexe et de leur profession les nomment des *Tapettes ;* moi, je les ai décorés des titres plus expressifs de *Complaisants*, de *Mignons*.....

Eñ admettant comme excuse, envers ceux qui se perdent par la passion de la masturbation ou de la pédérastie, les circonstances atténuantes d'un carac-

tère malléable, déjà perdu en partie par les mauvaises inspirations d'une imagination avide d'in-



Fig. 14. — Les Mignons. — La belle Anglaise.

connu, il faut admettre plus encore les circonstances ressortant du milieu dans lequel l'on vit, la façon dont tel ou tel jeune homme aura été élevé. Il est évident que celui qui a été formé dès son plus jeune âge par l'éducation d'un père brusque ne fera pas un jour un homme semblable à ceux dont je me fais le biographe intéressé. Quant à l'adolescent qui subit à chaque heure, chaque jour, les idées délicates, passionnées, sentimentales d'une mère tendre, quelquefois romanesque un peu, toujours trop indulgente ou trop faible, il est notoire que de tels débuts inculquent foncièrement des goûts de tranquillité, de solitude, des occupations féminines qui naissent des idées et des leçons de cette mère. Il faut bien que l'éducation maternelle, toute sublime que je la déclare, comporte en elle ce point vicieux. Car, à titre d'étude, ainsi que je l'ai déjà dit, j'ai souvent questionné ceux qui trafiquaient de leurs avantages physiques, et, parmi toutes ces natures efféminées et bizarres, j'ai constaté que beaucoup avaient été élevés par des mères trop tendres ; par des veuves surtout, qui, en les enveloppant de leur affection brisée, de leur amour anéanti, avaient mêlé à leur sentiment de mère trop de ces délicatesses qui font l'amour aveugle. Ces sollicitudes de tous les instants, ces craintes vagues dont elles enveloppent leurs fils, cet effroi qu'elles ressentent pour lui à la pensée d'une liaison amoureuse, d'une maîtresse quand le temps en est

venu, leur suggèrent ces mignardises adorables qui enchaînent leurs fils au foyer de leur enfance et, tout en étant déjà des hommes, les laissent des enfants et arrêtent en eux les premiers élans de la nature, les expansions de l'amour, tels que la loi des sens l'exige...

Là est donc le point de départ de tant d'existences scandaleuses. Cet amour qui s'évapore en amour de soi-même a, ainsi que le dit Rousseau, d'autant plus de dangers pour les âmes timides qu'il est tout dans l'imagination et que celui qui s'y adonne en fait autant de scènes amoureuses, qu'il colore à son gré, comme il se donne, à sa fantaisie, la possession de telle ou telle femme qu'il ose à peine regarder. C'est donc l'amour qui tue l'amour, puisque cet amour solitaire annule tous désirs propres à l'amour réel. Oui, cette timidité éloigne l'idée de possession des femmes ; en chérissant leurs mères comme ils feraient de sœurs, en les révérant comme des êtres à part, les hommes ainsi formés acquièrent une retenue pusillanime vis-à-vis des femmes, qui prend sa source dans l'amour excessif qu'ils leur portent. Ceci est l'exposé de certaines remarques observées relativement à quelques natures d'élite. Tous les pédérastes n'ont pas, pour pallier leurs vices, des excuses aussi puissantes ; car alors la délicatesse de leurs sentiments excuserait grandement leurs fautes lascives. Ainsi divinisées, les femmes perdent

à leurs yeux leur abordabilité ; en les aimant trop, ils n'aiment plus ; les désirs se changent en extases, la contemplation remplace les idées passionnées ; en regardant celles qui doivent leur donner la connaissance du bonheur, comme des êtres égaux aux anges, ils en arrivent à ne plus désirer ce bonheur ; leurs cœurs se replient sur les sentiments qui y frémissent et ils en étouffent les battements, comme l'oiseleur de sa lourde main comprime les battements de l'aile de l'oiseau qu'il tient captif. Si de semblables circonstances agissent sur des jeunes gens conformés richement, capables d'affronter dans des relations d'amour les exigences de la femme la plus passionnée, combien doivent-elles influencer et paralyser la hardiesse de l'adolescent qui, pour vaincre sa timidité, aurait besoin de tous ses avantages et qui, loin de là, se trouve en être privé presque complètement ? Ce fut ce qui m'arriva. Je ne veux pas ici chercher des excuses à ma vie de corruption et de désordre, je ne veux point non plus faire une généralité d'une erreur de la nature, mais je tiens à établir que je ne suis ni plus mauvais, ni plus pervers que beaucoup qui se croient en droit de me jeter le mépris et l'insulte. Mes vices ont été prématurés, sans doute ; mais ils n'ont été ni plus puissants, ni plus nombreux que ceux de bien des hommes. Longtemps je me suis ignoré moi-même ; longtemps, en voyant mes camarades de classe se flétrir par de dan-

gereux plaisirs, je suis resté ignorant ou, pour mieux dire, indifférent. Je puis l'attester; placé dans d'autres situations, ma vie eût pu être meilleure, tout au moins moins coupable. Quand je vois tant d'hommes, plus heureusement doués que moi, se laisser entraîner par leurs passions, affirmer que, doué comme eux, je n'eusse pas fait de même, serait de la forfanterie. Je n'en ai pas un atome en écrivant ce livre; je dis ce que je sens être, ce que j'ai ressenti, ce qui est vrai, ce qui m'est dicté par de longues et minutieuses observations.

Le récit de ma seule passion sensuelle pour une femme, que j'ai connue en 1853, vient à l'appui de tout ce que j'ai dit concernant la timidité d'un homme. Lorsqu'un jeune homme, après une éducation telle que la mienne, se trouve lancé dans une tentative amoureuse, il ne faut qu'un incident souvent bien futile pour en arrêter tout d'un coup la réussite, surtout si celui auquel il se rattache se sait presque incapable de plaire par ce qui plaît aux femmes de plaisir. Celui qui possède en lui de quoi braver la raillerie d'une coquette surmonte les obstacles, mais l'autre s'incline devant eux. Lorsque, adolescent encore, mais déjà perdu, je voulus une fois rompre avec cette vie de luxure et de mensonges à laquelle je n'étais pas encore enchaîné par la paresse et une longue habitude, et que, pour y arriver, je reprenais, chaque fois que j'allais chez ma mère,

mes habits d'homme, en cherchant parmi les femmes qui venaient chez elle celle qui voudrait contribuer à ma réhabilitation, mes sens, mes yeux furent captivés par une nommée Mme C..., petite femme de quarante ans bien sonnés, mais vive, jolie, avec un très grand air de jeunesse, avec cela potelée et grassouillette. Me voilà y rêvant, restant des huit jours chez ma mère, afin de ne pas succomber à l'influence de mes amis en retournant chez moi ; me voilà, sûr de contrebalancer le passé par le présent, me mettant en frais de bouquets et de petits cadeaux, le tout très bien accueilli de la dame. Cette femme, coquette par nature, lascive, obscène, débauchée par désœuvrement, était la personnification du vice dans ce qu'il a de plus brutal et de plus repoussant. Chez ma mère, je ne l'avais jugée que sur la vue ; elle n'y venait que faire quelques achats, mais elle les renouvelait souvent. Je lui plaisais comme un autre lui eût convenu. Elle m'invita à aller la voir ; je m'y rendis. Elle m'embrassait, elle avait des regards sans pareils ; enfin, un jour, elle me conduisit vers son lit tout défait, défaite elle-même dans toutes les parties de sa toilette. Mon cœur battait et je sentais en moi des symptômes qui, loin de me pousser à l'amour, le paralysaient tout à fait. Mes parties appauvries étaient incapables de tout fonctionnement, et plus je pensais à ce que je voulais faire, plus cette incapacité se doublait..... La C... s'approcha de moi, me donna

deux ou trois baisers, puis faisant tomber la dentelle de sa chemise et me montrant deux seins fort



Fig. 15. — La Charles.

beaux et fort blancs : « Je ne te fais donc pas envie, dit-elle, que tu regardes tout cela avec un air si surpris et si peu aimable ? — Oh ! si, lui répondis-je comme dans un rêve, je vous trouve bien belle. — Eh bien ! alors pourquoi restes-tu là..... est-ce que tu *n'en as pas !...* » Cette plaisanterie, qui eût fait rire tout autre garçon et l'eût rendu entreprenant, me consterna et réveilla mon regret et mon chagrin ; je me laissai tomber sur un fauteuil et je fondis en larmes. Cette femme ne trouva pas un mot dans son cœur pour les arrêter ; elle m'avait deviné ; elle me méprisait. Je partis alors en cachant mon visage dans mes mains.

Voilà ma première tentative amoureuse. Rentré chez ma bonne mère, il me fallut trouver un mensonge pour justifier la trace de mes larmes. Je dis que j'avais appris la mort d'un camarade, et ma mère, si sensible et si affectueuse, me prodigua toutes les consolations de son noble cœur. Avec quel charme et quel soulagement je pleurai dans ses bras sur la mort imaginaire de cet ami inconnu. La cruelle plaisanterie de Mme C... fut mon coup de grâce ; cette défaite, qui m'en faisait présager tant d'autres, me rejeta plus avant que jamais dans les orgies bruyantes de mon rôle de femme, car le récit que je viens de retracer se rattache à l'époque où, étant encore appelé de mes connaissances Pauline de Floranges, de nouvelles liaisons m'avaient aussi sur-

nommé la Comtesse. J'approche du terme qui doit me montrer au lecteur sous le premier de ces deux rôles. J'ai anticipé pour citer l'histoire de mon amour pour la femme de quarante ans. En sortant de chez Mme C..., je me mis, une fois seul, à me livrer à tout mon désespoir. Combien je détestais alors cette femme qui avait deviné le secret de toutes mes angoisses, la cause de toutes mes larmes. Ce n'est pas par cynisme que j'étale ici toutes ces immoralités; je suis nu parce que je dois être sincère. Où serait le fond de ces aveux, s'ils étaient fardés? ils manqueraient de physionomie en manquant de vérité; si je retranchais ces particularités révoltantes pour l'homme sage et froid, comment expliquerais-je mes écarts et le rôle qu'ils m'ont poussé à jouer? Après ma cruelle déception, je me rejetai plus que jamais dans les rêves insensés de mon imagination romanesque; je devins sceptique à un âge où toutes les croyances sont encore en nous dans leur plus vive fraîcheur, me plaisant à nier ce que je ne pouvais goûter. Je fis de l'insensibilité, afin de me prémunir contre ma tendresse naturelle; mon pauvre cœur, qui débordait d'affection, ne parut être accessible qu'aux vanités. Je rejetai ma vraie nature pour m'en fabriquer une de convention, que j'appliquai à mon individu comme le masque de blanc et de rouge que j'appliquais chaque jour à mon visage; tout le monde

me crut alors une nature déshéritée, un être froid et sans cœur...

Je me transformais peu à peu en devenant une machine à plaisirs salariés; en ne fréquentant que des gens qui vivaient pour le plaisir et par le plaisir, je parvins à m'étourdir, je m'enivrais aux bacchanales de cette existence de folies et, quand je me voyais fêté, caressé, adulé, je me trouvais alors heureux. La vanité, en se trouvant satisfaite, tenait alors la place du regret; pour goûter toujours ce bonheur vertigineux, il eût fallu que je ne fusse jamais seul avec mes pensées, jamais livré à la solitude.

Voilà en quoi diffère le riche du pauvre, c'est que quand le premier est blessé dans ses affections ou trop blasé par les plaisirs, il peut s'étourdir et s'en procurer de nouveaux, il peut même en inventer au moyen de son or. Tant que j'ai vécu au sein de l'opulence que m'ont faite quelques-uns de ces débauchés, je me suis trouvé presque joyeux; l'homme ne sent la souffrance qu'au sein de la pauvreté. Voilà la seconde cause qui me poussa à rester ce que j'étais : tout travail me répugnait par sa solitaire tranquillité; toute occupation utile ou sérieuse m'était pénible. C'est ainsi que j'abandonnai tout à fait l'étude du dessin que j'avais commencée de façon à faire naître des espérances sérieuses; je n'éprouvais de plaisir que dans mes lectures, parce qu'elles flat-

taient mes passions pour les choses étranges ; inutile d'ajouter que ce calmant à mon esprit faisait le même effet que l'huile jetée sur un brasier ; je me gangrenais de plus en plus ; c'était une sorte de vertige qu'une telle vie.....

Quand je me trouvais seul, je m'exerçais à chanter à pleine voix ; car une seule chose, un seul désir vivait en moi relativement à un état, chanter dans un café-concert. Il me semblait qu'alors je serais heureux. J'ai depuis connu le prestige de la scène, et ce furent de nouvelles fautes qui m'y donnèrent quelques succès ; en somme, depuis la première immoralité commise, ma vie n'a été qu'une longue alternative de folies, de peines, de douleurs et de regrets.

Et pourtant, pendant ma prévention à Mazas, j'ai écouté en souriant des hommes qui se croyaient bien profonds, parce qu'ils étaient savants et érudits ; des avocats, des médecins se dirent à mi-voix entre eux : « Singulière existence, singulier garçon ; mais il était heureux, car avec de tels vices on n'a pas de remords » ; puis ils parlaient longtemps pour expliquer une chose qu'ils ne comprenaient pas.....

Un fait est avéré pour moi de toutes ces luttes passées ; je ne fus jamais heureux, même en fêtant les joies que je m'étais choisies. Toute prostitution étant un abaissement moral, une situation infamante,

il faut, pour y vivre heureux, ne pas être à même de faire les remarques que je viens d'écrire, et ces remarques, je les ai presque toujours faites dans ma pensée. Tout dévergondage des sens a besoin, pour rendre heureux, d'un complet oubli, d'une profonde ignorance de l'abjection où l'on vit, d'un mépris véritable de tout ce qui est noble, de tout ce qui est élevé. Ainsi formés, les hommes adonnés aux plaisirs que ces pages relatent sont sans remords, parce qu'ils sont sans réflexions moralcs, et leurs sens leur donnent des plaisirs, des jouissances qu'ils goûtent plcinement. Quant à moi, pouvais-je avoir cet oubli, ce repos? Je me trouvais maigre et chétif, d'une beauté plus qu'équivoque, et le regret venait toujours battre en brèche les quelques lueurs joyeuses que j'avais eues. Mon chagrin se traduisait en paroles acerbes et railleuses ; c'est alors que je niais l'amour, l'amitié, les plaisirs sensuels même. Ce sont ces irritations d'esprit qui me valurent de mes connaissances cette réputation d'être incapable de rien ressentir à l'amour ; comme si l'on pouvait appeler amour, des fantaisies vendues et payées par des inconnus. Ces fantaisies, que je niais appartenir à l'amour, ont en elles un sentiment qui se puise pourtant au fond des cœurs, qui émane des deux plus douces joies de l'homme : l'amitié, l'affcction sans bornes. Ces deux causcs, il faut bien se l'avouer, sur-

gissent souvent dans l'amitié intime de deux jeunes gens, rêvant déjà d'amour, sans oser personnifier leurs rêves par la réalité.....

Après avoir nié cette assimilation d'un sentiment noble à un penchant pervers, je devais, quelques



Fig. 16. — Une tribade.

années plus tard, en reconnaître toute la tyrannique puissance et l'irréfutable réalité. Je devais en souffrir de tant de façons et à un tel degré, que je m'étonne d'y avoir survécu. Oui, une affection sans bornes, une amitié dévouée peut tout oublier, tout sacrifier au bonheur de l'ami qui en fait le sujet. Alors il n'existe plus de dignité de soi-même, de craintes émanant du ridicule et de la raillerie du monde ; on brave tout, parce que le cœur, le corps ne nous appartiennent plus ; on donne tout, parce que tout n'est plus à nous, mais à l'ami que l'on s'est choisi. Alors, si cet ami est sensuel, s'il a en lui des passions viles, on s'avilit pour être à sa hauteur et, en s'abaissant, on croit franchement s'élever ; dans ce cas, il n'est plus de considérations ; tout est étranger pour celui qui aime, hormis celui qui dispose de son cœur en esclavage. Oui, dans une situation semblable, l'amitié peut se doubler des désirs les plus immondes et l'ami peut contribuer au bonheur de son ami par des complaisances dont il ne rougit pas.

Du jour où, indifférent jusque-là, j'ai éprouvé un sentiment analogue à celui cité plus haut, j'ai tout immolé à ce sentiment ; de ce jour-là j'ai compris la puissance et la valeur du mot aimer ; de cet instant j'en ai souffert, mais aussi j'ai vécu.

CHAPITRE IV

Un protecteur. — Je deviens grande dame. — Les leçons de Paula. — Première sortie avec M... — Les Tribades. — Les Complaisants. — La chambre de la rue d'Astorg. — Mon second baptême. — La Charles. — La Comtesse et Prosper. — Trois mois à Mazas.

Il me faut définitivement briser avec les purs souvenirs de mon enfance, sauter l'espace de quinze mois environ et arriver au nœud gordien de la trame de ma vie coupable. Mon père avait été le cocher, puis l'intendant du marquis de X... Après sa mort, son fils, que je ne désignerai ici que par la lettre M..., venait souvent à la maison. Mon père l'avait vu tout enfant et professait pour lui cet attachement aveuglé que les domestiques de l'ancien temps vouaient à leurs maîtres et à leurs enfants. Un désir du jeune marquis était pour mon pauvre père une chose à laquelle il ne songeait même pas à apporter de retard. Le marquis semblait avoir de très grands égards pour son ancien intendant et ses amabilités mettaient mon père dans le ravissement. Pour maman, elle était moins facile à charmer, elle n'avait en rien le caractère de la domesticité ; son cœur droit et franc

détestait toutes positions qui emportent en elles le joug d'un maître et les platitudes obséquieuses qui s'y rattachent. M... était un grand bel homme de vingt-six ans ; à cet âge, et malgré ses excès, il était encore dans toute la splendeur de sa mâle beauté ; il venait fort assidûment chez nous vers le temps où je venais de faire l'acte solennel de ma communion. Il avait toujours été aimable avec moi, mais comme on l'est avec un grand enfant ; il m'avait quelquefois fait présent de livres à gravures. Aussitôt que j'eus mis le pied dans la route de l'adolescence, ses visites furent plus fréquentes, plus longues, et ses attentions plus délicates ; il cherchait évidemment à éveiller mon affection. Souvent il demandait à mes parents à m'emmener faire un tour dans son tilbury. Alors on allait au bois de Boulogne, et il me parlait comme il l'eût fait à une jeune fille ; il vantait la douceur de ma figure, la beauté expressive de mes yeux, la petitesse de ma bouche... il me pressait alors contre lui en me disant : « Si tu voulais, cher Arthur, tu serais plus heureux qu'un enfant de roi et tu n'aurais rien à envier de toutes les belles choses que tu aimes tant » ; puis, par d'autres paroles caressantes, il provoquait mes confidences, et moi je lui disais tout, mes rêves insensés et le chagrin que j'avais de ne pas être une femme, étant si peu fait pour devenir un homme. Un jour, il n'eut pas de cesse que je ne lui expliquasse ces paroles qui reve-

naient si souvent dans mes confidences comme un regret douloureux : *étant si peu fait pour devenir un homme*... Quand il m'eut entendu, il me dit : « Mais c'est adorable, au contraire ; tu es si peu homme, que d'un rien on pourrait te transformer en une charmante femme. Ah ! ce sera délicieux ! » exclama-t-il... Alors, il me détailla ses intentions à mon égard ; il me dit tout, et les soins sans nombre dont il environnerait toutes mes heures et la somme qu'il me donnerait chaque mois pour mes futilités, tout, jusqu'au genre de plaisir que je devais lui donner... Et je ne fus pas effrayé ; ma nature passionnée, coupable et déjà souillée ne me fit pas rejeter ces propositions qui pouvaient devenir une mort morale, si les complaisances qu'elles devaient entraîner n'amenaient pas ma mort prématurée.

Quand M... se fut dévoilé à moi tout entier, il fut résolu qu'il allait dès ce jour-là me demander à mes parents pour soi-disant compléter mon éducation. C'était bien le mot.

J'avais la tête tournée de toutes les splendeurs qu'il avait énumérées ; mon naturel vaniteux, ma nature passionnée, aspiraient déjà aussi à la connaissance de ces plaisirs énervants qu'il m'avait fait entrevoir ; puis, ce qu'il m'avait montré me semblait si singulier que, mon regret se fondant dans mon désir, j'avais hâte de m'approprier cet homme qui disait m'aimer comme un ami et comme un amant.

Mes inclinations féminines tressaillaient d'émotions confuses, en songeant que j'allais me voir dans les bras de cet homme si beau, que tant de femmes enviaient. Certes, il y avait de quoi tourner la tête à un être aussi désorganisé que moi.

Au retour de cette promenade, la demande fut faite à mes bons parents. Ma mère pleura et, en la voyant ainsi, je me jetai dans ses bras tout en pleurs. Mon malheureux père, dont le fond de nature était une vanité qui a déteint sur moi, mon père, dis-je, donna toutes les belles raisons qu'elle lui inspira ; il était ravi de l'*honneur* que lui faisait le cher fils de son maître ; il démontra à ma mère l'avantage immense qui en relevait. M... joignit ses attestations à celles de mon père ; il dit de magnifiques mensonges, il peignit en traits saillants mes rares dispositions pour le dessin, il me montra dans l'avenir riche et décoré par un talent qui, en faisant ma fortune, assurerait mon bonheur. Ma mère souriait ; l'espérance envahissait son pauvre cœur et en chassait les appréhensions maternelles. Je partis cn criant à maman : « A demain ! chère mère »...

Quand nous fûmes seuls dans la voiture, M... me dit : « Je pense que tes beaux yeux ne vont plus verser de larmes ; demain, en allant voir ta chère mère, tu lui porteras un cadeau à ton choix, aussi beau que tu le voudras. Ce soir, je te donnerai cinq cents francs et, chaque premier du mois, tu recevras

de moi cette somme ; seulement, demain, je te la donne en surplus pour t'acheter ton attirail de peinture, car il faudra apprendre un peu pour contenter ta jolie maman ! — Oh ! oui, j'apprendrai, dis-je, et je vous remercie de tout cœur. — Ne me remercie pas tant, reprit M... en m'embrassant, et dis-moi un peu plus que tu vas m'aimer comme je t'aime. » Je rougis sous son regard et, en baissant les yeux, je lui dis que je l'aimais déjà.

La voiture s'arrêta rue de Trévise ; le marquis m'aida à descendre, puis il me fit entrer dans une belle maison, qui était habitée par des femmes entretenues. Nous montâmes un bel escalier recouvert d'un élégant tapis et, arrivés au premier, M... ne sonna pas ; il frappa deux coups avec la pomme de sa canne. Une fort gentille femme de chambre vint ouvrir. « Paula est-elle visible? » dit-il en tapotant les joues de la soubrette, qui avait l'air très satisfait de ce badinage. « Madame l'est toujours pour M. le marquis. — Alors je vais t'éviter la peine de m'annoncer, de nous annoncer », fit-il en me désignant. Nous entrâmes dans un salon désert, malgré les épais tapis qui recouvraient le parquet ; on entendit le bruit amorti des pas ; une voix fraîche et bien timbrée cria alors d'une pièce voisine : « Qui donc est là ? — C'est moi, chère belle », fit M... en soulevant la lourde portière d'un cabinet de toilette ; il

me poussa gentiment devant lui, et je me trouvai en présence d'une femme charmante.

« Comment, c'est toi! grand mauvais sujet », s'écria joyeusement la lorette en jetant loin d'elle un manteau de velours qu'elle était en train d'essayer, « mais il y a près d'un an qu'on ne t'a vu ! Et quel est ce joli garçon-là? » fit-elle en s'avançant vers moi. Puis, me tendant sa belle figure : « Ici, mon petit, on est exact au droit de péage, embrassez-moi, embrassons-nous. » Je lui donnai un franc baiser. Cette femme, qui fut bien vite mon amie et ma confidente, fut ma première affection amicale. C'est par elle que j'ai connu ce charme de l'amitié exquise et si intime que les filles galantes prodiguent seulement aux garçons qui ont des vues telles que celles des Complaisants de Paris. Dès ce jour-là, Paula m'avait gagné à elle par sa franche gaieté et son sans-façon.

« Ce jeune garçon, dit M... en s'asseyant entre moi et la jolie blonde, est un petit ami qui m'a gagné le cœur et dont je veux faire ma maîtresse, en le transformant, grâce à toi, en une coquette lorette. » A mon grand étonnement, la jolie femme ne témoigna aucune surprise ; elle me regarda en souriant et dit : « Ce sera très facile » ; puis, s'adressant au marquis avec un regard intraduisible : « Ça revient donc? » fit-elle.

Par les soins de Paula (*fig. 17*), dès le soir même

j'eus un logement dans une maison de la rue de Trévise, proche de celle où elle demeurait. Quand tout



Fig. 17. — Paula.

fut prêt, vêtu d'une toilette fournie par une marchande qui montait et démontait ces dames, j'allai en prendre possession. Comme mon manque d'habitude du costume devait me retenir un peu de temps dans la solitude de mon logis, Paula dit à la concierge que je relevais de maladie et que je sortirais très peu pendant un mois. On me donna une bonne.....

Paula m'avait donné ma première leçon ; j'étais un peu gauche, un peu embarrassé, mais pas du tout ridicule, comme ma nouvelle amie et M... l'observèrent. On arrosa le nouveau temple que le marquis élevait à sa sensualité avec de nombreuses coupes de champagne. Il était onze heures quand Paula nous quitta ; elle ne dansait pas ce soir-là.

. . . .

« Tu me pardonneras, dit le marquis ; tu ne veux plus me quitter, tu m'aimes un peu ? » Chose incompréhensible, malgré le mal que cet homme m'avait causé, malgré la perte de tout mon être qu'il allait achever chaque jour, mon naturel tronqué, mon organisation à part me firent tout oublier. Moi qui, dans mes lectures, m'étais pris si souvent à envier le sort d'une femme, j'oubliais, en écoutant ce séducteur, que je n'étais que le jouet d'un passionné dont l'amitié ne durerait qu'autant que je saurais lui plaire. En le voyant si beau, si caressant, si semblable à un ami plein d'affection, je crus véritablement à ses paroles, je crus qu'il m'aimait ; cela

n'était-il pas plus facile à croire cent fois que tout ce qui m'était arrivé depuis quelques heures? Je lui répondis donc que je l'aimerais; il parut heureux. Alors il tira de son portefeuille un billet de banque de mille francs, puis le déposant sur mon lit : « Voilà mon cadeau de noce »; puis il se leva, se ganta, m'embrassa encore et ajouta : « Je vais t'envoyer Paula; suis bien ses instructions; c'est une habile fille. »

[Paula l'aida à sa toilette et lui donna sa première leçon de maquillage, puis de maintien.]

« Mais, me dit mon joli maître en riant aux éclats, j'oublie le plus pressé; tu ne sais pas encore comment tu te nommes.

— Ma foi non; il n'a pas songé à me le dire.

— Eh bien, ma chère! tu es Mme Pauline de Floranges, un nom ronflant et distingué. Il faut avouer que ce mauvais sujet de marquis a eu là une fameuse idée en te faisant adopter ce costume. Tu aurais voulu être femme; eh bien, tu l'es maintenant... »

Le lendemain, M... déjeûna chez moi. Il resta ensuite, me jouant sur le piano quelques romances, qu'il chanta avec goût et justesse. Sur les deux heures, sa voiture arriva; je savais qu'il devait m'emmener au bois. Cette première sortie fut fêtée par le don d'un cachemire de l'Inde, long, à fond orange; j'en avais tant vu mettre par mes jolies voi-

sines de la rue Rumford ! Une fois dans l'américaine, je me renversai sur les coussins le plus avantageusement que je pus ; le marquis était ravi de mon aisance ; il ne cessait de répéter : « Dans quelque temps, tu les enfonceras toutes ; tu les égales déjà ; tu étais fait pour être grande dame »...

Une fois au bois, le marquis me fit descendre au restaurant de Madrid en me disant, en souriant, de bien continuer mon rôle et de ne pas être ému à la vue des lionnes que j'allais affronter. Il fallait de l'aplomb et, malgré ma confiance, confiance que je puisais dans ma toilette luxueuse, je me sentis pâlir sous mon blanc et mon cœur battait à se rompre. Il y avait là beaucoup de lorettes d'une élégance étourdissante ; presque toutes étaient avec leurs amants, leurs amants payants. Ces messieurs, la plupart fils de famille titrés, étaient amis du marquis ; ils vinrent lui presser la main, lui offrir des cigares et surtout lorgner la femme qu'il leur présenta. Tous furent d'une amabilité parfaite avec moi ; quant aux femmes, elles examinèrent pièce à pièce ma toilette. Le marquis me ramena, enchanté de mes succès..........

Il était un acte de ma vie qui me rendait si heureux, qu'à lui seul il anéantissait tous mes regrets, tous mes chagrins, du moins momentanément. Mais j'assure qu'en ce temps, de même que dans mes dernières années, il m'a toujours été un grand motif

de consolation. Cet acte fut la réalisation de mon rêve étrange, de paraître ce que je n'étais pas. Le goût d'être en femme, de passer aux yeux de tout le monde pour une femme élégante, lorsqu'il fut réalisé, me causa tant de plaisirs, donna tant d'adoucissements à mes regrets, que je souffre aujourd'hui de ne pouvoir encore porter ce costume; il m'a causé des satisfactions indicibles ; je dois à ce rôle les seules parcelles de bonheur que j'ai éprouvé durant cette carrière coupable. Ami du beau comme je l'ai toujours été, je déplore la mesquine constitution dont la nature m'a doué ; dans le costume d'homme j'ai toujours l'air d'un gamin, car je ne possède aucun des avantages qui constituent la beauté masculine. Avec des épaules larges et bien développées, un cou puissant, indices d'un corps bien formé, j'ai des bras grêles, des cuisses maigres et sans abondance de chair ; je ne parle pas du reste..., j'ai assez détaillé le chagrin que j'en ressens. J'ai la jambe bien dessinée, le mollet bien placé, le pied petit, la taille ronde et fine, chose assez rare chez un homme. Le costume féminin dissimule donc toutes mes laideurs en laissant à jour les rares beautés que je puis avoir.

Les amateurs — et il y en a beaucoup qui lorgnent une jolie jambe — vous jettent un compliment au passage ; cet éloge vous arrive mêlé à l'odeur de leur cigare ; mais qu'importe le genre d'encens quand il réjouit la vanité et donne de la joie au cœur. Pour

moi, nature dissemblable à qui que ce fût, un mot galant, un compliment banal me ravissait, car il me donnait l'attestation que j'étais arrivé à tromper les yeux les plus fins. Moi qui eus tant désiré être fille, j'avais forcé la nature à refouler ses droits; j'étais arrivé, à force de patience et de soins, à me faire semblable au plus beau modèle de la création, j'étais *femme!* et l'on disait en parlant de moi : *la belle, la gracieuse Pauline*. Avec l'oubli de ma pauvre constitution, je goûtais alors des heures d'illusions charmantes. Mon souhait le plus vif aurait été de posséder une beauté puissante, un de ces gracieux visages comme j'en ai vus à quelques-uns de mes amis de débauche; à l'aide de fards de toutes sortes, de l'art avec lequel mon coiffeur arrangeait mes cheveux roux, mais très abondants, à l'aide aussi de mes toilettes exquises, du soin avec lequel j'emprisonnais mes laides mains dans des gants glacés faits sur mesure, je pus parvenir, pendant près de douze ans, à faire de ma nulle et incomplète personne une beauté qui, si elle perdait au détail, en imposait et fascinait au premier aspect. Cette beauté était toute de convention, mais elle était aussi toute d'effet et, aux lumières d'un salon, comme aux éclats des lustres d'un concert, elle a toujours produit sensation...

A dire vrai, en plus du goût bizarre qui porte les femmes tribades à se travestir, j'ai remarqué aussi chez plusieurs une nécessité provenant d'un vice de

formes ou d'une laideur difficile à masquer dans leur costume naturel. Mais presque toutes ne cèdent qu'à un désir né de leur envie d'être *hommes ;* pour ce qui est des laideurs physiques venant doubler cette envie, je l'ai constaté chez deux femmes avec lesquelles je me suis trouvé en rapport. A... qui faisait un si gentil cavalier, et B... de qui l'on disait : « elle est parfaite ! » ne devaient ce semblant de perfection qu'à l'incomplet de leur nature féminine. Toute femme, lorsqu'elle est en homme, pèche par deux



Fig. 18. — La Comtesse. — Le maquillage.

côtés, la proéminence des hanches et le contour rebondi de la gorge ; ces deux défauts sont la preuve de ses beautés. Or, B... était privée complètement de ces gracieux contours ; le désespoir qu'elle en ressentit dès ses quinze ans fut égal à celui que je ressentis de ma petitesse ; elle adopta donc le costume masculin et y fut trouvée ravissante ; les hommes même s'y trompaient ; quant aux femmes, elles en raffolaient...

Il y avait trois ans et quelques mois que le marquis avait fait de moi la créature excentrique, dissipée et prodigue, que j'ai esquissée dans ces pages. J'avais atteint mes seize ans ; nous étions alors en 1854 ; il était toujours aussi galant avec moi, mais il se montrait moins empressé ; il était quelquefois des semaines entières sans me demander une nuit. Je m'en étonnais, mais j'étais bien aise du repos dans lequel il me laissait. Un jour qu'il devait venir me prendre pour aller aux courses de Satory, je l'attendis une heure en vain ; ne voulant pas manquer d'exhiber aux yeux de la gent lorettière ma nouvelle toilette, qui était irréprochable et d'un goût ravissant, je montai dans la calèche qui, dès huit heures du matin, attendait à ma porte ; mais ma joie vaniteuse était troublée par un sentiment d'inquiétude que je ne pouvais chasser de mon esprit. Quand je fus installé bien commodément pour voir les courses, les habitués, amis du marquis, vinrent me donner des poi-

gnées de mains. Quelques lionnes m'avaient souhaité le bonjour ; la bouquetière vint comme à l'ordinaire



Fig. 19. — Les Tribades. — Pattes blanches.

me présenter un superbe tas de roses mousseuses. « Tiens ! vous êtes seule, dit cette jeune fille, est-ce que le beau marquis est en retard, ou ne viendra-t-il pas ? Voici pour l'attendre des roses aussi fraîches que votre délicieuse toilette ; ah ! que vous êtes toujours bien mise ! — Ma chère, dis-je à la fleuriste, je ne veux pas de bouquet, car j'ai oublié de prendre de l'argent. — Bien ! Qu'est-ce que ça fait, est-ce que je ne vous connais pas ? » Elle partit, et j'entendis une voix d'homme s'écrier : « A la bonne heure ! Voilà qui s'appelle être une femme ; on disait que non seulement vous ne viendriez pas à Satory aujourd'hui, mais encore que vous étiez, comme Artémise, tout en pleurs de la perte de votre grand Mogol »... Je ne sais ce que j'éprouvai en entendant ce jeune étourdi qui, sans le savoir, m'apprenait la ruine totale de ma position...

[A son retour il trouve une lettre du marquis, qui lui annonce son départ pour l'Inde ; à son billet d'adieu, il joint cinq mille francs ; il a soldé tous ses fournisseurs et assuré son équipage pour un an.]

Après avoir lu ce billet, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes ; l'argent me consolait peu ; je perdais celui que je regardais comme mon soutien. Si je ne l'aimais pas du fond du cœur, je le voyais avec un sentiment affectueux ; puis c'était une si grande habitude et, à mon âge, je l'avais crue éternelle ; jamais la pensée qu'il m'abandonnerait un jour ne

s'était présentée à mon esprit. Je lus et relus plusieurs fois cette lettre et, chaque fois, je me répétais : « Que vais-je devenir ? » Le cas était assez embarrassant, on en conviendra. Retourner chez mes parents, il fallait leur apprendre le départ du marquis ; or, ils étaient en droit de s'étonner qu'un homme qui avait promis de me faire une position brillante me quittât aussi brusquement. Cela devait amencr unc foule de questions toutes plus difficiles les unes que les autres. Puis je dois avouer quc, lancé dans le libertinage, je m'effrayais à la pensée de la vie simple qu'il me faudrait reprendre. Mais que devenir, que résoudre ?

Je me lançai dans les cafés-concerts. L'argent du marquis me constitua les éléments les plus puissants pour une artiste médiocre, c'est-à-dire le luxe qui en impose et qui flatte les yeux.

Néanmoins, comme j'avais une voix assez claire et d'un timbre caressant, je chantais avec assez de bonheur.

Parmi le public habituel des cafés chantants d'alors se remarquaient chaque soir, aux premières places, des femmes jeunes, presque toutes jolies et vêtues avec autant de recherche que de luxe. Ces femmes, presque toujours deux à deux, appartenaient à cette secte immense qui, gracieuses prêtresses, desservent l'autel de Sapho. Elles encensaient ce culte étrange, amour incompréhensible dont les hommes sont

exclus. C'étaient les principales Tribades parisiennes.

Il faut être dans une situation de confidentielle amitié pour pouvoir les juger et les définir ; autrement



Fig. 20. — Les Tribades de Paris.

elles vous étonnent et vous surprennent par leurs allures hardies et leurs actes étranges. Si vous êtes initié à leurs mœurs, vous remarquerez alors que ces étrangetés, si elles sont artistes, ont toujours, en plus de l'excuse fournie par la profession, les tendances et les goûts natifs pour les bizarreries qu'elles affichent. Cette femme, si bien en homme, a généra-

lement le caractère, les penchants masculins ; elle est vive dans la causerie, violente dans la discussion, absolue dans ses volontés, tenace dans ses idées, arrêtée dans ses jugements, hardie dans ses plaisirs; elle joue au billard, elle tire le fleuret avec habileté, elle monte à cheval, elle a la voix fortement timbrée ; ses intonations en sont brusques, heurtées ; ses poses, ses mouvements n'ont pas cette langueur de la femme, mais ces allures qui naissent de la virilité ; en plus de ces particularités, vous la verrez malgré elle toujours empressée, galante près des autres femmes et, quand vous lui connaissez une amie, vous constatez que son amitié frise de très près l'amour.

Leurs visages, malgré la beauté qu'elles possèdent généralement, ont aussi dans les traits quelque chose d'insolite et d'inexplicable qui choque les regards ; l'expression en est à la fois douce et inquiète, caressante et sévère, mais vous retrouverez chez toutes les mêmes signes caractéristiques ; les yeux, grands ou petits, sont tous hardis jusqu'à l'audace, caressants jusqu'à l'idolâtrie ; la bouche a ces mouvements nerveux, ces plis que fait naître la passion amoureuse et les actes sensuels ; le sourire en est attachant et attractif; parfois les lèvres s'entr'ouvrent comme au reçu d'un baiser.

L'autre partie distincte du public était composée d'hommes paraissant tous jeunes et de figures

agréables ; quelques-uns étaient même doués d'une beauté qui eût parfaitement convenu à des femmes, même très exigeantes. Leurs manières, leurs poses étaient toutes à l'opposé de celles des créatures dont j'ai tracé plus haut les profils ressemblants. Cette étrangeté d'allures fixait l'attention forcément ; les personnages qui éveillaient ainsi la curiosité semblaient du reste faire tout leur possible pour être remarqués ; ils étaient par groupes isolés, mais tous ne faisaient qu'une famille pour ainsi dire. Si un observateur les eût considérés attentivement, il eût signalé avec surprise qu'il existait, entre eux et les jolies femmes décrites plus haut, des signes de ramifications semblables à ceux d'une association secrète. Ces liens paraissaient soudés par une amitié admirative.

Ces garçons mignards, gantés, frisés, parfumés et fardés, étaient les plus élégants des *Complaisants* des boulevards et des grands quartiers. Le *Complaisant*, la *Tapette*, la *Fille*, car ce n'est que de cette manière qu'ils s'appellent entre eux — ces singularités vivantes — naissent généralement en tout semblables à des créatures féminines ; ils sont d'une grande douceur étant enfants, ne recherchent que les amusements paisibles, jouent à la poupée, au ménage, font de petites chapelles à la tête de leur lit, au grand bonheur de leurs pauvres mères. Pourtant ces qualités, en devenant grands, feront place à

des vices, et ces vices les classeront pour la vie au pilori de la honte. Adolescents, ils ont des câlineries qui ravissent leurs parents, la timidité d'une jeune fille; ils parlent avec retenue, ne prennent aucun plaisir aux joies du café, n'aiment que peu les délassements que procure l'exercice du cheval; mais, en revanche, ils sont passionnés pour les théâtres et les cafés chantants, recherchent avec avidité les pièces à travestissement. Ils ont une tendresse native, une imagination disposée au romanesque, causent chiffons avec leurs mamans. Les bonnes chères femmes sont heureuses de ces enfants et elles disent à leurs amies : « Mon Charles est doux et aimant comme une fille. » A l'âge où l'on doit choisir une profession, l'embarras des bons parents est grand; quel état donner à cet enfant si doux, si paisible? On ne le mettra sûrement pas ébéniste, mécanicien ou même armurier, lui que le moindre bruit ennuie et effarouche; du reste, dans les ateliers où s'exercent ces travaux, il y a un trop grand nombre d'ouvriers, les mauvais exemples y seraient trop à craindre; puis, plus que tout cela, ce sont des professions trop vulgaires. Il lui faut un état élégant, gantier, commis, coiffeur, dessinateur pour impression et, s'il annonce des dispositions vraiment artistiques, on le fera étudier pour devenir peintre, sculpteur, ou tout au moins maître de dessin ou professeur de piano; s'il a une jolie voix, les pauvres gens pensent

à le mettre au théâtre ou à en faire un artiste lyrique.....

N'ayant plus le soutien du marquis, je ne pouvais rester rue de Trévise ; un appartement de deux mille huit cents francs ne convenait pas à un chanteur qui gagnait huit francs par soirée. Je déménageai donc et vins habiter rue d'Astorg ; mes réminiscences d'enfant me faisaient chérir ce quartier, du reste fort convenable ; j'avais peu loin pour me rendre aux cafés des Champs-Élysées. Je passe sous silence les faits qui me mirent en relations suivies avec la belle Anglaise, la Charles et la Belge ; qu'il suffise de savoir que je leur avouai mon travestissement et qu'il fut convenu que je ferais le racolage, comme ils le faisaient, une fois le concert fini...

Le jeudi j'inaugurai mon nouveau logis par une soirée. C'était un appartement bien modeste que celui que j'avais loué rue d'Astorg ; une chambre à coucher faisant salon, ornée de deux fenêtres, et un cabinet que j'avais transformé en boudoir ; mais les meubles du marquis avaient encore plus d'éclat dans un lieu si restreint. Mes invités, mâles et femelles, trouvaient que j'étais tout à fait bien meublé ; il est de fait que les mille futilités dont ces deux pièces étaient remplies les rendaient fort agréables. Il est d'usage, parmi les Complaisants, de baptiser tout nouveau membre de la société ; mon nom de Pauline de Floranges était un pseudonyme, mais il ne

pouvait tenir lieu du nom de guerre obligé. Quand on fut au champagne, l'Anglaise prit une coupe pleine, puis se levant : « Au nom de toutes ces *demoiselles*, ainsi que de nos chères *sœurs*, ici présentes, moi, Auguste D..., dit la belle Anglaise (*Fig. 14*), je baptise Arthur W... du surnom de *La Comtesse* » ; puis elle m'aspergea de quelques gouttes de Clicquot. Tous les témoins de cette scène bouffonne s'étaient levés et tous en regardaient les détails avec un sérieux parfait, sérieux qui chez eux était réel. Pour les Tribades et les Mignons qui étaient là, c'était un acte notoire et puissant ; pour moi, je le regardais comme une plaisanterie, et quand D..., en se rasseyant, ajouta : « Ma toute belle, je t'ai nommée la Comtesse, je te jure que ce nom effacera ton véritable », il ne me disait que trop la vérité. Le premier de mes convives était Charles B..., avec lequel j'étais déjà en sincère camaraderie ; il ne faut pas croire que cette camaraderie, cette amitié, soit jamais le manteau de liaisons sensuelles ; non, tout au contraire ; chez la fille, jamais une camarade, si jolie fût-elle, n'éveille une idée lubrique ; il ne leur vient jamais la pensée de chercher à s'amuser ensemble ; *elles* ont *leurs hommes* pour cela.

Charles ou la Charles (*Fig. 15*) était passionné au-delà de tout possible ; il aimait les hommes avec frénésie et avouait les avoir aimés dès sa toute jeunesse, dès son enfance ; une parole lascive, la vue

d'une image obscène le mettait en pensée d'amour; des dessins, des photographies d'hommes nus le transportaient; il se masturbait en les regardant.

Un jour il vit un album que je venais de terminer; c'était une collection d'organes sexuels mâles, de grandeur naturelle et peints à l'aquarelle. Quand la Charles vit cette collection de 160 planches : « Oh! Comtesse, Comtesse, que tu es méchante de ne pas m'avoir parlé de cette belle galerie; prête un peu »; et il s'enfuit dans le salon se livrer à l'onanisme...

L'Anglaise vint un jour me voir; elle me parla d'un nommé Prosper qui serait *l'ami* qu'il me fallait pour aller travailler. « Il veillera sur toi, me dit-elle, et tu verras comme c'est amusant d'être en ménage. » Il fut convenu que je verrais ce Prosper le soir même; après tout, j'avais véritablement besoin de quelqu'un qui pût me protéger au besoin, car mon costume me mettait quelquefois dans des situations embarrassantes; puis je m'ennuyais seul, je pensais souvent aux bonnes soirées que je passais avec le marquis, à ses attentions, à ses caresses qui me faisaient croire à la réalité de mon plus cher désir. Depuis qu'il m'avait quitté, j'éprouvais souvent des instants d'ennui et de chagrin, qui me remettaient en tête mon dégoût de moi-même et mes poignants regrets d'autrefois...

Le soir, après la séance terminée et comme je prenais congé des chanteuses du café où j'étais alors,

Prosper me fut présenté. C'était un garçon bien fait et de figure avenante, bon enfant, d'un caractère



Fig. 21. — Prosper chez la Comtesse.

très gai et toujours égal ; il avait vingt-deux ans. Il m'accompagna et me voilà avec un *amant* à ma charge ; c'était bien l'inverse de mon début, mais Prosper (*Fig, 21*) fut toujours plutôt un camarade qu'un souteneur exigeant ; je lui donnais ce que je voulais pour aller au café et il était content.

. . . .

[Un soir, une rafle eut lieu dans un café chantant des Champs-Élysées ; la Comtesse fut arrêtée ; elle resta trois mois à Mazas.]

SECONDE PARTIE

Engel

CHAPITRE PREMIER

Les amants de cœur. — Ces demoiselles. — Un nouveau protecteur. — Les coups de cravache. — Conscrit. — Au 44e de ligne. — La permission. — Désertcur.

Les amants de cœur s'appellent entre eux des *Garçons,* surtout quand ils vivent avec des Complaisants, sans doute pour se distinguer de leur moitié.

Le Complaisant obéit au besoin naturel d'une compagnie, d'une affection..... Malgré la dépravation qui naît d'une situation aussi dégradante pour l'homme, malgré le plaisir de la débauche qui colore tout aux yeux de ceux qui la pratiquent, il n'est pas un prostitué qui, semblable en cela à la fille publique, n'éprouve de l'éloignement pour l'homme qui le paie ; alors de cet éloignement, voisin de la répulsion, naît nécessairement le besoin de se donner à un être

qui, non seulement ne paiera pas, mais encore recevra des dons de celui qu'il aura charmé. Cette abjection dans l'abjection même est pourtant le seul palliatif que les pédérastes trouvent en eux pour les relever dans leur propre estime. *Celui-là, je l'aime, je suis à lui pour rien!* disent-ils avec une sorte d'orgueil.

Pour le *Garçon,* la vie est beaucoup plus paisible avec nous que près des femmes ; elle est toute tranquille et exempte de ces querelles violentes auxquelles s'abandonne si facilement la femme prostituée..... Aussi l'amant de cœur, presque toujours grossier et brutal avec elles, devient-il tout autre en ménage avec un Mignon..... Quand le Complaisant est sans bonne, son amant lui sert de valet de chambre ; il lui donne un à un les objets nécessaires à sa mise. Il lui tient le miroir de poche tandis qu'il fait sa raie, car il redoute de quitter son feu et ne se met à sa toilette que le plus tard possible. Cette toilette est longue et bien plus minutieuse que celle de la femme, voire la plus coquette, car le garçon-fille n'ignore jamais ses imperfections, ses laideurs même, et il apporte toute son attention, tous ses soins à les dissimuler pendant l'opération du maquillage.....

L'amant de cœur est content de lui ; il est amoureux de sa personne ; il se gobe. Comment en serait-il autrement ? Il ne peut ignorer aucun de ses avantages, et ils ont d'autant plus de prix à ses yeux qu'ils

lui ont toujours fait la vie oisive et souvent heureuse.....

Les Pédérastes de profession sont loin d'être tous jolis; il y en a même beaucoup qui ont des traits très insignifiants, des figures dont le masque est grossier et sans distinction; mais voici justement où commence le prestige, c'est qu'à force de recherches, d'études, ceux-là arrivent à égaler les plus heureusement doués de la nature; ils parviennent à se faire une tête nouvelle, comme l'on dit au théâtre; les yeux sont agrandis par le pinceau, la bouche est rapetissée par un sourire étudié, les cheveux — tels rebelles soient-ils — se plient au fer du coiffeur et prennent le cachet gracieux de la mode; s'ils sont rouges ou d'une teinte équivoque, on les teint; la peau peut être d'un tissu grossier, sujet aux efflorescences rugueuses, aux boutons; le lait d'iris, la crème d'amande la rendent souple et fine comme la peau d'un gant. La tournure même se parfait et les écarts de la nature se trouvent redressés par miracle. La fille, tout en se pliant avec une religieuse docilité aux changements de la mode, a une façon de se vêtir qui est tout à elle, et toutes se basent sur le même modèle. C'est ainsi qu'en 1856 les Mignons se faisaient tous friser en boucles s'avançant le plus près possible des yeux et s'étageant avec régularité de chaque côté des tempes. Quant à la raie, elle est et fut de tout temps placée droit au milieu de la tête.....

Les filles qui subissent une peine de plusieurs années dans des maisons centrales remarquent de suite ce *garçon* qui leur rappelle les jours de leur existence de prostituées ; elles s'intéressent à lui, lui écrivent ; la liaison est vite faite, le ménage est établi. Alors commence pour l'un et l'autre cette vie de crainte, de jalousie, d'alarmes, que la moindre indiscrétion rend pénible au plus haut point. Il faut se défier des gardiens qui les ont à l'œil, des compagnons d'atelier qui n'en sont pas, et plus encore de ceux qui en sont et qui, ayant été repoussés de la fille, ne cherchent qu'une occasion de se venger. On ne peut se faire une idée des luttes, des désespoirs, des souffrances poignantes qu'occasionnent de telles fréquentations. L'homme privé de toute distraction, de toute satisfaction des sens, s'adonne non seulement à la masturbation en songeant à l'ami, mais encore il ne songe plus qu'à l'occasion de le voir, de le rencontrer ; pour être ensemble, un instant, il brave des mois de cachot. La difficulté double le charme de ses désirs ; de là des découragements, des mouvements de colère, des menaces aux camarades qui portent ombrage. La prison n'a pas amorti le courage du garçon ; il a toujours la réplique et la main prompte, et les batailles sont vite engagées. De tout cela résulte le cachot, la privation complète de nourriture. Il faut les voir alors, sortant de cellule après un mois, quelquefois deux, n'ayant eu que du

pain sec et pas leur content et s'étant adonnés au plaisir secret presque chaque jour. Dans cette occurrence, la fille est ce qu'elle était dehors, bon cœur et dévouée ; elle donne toutes ses rations de cantine à celui qui est avec elle et qui, souvent, vient de souffrir pour la défendre. C'est ce que l'on nomme en prison le *boulottage;* elle fait boulotter son homme, disent les gardiens. Le jour de la libération venu, le premier sortant attendra l'autre ; il viendra à sa rencontre ou lui donnera une adresse précise, et les désirs inassouvis se réaliseront.

. . . .

Les femmes pour femmes, les *Tribades,* ont une vive sympathie pour les êtres que je viens de décrire ; ayant comme eux une passion à part, elles ont de l'indulgence et de l'affection pour les jeunes gens qu'elles appellent leurs *sœurs*..... Ceux-ci le leur rendent avec sincérité.

La tapette a un langage tout affecté, tout maniéré et étrange comme son étrange vie. Le mot le plus usité par elle en parlant à ses semblables est *mesdemoiselles,* et rien ne peut rendre la singulière intonation avec laquelle ce mot, ainsi que celui de *ma chère,* est prononcé. Rien de plus curieux pour un peintre de mœurs que ces dialogues où la frivolité du caractère de ces garçons, souvent à l'âge d'hommes faits, étincelle aux premières paroles.

Deux tapettes se rencontrent sur le boulevard ; le

signe de ralliement est exécuté, presque imperceptible pour les ignorants ; il consiste à porter la main



Fig. 22. — Les Garçons. — Gustave le Boucher.

à la hauteur du col en joignant le doigt médius au pouce et en faisant avec cette main le geste que j'ai reproduit dans le portrait de *la Belge (Fig. 23)*. « Bonjour, ma bonne petite, que deviens-tu donc, il y a un siècle qu'on ne t'a vu ? — J'ai eu tant d'affaires, Auguste est malade, j'ai fait revernir mes meubles, et ces ouvriers sont si lents que je ne pouvais sortir; tout était en branle-bas chez moi; tu sais que j'adore mes meubles. Lundi je devais aller t'inviter, mais puisque te voilà, l'invitation est faite. Ah ! ma chère ! ce sera tout à fait amusant. Toutes ces demoiselles y seront, j'aurai la Comtesse, on fera concert, elle nous chantera trois morceaux.

— Mais, ma toute belle, es-tu bien certaine d'avoir la Comtesse ; une soirée est une affaire pour elle ; si elle s'absente sans prévenir, c'est une perte de neuf francs, huit de son gain et un de l'amende ; je ne sais même pas si ce n'est pas trois francs que le directeur impose. — Ma chère, j'ai vu la Comtesse hier ; elle m'a promis ; du reste, elle peut prendre une soirée, je la paie quinze francs. Oh ! je ne suis pas chiche ; je fais bien mes affaires, je puis me donner ce luxe-là. Tu sais que toutes ces demoiselles viendront en femmes et que ces dames seront presque toutes en culottes. Tu te mettras aussi en Bordelaise, n'est-ce pas ? tu es si bien ainsi. Je verrai la Comtesse, car, moi qui ne me mets en lorette que pour les bals, il me manque beaucoup de choses ; mais elle me les

procurera. — Il y aura des hommes? — Oui, nos amants. »

. . . .

Une après-midi on sonna; je me levai et allai ouvrir. Un monsieur très élégant me demanda la faveur de me causer en particulier. Je l'emmenai dans ma chambre et lui dis que j'étais seul. Il m'apprit alors qu'il avait eu des relations avec Paula, qu'elle lui avait parlé de moi et que, si je n'avais personne, il s'offrait à être mon protecteur; mais il avait essuyé de grandes pertes d'argent et il ne pouvait, disait-il, me donner que dix louis par mois; encore exigeait-il que je fusse tout à fait libre de tout attachement et exigeait-il une clef en sa possession pour venir à toute heure. Je lui dis que je lui rendrais réponse le lendemain à trois heures de l'après-midi. J'étais fatigué de cette vie errante où, chaque soir, il me fallait me promener comme une femme en carte; je donnai donc la moitié de mon argent à Prosper, quelques petits souvenirs; il fit ses malles et nous nous quittâmes en bons camarades.

Le lendemain j'avais un nouveau maître. Maître est bien le mot, car cette fois jamais je ne fus si esclave, si sevré de tout plaisir. M. de T..., mon second entreteneur, était un homme de trente-sept ans, bien fait, de bonnes manières, d'une figure belle, mais empreinte d'un air de dureté farouche qui, à la moindre contrariété, faisait place à une

fureur qui tenait de la rage. Dans ces instants-là il me frappait violemment de sa cravache, car il avait toujours cet objet à la main.

Combien je pensais à M... Comme tous les cœurs secs, cet homme était avare et parcimonieux ; il grondait chaque fois qu'il fallait payer soit la couturière, soit la modiste ; ne m'emmenant que rarement avec lui, il trouvait mauvais que je fisse autant de dépenses de toilettes ; il comptait mes paires de gants. Mais je n'étais plus l'enfant naïf d'autrefois; au bout de trois mois de ces preuves de ladrerie, je lui dis froidement : « Mon cher, quand je consens à prendre un protecteur, c'est à condition qu'il fasse mes fantaisies et consente à mes caprices ; vous êtes d'un caractère qu'une grande générosité pouvait seule excuser ; pour ma part je n'éprouve que de l'ennui avec vous, je n'ai pas une parcelle d'amitié pour l'homme qui me bat et m'isole de tous mes camarades ; donc j'ai assez de vous et de vos générosités ; rendez-moi de suite ma clef et faites-moi le plaisir d'oublier le chemin de mon logis. C'est le seul que je vous demande. » Le superbe homme n'en revenait pas ; il essaya de me fléchir, m'offrit cent francs de plus, une parure que j'avais souhaitée à quelque temps de là, mais rien n'y fit. Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, il tira ma clef de sa poche, la plaça sur le coin de la cheminée, remit ses gants et sortit en disant : « Tu me regretteras. — Jamais ! » lui

criai-je, et je fermai violemment la porte de ma chambre. Je commençai à respirer ; cet homme m'avait fait, pendant ces trois mois, une vie de souffrances de toutes sortes. Je résolus de me replacer dans les concerts et, cinq jours après, je débutais. Je revis mes anciennes connaissances, et j'oubliai dans mes amusements frivoles et leurs amabilités la liaison taciturne de M. de T...

Bien des jours de folie, bien des fautes avaient passé sur les années de ma vie ; j'avais enfin atteint l'âge de vingt-et-un ans. Mais dans le monde frivole que je hantais, dans le rôle surtout que j'avais adopté, les années ne comptent pas; on semble les oublier, ainsi que les ravages qu'elles traînent souvent à leur suite. Ainsi le temps, dans cette secte d'êtres qui renient leur sexe, n'a pas de valeur, pas d'espace ; j'en fus un exemple. Corrompu et avili dans mes mœurs et ma façon de vivre, j'étais resté en dedans de moi-même l'enfant aimant et naïf des anciens jours ; j'avais des élans passionnés d'affectueuse tendresse pour ma bonne mère; je me retrouvais enfant pour passer de longues heures à ses côtés, lui lisant ses livres aimés, causant avec elle comme lorsque j'étais digne de recevoir ses chastes baisers. Puis, de retour dans mon intérieur, dont tout me rappelait une honte et une complaisance infâme, je me jetais à genoux, je pleurais, je tendais vers Dieu mes mains

impures, mais mes lèvres ne savaient plus prier... Doué d'un caractère aimant, enclin à l'enthousiasme, ces deux qualités développèrent chez moi un courage qui n'a pas faibli devant la perspective du bagne et de la prison centrale. J'étais coupable, et je ne voulus pas que celui qui l'était presque autant que moi fût puni ; je fis donc ma peine avec énergie et je la subis pendant mes dix ans sans faiblir. Eh bien, ce caractère ferme s'effraya dans une circonstance bien puérile et il me fallut la présence de ma tendre mère pour l'affronter. Je veux parler ici du jour où je dus me rendre à Neuilly pour le tirage au sort. Ayant toujours vécu loin des actes de la vie masculine, j'en redoutais toutes les nécessités, et, sans aplomb pour accomplir une tâche qui pour tous était une occasion de joie bruyante, il me fallut le bras de ma bonne mère pour m'appuyer et me donner du courage dans cette journée, qui me parut interminable. Je tirai le numéro 180; j'étais de la réserve. Certes, en une année, j'aurais grandement pu amasser pour mon exonération, mais étourdi, toujours dépensier plus que jamais et comptant sur des promesses qui ne se réalisèrent pas, je vis arriver le jour où je devais rejoindre mon régiment, ayant devant moi à peine cent francs. Il fallut partir. Ah ! quelle douleur s'empara de moi quand je vins, le jour du départ, embrasser ma pauvre mère tout en larmes ; je jurai de revenir bientôt, j'avais l'état de soldat en horreur

et la vie de caserne en haine. Je rejoignis mon détachement à Melun.....



Fig. 23. — Les Mignons. — La Belge.

Malgré les avantages dont je jouissais au 44e, je ne laissais pas que de m'y trouver bien malheureux ; aussi je n'eus plus qu'une idée : partir au plus tôt... Je me lançai dans la voie qui devait me faire accomplir une désertion et entraîner à la suite les fautes qui m'ont poussé à accomplir l'acte pour lequel j'ai subi dix ans de réclusion. J'avais été chanter à une soirée que donnait mon colonel ; je demandai une permission de dix jours pour aller près d'un oncle que je disais riche et en état de me faire exonérer ; j'obtins cette permission et, le cœur bondissant de joie, je revis mon Paris où j'arrivai par le chemin de fer du Nord, à six heures du matin, par un temps pluvieux, mais qui me parut le plus radieux du monde.

J'arrive, je me jette dans les bras de ma bonne chère mère et je lui dis en pleurant que jamais je ne retournerai au régiment. La chère femme s'effraie un peu ; mais elle m'aimait tant, et l'on sait quel éloignement presque toutes les mères professent pour l'état militaire ; maman fut donc vite gagnée, car c'était son plus vif désir que j'effleurais là. Nous avions dix jours pour aviser aux moyens ; pour moi ils étaient trouvés depuis longtemps ; mais ma bonne chère mère, qui ne savait rien, cherchait dans sa tête et dans son cœur. Je lui dis alors, avec cette parole convaincante que je savais si bien prendre pour la tranquilliser, combien j'étais bien en femme et qu'au

lieu de m'y mettre seulement pour chanter, j'y resterais toujours. L'excellente femme, dont le plus vif souhait avait été jadis d'avoir une fille, fut tout heureuse de mon invention ; je lui dis que dès le lendemain je la ferais juge de ma transformation. Effectivement, le lundi à trois heures de l'après-midi, une femme en deuil, mais mise avec une grande distinction, sonnait à sa porte ; cette femme se jeta dans les bras de la bonne dame et la couvrit de baisers ; désormais je n'avais plus à mentir à ma mère.

Le douzième jour les gendarmes étaient à ma recherche. Une après-midi du mois de mars, j'étais près de ma mère, je lui chantais sa romance favorite « les bâtons de vieillesse » ; on sonna ; je me levai pour éviter à maman la peine d'aller ouvrir. Un beau brigadier de gendarmerie entra en nous saluant très humblement ; le pauvre homme était, paraît-il, venu une fois déjà, et il revenait savoir près de ma mère si elle avait des nouvelles de son fils. Maman, qui s'était aguerrie en voyant combien j'étais irréprochable dans mon nouveau costume, répondit au gendarme qu'elle était toujours sans nouvelles et que bien certainement je devais être passé à l'étranger, ce que j'attestai. Le gendarme m'avait regardé à plusieurs reprises, mais à la dérobée, et seulement parce qu'il me trouvait à son goût.

Ce qui me reste à dire n'est plus que douloureux et pénible. Je continue à vivre presque comme avant,

avec cette différence que je vois ma bonne mère presque chaque jour et que je lui procure le plus de douceurs possible, car la chère femme n'a plus que moi. Mon père a fait de mauvaises affaires, il s'est ruiné ; une faillite a été déclarée et mon père en est mort de chagrin. Ma mère, forte et courageuse, ne s'est pas laissé abattre par l'adversité. La marquise de K..., dont ma mère avait été femme de chambre de ses parents, témoigna à maman une confiance que sa probité si pure méritait à bon droit. Cette dame habitait un petit hôtel, rue d'Amsterdam ; elle quittait cette maison cinq ou six mois de l'année, laissant, pendant son absence, la garde de son hôtel à ma mère, qui venait tous les deux jours y donner un coup d'œil et faire prendre air aux appartements, pouvant y demeurer si tel était son désir.

En l'année 1860, Mme de K... partit pour Alger, en laissant les clefs de son hôtel à maman. Ce fut dans cette maison que ma pauvre mère ressentit les atteintes du mal qui l'emporta. Elle tomba malade et fut contrainte de prendre le lit ; à cet effet elle s'installa dans une chambre au troisième étage de l'hôtel. Je vins la voir, la soigner ; j'étais alors toujours aussi élégant, mais aux abois ; j'avais de nombreuses dettes et je ne savais comment faire. C'est alors que ma pauvre mère mourut. J'avais les clefs en ma possession; je fouillai partout et je fracturai les meubles que je ne pus ouvrir. J'aurais facilement

réalisé plusieurs mille francs, avec lesquels j'eusse pu passer à l'étranger ; mais, n'ayant jamais volé et n'en ayant même pas le goût, je pris à droite, à gauche ; je payai mes dettes et, avec le reste, je m'étourdis de mon chagrin ; j'étais désormais seul au monde. Il m'était indifférent de perdre cette vie, qui m'avait été si chère et dont la continuelle mascarade me pesait désormais. J'attendis ; au bout de deux mois je fus arrêté et condamné à dix ans de réclusion.

CHAPITRE II

La maison centrale de Poissy. — Eugène R... — Son amour. — La faveur ministérielle. — Le changement de prison. — Le 3 mars 1866. — Fontevrault. — Le beau carabinier 598. — Gustave Engel. — Correspondance clandestine. — Jalousie, douleur. — Je ne suis plus moi. — Le chant aux vêpres du dimanche. — La folie du désespoir, l'isolement. — Les jardins cellulaires. — La procession de la Fête-Dieu 1868. — La libération de Gustave Engel. — Le 22 juillet 1871.

Ce fut vers les premiers jours de septembre 1861, à minuit, que j'arrivai, enchaîné avec un autre détenu, à la maison *d'arrêt, de force et de correction* de Poissy.....

Quand je fus classé, le lendemain de mon arrivée on me conduisit à l'atelier des *Images*. C'était l'état le plus doux, le plus convenable de la prison ; on y découpait ces dentelles qui ornent ces charmantes gravures religieuses que nous avons tous aimées et que les jeunes femmes aiment toujours ; puis l'on colorait du papier à lettre ; il y avait de ces feuilles qui, revêtues d'un bouquet à l'aquarelle, étaient de véritables chefs-d'œuvre. Mon petit talent en dessin me fut très utile à Poissy.

Tout nouveau tout est beau, dit le proverbe ; tout ne me paraissait pas ainsi à Poissy ; mais chaque chose que je voyais, chaque visage que je remarquais était une étude pour moi ; sous cet habit, dont de légères nuances égayaient seules la triste uniformité, je cherchais à reconstruire les rôles de tous ces hommes qui m'entouraient et dont les types curieux étaient de piquantes ou tristes pages (*Fig. 24*).

Le premier ouvrier du découpage était un nommé Eugène R..., condamné à dix ans de réclusion pour avoir mis du plâtre dans sa farine. R... avait alors vingt-sept ans ; c'était ce que l'on nomme dans les campagnes un beau gars et, s'il eût pu se départir de ses allures villageoises, il eût fait également un très bel homme n'importe où. Sa figure était franche, ouverte et souriante ; il avait de beaux grands yeux et une bouche qui dénotait la passion et la sensualité. Mais, grâce à cet esprit de ruse que possèdent



Fig. 24. — Types de détenus de maisons centrales.

1. Cafard, lâche et méchant. — 2. Chatte à la recherche d'un pourvoyeur. — 3. A été militaire. — 4. Mignon de Paris. — 5. Ancien instituteur. — 6. Détenu repentant. — 7. A aimé les cocottes de Bréda. — 8. Détenu pour viol. — 9. Pilier de prison. — 10. Assassin. — 11. Était voyageur en marchandises. — 12. Ambitieux espérant une place d'écrivain. — 13. Garçon de Paris, ex-camelot. — 14. Bon jeune homme que les femmes ont plumé dehors et qui se fait plumer dedans par les chattes. — 15. Jobard de campagne auquel il ne faut pas se

fier. — 16. Écrivain général. — 17. Prévôt, homme en place. — 18. Type infâme qui se trouve dans toutes les prisons. — 19. Bonne tête. — 20. Détenu à un dixième, ancien forçat.

tous les paysans, aux yeux des chefs et de l'aumônier, R... savait se composer un visage placide et naïf qui voilait parfaitement ses tendances passionnées; aussi l'administration le tenait-elle pour un bon sujet. Les choses étaient ainsi lorsque je fis mon apparition dans le monde de fauteurs de toutes sortes. Poissy n'est qu'à six lieues de Paris; les détenus sont donc en partie des Parisiens, et il y avait alors des échantillons de toutes les classes. L'on pense bien que dans tous ces hommes, quelques-uns avaient, du moins d'une façon indirecte, connu *la Comtesse* et presque tous en avaient entendu parler. Rien ne se propage en centrale comme le passé d'un arrivant, quand celui-ci a un passé qui, par son étrangeté, doit éveiller l'attention. Il n'y avait pas deux heures que j'étais arrivé que tous les hommes en place se disaient mon histoire et que ce récit arrivait aux oreilles des autres détenus. Il faut peu de chose pour occuper l'esprit d'hommes éloignés de toutes les agitations de la vie; il faut aussi bien peu pour éveiller dans l'imagination de ceux qui sont jeunes des idées de paillardise, de rêves passionnés, que l'habitude de la vie en commun justifie ou explique du moins. Ceux qui étaient enclins au dehors à des goûts de débauche hors nature le deviennent bien plus encore

dans une maison centrale. Celui qui n'avait pas ces pensées s'y adonne très facilement. Donc ma venue agitait bien des idées, faisait naître bien des désirs. Je n'ai jamais été joli, mais j'ai en moi des parcelles avantageuses qui donnent souvent à une physionomie plus d'éclat, plus de charme qu'une réelle beauté ; j'avais surtout alors une telle habitude de plaire que je recherchais l'effet à produire en tout et partout. On m'avait, au dépôt de la Roquette, beaucoup parlé de cette vie de centrale et les mariages qui s'y établissent ne laissaient pas que d'occuper mon esprit. J'avais fait un calcul basé sur ces récits ; ce calcul était mauvais ; il justifiait cette dureté de cœur que l'on me reprochait si bien et, je puis le dire, si bien à tort. Mais enfin me voyant enfermé pour dix ans, pensant avoir tout à refaire une fois libre, je voulais, pour avoir plus d'argent, gagner le plus possible et accepter les cadeaux de comestibles que l'on me ferait, afin de ne pas toucher à l'argent de mon pécule ; pendant tout le temps de mon séjour à Poissy, il en fut ainsi ; je mettais presque tout ce que je gagnais de côté.....

Lorsque je fus installé aux Images, les prétendants se montrèrent, et c'étaient, comme de raison, les plus jeunes et les mieux faits de l'atelier ; chacun me faisait des offres et les garçons cherchaient à se faire aimer de cette *fille* qui aurait du *boulottage* tant qu'elle en voudrait. Habitué à spéculer sur

l'inconduite des hommes, je choisis le moyen que tant d'autres emploient : j'acceptai les offres de R... Ce jeune homme, économe et sobre, qui se privait pour amasser une somme d'argent, devenait prodigue pour se faire aimer ; il me donnait tout ce qui pouvait se donner et s'acheter dans un tel lieu. Il m'avait écrit en m'annonçant ses intentions ; son billet ne contenait que deux lignes : *Je t'aime, si tu veux être mon petit ami et n'aller qu'avec moi, je ne te laisserai manquer de rien.* J'acceptai. Dès lors commença une existence dont je n'avais pas l'ombre d'une idée. R..., comme toutes les natures dissimulées, cachait une ténacité d'esprit, une fougue de passion qui ne tardèrent pas à m'effrayer et à bannir de mon être toute tranquillité. Cet homme n'avait de préoccupation constante que moi, de pensées, de regards que pour moi. C'était, chez lui, une idée fixe ; sa nature, assoupie par de longues années de tranquillité, s'était réveillée ardente, passionnée, fougueuse ; il en était arrivé à perdre son repos ; il ne me quittait pas plus que mon ombre, sur la cour, à la chapelle, au réfectoire, à l'atelier ; partout je voyais ses yeux rivés sur moi. Il avait des accès de jalousie impossibles ; à force de m'aimer il en était venu à me torturer ; je ne pouvais parler à aucun camarade, jeune et passable, sans le voir pâlir et, de suite, je recevais un billet de reproches ou de menaces. Au dortoir il me faisait fouiller par les

gardiens et souvent je fus puni à son instigation ; la jalousie l'avait aveuglé au point de le rendre lâche. Je ne comprenais pas ce sentiment, et je me repentais, mais trop tard, de m'être lié ainsi. Quand, à bout de patience, je lui disais : « Je ne veux plus rien de toi, fais-moi punir si tu veux, mais je ne te parlerai plus », il restait abasourdi, puis ne travaillait plus et se prenait à pleurer. Ce sentiment était si profond que les chefs, après en avoir ri, avaient conseillé aux gardiens de fermer les yeux sur les lubies du pauvre garçon, comprenant bien que le tourmenter n'aurait rien amené de bon. Cela dura quatre ans et cinq mois ; à cette époque, ayant encore dix-huit mois à faire, il fut gracié. La vie qu'il m'avait faite avait été un véritable purgatoire, et pourtant, la veille de son départ, malgré sa joie d'être libre, il pleurait à chaudes larmes et embrassait mes mains avec une affection sincère. Il m'avait supplié de ne pas rester la fin de mon temps à Poissy ; il savait que le Ministre de la Justice accorde le droit de changer de prison centrale à tout condamné pour la première fois et il me supplia de partir ; son amour redoutait de me voir l'ami d'un autre, même quand il ne pouvait être témoin de cette liaison. Je lui promis de le satisfaire, car, malgré moi, j'étais touché de cette amitié qui se trahissait d'une si complète façon et qui, en me faisant souffrir, l'avait rendu aussi bien malheureux. Puis, il s'était privé chaque jour

pour moi; il m'avait donné au moins pour 200 fr. et il faut bien des sacrifices pour en arriver là. J'écrivis donc une supplique au Ministre et je la lui montrai; dans cette lettre je sollicitais mon transfèrement à Fontevrault. Le pauvre R... fut heureux; il partit en me demandant pardon : « Si je t'ai rendu malheureux, me dit-il, c'est que je t'aimais trop, vois-tu..., tu m'as rendu fou... » J'ai esquissé cet épisode en une page; j'aurais pu en faire le sujet de vingt, tant il comporte d'incidents étranges...

Il n'y avait pas huit jours que R... était en liberté, lorsqu'un matin, à cinq heures, le brigadier vint au dortoir et me dit : « Levez-vous; vous partez pour Fontevrault. » Tout est habitude dans la vie; le croirait-on, au moment de quitter cette prison où j'avais déjà bien souffert, je fus pris d'un serrement de cœur indicible et ce fut en pleurant que je suivis le brigadier. Une voiture cellulaire m'attendait; j'arrivai à Fontevrault au bout de douze jours; ce fut le 3 mars 1866. Selon l'habitude, à l'arrivée de tout prisonnier, on me conduisit à la salle de bains et, quand je sortis de l'eau, un beau jeune homme, d'une admirable figure, quoique très pâle, me donna un drap pour me sécher et une chemise pour me couvrir en me disant : « Tiens, petit ! » Ce grand et beau jeune homme était le garçon de magasin; c'était le nº 598, ancien trompette du 1er carabiniers; c'était celui qui

devait être pour moi plus qu'un frère, c'était Gustave Engel.

On m'avait classé à l'atelier des cordonniers et, bien que l'on m'eût mis à la piqûre — ce qui est le moins pénible — je ne laissais pas que de comparer ma situation présente avec celle qne j'avais abandonnée. A Poissy j'étais mon maître ; c'était moi le premier ouvrier de l'atelier; on me consultait; ce que je faisais, ce que je produisais était toujours bien ; je ne récoltais que des éloges, je gagnais beaucoup, je n'avais en mains que des objets coquets, élégants, de jolies images dentelées, des cahiers de papiers à lettres glacés, dorés, découpés à jour, de légers pinceaux, des crayons, de belles tablettes de couleurs ; tout cela me rappelait en quelque sorte les heures envolées des jours perdus. Et, dans le sale atelier des cordonniers, je ne touchais qu'à des objets, à des outils grossiers et puants, je me voyais affublé d'un ignoble tablier de cuir, tout rempli de poix et tout raide de crasse. Ma vanité en souffrait, car, habitué à produire de l'effet, aux yeux mêmes de mes compagnons de prison, je sentais que non seulement cette impression échouerait à Fontevrault, mais encore que les récits du passé par la comparaison du présent me combleraient de ridicule. En prison comme partout, plus que partout peut-être, on peut étaler sa vanité, s'imposer et faire figure quand les événe-

ments qui vous y ont amené vous mettent à même de rechercher ces avantages; mais, pour arriver à cela, il faut avoir un emploi qui permette de se soigner dans son habillement. Or, dans toutes les prisons, le cordonnier, piqueur ou monteur, s'il n'est contremaître ou surveillant, est toujours sale et mal habillé; à la distribution des vêtements, on donne à cet atelier ce qu'il y a de plus vilain, en ayant soin d'ajouter : c'est assez beau pour les cordonniers.

Au bout de sept jours passés à la piqûre, où j'étais loin de satisfaire mon patron d'apprentissage, je résolus de ne pas rester davantage dans cet atelier. L'inspecteur, en me classant, m'avait dit : « Je vais, en attendant, vous mettre à l'atelier des cordonniers, car il n'y a pas d'emploi pour vous en ce moment, mais je ne vous y laisserai pas... »

Je le suppliai de m'accorder un emploi quelconque; deux heures après je faisais mon entrée aux sculpteurs de l'atelier des ébénistes. Je respirais, la première partie était gagnée; là je devais faire les dessins pour les meubles et sculpter le bois. Ce travail se fait debout; chaque ouvrier est placé devant un établi et ce meuble est lui-même exposé à la place la plus claire et la plus belle de l'atelier; deux grandes fenêtres éclairaient celui de l'atelier où je venais d'entrer.....

A la classe pour l'enseignement des détenus, je fus nommé moniteur. Alors on me donna un habille-

ment neuf, dont la veste était ornée d'un collet de drap rouge, comme cela est l'usage pour les écri-



Fig. 25. — Les Garçons en Centrale.

vains, à la prison de Fontevrault. Je me retrouvais un peu tel que j'étais à Poissy et je pouvais affronter, en me promenant en rang sur les cours, les regards de tous les détenus. En plus de cette vanité que ma vie passée avait enracinée chez moi, il se joignait un plus puissant motif. Depuis que j'avais vu le carabinier, je ne pensais qu'à ce jeune homme; son type martial et doux à la fois, la beauté de sa figure et tous les bruits qui circulaient sur son compte m'avaient inspiré un sentiment que je ne m'expliquais pas encore, mais qui me préoccupait continuellement. La liberté était grande au dortoir; plusieurs fois j'avais questionné mon voisin de lit sur le garçon de magasin; mais cet homme, qui se montrait très empressé de m'être agréable, semblait prendre à tâche de me peiner sur ce sujet; quand je lui parlais de celui auquel je pensais sans cesse, il ne me répondait qu'à contre-cœur et avec de mauvaises paroles telles que celles-ci : « Le carabinier, ah! c'est un assez mauvais drôle, et vous avez bien tort de vous en occuper, ce n'est pas l'ami qui vous convient..... »

Deux ou trois autres hommes de l'atelier, auxquels je m'adressai, me répondirent d'une façon analogue; il était certain que ces détenus étaient animés par un sentiment hostile, qui prenait sa source dans la jalousie que les avantages et la beauté du carabinier leur inspiraient. Sur ces entrefaites, il lui arriva

un désagrément qui hâta notre liaison. Il fut renvoyé de sa place et reclassé à l'atelier des cordonniers, où il était avant qu'on ne lui donnât l'emploi de magasinier. Les gens qui ne savent vous répondre selon votre désir ont la facilité la plus grande pour vous apprendre les nouvelles qui peuvent vous faire de la peine. Un des hommes auxquels j'avais parlé de lui vint, tout joyeux, me dire : « Il est cassé, ah ! il ne va plus faire son maître maintenant et le voilà ramené à la boule de son comme les camarades, et encore il va avoir faim, car il est grand mangeur et, à la suite de sa punition, il ne pourra même pas acheter de pain ; le directeur l'a privé de cantine pour un mois. »

Je résolus de lui procurer le plus de cantine possible ; j'avais presque deux cent cinquante francs d'argent disponible, je pouvais acheter. Ah ! combien les idées d'économie et de rapacité étaient loin de moi ! Cette affection, malgré son côté coupable, m'a purifié. Avec quelle joie, chaque matin, j'enveloppais les comestibles que j'envoyais à cet ami, dont je ne savais pas encore le nom, car en Centrale on appelle presque toujours les détenus par leur numéro matricule. J'avais joint à mon premier envoi un billet, dans lequel je priai le carabinier d'accepter sans façon ce que je lui donnais en ami ; dans ce billet, je lui demandai son nom, il me répondit :

« Ami,

« Je te remercie de ce que tu fais pour moi, je ne l'oublierai pas ; ici c'est difficile de correspondre, car il y a des yeux et des méchants partout, mais je suis franc et il y a toujours moyen, soit dans un livre, soit d'une autre façon, de se passer un billet. Je me nomme Engel Gustave, dit carabinier, parce que j'ai été trompette au 1er régiment de carabiniers. Je te remercie de tout cœur, mais il ne faut pas te priver pour moi.

« Tout à toi.

« Engel Gustave. »

Je ne puis rendre la joie où me plongea ce billet ; je ne me lassais pas de lire et de prononcer ce nom, qui me semblait si doux et qui est effectivement si suave et si beau. A partir de ce jour, je compris le mot *aimer;* ah! combien je sentis alors que je n'avais jamais aimé, car jamais un tel trouble, une telle ivresse n'avaient noyé mon cœur. J'aspirai l'instant où nous devions aller sur la cour, car j'allais le revoir ; il me sourirait, il me parlerait peut-être. Tous ces sacrifices qui avaient aidé à ma perte, et que ceux qui m'avaient débauché avaient faits pour moi, combien j'eusse voulu les faire pour Engel, pour mon cher Gustave, mon ami, mon frère, mon tout? Cet attachement me causa autant de larmes qu'il m'avait causé d'ivresse ; je n'avais qu'une vo-

lonté, la sienne ; d'un mot, d'un regard, d'un sourire il me donnait de la joie pour tout un jour. Une lettre de lui faisait mon bonheur ; la prison n'était plus rien pour moi et ces murs que tant d'autres ont maudits, je les ai aimés, je les aime encore, car c'est là que j'ai appris à savoir ce que le cœur peut renfermer d'abnégation, de dévouement pour l'ami qu'il chérit. Tout ce que j'avais, j'étais heureux de le donner à Gustave. Le bonheur sur la terre, c'est une amitié, c'est un amour sans bornes, c'est la réciprocité surtout de ces deux sentiments qui se confondent si bien... Cette réciprocité, je ne l'obtins jamais — du moins dans les mesures que j'aurais désiré.

Je n'avais plus vingt ans. Libre, j'aurais pu, avec l'habileté que j'avais, dissimuler les ravages du temps ; la toilette, les fards m'auraient aidé à cacher plusieurs années, mais en prison il fallait être naturel. Or, Engel aimait la jeunesse et il en était entouré ; son atelier renfermait de ces pauvres enfants dont la toute jeunesse, presque l'enfance, se sont écoulées dans les Colonies de Mettray ou de Petit-Bourg. Ces garçonnets, non seulement sont jeunes, mais beaucoup sont gentils et quelques-uns très beaux ; de plus, tous ont pris en prison la passion de la pédérastie et de la masturbation ; s'amuser avec un camarade, et surtout avec un camarade plus grand qu'eux, est leur rêve continuel ; ils ne le dissimulent pas ; ils ont été habitués à cela si jeunes

que, l'éducation et l'usage ne venant pas contrebalancer la passion, ils la laissent paraître dans toute sa nudité et n'en rougissent pas. Un homme, pour peu qu'il soit jeune et pas trop laid, leur donne de suite des pensées de luxure qu'ils émettent tout haut, et souvent, bien souvent, ils vont au devant d'un voisin de travail ; je les ai vus à l'œuvre et je n'avais pas le droit de les condamner...

Beau comme était Engel, réputé pour être *pourvu prodigieusement*, il était le point de souhait de tous ceux qui pouvaient avoir accès près de lui. Il en profitait le plus qu'il pouvait ; il était comme tous les hommes sensuels, heureux de faire montre de ses avantages autant que désireux des plaisirs. Les gardiens ont beau surveiller, il y a toujours des instants propices pour ceux qui les recherchent...

Chaque écrivain, comme chaque moniteur, devait, les dimanches, faire la correspondance des hommes qui ne peuvent écrire eux-mêmes. Ces jours devinrent, au bout d'un an de liaison avec Engel, mes heures de supplice. Chacun savait l'amitié jalouse et exclusive que je lui portais, les efforts que je faisais pour lui causer une joie, un plaisir ; ceux qui lui en voulaient en étaient jaloux ; d'autres, qui m'avaient fait des offres que j'avais refusées, encore davantage. Alors ils se firent une joie de me faire de la peine ; tout ce qu'ils savaient sur mon ami, ils venaient me le redire et y ajoutaient ce qui leur plaisait. Je souffrais une

torture sans nom, un mal nouveau comme mon amitié ; j'étais jaloux, mais à un tel degré que j'étalais ma douleur aux regards de tous. La connaissance de

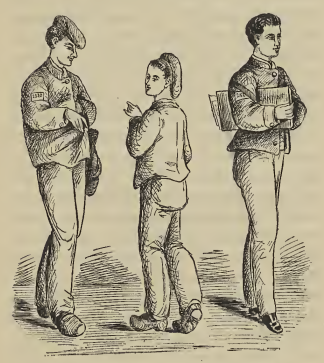


Fig. 26. — Mignons de Paris en Maisons centrales.

ses débauches continuelles me trouvait sans courage ; les larmes coulaient, abondantes et silencieuses, à la grande joie de nos ennemis mutuels. Mes jours se passaient dans des alternatives de joie et de douleur.

Si j'arrivais au réfectoire, mes yeux se portaient de suite sur la table où était placé mon ami ; l'habitude lui avait fait attendre mon entrée pour me faire un bonjour de la tête, me donner un de ces sourires qui rendaient la tranquillité à mon cœur. Mais quelquefois, préoccupé ou ennuyé, il oubliait cette rente quotidienne ; alors mon visage s'altérait de suite, je ne mangeais pas, un poids semblait étouffer ma poitrine et la voix de la jalousie me criait : tout ce que l'on te dit est bien vrai ; il n'a pas d'amitié pour toi, il ne pense pas à toi... Ces jours-là, un espoir me restait encore : le moment où le gardien venait appeler les hommes pour le chant. Si, ainsi qu'au commencement du repas, il passait sans me chercher des yeux, ah ! alors le chagrin m'envahissait tout entier et, quand les chantres arrivaient de la chapelle, si je le voyais reprendre le rang de son atelier sans avoir réparé ces deux oublis, j'étais véritablement au désespoir. Ce n'était pas une existence et, aujourd'hui que tout cela est enfui, je me demande comment j'ai pu supporter une telle vie pendant quatre ans et sept mois. N'ayant jamais eu d'amour, n'ayant plus ma mère à aimer, j'avais tout confondu dans le sentiment que m'inspirait cet ami que je ne reverrai peut-être plus jamais. Je me souviendrai tant que j'existerai de l'impression que produisit en moi le premier baiser que nous échangeâmes ; en sentant sur ma bouche cette bouche adorée, je crus que j'allais m'éva-

nouir de bonheur ; les paroles affectueuses qu'il me disait me firent l'effet d'une musique radieuse ; ah ! tout ce qu'il m'avait fait souffrir était oublié ; indifférence, infidélité, tout était pardonné.

Engel avait une voix, sinon belle, du moins assez étendue ; M. l'Aumônier lui faisait chanter des solos ; à vêpres il disait le *Tantum ergo*, le *Salutaris ;* eh bien ! mon affection était si puissante qu'elle avait attaqué mon système nerveux ; je ne pouvais entendre les accents de cette voix chérie sans que des pleurs vinssent aussitôt remplir mes yeux. Ah ! me disais-je, est-ce donc ainsi que l'on est quand on aime ?... De telles sensations m'épuisaient. Mon amour pour Engel était si vrai, si dévoué, que je n'en rougissais pas et que tous mes voisins me plaignaient. Beaucoup voulurent me détacher de lui, et quelques-uns m'aimaient sincèrement ; mais c'était en pure perte. Cet amour qui endurait et pardonnait tout, était né presque instantanément ; dès que j'avais vu Engel, je l'avais aimé ; aussi, après huit ans passés, en écrivant ceci, je sens encore, aux battements précipités de mon cœur, qu'il y vit toujours en entier.

. . . .

Un jour, à la suite d'une querelle avec Engel, querelle que j'avais fait naître par ma ridicule jalousie, il m'écrivit : « Que j'ai de regrets de t'avoir connu, que je voudrais pouvoir te rendre tout ce que tu m'as donné. Tu m'ennuies avec tes reproches ; j'ai eu la

certitude, en revenant du chant, que tu as conservé toutes mes lettres et que le gardien a manqué de te les prendre ce matin. Je veux que tu me les rendes toutes, ou je ne te reparlerai de la vie ; du reste, à partir d'aujourd'hui, je ne veux plus entendre parler de toi, tu n'es plus rien pour moi. »

Ce billet sans signature, froid et méprisant, mais que j'avais mérité, sinon d'intention du moins de fait, me rendit fou de désespoir. Ses lettres, je les avais dans un portefeuille ; elles étaient sur moi, elles ne m'avaient jamais quitté ; c'était mon seul trésor ; la nuit, au dortoir, à la lueur vacillante de la lampe, je les dépliais avec soin, j'en baisais la signature et je me mettais à les relire. Je confiai, à la récréation du soir, ce dépôt précieux à Édouard B..., le suppliant de me le conserver ; il me le promit, mais il fut plus sage que moi et, au bout de quelques jours, il les brûla.

Après avoir fait ma classe, je remontai à l'atelier et priai le gardien de me conduire au chef. Comme il faut une raison pour quitter l'atelier, je dis que je refusais le travail, que je ne voulais plus rester sur la détention. Ma résolution était bien prise ; je voulais me séparer d'Engel, non parce que je ne l'aimais plus, mais bien parce que je l'aimais trop et que je pensais guérir par l'éloignement. Nous étions malheureux tous deux ; en me faisant mettre

à l'isolement, je lui rendais la vie libre et moi je ne souffrais plus de tous les rapports que l'on me faisait de ses légèretés. Lorsqu'un détenu refuse le travail et se fait mettre à l'isolement, il encourt d'abord une peine d'un mois de cachot ; il couche à terre et ne mange que du pain sec. J'eus la faveur d'une heure de promenade dans les petits jardins séparés du quartier cellulaire. On était alors en mai 1868 ; la nature était toute verdissante et toute fleurie ; je la contemplai longtemps, mais ces beautés naissantes ne faisaient que redoubler ma tristesse. La Fête-Dieu, qui est une solennité très grande, se fête à Fontevrault d'une façon remarquable ; on y établit de riches reposoirs ; puis les ateliers, portant une bannière en tête, s'acheminent vers les stations religieuses au son de la musique de la maison. Engel avait la direction des cornets à piston et autres instruments de cuivre. Or, un jour que j'étais à lire en me promenant dans un des jardins, la musique retentit ; j'écoutai machinalement, car on ne se rend pas compte du temps quand l'on vit comme je le faisais ; la lecture m'avait aidé à oublier un peu. J'étais presque gai et, ce jour-là, ma pensée était loin d'Engel, quand, tout à coup, sa voix si connue parvint jusqu'à moi. Les exécutants, qui passaient en s'exerçant dans le chemin de ronde qui longeait mon jardin, venaient de s'arrêter contre le mur ; j'enten-

dis mon ami qui disait : « Reposons-nous un instant, les enfants, car il fait diablemend chaud... » Le livre que je tenais s'échappa de mes mains que je joignis dans un mouvement désespéré ; puis mes genoux fléchirent et je tombai sur la terre en m'écriant : « Engel ! mon cher Engel ! » et les larmes m'arrivèrent avec cette abondance que possède la douleur partant véritablement du cœur. Les musiciens s'éloignèrent ; je retournai à ma cellule et là je me remis à repasser les incidents de cette affection si puissante ; je me rappelai toutes les lettres qu'il m'avait écrites, ces chères lettres que je croyais retrouver un jour.....

Le 10 mars 1870, Engel partit en liberté. La veille, j'avais été à la visite du docteur pour le voir une dernière fois ; car tout libéré va recevoir un bain. Engel me pressa la main, me dit qu'il ne m'oublierait pas et me remit les petits souvenirs qu'un captif peut donner. Ce qu'il me remit était bien peu de chose et, pourtant, j'y tenais plus qu'à tout ce que j'avais. Le jour de la visite, Engel m'avait donné sa plaque, ou numéro, qui remplace le nom et que tout homme porte sur le bras (ce simple numéro 598 était tout un livre pour moi et combien il m'était précieux puisque mon ami l'avait touché chaque jour), — son crayon avec lequel il m'avait écrit pour la dernière fois. Depuis longtemps il m'avait donné

des choses plus précieuses ; à différentes reprises, il m'avait envoyé de ses cheveux, qui étaient blonds et soyeux ; ces douces mèches, je devais les mettre dans un médaillon, une fois libre.....

Le 22 juillet 1871, je fus libre.

TABLE DES FIGURES

VIOLS ET ATTENTATS A LA PUDEUR

PÉDÉRASTIE

CONFIDENCES ET AVEUX D'UN PARISIEN

TABLE DES MATIÈRES

ATTENTATS AUX MŒURS

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR

PÉDÉRASTIE

CONFIDENCES ET AVEUX D'UN PARISIEN

LA COMTESSE (Paris 1850-1861)

PROLOGUE

PREMIÈRE PARTIE

PAULINE DE FLORANGES

SECONDE PARTIE

ENGEL



Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1653-95.

